



RAPPORT
DE GESTION

20
25

TABLE DES MATIÈRES

MUNICIPALITÉ.....	7
RÉPARTITION DES DIRECTIONS ET ORGANISATION	8
RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS CANTONALES, RAPPORTS INTERCOMMUNES ET AVEC LAUSANNE RÉGION	9
GESTION COMMUNALE DE CRISE	10
EFFICIENCE DE L'ADMINISTRATION.....	11
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SUITE DU PRÉAVIS N° 19-2022)	11
CONSEIL COMMUNAL	13
BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	14
COMMISSION DE GESTION	14
VŒU.....	15
OBSERVATIONS	15
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES.....	21
MESSAGE DU SYNDIC	22
SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	23
SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES	34
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.....	52
SERVICE DES FINANCES	56
SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION.....	60
DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS.....	63
MESSAGE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE.....	64
DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS	65
DIVISION DOMAINES: PISCINES, PORT DE PLAISANCE, VIGNES ET FORÊTS	71
DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS	81
MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL	82
DOMAINES TRANSVERSAUX	83
RÉSEAUX (ASSAINISSEMENT, STEP, EAU POTABLE, ÉLECTRICITÉ, ÉCLAIRAGE PUBLIC, ROUTES).....	86
VOIRIE, GESTION DES DÉCHETS ET ROUTES	92
CADASTRE-SIT	94
CHANTIERS.....	95
DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT	101
MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL	102
ORGANISATION GÉNÉRALE	103
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	103
ARCHITECTURE, CONSTRUCTION ET RÉNOVATION DU PATRIMOINE BÂTI	106
PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DES ESPACES PUBLICS	112
ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS ET SURFACES VERTES	113
AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE.....	116
TRAVAUX DES COMMISSIONS	117
DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	119
MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL	120
PÔLES DE COMPÉTENCE DE LA DJAS.....	121
PROJETS	121
SECTEUR AFFAIRES SOCIALES	123
SECTEUR ENFANCE 0-12 ANS/ STRUCTURE D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR	127
ADMINISTRATION SCOLAIRE DE COMPÉTENCE COMMUNALE.....	128
SUBSIDES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	131
PRESTATIONS PARASCOLAIRES.....	132
ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	133
SECTEUR ANIMATIONS ET JEUNESSE	137
FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE	139
POLICE EST LAUSANNOIS.....	144
PROTECTION CIVILE.....	148
SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS).....	153
SERVICE INTERCOMMUNAL DES TAXIS (SIT).....	159
CONCLUSION	161
GLOSSAIRE	163
ANNEXES	167
ORGANIGRAMMES	168

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL SUR LA GESTION DURANT L'ANNÉE 2025

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 93 c de la loi sur les communes du 28 février 1956 et à l'article 110 du règlement du Conseil communal du 20 mai 2016, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ci-après le rapport sur sa gestion pendant l'année 2025.

MUNICIPALITÉ

RÉPARTITION DES DIRECTIONS ET ORGANISATION

Présidence : M. G. Reichen, Syndic
Vice-présidence : M. L. Girardet, Conseiller municipal (du 1^{er} janvier au 30 juin 2025)
M. M. Zolliker, Conseiller municipal (du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025)

RÉPARTITION DES DIRECTIONS ET SUPPLÉANCES

Administration générale, finances et affaires culturelles (DAGF) :

Direction : M. G. Reichen, Syndic
Suppléance : Mme L. Masmejan, Conseillère municipale
Secrétaire municipal : M. Ph. Steiner (jusqu'au 30 juin 2025)
Secrétaire municipal : M. S. Cornuz (dès le 1^{er} juillet 2025)

Domaines, gérances et sports (DDGS) :

Direction : Mme L. Masmejan, Conseillère municipale
Suppléance : M. J.-M. Chevallaz, Conseiller municipal

Travaux et services industriels (DTSI) :

Direction : M. M. Zolliker, Conseiller municipal
Suppléance : M. L. Girardet, Conseiller municipal

Urbanisme et environnement (DUE) :

Direction : M. L. Girardet, Conseiller municipal
Suppléance : M. M. Zolliker, Conseiller municipal

Jeunesse, affaires sociales et sécurité publique (DJAS) :

Direction : M. J.-M. Chevallaz, Conseiller municipal
Suppléance : M. G. Reichen, Syndic

SUCCESSION / REMPLACEMENT DU SECRÉTAIRE MUNICIPAL

M. Ph. Steiner a occupé le poste de secrétaire municipale depuis le 1^{er} août 2012 et a fait valoir son droit à la retraite au 30 juin 2025. M. S. Cornuz, jusque-là chef de service de la Direction des domaines, gérances et sports, lui a succédé dès le 1^{er} juillet.

SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité, qui siège le mercredi, a tenu 44 séances ordinaires et y a traité 1'845 objets. Elle a également tenu douze séances thématiques durant lesquelles des projets de grande ampleur ou particulièrement complexes ont été traités, notamment la poursuite du projet de rénovation de la piscine de Pully-Plage, de celui de réhabilitation de la STEP, de la révision du Plan directeur communal (PDCom) et du Plan d'affectation communal (PACom) ou encore le réaménagement de l'av. de Lavaux et le renouvellement des infrastructures souterraines suite au refus du préavis N° 23-2024 par le Conseil communal.

RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS CANTONALES, RAPPORTS INTERCOMMUNES ET AVEC LAUSANNE RÉGION

AUTORITÉS CANTONALES

La Municipalité et ses membres, à titre individuel, entretiennent des relations directes avec les Conseillères et Conseillers d'État au gré des dossiers sensibles de la Commune pour lesquels le Canton est concerné ou impliqué.

FACTURE SOCIALE / PARTICIPATION À LA COHÉSION SOCIALE / PÉRÉQUATION

La Municipalité a poursuivi ses démarches relatives à la facture sociale et à la péréquation, ainsi qu'aux décisions cantonales portant sur les années 2019 à 2022.

La situation en début d'année était la suivante :

- un recours interjeté par la Commune de Jouxens-Mézery (décompte 2022) était en cours devant le Tribunal fédéral (TF),
- un recours (décompte final des péréquations 2023) était toujours pendant devant la Cour de droit administratif et public (CDAP), dans l'attente de la publication de l'arrêt du TF, et
- le paiement du second acompte pour la facture sociale 2024 a été suspendu.

Dans ce contexte, la Municipalité a déposé un nouveau recours auprès de la CDAP contre le décompte final 2023 de la participation à la cohésion sociale (PCS).

Le recours de la Commune de Jouxens-Mézery, traité comme cas pilote, a finalement été rejeté par le TF le 10 avril 2025.

À la suite de cet arrêt, la Municipalité a examiné l'opportunité de maintenir les procédures pendantes devant la CDAP, dans la perspective d'un éventuel recours au TF. Les chances de succès étant quasi-inexistantes, la situation de Jouxens-Mézery étant encore plus défavorable que celle de Pully s'agissant de la proportion de prélèvement sur les recettes fiscales, la Municipalité a décidé de retirer ses recours devant la CDAP.

Le second acompte de la facture sociale 2024 a dès lors été payé et ces procédures ont ainsi été définitivement closes.

Par ailleurs, la Commune de Mies a engagé une procédure civile, à titre de cas modèle, devant la Chambre patrimoniale, visant à obtenir la restitution des intérêts moratoires perçus sur les montants versés dans le cadre de la péréquation sur la base des factures 2019 à 2022. Cette procédure est distincte de celles menées devant la CDAP et le TF. Bien que les chances de succès semblent limitées, la Municipalité a décidé de soutenir la Commune de Mies en participant solidairement aux frais d'avocats, à l'instar d'une grande majorité des communes ayant participé aux procédures précitées.

DISTRICT DE LAVAUX-ORON

L'année 2025 aura été marquée par le départ à la retraite du Préfet, M. Daniel Flotron. En poste depuis 2016, il aura servi le district durant une dizaine d'années en assurant une proximité et une écoute remarquable aux communes et entités intercommunales. Pour lui succéder dès le 1^{er} juillet, le Conseil d'Etat a nommé M. Cédric Alber.

Plus traditionnellement, M. le Préfet a rencontré les représentants de l'Administration communale le 1^{er} octobre lors de sa visite annuelle, à l'occasion de laquelle les documents et informations présentés lui ont donné entière et pleine satisfaction.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES (UCV)

La Ville de Pully est représentée par M. le Syndic G. Reichen au sein du groupe des villes, qui réunit les communes de plus de 7'000 habitants. La Municipalité a ainsi été régulièrement informée sur les dossiers et projets de l'UCV ou dans lesquels elle collabore. Le rapport annuel de l'UCV est disponible sur son site internet, www.ucv.ch.

ASSOCIATION DE COMMUNES VAUDOISES (ADCV)

La Ville de Pully est représentée au sein de l'ADCV par M. le Syndic G. Reichen qui a activement collaboré dans ce cadre à la défense des intérêts de la Commune vis-à-vis du Canton au sujet de la participation des communes à la cohésion sociale et de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV). Le rapport annuel de l'ADCV est disponible sur son site internet, www.adcv.ch.

LAUSANNE RÉGION

Se référer au rapport d'activité de Lausanne Région, publié à l'adresse www.lausanneregion.ch.

RAPPORTS INTERCOMMUNES

Pully Paudex Belmont (PPB)

L'Association a pour but de développer le tourisme sous toutes ses formes et de contribuer au développement économique et culturel de la région concernée.

Durant l'année 2025, PPB a soutenu la Course à travers Pully, les mérites sportifs de Pully, les 40 ans du Mini-train, les concerts spirituels de Belmont-Prieuré, le stand-up à la Générale, le Pully Live Festival et le bal des pompiers. De plus, PPB a entièrement organisé le Marché de Noël des artisans de Pully.

Taxe intercommunale de séjour

Conformément à la loi cantonale sur l'appui au développement économique, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, le règlement intercommunal sur la taxe de séjour prévoit l'adaptation des barèmes de la taxe de séjour, désormais uniquement communale, une définition simplifiée des assujettis et des personnes exemptées, l'instauration d'un mode de calcul unique de la taxe, sur la base des seules nuitées, l'adaptation des tarifs destinée à financer une offre en matière de transports publics pour les hôtes et, enfin, des modalités simplifiées de collaboration à l'échelle de la région. En complément au règlement, une convention règle les aspects techniques de la collaboration intercommunale.

À Pully, une taxe communale de séjour de CHF 61'992.55 a été encaissée durant l'année 2025. Cette taxe est entièrement versée à PPB, qui la répartit conformément au règlement intercommunal, soit :

25 % à l'Office du tourisme de la Commune de Lausanne (Lausanne-Tourisme)	CHF 15'498.16
50% au fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL)	CHF 30'996.27
12.5% au fonds de réserve pour l'équipement touristique de Pully, géré par PPB	CHF 7'749.06
12.5 % pour le financement de manifestations, concerts, achat de matériel utile à agrémenter le séjour des hôtes de passage	CHF 7'749.06

GESTION COMMUNALE DE CRISE

CONTEXTE ET FORMATION

Depuis la crise du COVID-19, plusieurs situations sortant de la vie ordinaire ont nécessité la mise en place d'une cellule de gestion de crise à l'échelle communale. Consciente de l'accroissement de ces situations, la Ville de Pully a rejoint un groupe de plusieurs communes vaudoises souhaitant acquérir des compétences afin de mieux appréhender la thématique.

Durant le printemps, des représentants de la Municipalité et de l'Administration communale ont reçu une formation de la part de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC). De plus, un dossier de sauvegarde a été complété et les plans de continuité ont été revus.

À l'avenir, les compétences et méthodes en gestion de crises seront développées et exercées.

POINTS DE RENCONTRE D'URGENCE (PRU)

Le Canton, par l'intermédiaire des préfectures et de l'État-major cantonal de conduite (EMCC), a confié aux communes la mission de constituer des points de rencontre d'urgence, dont les objectifs sont les suivants en cas de délestage ou de panne d'électricité :

- garantir les prestations administratives de base ;
- assurer la communication vers la population et vers le Canton ;
- proposer des moyens d'urgence en matière financière ;
- garantir la prise en charge temporaire de la population résidente vulnérable ;
- assurer la transmission et prise en charge des appels de détresse et d'urgence.

Un PRU doit se situer dans un bâtiment secouru par une génératrice et chauffé (salle de gym, maison de commune, etc.). Pour les villes, le Canton a fixé la création d'un PRU pour 5'000 habitants.

Sur cette base, quatre PRU (collèges de Fontanettaz, des Alpes, de Mallieu et Maison Pulliérane) sur le territoire communal ont été planifiés.

Si aucune situation n'a nécessité la mise en place des PRU durant l'année écoulée, la mise en place du matériel a été expérimentée durant la traditionnelle fête du 1^{er} août.

EFFICIENCE DE L'ADMINISTRATION

LE CENTRE DE COMPÉTENCE EN GESTION DE PROJET (CCGP)

Dans le but de renforcer encore l'efficacité de son Administration, la Municipalité a pris la décision, en juin 2022, de créer un Centre de Compétence en Gestion de Projet (CCGP).

Planifiée sur 3 ans, le CCGP a pour mission d'améliorer la gestion des projets en diffusant une méthode commune à toute l'Administration pour optimiser les coûts, les ressources humaines, les délais et la qualité. Le CCGP vise également à garantir un bon alignement entre les prestations fournies et les ressources disponibles. Enfin, il doit permettre d'optimiser le suivi des objectifs du programme de législature grâce à des indicateurs pertinents. À cet effet, il travaille en étroite collaboration avec tous les services et directions de la Ville.

En 2025, les résultats suivants ont été atteints :

- 17 collaboratrices et collaborateurs formés à la méthode de gestion de projet ;
- Mise en place d'un portefeuille de projets commun à tous les services et directions.

La maîtrise de la méthode est la suivante :

- 88% des collaboratrices et collaborateurs potentiellement amené-e-s à piloter un projet ont suivi la formation ;
- 33% des collaboratrices et collaborateurs ont piloté un projet en appliquant l'approche de Pully.

Au regard de la rotation du personnel, on peut considérer que l'objectif de diffusion de la méthode au sein de l'Administration a été largement atteint. Toutefois, l'application complète de la méthode reste encore insuffisante et nécessitera une attention particulière en 2026. Un accompagnement ciblé des chef-fe-s de projet sera essentiel pour assurer l'appropriation pleine et entière des bonnes pratiques dans la gestion quotidienne des projets.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SUITE DU PRÉAVIS N° 19-2022)

CONTEXTE

Lors de la séance du 23 novembre 2022, la Municipalité a présenté au Conseil communal un préavis en réponse à la motion de M. le Conseiller communal Patrick Eperon «Faire face à la récession: coordonner les autorités pulliérannes dans le cadre d'une délégation économique».

Le Conseil communal a décidé de considérer que le préavis répondait à la motion de Monsieur le Conseiller Patrick Eperon compte tenu des engagements suivants pris par la Municipalité :

- a) formaliser une vision du développement économique de Pully sur la base notamment des rapports et études mentionnés dans le présent préavis, puis actualiser cette vision sur la base de données actualisées ;
- b) rendre compte au Conseil communal des actions de promotion économique concernant la Ville de Pully, sous la forme d'un point ad hoc dans chaque rapport de gestion annuel (bilans intermédiaires), sur la base d'indicateurs pertinents.

MESURES MISES EN PLACE

En 2015 et 2016, la Municipalité avait mandaté la société Wüest Partner pour établir les bases (analyses et bases de réflexion) d'une stratégie de développement des activités du centre-ville, puis pour développer cette stratégie. Suite au préavis N° 19-2022 et à la décision du Conseil communal, un nouveau mandat a été octroyé à la même société pour mettre à jour les réflexions menées en 2015 et 2016. En effet, la situation de l'économie, et particulièrement du marché immobilier, a sensiblement évolué depuis cette période. Cette évolution est notamment due à la pandémie du COVID-19 qui a ouvert des réflexions nouvelles sur l'avenir de l'habitat et du monde du travail. Le but du nouveau mandat était donc de dresser les perspectives de développement économique de la Commune dans ce contexte «post COVID-19».

Cette étude a été suivie par un groupe de travail, dirigé par M. G. Reichen, syndic, et composé de représentants de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement, de la Direction des domaines, gérances et sports, du Service des finances et du Secrétariat municipal. Après plusieurs échanges entre ce groupe et les mandataires, un document a été finalisé. Sur cette base, la production d'un support de communication, destiné à mettre en avant les atouts de Pully et attirer des projets susceptibles de contribuer au dynamisme du centre-ville, a été initiée. La publication de ce support est prévue au 1^{er} semestre 2026.

CONTRIBUTIONS DE LAUSANNE RÉGION

Les résultats d'une étude réalisée par Wüest Partner au sujet de l'immobilier non résidentiel ont révélé que les besoins d'ici 2040, essentiellement pour le secteur tertiaire, seront conséquents et que les planifications actuelles n'en couvriraient que la moitié.

Une étude relative aux aspects stratégiques de la promotion économique dans la région a également été réalisée et la stratégie de développement économique régional a été validée en octobre lors de l'Assemblée générale de Lausanne région.

CONSEIL COMMUNAL

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Composition du Bureau du Conseil communal jusqu'au 30 juin 2025

Président :	M. F. Bründler	UP
1 ^{er} vice-président :	M. P. du Bois	VL
2 ^e vice-président :	M. Y. Nour	PS
Scrutateurs :	Mme C. Domingos	Verts
	M. L. Kardum	UDC
Scrutateurs suppléants :	Mme N. Bernheim	PLR
	M. S. Lévy	UP
Secrétaire :	Mme F. Medana	Verts
Secrétaire-suppléante :	Mme C. Burnand	Hors Conseil

Composition du Bureau du Conseil communal depuis le 1^{er} juillet 2025

Président :	M. P. du Bois	VL
1 ^{er} vice-président :	M. Y. Nour	PS
2 ^e vice-présidente :	Mme C. Domingos	Verts
Scrutateurs :	Mme A. Freise	PLR
	M. L. Kardum	UDC
Scrutateurs suppléants :	Mme S. De Rosa	VL
	M. S. Lévy	UP
Secrétaire :	Mme F. Medana	Verts
Secrétaire-suppléante :	Mme C. Burnand	Hors Conseil

COMMISSION DE GESTION

Composition de la Commission de gestion

Présidente :	Mme A. Viredaz Ferrari	Verts
Membres :	M. F. Anken	PLR
	M. A. Chevalley	UDC
	Mme I. Dauner Gardiol	Verts
	Mme T. Gazzola	PLR
	M. R. Hammami	PS
	Mme K. Hirsch-Lorenz Blarer	PLR
	Mme V. Kuonen	UP
	Mme N. Lude	VL
	Mme L. Marin Guex	PS
	M. J.-C. Mouly	UP
	M. Ph. Stern	Verts
	M. P. Zappelli	PLR
Membres suppléants :	Mme Y. Baez	PS
	M. C. Dufour	PLR
	Mme C. Felber	VL
	M. B. Galley	UDC
	M. S. Margelisch	UP
	Mme M. Mayenisch-Tobin	Verts

Pour assurer une parfaite transparence de la suite donnée par la Municipalité aux vœux et observations de la Commission de gestion, il convient de rappeler, ci-après, les réponses apportées pour l'exercice 2024.

VŒU

VŒU 1 – DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE / DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

Absence d'appartement protégés à Pully

À Pully, il y a un certain nombre d'appartements dits « adaptés », c.à.d. sans obstacles architecturaux, ce qui garantit l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap. En revanche, il n'y a pas ou plus d'appartements protégés, appelés aujourd'hui « logements adaptés avec accompagnement », qui permettent d'assurer la sécurité et de fournir l'assistance dont les personnes âgées ou handicapées ont besoin. La Commission de gestion souhaite connaître les raisons de cette absence d'appartements protégés à Pully.

Réponse de la Municipalité

En effet, lors de la construction du quartier des Boverattes en 2020, 35 logements ont été spécifiquement équipés – selon la norme SIA500 (constructions sans obstacles) – pour répondre aux besoins des seniors et des personnes à mobilité réduite. Ces appartements sont gérés par le Comptoir Immobilier à Lausanne et non par la Ville de Pully. Ces appartements correspondaient alors à ce que l'on appelait des « appartements adaptés ».

Aujourd'hui, la ville de Pully ne compte pas d'appartements définis comme « logement adapté avec accompagnement » (LADA) sur son territoire.

Il faut se souvenir que dans son préavis au Conseil Communal N° 05-2023 (séance du Conseil communal du 26 avril 2023), la Municipalité proposait l'adoption du plan d'affectation « Clergère-Gare » et de son règlement. Dans ce préavis, il était explicitement fait mention de la création de logements protégés, entre-temps renommés LADA: « La Municipalité envisage de rénover l'immeuble existant et de le surélever afin d'y réaliser une vingtaine de logements protégés. Ces logements seraient les premiers de ce type à Pully et permettraient de répondre à un besoin des seniors. En effet, ils leur offrent la possibilité de bénéficier de leur propre logement grâce à un loyer avantageux, dans un bâtiment spécialement équipé pour leur dispenser les éventuels soins nécessaires, tout en restant proches du centre et de ses commodités. »

La commission permanente d'urbanisme ayant proposé de rejeter les conclusions du préavis et ayant proposé pas moins de 12 amendements, la Municipalité avait décidé de retirer son préavis, reportant de fait la construction de ces 20 appartements protégés.

La Municipalité a ensuite soumis au Conseil communal le préavis N° 07-2024 - Adoption du plan d'affectation « Clergère-Gare » et de son règlement, qui l'a adopté avec un certain nombre d'amendements lors de sa séance du 29 mai 2024. Ce préavis indiquait que « La Municipalité envisage de rénover l'immeuble existant [sur la parcelle N° 6506, propriété de la Commune] et de le surélever afin d'y réaliser une vingtaine de logements protégés. Des contacts avancés ont été pris avec la Société Coopérative d'Habitation de Pully en vue de la réalisation du projet. ».

Les amendements approuvés par le Conseil communal ont fait l'objet d'une mise à l'enquête complémentaire du 26 février au 25 mars 2025 et le traitement de la seule opposition formulée est en cours.

OBSERVATIONS

OBSERVATION 1 – DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES

Fresque romaine et ArchéoLab

À la suite du vœu 2-2023 de la Commission de gestion et de la réponse de la Municipalité, une visite de la Villa romaine au printemps 2025 a permis de constater que la fresque romaine et la structure qui l'abrite sont dans un état préoccupant et que les vestiges continuent à se dégrader. La Commission de gestion souhaite que la Municipalité indique dans quel délai elle estime pouvoir présenter un nouveau projet d'assainissement de la Villa romaine (préavis N° 22-2014 toujours ouvert) et si, dans l'intervalle, elle entend continuer à autoriser l'organisation d'expositions dans ce lieu et quelles mesures elle compte prendre pour que soient respectées les normes de température et d'humidité essentielles pour la préservation de la fresque romaine.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité confirme le constat de la Commission de gestion sur l'état des vestiges de la Villa romaine de Pully dont la dégradation présente un état préoccupant. Ce constat n'est par ailleurs pas nouveau. En effet, cela fait plus de dix ans que les services fédéraux et cantonaux ont alerté les autorités communales de la nécessité d'entreprendre des mesures adéquates pour la sauvegarde de ce site exceptionnel, classé en note A à l'inventaire fédéral des biens patrimoniaux. Le caractère exceptionnel du site tient à la présence de la plus grande fresque romaine retrouvée au nord des Alpes et de sa situation in situ, dans un pavillon en hémicycle dont les murs sont encore debout. À ce titre, la fresque et les vestiges sont indissociables.

À la suite du retrait du préavis N° 13-2020 sur les travaux d'assainissement de la Villa romaine et de l'approbation du préavis N° 01-2025 pour la rénovation et la transformation du Prieuré 2a, le travail d'actualisation du projet de rénovation de la Villa romaine est actuellement en cours, en collaboration avec les différents services communaux, cantonaux et fédéraux concernés. Ce processus s'appuie notamment sur une nouvelle étude de faisabilité réalisée par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement, ainsi qu'une mise à jour du programme et du plan de financement. L'objectif de cette nouvelle étude est de parvenir à un projet simplifié par rapport à celui présenté dans le préavis N° 13-2020. La présentation d'un nouveau préavis auprès du Conseil communal est prévue, afin de préciser le projet et son financement en vue des futurs travaux à réaliser. Le calendrier actuel prévoit une présentation de ce préavis au printemps 2026 et une demande de crédit d'ouvrage consécutive à l'automne 2027, pour un début des travaux à l'horizon 2028.

Dans l'intervalle, l'ArchéoLab continue à accueillir et à diversifier ses publics dans une optique à long terme de valorisation patrimoniale, de développement des activités culturelles et de dynamisation du centre-ville de Pully. Des activités sont prévues dans un format plus léger et modulable, permettant notamment d'assurer les impératifs de conservation des vestiges. La programmation de la saison 2026-2027 est ainsi en cours, avec l'organisation d'événements et ateliers ponctuels prenant place dans la Villa et l'espace ateliers du Labo des archéos (av. du Prieuré 4), ainsi que la présentation d'expositions itinérantes restreintes, en collaboration avec des institutions muséales externes. L'accueil des publics durant cette période s'accompagnera, comme c'est déjà le cas actuellement, de jauges limitant la quantité de personnes et/ou le temps passé dans la Villa.

En complément, les mesures de conservation mises en place pour l'exposition en cours – dés/humidification soutenue et continue, mise à distance de la fresque à l'aurige – seront pérennisées, afin de limiter la variation hygrométrique à 40-55 %, suivant les recommandations du laboratoire de conservation-restauration d'Avenches. La température devrait quant à elle être maintenue autour de 20°C, ce qui est garanti en hiver grâce au système de chauffage, mais pas durant la période estivale, puisqu'aucun levier d'action efficace n'existe actuellement pour aplanir les pics de chaleur. L'élévation de la température à 30°C pourrait présenter un risque lié au cycle de cristallisation-solubilisation des sels présents au sein des parois et des peintures murales.

OBSERVATION 2 – DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Pataugeoire du parc Guillemain

Après le refus par le Conseil communal du préavis N° 22-2024 et son projet de réaménagement de l'aire de jeux du parc Guillemain, la Municipalité indique avoir décidé « la fermeture définitive et la non intervention sur la pataugeoire, dans un premier temps ». La Commission de gestion souhaite néanmoins que la pataugeoire soit transformée en un lieu d'activité sécurisé.

Réponse de la Municipalité

Le site est conservé en l'état, sans remise en service de l'alimentation en eau. Des mesures de sécurisation ont été mises en œuvre de manière à supprimer les risques de chute pour les usagers. Le site reste néanmoins accessible au public. Pour informer les usagère et les usagers, une pancarte explicative a été installée sur place et une information figure sur le site internet pour préciser les raisons de cette fermeture.

OBSERVATION 3 – DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Révision régulière des tarifs d'accueil de jour

La Commission de gestion invite la Municipalité à veiller à ce que les tarifs d'accueil de jour du réseau PPBL soient révisés à intervalles réguliers (au moins tous les cinq ans) et que les parents soient informés des possibilités de subventionnement.

Réponse de la Municipalité

En préambule, il est utile de rappeler que c'est la loi cantonale sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) qui donne le cadre et le fonctionnement de l'accueil de jour de l'enfance.

Conformément à l'art. 27 LAJE, les communes de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Lutry (PPBL) ont constitué, au 1^{er} janvier 2009, l'Association du Réseau d'accueil de jour de PPBL (le Réseau PPBL), association de droit privé à but non lucratif régie par les articles 60 et suivants du Code Civil.

L'équité sociale et l'accessibilité financière sont les fondements mêmes de la loi, en particulier, l'article 29 LAJE qui impose aux réseaux d'accueil de jour de définir une politique tarifaire qui assure l'accessibilité des prestations aux familles, tout en permettant un financement équilibré entre les parents, les collectivités publiques et les autres partenaires.

Dans ce contexte, conformément à la politique tarifaire du Réseau PPBL, les prestations d'accueil des enfants en structures d'accueil collectif et familial sont effectivement soumises à une tarification progressive sous forme de subventionnement des places en fonction des revenus des familles.

Les parents ont déjà accès aux informations sur ces possibilités de subventionnement des places d'accueil soit au moyen des permanences téléphoniques mises à leur disposition, par courriel ou en ligne sur les sites internet des communes membres du Réseau ou des fondations de l'enfance et de la jeunesse de Pully ou de Lutry. En outre, un calculateur leur permettant d'estimer le tarif de l'accueil en fonction de leur revenu est également proposé.

S'agissant des tarifs d'accueil de jour du Réseau PPBL, la Municipalité confirme qu'elle veillera à ce qu'une analyse soit effectuée au moins tous les cinq ans, d'entente avec les communes membres du Réseau, afin de déterminer la pertinence de la révision de ces tarifs.

SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL

Durant l'année 2025, le Conseil communal a traité les objets suivants au cours de huit séances ordinaires :

26 février

- Préavis N° 01-2025 – Bâtiment du Prieuré 2a - Crédit d'investissement pour les travaux de rénovation et de transformation du bâtiment du Prieuré 2a - Crédit d'investissement demandé CHF 12'850'000.00 TTC ;
- Préavis N° 02-2025 – Modification du règlement communal sur l'aide individuelle au logement - AIL - Transfert de l'aide individuelle au logement de la Direction des domaines, gérances et sport à la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique - Retiré par la Municipalité ;
- Préavis N° 03-2025 – Ch. de Chamblandes, de Champittet, du Manoir, de Pierraz-Portay, av. C.F. Ramuz et Général Guisan - Renouvellement des conduites industrielles et de la route - Crédit demandé CHF 7'192'000.00 ;
- Préavis N° 04-2025 – Renouvellement du Firewall et de postes de travail - Crédit demandé CHF 180'000.00 ;
- Motion N° 01-2025 de Mme la Conseillère Nathalie Lude et consorts - Pully smartcity, l'expérience numérique... Pour la captation, diffusion et rediffusion des séances du Conseil communal ;
- Interpellation N° 01-2025 de Mme la Conseillère Isabelle Dauner Gardiol - Favoriser le partage de véhicules à Pully ;
- Interpellation N° 02-2025 de M. le Conseiller Olivier Burnet - Politique du stationnement à Pully ;
- Interpellation N° 03-2025 de Mme la Conseillère Evelyne Campiche Ruegg - Journée du « coup de balai » dans les cantons de Vaud et Fribourg.

2 avril

- Préavis N° 05-2025 – Adoption du plan d'affectation « Claire-Fontaine II » et de son règlement, réfection et réaménagement du pont de la Panchaude et de ses abords - Crédit demandé CHF 3'050'000.00 TTC ;
- Préavis N° 06-2025 – Acquisition et installation d'affichages numériques frontaux (ANF) pour les classes du primaire des bâtiments scolaires de Pully - Crédit demandé CHF 400'000.00 TTC ;
- Préavis N° 07-2025 – Vente de l'immeuble sis route d'Oron 8 aux Monts-de-Pully ;
- Motion N° 02-2025 de MM. les Conseillers Jean-Marc Duvoisin et Roland du Bois - Pour un développement harmonieux de la commune de Pully ;
- Interpellation N° 04-2025 de Mme la Conseillère Tânia Gazzola et consorts - Stationnement au bord du lac - Interrogations sur les nouvelles mesures.

30 avril

- Préavis N° 08-2025 – Garderies du Parc Guillemain - Réhabilitation du bâtiment de l'av. Guillemain 9-11, transformation et mise en conformité de la Garderie du Parc, av. Guillemain 7 - Crédit d'investissement demandé CHF 9'800'000.00 TTC ;
- Préavis N° 09-2025 – Mise à jour du règlement communal sur le transport des écoliers pulliérans ;
- Motion N° 01-2025 de Mme Nathalie Lude et consorts - Pully smartcity, l'expérience numérique... Pour la captation, diffusion et rediffusion des séances du Conseil communal ;

- Réponse au posutlat N° 01-2024 de Mme la Conseillère Verena Kuonen et consorts - Pour des surfaces piétonnes bien adaptées à la mobilité au centre de Pully ;
- Réponse au posutlat N° 03-2024 de Mme la Conseillère Valentine Cardis et consorts - Toutes et tous pour des installations photovoltaïques participatives ;
- Réponse à l'interpellation N° 04-2025 de Mme la Conseillère Tânia Gazzola et consorts - Stationnement au bord du lac - Interrogations sur les nouvelles mesures ;
- Interpellation N° 05-2025 de M. le Conseiller Yassin Nour - Pour un accès plus clair à la piscine et un site plus sécurisé ;
- Interpellation N° 06-2025 de M. le Conseiller Remo Kuonen - Mobilité piétonne au centre de Pully.

4 juin

- Préavis N° 11-2025 – Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2025, 1^{ère} série - Crédit demandé : CHF 495'700.00 ;
- Préavis N° 12-2025 – Refuge du Bois-du-Moulin - Mise en conformité des réseaux d'eau potable et d'assainissement - Demande de crédit d'ouvrage d'un montant de CHF 605'000.00 ;
- Préavis N° 13-2025 – Adoption du plan d'affectation « Claire-Fontaine II » et de son règlement ;
- Préavis N° 14-2025 – Réfection et réaménagement du pont de la Panchaude et de ses abords - Crédit demandé CHF 3'050'000.00 TTC ;
- Réponse au posutlat N° 04-2024 de M. le Conseiller Sébastien Fague - Moratoire communal sur l'introduction de nouvelles zones 30 km/h ;
- Réponse à l'interpellation N° 06-2025 de M. le Conseiller Remo Kuonen - Mobilité piétonne au centre de Pully ;
- Interpellation N° 07-2025 de Mme la Conseillère Tânia Gazzola - Fermeture de la pataugeoire du Parc Guillemin et communication de la Municipalité ;
- Pétition en faveur d'une réaffectation publique de l'étage supérieur du parking du Fau-blanc dit parking Arnold-Reymond.

25 juin

- Préavis N° 15-2025 – Collège Arnold Reymond - Assainissement énergétique et extensions des bâtiments - Demande d'un crédit d'études de CHF 7'250'000.00 TTC ;
- Préavis N° 16-2025 – Rapport de gestion 2024 ;
- Préavis N° 17-2025 – Comptes année 2024 ;
- Réponse au posutlat N° 05-2024 de Mme la Conseillère Lena Yersin et consorts - Desserte de Pully-Nord en transports publics ;
- Posutlat N° 01-2025 de M. le Conseiller André Stehlin et consorts - Pour une information de proximité à Pully, via une collaboration avec la presse régionale ;
- Interpellation N° 07-2025 de Mme la Conseillère Tânia Gazzola - Fermeture de la pataugeoire du Parc Guillemin et communication de la Municipalité ;
- Interpellation N° 08-2025 de Mme la Conseillère Claudia Gämperle - Honoraires trop élevés : pourquoi ne pas internaliser certaines prestations ?
- Interpellation N° 09-2025 de M. le Conseiller Bertrand Yersin - Fermeture de la pataugeoire du Parc Guillemin, et communications diverses...

8 octobre

- Préavis N° 18-2025 – Arrêté d'imposition pour l'année 2026 ;
- Préavis N° 19-2025 – Reconstruction de la station d'épuration de Pully - Création de l'Association intercommunale pour la Gestion des Eaux de l'Est Lausannois « AGEEL » - Transfert des fonds de réserve et de rénovation de la station d'épuration pour la somme maximale de CHF 1'500'000.00 ;
- Préavis N° 20-2025 – Plan d'affectation « Clergère-Gare » - Abandon de l'amendement de l'article 14 et levée de l'opposition formée contre les amendements au règlement adoptés par le Conseil communal ;
- Posutlat N° 01-2025 de M. le Conseiller André Stehlin et consorts - Pour une information de proximité à Pully, via une collaboration avec la presse régionale ;
- Interpellation N° 10-2025 de M. le Conseiller David Contini et consorts - Evaluation de l'impact du Pully Live Festival 2025 ;
- Interpellation N° 11-2025 de M. le Conseiller Frédéric Bründler - Projet de passerelle de mobilité douce sur le viaduc CFF de Rochettaz ;
- Interpellation N° 12-2025 de M. le Conseiller Sébastien Fague - Nouvelle suppression de places de stationnement sur la route du Lac - Cohérence avec les engagements du Conseil communal.

19 novembre

- Préavis N° 21-2025 – Adoption de la zone réservée communale et de son règlement;
- Préavis N° 22-2025 – Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2025 -2^{ème} série - Crédit demandé CHF 2'795'100.00;
- Préavis N° 23-2025 – Campagne Guillemin: maintien d'une offre de jeux aquatiques - Crédit demandé CHF 487'000.00 TTC;
- Préavis N° 24-2025 – Préavis d'intention sur la politique de l'enfance et de la jeunesse;
- Motion N° 03-2025 – de M. le Conseiller Jean-Denis Briod et consorts - Protéger les résultats des élections au scrutin proportionnel - Proposition de modification du règlement du Conseil communal de Pully;
- Posutlat N° 02-2025 – de M. le Conseiller communal David Contini - Pour une analyse stratégique de l'utilisation de la LPPPL par la Commune de Pully;
- Interpellation N° 13-2025 de M. le Conseiller André Stehlin - Propreté et entretien de la Ville de Pully;
- Interpellation N° 14-2025 de Mme la Conseillère Pauline Tafelmacher - Politique de l'Enfance et de la Jeunesse : ne peut-on pas accélérer les choses ?;
- Interpellation N° 15-2025 de Mme la Conseillère Carinne Domingos - Campagne nationale de prévention contre les violences domestiques, sexuelles et de genre - Comment la Ville de Pully compte-t-elle s'engager dans la mise en oeuvre locale de la campagne fédérale « L'égalité contre la violence » ?.

10 décembre

- Préavis N° 25-2025 – Budget 2026;
- Préavis N° 26-2025 – Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2025 à 2029;
- Préavis N° 27-2025 – Prestations informatiques permettant l'implémentation du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) - Montant demandé: CHF 205'000.00;
- Préavis N° 28-2025 – Infrastructures techniques au Quai Milliquet - Crédit d'investissement pour la construction et la transformation d'infrastructures publiques et pour la démolition du chalet route du Port 1 - Crédit d'investissement demandé CHF 566'000.00 TTC;
- Préavis N° 29-2025 – Rénovation des infrastructures de Pully-Plage - Demande d'un crédit complémentaire - Crédit demandé: CHF 350'000.00 TTC;
- Posutlat N° 03-2025 de M. le Conseiller Yves Currat et consorts - Pour une refonte durable de l'accueil de jour à Pully;
- Réponse à l'interpellation N° 13-2025 de M. le Conseiller André Stehlin - Propreté et entretien de la Ville de Pully;
- Réponse à l'interpellation N° 14-2025 de Mme la Conseillère Pauline Tafelmacher - Politique de l'Enfance et de la Jeunesse : ne peut-on pas accélérer les choses ?
- Réponse à l'interpellation N° 15-2025 de Mme la Conseillère Carinne Domingos - Campagne nationale de prévention contre les violences domestiques, sexuelles et de genre - Comment la Ville de Pully compte-t-elle s'engager dans la mise en oeuvre locale de la campagne fédérale « L'égalité contre la violence » ?
- Interpellation N° 16-2025 de M. le Conseiller Roland du Bois - Mise en conformité pataugeoire Parc Guillemin;
- Interpellation N° 17-2025 de Mme la Conseillère Tânia Gazzola - Médiation administrative communale à Pully Analyse des coûts et de la conflictualité;
- Interpellation N° 18-2025 de Mme la Conseillère Tânia Gazzola et consorts - Transparence et rôle de la Commune dans le classement du patrimoine bâti.

MOTIONS ET POSTULATS EN COURS

Motions en suspens au 31 décembre 2025

- Motion de M. le Conseiller Philippe Slama et consorts – Quelques adaptations minimales du RCATC;
- Motion de M. le Conseiller Frédéric Bründler et consorts – Quelques adaptations complémentaires et capitales du RCATC;
- Motion N° 01-2024 de M. le Conseiller Yannick Klein et consorts – Adaptation de l'art. 28, al. 2 du règlement communal sur l'aménagement sur le territoire et les constructions (RCATC);
- Motion N° 02-2025 de M. le Conseiller Jean-Marc Duvoisin et Roland du Bois – Pour un développement harmonieux de la commune de Pully.

Postulats en suspens au 31 décembre 2025

- Postulat de Mme la Conseillère Claudia Gämperle et consorts – Plan pour un déploiement maîtrisé des antennes 5G ;
- Posutlat N° 06-2024 de M. le Conseiller Stephan Margelisch – Étude et élaboration d'un plan financier à 5 ans en vue d'une hausse du plafond d'endettement ainsi que de la cession d'actifs de la fortune communale ou de toutes autres mesures destinées au financement des investissements ;
- Posutlat N° 01-2025 de M. le Conseiller André Stehlin – Pour une information de proximité à Pully, via une collaboration avec la presse régionale ;
- Posutlat N° 02-2025 de M. le Conseiller David Contini – Pour une analyse stratégique de l'utilisation de la LPPPL par la Commune de Pully ;
- Posutlat N° 03-2025 de M. le Conseiller Yves Currat et consorts – Pour une refonte durable de l'accueil de jour à Pully.

Interpellations en suspens au 31 décembre 2025

- Interpellation N° 17-2025 de Mme la Conseillère Tânia Gazzola – Mise en place d'un service de médiation administrative communale à Pully – Coûts, enjeux et perspectives ;
- Interpellation N° 18-2025 de Mme la Conseillère Tânia Gazzola et consorts – Transparence et rôle de la Commune dans le classement du patrimoine bâti.

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES

MESSAGE DU SYNDIC

Ce rapport de gestion donne une image très complète de l'étendue et de la diversité des tâches assumées par l'Administration au profit de la population, dans chacune de ses Directions.

En ce qui concerne plus spécifiquement la Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, quelques éléments particuliers ayant marqué l'année 2025 méritent d'être soulignés, sans pour autant, bien évidemment, diminuer l'importance de l'ensemble des tâches effectuées par les services.

Nous nous réjouissons ainsi du succès rencontré par nos institutions culturelles, qui s'illustre par la qualité de la programmation du l'Octogone – Théâtre de Pully, la diversité de celle du Café-Théâtre de la Voirie, ou encore par la qualité de la programmation proposée par nos trois institutions muséales, le Musée d'art de Pully, l'ArchéoLab – Villa romaine et La Muette – espaces littéraires, dédiées aux beaux-arts, à l'archéologie et à la littérature.

Avec plus de 38'000 visiteuses et visiteurs, les Musées de Pully ont rencontré en 2025 un grand succès auprès du public, qui souligne l'importance des musées de proximité.

De plus, à la fin de l'année, La Muette – espaces littéraires a été nominée au Prix du musée européen de l'année 2026 (European Museum of the Year Awards - EMYA), qui se consacre à la promotion de l'excellence dans les pratiques muséales. Cette nomination est une belle reconnaissance pour l'institution et pour la qualité du travail accompli par toutes les personnes impliquées.

Dans un autre domaine, sur le plan administratif donc avec moins de visibilité, le Service des finances a été fortement sollicité par l'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2), dont l'entrée en vigueur est imposée aux communes dès l'année 2027.

En plus de ses tâches courantes, un travail très conséquent a été mené par le Service pour l'élaboration d'une table de conversion entre le modèle actuel et le futur modèle MCH2, ainsi que pour la diffusion de l'information nécessaire à l'ensemble des services de l'Administration. Le Service des finances a relevé ce défi dans l'ombre avec compétence, et la forte implication de ses collaboratrices et collaborateurs mérite d'être relevée.

Enfin, comment ne pas évoquer le départ à la retraite du secrétaire municipal, M. Philippe Steiner, après treize ans pendant lesquels nous avons bénéficié de sa riche personnalité, savant équilibre de discrétion et de diplomatie, de finesse et de bienveillance.

Pour le remplacer, dès le 1^{er} juillet, la Municipalité a nommé M. Sébastien Cornuz, qui a mené la Direction des Domaines, gérances et sports pendant dix ans. Son excellente connaissance de l'Administration, ses nombreuses compétences dans des domaines très divers, ainsi que son sens relationnel lui permettent de se sentir à l'aise dans son nouveau poste qu'il a repris avec énergie. Il pourra ainsi assurer le changement de législature, tout en continuant à optimiser et à dynamiser le fonctionnement de l'Administration avec ses collègues chefs et cheffe de services.

Gil Reichen

SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

AUTORISATIONS GÉNÉRALES

Durant l'année, le Service de l'administration générale a usé de l'autorisation de plaider dans le cadre de 4 dossiers :

- 1 cause est en cours devant la Chambre patrimoniale cantonale ;
- 1 cause est en cours devant le Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois ;
- 2 recours devant la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) ont été retirés.

Pour la DUE, 9 nouveaux recours concernant l'entité Autorisations de construire ont été déposés.

Au cours de l'année, 6 causes ont été jugées par la CDAP ou le Tribunal fédéral (TF) :

- 3 recours ont été rejetés (1 par la CDAP et 2 par le TF) ;
- 1 recours a été très partiellement admis par la CDAP ;
- 1 recours a été admis par le TF ;
- 1 recours a été déclaré irrecevable par la CDAP.

Par ailleurs, 4 recours ont été retirés ou sont devenus sans objet.

Au 31 décembre 2025, 9 causes restaient en attente d'un verdict.

S'agissant de l'entité Architecture, un recours a été rejeté et un recours a été retiré.

Pour l'entité Aménagement du territoire, 2 causes sont pendantes devant la CDAP.

Un nouveau recours concernant l'entité Parcs et Promenades a également été déposé.

La DTSI a, quant à elle, fait usage de l'autorisation de plaider dans le cadre d'une cause, actuellement pendante devant la Cour d'appel civile du Tribunal cantonal.

Opérations immobilières

Les opérations immobilières conclues par la Municipalité ont été les suivantes :

- Parcelle 840 – ch. des Osches 39 – Constitution d'une servitude d'usage d'armoire et de conduites électriques ;
- Parcelle 2170 – av. des Désertes 34b – Modification d'une servitude d'assainissement ;
- Parcelle 1752 – ch. des Graminées 1 – Cession gratuite selon l'art. 13 RCATC ;
- Parcelles 1180, 1192, 1193 et 1212 – av. de Villardin 16 à 22 – Constitution de servitudes d'assainissement ;
- Parcelle 6 – ch. de Chamblandes 44b – Promesse de servitude de passage public ;
- Parcelle 1759 – av. de l'Avenir 1 – Cession gratuite selon l'art. 13 RCATC ;
- Parcelle 607 – av. de Lavaux 91-93 – Cession gratuite selon l'art. 13 RCATC.

ANIMATION, COORDINATION ET OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Conférences des chefs de service, coordination interservices

La cheffe et les chefs de service se réunissent une fois par semaine pour prendre connaissance des objets traités par la Municipalité et des décisions prises. Cette séance leur permet d'échanger sur les dossiers impliquant plusieurs services et de coordonner les mesures à prendre. Elle permet aussi de traiter du plan des investissements, du portefeuille de projets et des enjeux de coordination entre les services, du management transversal et de la planification des préavis, notamment.

Développement durable

L'outil d'évaluation Boussole 21 est utilisé pour l'élaboration de rapports, de préavis et tout autre document nécessitant une réflexion sur la durabilité de l'objet traité. Le personnel a été formé à l'usage de cet outil – disponible gratuitement sur internet (www.boussole21.ch) – qui permet de structurer la réflexion en amont, le développement de l'argumentation lors de la rédaction des documents et l'évaluation des résultats en aval.

Les mesures spécifiques entreprises au sein de l'Administration, auprès de la population, ou dans le cadre de travaux ou développements urbanistiques figurent dans les chapitres correspondants des directions responsables.

Représentation au sein de l'Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux (AVSM) et de la Conférence Itinérante des Secrétaires Municipaux (CISM)

Le secrétaire municipal participe régulièrement aux activités de l'AVSM et de la CISM. L'AVSM a pour but premier d'aider ses membres dans l'exercice de leur fonction, d'assurer entre eux coordination et information ainsi que de parfaire leur formation dans l'intérêt des administrations communales vaudoises. Quant à la CISM, elle réunit les secrétaires municipales et municipaux des villes du Canton et offre une plateforme informelle mais très efficace d'échange et d'information.

Plan canicule

La Municipalité a écrit, courant mai, à 1'864 personnes de plus de 75 ans, afin de les sensibiliser sur le comportement à adopter en cas de fortes chaleurs et leur apporter un soutien, si désiré. Les personnes qui en ont émis le vœu ont été intégrées dans une base de données en vue de planifier les appels téléphoniques et visites en cas de déclenchement du plan canicule.

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) du Canton a activé le plan canicule du vendredi 27 juin au vendredi 4 juillet, ainsi que du samedi 9 août au dimanche 17 août. La Protection civile de Lavaux-Oron a alors entrepris d'appeler et/ou de visiter les personnes qui en ont fait la demande, soit 51 personnes à Pully.

AIDES ET SUBVENTIONS

Aide humanitaire et coopération au développement

Depuis 1972, la Ville de Pully soutient des projets d'aide humanitaire et de coopération au développement à l'instar d'une vingtaine de communes vaudoises. En 2025, elle a accordé des soutiens financiers à hauteur de CHF 30'000.00 (CHF 25'000.00 en 2024).

Nouvelle Planète, Morija, Caritas, la Fondation Jan & Oscar, la Fédération vaudoise de coopération, Medair, Vivamos Mejor, et la Fondation Sentinelles font partie des organisations bénéficiaires.

Les projets suivants ont notamment été soutenus :

- aide humanitaire en faveur de la population de Gaza en Palestine ;
- amélioration des conditions de vie et des conditions humanitaires de base dans les communautés affectées par les crises multiples au sud de l'Éthiopie ;
- prise en charge des enfants souffrant de malnutrition au Mali ;
- aide d'urgence aux victimes des tremblements de terre au Myanmar ;
- amélioration de la mobilité des personnes en situation de handicap physique grâce à la réadaptation fonctionnelle au Burkina Faso ;
- construction de nouvelles salles de classe à Ambatomena à Madagascar ;
- accès aux soins médicaux et chirurgicaux pour les enfants atteints de noma au Burkina Faso.

MANIFESTATIONS ET ANIMATIONS

La Municipalité participe à de nombreuses manifestations à vocations politique, économique, culturelle ou sociale afin de représenter les intérêts de la Ville. Elle s'implique également en organisant ou en apportant un soutien financier ou logistique à maints événements ayant lieu à Pully.

Manifestations organisées par des instances privées auxquelles la Municipalité est invitée

Au minimum un membre de la Municipalité a assisté à environ une vingtaine de manifestations en tant que représentant des Autorités communales.

Manifestations organisées par des instances privées pour lesquelles la Municipalité offre un soutien financier et/ou logistique

La coordination des prestations des services communaux est assurée par le Service de l'administration générale. Font notamment partie des soutiens : la mise à disposition à titre gracieux de tentes, de tables et de bancs, de boîtiers et matériels électriques, de matériel de voirie, de vins de la Ville pour la partie officielle, ou encore de locaux.

Une quarantaine de manifestations publiques ont nécessité une coordination des prestations communales, dont la Course à travers Pully, la Semaine du soir du Club Nautique de Pully (CNP), la course populaire autour du Léman Run Mate ou encore le marché de Noël organisé par l'Association PPB – Pully-Paudex-Belmont du 17 au 20 décembre.

La première édition du festival de musique Pully Live Festival a eu lieu du 24 au 28 juin au Quai Milliquet et a connu un beau succès avec une fréquentation avoisinant les 13'000 personnes. Le secrétariat de la Municipalité a accompagné les organisateurs dans le développement de leur concept et assuré la coordination avec les services concernés de la Commune.

Manifestations organisées par la Municipalité

Les traditionnelles « Cartes de visites pulliérannes » ont été proposées gratuitement à la population : visite guidée du Carillon de Chantemerle, visite commentée de La Muette – espaces littéraires et visite des archives communales.

La Fête nationale du 1^{er} août s'est déroulée comme de coutume au port en présence des Autorités communales et de la population. Cette manifestation est expliquée dans le chapitre du Bureau de la communication, qui est responsable de l'organisation.

La Nuit des Musées de Lausanne et Pully a eu lieu le samedi 27 septembre. De plus amples informations figurent dans le chapitre consacré aux musées.

Jumelage Pully - Obernai

Il n'y a eu aucune rencontre ou activité en relation avec le jumelage cette année.

AFFAIRES JURIDIQUES

Les deux juristes, chacune occupant un poste à mi-temps, apportent un appui transversal à l'ensemble des services de l'Administration. Les domaines juridiques traités sont ainsi très variés.

Le soutien fourni prend différentes formes : rédaction d'avis juridiques sur des questions ciblées, analyse de dossiers, élaboration et examen de conventions ainsi que rédaction de correspondances et d'autres documents à caractère juridique.

Ci-dessous figurent quelques exemples de tâches réalisées au cours de l'année 2025.

Avis de droit et recherches

- Analyse des bases légales relatives à la prise en charge des frais d'entretien des forêts « protectrices » situées en bordures de routes communales ;
- Obligations légales des communes en matière de désaffectation dans le cadre des cimetières ;
- Analyse du régime des sanctions en cas d'infraction à la législation cantonale et communale sur la gestion des déchets ;
- Possibilité pour une association d'attribuer un mandat à une entreprise employant un membre du comité ;
- Règles de comptabilisation des jours d'absence pour cause de maladie en cas d'incapacité partielle de travail ;
- Obligations des autorités en matière de diffusion de l'information au regard de la loi sur l'information (LInfo) ;
- Examen des conditions de recevabilité d'une initiative communale ;
- Obligations des communes en matière de surveillance des pataugeoires publiques ;
- Responsabilité de la commune en lien avec l'aménagement et l'utilisation d'un parc public adjacent à la future STEP ;
- Exigences légales applicables aux parties exclusives d'une propriété par étage (PPE) ;
- Détermination de la prise en charge des frais liés au déplacement d'une sous-station électrique ;
- Analyse des exigences légales en matière de permis de conduire et d'équipement des véhicules pour le transport d'enfants dans le cadre des colonies de vacances et des camps scolaires.

Suivi des procédures en cours devant les tribunaux

- Succession Kainer ;
- Procédure en cours devant le Tribunal d'arrondissement de l'Est Vaudois ;
- Procédure en cours devant la Cour d'appel civile du Tribunal cantonal.

Conventions - règlements (rédaction ou analyse)

- Convention de collaboration avec une société de production relative à l'organisation de la manifestation « Galerie des Rives 2025 » ;
- Révision du règlement communal sur le transport des écolières et écoliers de Pully ;
- Directive relative à la protection de l'intégrité personnelle et de la personnalité du personnel de la Ville de Pully (risques psychosociaux) ;

- Contrat pour la fourniture de conduites et accessoires de réseau d'eau potable ;
- Convention avec l'Atelier du Jeu pour la création d'un nouveau réfectoire ;
- Convention relative à une cession de terrain en faveur du domaine public communal et à la réalisation d'aménagements ;
- Convention de collaboration avec les artistes dans le cadre de l'exposition collective « Come-back ! L'art figuratif en Suisse : une scène au féminin » ;
- Directive municipale relative au transport des personnes à mobilité réduite ;
- Convention en lien avec les travaux de réaménagement des chemins de Chamblandes, Champittet et Manoir ;
- Convention de mise à disposition à titre gratuit d'une partie d'un abri public en faveur de l'Organisation de protection civile du district de Lavaux-Oron ;
- Convention avec les CFF concernant la conservation, l'exploitation et la propriété du passage inférieur Pierraz-Portay ;
- Prescriptions municipales sur le stationnement privilégié des résidentes et résidents et autres ayants droit sur le domaine public.

Divers

- Mise en place d'une procédure de contrôle du tri des déchets verts ;
- Courriers relatifs aux nuisances engendrées par les chantiers communaux ;
- Lignes directrices relatives à l'autopartage dans le cadre de la procédure de demande du permis de construire ;
- Analyse des demandes de documents sous l'angle de la protection des données et courriers de réponse ;
- Courriers relatifs aux équipements de protection individuelle (EPI) mis à disposition du personnel ;
- Rapport à la Municipalité relatif à la mise en place d'un service de vélos en libre-service ;
- Suivi des procédures pénales en lien avec les graffitis et tags ;
- Mise en place d'une procédure de mise en conformité des équipements d'évacuation des eaux ;
- Rapport à la Municipalité relatif à l'adhésion à un groupement d'achat de services de télécommunication ;
- Relecture de la politique de formation du personnel ;
- Rédaction de documents en lien avec le droit à l'image ;
- Courriers en lien avec l'accueil parascolaire des enfants ;
- Suivi de dossiers et rédaction de courriers dans le cadre de litiges avec des employées ou employés ;
- Dénonciations au Préfet en lien avec la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager et le règlement communal sur la protection du patrimoine arboré ;
- Courriers en lien avec la législation sur le contrôle des habitants ;
- Clause de confidentialité destinée à plusieurs entreprises mandatées par la Ville de Pully ;
- Courriers relatifs à la perception de l'impôt foncier ;
- Préavis relatif à la mise à jour du règlement communal sur le transport des écoliers pulliérans ;
- Révision des statuts de l'Association du personnel communal ;
- Rédaction de courriers valant avis des défauts ;
- Décision d'arborisation compensatoire ;
- Courriers en lien avec l'activité d'accueillant·e en milieu familial ;
- Décisions de retrait de concession pour intervenir sur les installations extérieures de distribution d'eau ;
- Courriers relatifs à la péremption d'un permis de construire ;
- Courriers relatifs à l'octroi d'autorisations de stationnement ;
- Décisions en matière d'aide individuelle au logement (AIL).

OFFICE DE LA POPULATION

Structure de la population de Pully au 31 décembre 2025

	Nombre	Taux
Suisses (dont 2'149 bourgeois de Pully)	13'102	66.48 %
Étrangers	6'605	33.52 %
Total	19'707	100 %
Personnes en séjour (résidence secondaire) non incluses dans le chiffre précédent	204	
Nombre de ménages	9'254	

L'ensemble de la population étrangère se compose de quelque 116 nationalités différentes.

Le nombre officiel d'habitantes et d'habitants, pris en considération par les offices statistiques du Canton et de la Confédération, est de 19'550 au 31 décembre 2025. Si l'on compte les étrangères et étrangers en court séjour, les requérantes et les requérants d'asile, les demandes en suspens, etc., le chiffre de la population totale est de 19'707 habitants. Les versements ou subsides payés par la Commune doivent être calculés au prorata du nombre officiel d'habitantes et d'habitants.

Répartition de la population pulliérane par catégorie d'âge (moyenne d'âge : 43.4 ans)

Âge	Nombre	Taux
0-19 ans	4'110	20.86 %
20-39 ans	4'652	23.60 %
40-64 ans	6'696	33.98 %
65-79 ans	2'550	12.94 %
80-89 ans	1'354	6.87 %
90 et plus	345	1.75 %
Total	19'707	100 %

Tableau des mutations et population

Années	Arrivées	Naissances	Décès	Départs
2013	1'860	198	163	1'764
2014	1'724	178	157	1'742
2015	1'789	165	146	1'623
2016	1'959	180	172	1'825
2017	1'627	167	184	1'356
2018	1'979	183	160	1'990
2019	1'997	169	156	1'742
2020	1'871	190	184	1'689
2021	2'002	130	187	1'792
2022	1'878	166	198	1'773
2023	2'102	204	163	2'114
2024	2'159	173	166	1'803
2025	2'108	185	174	2'089

Permis pour étrangers

2'776 permis d'établissement et de séjour ont été renouvelés ou établis.

Pièces d'identité

290 demandes de cartes d'identité ont été établies en 2025.

Registre civique

L'Office de la population est également chargé de la tenue du registre civique.

12'920 électeurs au 31 décembre 2025

10'843	suisses, dont	5'969	femmes et	4'874	hommes
2'077	étrangères et étrangers, dont	1'000	femmes et	1'077	hommes

En 2025, l'Office de la population a contrôlé les signatures lors de 1 initiative communale, 15 initiatives fédérales et 3 référendums fédéraux.

	Total à contrôler	Signatures valables	Signatures non-valables
2025	6'954	5'849	1'105
2024	4'430	3'285	1'145
2023	13'429	10'782	2'817

NATURALISATIONS

Au cours de l'année 2025, dans le cadre de la procédure ordinaire de naturalisation, 143 dossiers de candidatures concernant 222 requérantes et requérants ont été traités par l'autorité déléguée (146 et 259 en 2024). Cette autorité est composée d'une représentante ou d'un représentant de l'Administration et d'une ou un membre de la Commission extraparlamentaire de naturalisation.

Ces auditions ont pour but de recevoir les candidates et candidats et de retracer leur parcours de vie (lieux d'habitation, écoles et formations, emplois, loisirs). De plus, certaines et certains candidats ont dû se soumettre à un test de connaissances. Ces épreuves ont eu lieu une à deux fois par mois, sous la surveillance de l'autorité déléguée.

179 personnes ont obtenu la nationalité suisse, dont 163 obtiennent également la bourgeoisie de Pully (154 et 126 en 2024).

GREFFE MUNICIPAL

Votations et élections

Pour chaque scrutin, le bureau du Greffe municipal traite le vote par correspondance et assure la liaison entre l'État de Vaud et le Bureau électoral, lequel procède aux opérations de dépouillement. Le rôle des électrices et électeurs est tenu par l'Office de la population.

Nonagénaires, centenaires

En 2025, 70 personnes ont fêté leur 90^e anniversaire (43 femmes et 27 hommes) et 9 personnes (8 femmes et 1 homme) leur 100^e anniversaire et plus.

Pour les nonagénaires, 31 cérémonies ont été organisées, 16 personnes ont préféré recevoir les cadeaux uniquement, à savoir un carton de vin et un bouquet de fleurs, 23 personnes ont refusé aussi bien la cérémonie que la livraison des cadeaux.

Les cérémonies pour les centenaires uniquement sont organisées par la Préfecture. Le Syndic est invité et un bouquet de fleurs est offert au nom de la Municipalité. La Préfecture a organisé deux cérémonies en 2025 (1 en 2024).

Cartes journalières de la CGN

La population pulliérane pouvait initialement acquérir des cartes journalières de la CGN (Compagnie Générale de Navigation), non datées et non nominatives, au prix de CHF 45.00 (adultes) et CHF 22.50 (enfants et abonnement ½ tarif des CFF), permettant de naviguer durant une journée en 1^{re} classe.

Malheureusement, depuis le 1^{er} janvier 2025, la CGN a changé les conditions de vente en imposant, d'une part, la délivrance de cartes nominatives et, d'autre part, le choix de la date d'usage de la carte journalière lors de l'achat.

Ces nouvelles exigences complexifient fortement le processus de délivrance pour le service communal concerné et suppriment la flexibilité pour les usagers, qui faisait le succès de cette prestation.

Malgré les échanges constructifs avec la CGN, aucune solution n'a été trouvée durant l'année 2025. Ainsi, la prestation a été suspendue jusqu'à nouvel avis.

De ce fait, en 2025, aucune carte n'a été vendue (532 en 2024).

Cartes journalières des CFF

Les « Cartes journalières dégriffées Commune » sont disponibles pour voyager en 1^{re} et 2^e classe, à différents tarifs en fonction de la date d'achat ou de la possession d'un demi-tarif. Il n'y a pas un nombre de cartes disponibles par commune, mais un contingent d'environ 3'000 cartes par jour pour toute la Suisse.

775 cartes ont été vendues en 2025 (859 cartes lors de la première mise en service avec ce système de contingent en 2024).

COMMUNICATION

La Communication est un bureau transversal. Il apporte son conseil et son savoir-faire à toutes les Directions de l'Administration. Son rôle est d'anticiper et de centraliser tous les besoins en communication en accompagnant les différents Services dans la mise en place de leurs actions de communication.

Les objectifs de communication sont intrinsèquement liés au Programme de législature d'une part et aux projets des Services d'autre part. Pour les sujets requérant une attention particulière et une communication ciblée, le Bureau de la communication développe des plans de communication spécifiques, dont les objectifs sont adaptés aux publics cibles. L'évaluation des actions est effectuée en interne, ainsi que la définition de mesures correctives, le cas échéant, pour les actions futures.

Au 31 décembre 2025, la Communication totalise 2.6 ETP. Il est à noter pour rappel que, suite au départ du Chargé de communication, un nouveau Webmaster – chargé de communication a été engagé au 1^{er} juin 2024. Dans le même temps, une refonte des trois cahiers de charges de l'équipe a eu lieu.

Le Bureau de la communication, à l'instar de tous les Services de la Ville, a participé à la mise en place du centre de compétence en gestion de projet (CCGP). La Médiaticienne - chargée de projet est membre de ce groupe de travail et représente la Communication depuis 2023. On peut noter, au chapitre des répondantes et répondants, que la Déléguée à la communication représente son équipe pour les Archives communales (Répondante Archives) depuis 2024.

Un changement important dans la méthode de travail est intervenu en 2024, puisque la Communication fait désormais partie du système de ticketing interne Pytheas. En 2025, 145 tickets ont été traités dans les domaines suivants : site internet/intranet, réseaux sociaux, conception graphique, carte de visite, toute autre demande.

Communication interne

Le travail de communication interne, parfois moins visible, regroupe tous les moyens mis en œuvre pour faire circuler l'information de manière transversale à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices. Il est mené en collaboration avec le Service des Ressources humaines.

Les objectifs en sont notamment :

- Améliorer la transparence à chaque niveau hiérarchique de l'Administration ;
- Faire connaître les actions menées par la Ville ;
- Susciter la compréhension et l'adhésion des collaborateurs autour des projets de la Ville.

Le Persinfo, journal destiné aux employés de l'Administration ainsi qu'aux retraités de la Ville, est entièrement produit à l'interne. Les articles sont rédigés par le Comité rédactionnel du journal, composé de collaboratrices et de collaborateurs de différentes Directions. Le Bureau de la communication se charge d'une partie de la rédaction et de la mise en page, tandis que le Service des ressources humaines s'occupe de la distribution du journal trois fois par année.

La brochure d'activités destinée aux élèves de primaire et secondaire des établissements de Pully, Paudex et Belmont est coordonnée, révisée et imprimée chaque année par le Bureau de la communication, qui s'assure de la validité des informations avec les différentes Directions et les partenaires externes. Elle est distribuée chaque rentrée scolaire avec le soutien de la DJAS. En 2025 elle a été distribuée à 96 classes au primaire et 36 classes au secondaire.

Une campagne de communication interne pour promouvoir la sécurité au travail a été pensée, réalisée avec comme modèles du personnel de l'Administration. Elle a été produite et affichée dans les locaux en 2025. Ce travail a été réalisé sur demande des RH avec le Responsable Qualité Sécurité Environnement.

Intranet : voir « Communication numérique ».

Communication imprimée

La communication imprimée est développée dans le respect de la charte graphique de la Ville (courriers, courriels, flyers, affiches, brochures, rapports de gestion, etc.). Il en va de même pour tous les supports publi-promotionnels développés par les partenaires extérieurs soutenus financièrement, notamment, par la Commune.

Communiqués de presse, relations médias et revue de presse

15 communiqués de presse ont été rédigés et envoyés en 2025 (10 en 2024). 176 articles de presse mentionnant Pully ont paru dans la presse en 2025.

La revue de presse quotidienne, destinée au personnel de l'Administration et à la Municipalité, est assurée par la Communication. Au total, 1'971 articles ont été enregistrés dans la base de données et envoyés à la liste de diffusion.

Les journalistes (du Courrier Lavaux Oron et, périodiquement, de 24 Heures) assistent parfois aux séances du Conseil communal et reprennent dans leurs colonnes les préavis débattus lors de ces séances. Cette présence s'étant nettement réduite depuis l'année 2023 (sans que l'on sache spécifiquement pourquoi). Des prises de contact pour tenter d'expliquer cette situation ont eu lieu en 2024 avec M. Claude Ansermoz (rédacteur en chef du 24 Heures) et en 2025 avec le Courrier Lavaux Oron suite, notamment, au dépôt d'un postulat (« Pour une information de proximité à Pully, en collaboration avec la presse régionale »). Une analyse des possibilités de collaboration est en cours, mais il est clair que pour assurer une couverture systématique, il faut verser une subvention à la presse, financer un abonnement des ménages de Pully au journal en question ou acheter des pages de type « publi-reportage ».

Dans un souci de transparence, le Conseil communal reçoit systématiquement tout ce qui est adressé à la presse par la Communication (principalement les communiqués de presse mais également les invitations à des séances d'information).

Journal communal

Le Journal communal de Pully, lancé en septembre 2012, paraît 4 fois dans l'année (mars, juin, septembre, décembre). Il est imprimé à 10'800 exemplaires dont un peu plus de 10'000 sont distribués par courrier postal à tous les ménages et entreprises de Pully et des Monts-de-Pully. En 2020, un profond travail de refonte de la maquette et des articles a été initié et finalisé avec un prestataire graphique, pour un résultat paru début 2021. De nouvelles rubriques ont été créées à cette occasion (sociétés locales, portrait, brève du Conseil communal notamment).

En 2025, une édition spéciale « Aménagements et rénovations au bord du lac » a été publiée en février. Elle est le résultat d'un travail commun de rédaction avec la DDGS, la DTSI et la DUE. Le Bureau de la communication en a été le chef d'orchestre et a rédigé les articles généraux. Cette édition a généré des retours positifs (une dizaine de messages) assortis de questions spécifiques de la part de la population. Une page dédiée à ce projet et reprenant ces contenus a été créée sur le site urbanistique (projets.pully.ch).

Agenda des manifestations

L'agenda recense mensuellement les événements (non sportifs) se déroulant sur le territoire communal.

Il a été diffusé à 11 reprises ainsi :

- Affiché aux guichets publics, aux piliers publics et dans les institutions culturelles de la Ville ;
- Relayé au format numérique sur Facebook ainsi que sur le site internet communal.

Créations pour les Services

En 2025, la Communication a créé environ 140 supports (flyers, affiches, brochures, visuels pour réseaux sociaux, etc.) dont 42 pour DAGF, 52 pour DDGS, 7 pour DJAS, 11 pour DTSI, 10 pour DUE et 16 projets externes. Ce chiffre ne comprend pas les cartes de visite (toutes les cartes de visite des collaboratrices et collaborateurs de la Ville sont réalisées et imprimées par le Bureau de la communication).

Projets spéciaux

Conseil « Destination Lausanne ! »

En 2023, Lausanne Tourisme a créé le groupe de travail « Destination Lausanne ! » qui rassemble environ 150 actrices et acteurs de l'économie, du tourisme, de la culture et de la gastronomie de la région lausannoise. Son but est de façonner l'avenir du tourisme de la région et de réfléchir à des pistes de collaboration. Des groupes de travail d'une soixantaine de personnes sont organisés plusieurs fois par année. Après la plénière de 2023, Pully a intégré ces

groupes de travail en la personne de la Déléguée à la communication, qui est désormais la personne de référence dans ce réseau. La séance 2025 a eu lieu le 19 novembre à l'EHL et a abordé quelques réalisations stratégiques ainsi que les leviers contribuant au rayonnement du « grand Lausanne » en tant que destination touristique.

Campagne « Consommer local »

Cette campagne de communication, initialement lancée par Lausanne Région en 2021 pour mettre en avant l'importance du « consommer et acheter local » et ainsi soutenir l'économie locale, est revenue à Pully en 2025 sous une forme nouvelle. Lausanne Région a approché la Déléguée à la communication et une idée de collaboration avec les villes voisines de Paudex et Belmont-sur-Lausanne, en collaboration avec l'Association Pully Paudex Belmont, est née en février 2025. Il en a résulté une affiche commune inédite, reprenant les silhouettes des lieux emblématiques des trois villes et le slogan « ça bouge, je consomme local ». Des affiches de cette campagne ont été placées sur les chevalets communaux et dans les devantures des magasins. Dans le même temps, des visuels similaires ont été publiés sur les réseaux sociaux de la Ville.

Carte de vœux

La traditionnelle carte de vœux de la Municipalité a été repensée en 2025 pour proposer une vue originale de Pully sous la neige, vue du lac vers le Prieuré, réalisée par une illustratrice de Pully, Stéphanie Wauters. Le résultat a été plébiscité et devrait être décliné en 2026 sous forme de posters et autres supports.

Événementiel

Pully Culture

La Ville de Pully a lancé officiellement le 3 juin 2023 le label Pully Culture, accompagné d'un nouveau logo qui se trouve désormais sur les supports de communication de ses entités culturelles. Première étape en vue de l'élaboration de sa politique culturelle, il témoigne d'un engagement de la part de la Municipalité 2021-2026 pour défendre et renforcer la culture à Pully.

Le Bureau de la communication est en charge de la gestion budgétaire, logistique, graphique et administrative de l'événement Pully Culture, qui est reconduit tous les ans.

Les six institutions culturelles (le Musée d'art de Pully, l'ArchéoLab, l'Octogone – Théâtre de Pully, le Café-Théâtre de la Voirie, la Bibliothèque de Pully et La Murette – espaces littéraires) ont, durant la journée du 24 mai 2025, proposé une programmation commune, gratuite, se déroulant depuis 13h jusqu'au soir.

1^{er} août 2025

Les festivités de la Fête nationale à la Place du Port de Pully, y compris le feu d'artifice, ont rencontré un grand succès en 2025.

La manifestation est organisée par le Bureau de la Communication, en collaboration avec l'Amicale des sapeurs-pompiers, et avec l'aide des services de la Ville pour les infrastructures.

4 bars (dont 3 gérés par la Ville) et 7 foodtrucks ont sustenté le public durant les deux soirées (Bal des pompiers et Fête nationale).

La diane dans les rues de Pully a eu lieu comme à l'accoutumée dès 5h le vendredi 1^{er} août. Le public est venu en nombre sur la place de fête (environ 2'500 à 3'000 personnes au pic d'affluence). Un grand nombre d'enfants a participé à l'atelier lampions qui s'est déroulé dans l'après-midi. Le feu d'artifice musical a eu un très grand succès. Les prestations des jodleurs et de la fanfare ont ravi le public qui est resté pour la partie dansante jusqu'à la fin de la manifestation à 1h45.

Pully bouge

La première édition de ce duel intercommunal a eu lieu le 28 mai 2025 à Pully Plage. Différents ateliers sportifs gratuits ont été proposés. Le Bureau de la communication était en charge de la communication visuelle de cet événement et de faire des photos sur place.

« Table éphémère » avec Lausanne à Table

Pour la seconde année, l'association « Lausanne à Table », a collaboré avec le Bureau de la communication et la DDGS pour organiser un événement gastronomique dans un lieu insolite (« table éphémère ») à Pully, mettant en avant le terroir pulliérain. Le thème cette année était « Les lieux du sport ». Le 11 septembre 2025, une table a donc été dressée sur le terrain de basket extérieur du collège Arnold Reymond. Le chef Julien Ryter a proposé un menu en accord avec les vins de la Cave communale à huit convives tirés au sort. Cette soirée a été un grand succès et a permis une belle action de relations publiques, les photos et vidéos (réalisées par un professionnel mandaté par Lausanne à Table) ayant été beaucoup partagées sur les réseaux sociaux.

Communication numérique

Intranet communal

L'Intranet est un site exclusivement visible par les collaboratrices et collaborateurs de la Ville. Il est régulièrement mis à jour en fonction des informations à publier et des documents internes à intégrer. En 2025, 173'663 pages ont été vues.

Site internet communal www.pully.ch

Vecteur principal de communication numérique de la Ville, ce support est modulable et extrêmement réactif (informations actualisées quotidiennement).

Les statistiques de fréquentation sont stables sur une année. Le nombre de pages consultées est de 337'946 pages (335'903 en 2024), pour une durée moyenne de 1 minute 08 par visite. Hormis la page d'accueil et ses actualités, les pages les plus visitées ont été les offres d'emploi, l'Office de la population et la page relative à la gestion des déchets.

Un projet de refonte du site internet de la Ville a été lancé en février 2025. Cette démarche vise à moderniser le design du site et proposer une interface repensée, plus intuitive pour les usagères et usagers. Elle inclut également l'intégration des contenus des deux microsites « Pully, Ville d'aujourd'hui » (projets.pully.ch) et « Pully Smartcity » (smart.pully.ch). Le déploiement du nouveau site est prévu pour le premier trimestre 2026.

Site internet dédié aux projets smart city (smart.pully.ch)

Site internet dédié aux projets « smart city » de la Ville depuis 2018, il est mis à jour dès qu'un nouveau projet est finalisé ou en voie de l'être. Actuellement, une vingtaine de projets contribuant à rendre la Commune plus efficiente, pratique et conviviale y sont présentés. Le site s'adresse à tous les publics intéressés par les thématiques de la ville et du numérique : habitants et collaborateurs bien sûr, mais aussi chercheurs, cantons, communes, etc.

Les statistiques de fréquentation sont : 22'255 pages ont été consultées (31'535 en 2024). Le temps moyen passé par visite est de 3 minutes 43.

Site internet dédié aux grands projets urbanistiques (projets.pully.ch)

Ce site a pour objectif de communiquer sur les différents grands projets pulliérans et leur état d'avancement. Regroupés en quatre catégories, les grands projets et travaux concernent des espaces ou des bâtiments publics, des quartiers ou des axes routiers. Il est géré et mis à jour par la Communication.

Les utilisatrices et utilisateurs peuvent réagir et poster des questions sur l'un ou l'autre des projets au moyen d'un formulaire de contact intégré sur chaque page. En 2025, la Communication a traité 2 formulaires de contact (7 en 2024) envoyés par des internautes.

8'646 pages (8'543 en 2024) ont été consultées.

Autres sites internet

Les sites internet de la Cave, des piscines et des forêts de Pully sont traités dans leur chapitre respectif.

Page Facebook « Ville de Pully, Suisse »

La page « Ville de Pully » totalise plus de 5'600 mentions « J'aime » (5'200 en 2024). 59 contenus (tous types confondus) ont été publiés durant l'année (68 en 2024), dont 2 publications sponsorisées (payées) pour atteindre une plus grande portée. Toutes les publications ont généré environ 212'500 vues.

Instagram [@villedepully](https://www.instagram.com/villedepully)

La page Instagram a été lancée en mai 2018 et compte près de 3'400 abonnés. 26 contenus ont été publiés en 2025 dans le fil d'actualité du compte, générant un peu plus de 141'400 vues. 133 stories (publications éphémères de 24 heures) ont été publiées. Le nombre de vues générées par les stories n'est pas disponible au moment de la rédaction du rapport.

Autres comptes Instagram

À l'instar de la Cave de Pully, d'autres entités de la Ville possèdent également un compte Instagram, notamment la Bibliothèque de Pully, les colonies de Pully, le Musée d'art, la division jeunesse de la DJAS. La Communication suit ces comptes et offre conseil et soutien, mais leur gestion est entièrement confiée aux entités.

Linkedin [@villedepully](https://www.linkedin.com/company/villedepully)

La page LinkedIn de la Ville de Pully a été reprise par le Bureau de la communication en 2022. Elle compte, à ce jour, 1'4757 abonnés. Cette page est principalement dédiée à la publication des annonces d'offres d'emplois à pourvoir à la Ville, à la demande du Service des ressources humaines. En 2025, neuf annonces ont été publiées sur LinkedIn.

Écrans d'information

La Communication exploite depuis 2019 ce média. En 2025, les écrans et le logiciel d'utilisation, Magix Info, ont été remplacés par le programme Samsung VXT. On peut y promouvoir des événements, communiquer des informations, etc.

Actuellement, 11 écrans sont gérés par la Communication et repartis sur les sites suivants :

- 1 au collège des Alpes
- 1 au collège de Mallieu
- 1 au collège de Chamblandes
- 1 à l'église de Chantemerle
- 1 à l'église du Coteau
- 1 à la salle omnisports de l'Arnold Reymond
- 1 à la piscine couverte
- 2 à la Maison Pulliérane
- 2 à la Damataire.

Écrans d'information dans les bus tl

La Communication exploite ce vecteur digital, en collaboration avec les tl et APG-SGA, depuis novembre 2015. La Ville de Pully peut communiquer gratuitement sur les écrans de tous les bus traversant son territoire. La Communication se charge de sélectionner et générer les visuels ainsi que de planifier la diffusion avec APG-SGA. L'attrait toujours grandissant pour ce vecteur de la part des annonceurs payants a fortement réduit les créneaux disponibles gratuitement pour les Villes.

En 2025, six campagnes ont été publiées pendant onze semaines au total (Fanfare, Week-end Musical de Pully, Pully Culture, Pully bouge, 1^{er} août et marché de Noël de PPB).

Action de relations publiques

En font partie les manifestations que la Municipalité organise, celles auxquelles elle participe et qu'elle soutient, de même que les séances d'information à la population pulliérane et au Conseil communal. Les relations publiques sont, d'une façon générale, l'ensemble des efforts organisés et suivis destinés à créer, maintenir et développer un climat de compréhension et de confiance mutuelles à l'interne, mais aussi dans l'opinion publique et parmi les publics directement ou indirectement concernés.

Chaque année, la Déléguée à la communication et/ou le Chargé de communication représentent la Ville de Pully et promeuvent ses projets au sein de deux associations dont ils sont membres : l'A3C-Romandie (qui réunit les chargés de communication de communes romandes) et le groupe de travail « Communication » de L'Union des Villes Suisses. Ces rencontres sont essentielles pour maintenir le lien entre les différents Bureaux de communication des villes, échanger sur les bonnes pratiques et se tenir à jour des nouveaux projets.

Reportages photos et vidéos

À la demande des Directions et des Services, la Communication se rend disponible pour des prises de vues photos et vidéos.

En 2025, l'équipe a notamment été sollicitée pour couvrir ces événements :

- Soirée du personnel (janvier) ;
- Mérites sportifs (février) ;
- Inauguration de la fosse pédologique (mai) ;
- Pully bouge à Pully-Plage (mai) ;
- Pully Culture (mai) ;
- Portes ouvertes de la Cave (mai et octobre) ;
- Ouvertures de la Capite (juin et août) ;
- Vernissage de la Galerie des Rives (juin) ;
- Fin des travaux à la route de la Chenaule (septembre) ;
- Prises de vue des toitures photovoltaïques (septembre) ;
- Installation des crapauducs au ch. du Stand de Volson (octobre) ;
- Montage du sapin de Noël devant la Maison Pulliérane (novembre) ;
- Portraits des nouvelles collaboratrices et des nouveaux collaborateurs (tout le long de l'année).

Elle gère ensuite l'édition de ces images et, si besoin, la publication du contenu sur les réseaux sociaux et l'envoi des photos à la presse.

En 2024, l'équipe a réalisé, à la demande du Service des Ressources humaines, un film promotionnel sur les différents métiers de l'Administration. Celui-ci a été finalisé en 2025 et présenté lors de la séance du Conseil communal du 8 octobre.

SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES

La Ville de Pully comprend six institutions placées sous la responsabilité du Service des affaires culturelles : la Bibliothèque de Pully, le Musée d'art, l'ArchéoLab – Villa romaine, La Muette – espaces littéraires, le Café-Théâtre de la Voirie et l'Octogone – Théâtre de Pully.

Pour la troisième fois, ces institutions ont organisé l'événement Pully Culture, le samedi 24 mai. Cette journée a à nouveau rencontré un fidèle succès populaire. De plus amples informations figurent dans le chapitre du Bureau de la communication, qui est responsable de l'organisation de cette manifestation.

BIBLIOTHÈQUE MÉDIATHÈQUE COMMUNALE

Durant l'année, la Bibliothèque de Pully a continué à accueillir un large public venant de Pully et des alentours, proposant une programmation culturelle riche et variée, en complément de la mise à disposition de son offre documentaire. Depuis septembre 2025, son programme culturel annuel autour de la thématique « Habiter la ville » s'articule autour de près de 60 activités et événements visant à s'immerger dans la Ville de Pully.

L'équipe a contribué à la réflexion sur l'intégration de la Bibliothèque dans les espaces qui lui seront dévolus dans le bâtiment du Prieuré 2A après sa rénovation. Les bibliothécaires se sont aussi employés à mettre à jour la politique documentaire de l'institution.

Service au public

Durant l'année, 1'863 livres, 506 numéros de revue, 32 CD et 725 DVD ont été équipés, indexés, catalogués et mis en service. À fin décembre 2025, 36'133 livres, 7'180 CD, 9'866 DVD et 1'222 fascicules de revues étaient à disposition, soit un total de 54'401 documents.

Le service eBibliomedia, qui comptait 259 personnes inscrites à fin décembre, mais avec seulement 66 personnes ayant emprunté dans l'année, demeure relativement peu sollicité. Rappelons que cette prestation, accessible gratuitement à distance pour toute personne possédant un compte à la Bibliothèque de Pully, vise à compléter l'offre physique de documents.

Statistique des prêts (2024-2025)

Année	Jours ouvr.	Prêts			Moyenne par jour			Total	Total par jour
		Adultes	Médiath.	Jeunesse	Adultes	Médiath.	Jeunesse		
2024	237	22'464	13'228	87'430	95	56	369	123'122	520
2025	238	21'154	12'167	88'027	89	51	370	121'348	510

Nombre de prêts CD : 1'571 (-865)

Nombre de prêts DVD : 10'423 (-190)

Nombre de prêts eBooks : 1'692 (+228)

Nombre de prêts eAudiobooks : 236 (-11)

En 2025, le nombre de documents empruntés diminue légèrement, que ce soit pour les livres ou les DVD. Le prêt de CD audio, dont la collection n'est plus enrichie depuis 2024, atteint un niveau extrêmement bas. Bien qu'il ne soit pas prévu de supprimer cette offre pour l'instant, la collection ne sera pas emportée lors du futur déménagement de l'institution.

Pour 2025, 2'634 comptes ont emprunté au moins un document, contre 2'643 en 2024. Dans de nombreux cas, les couples ou les familles utilisent un même compte pour emprunter des documents. Ces chiffres ne témoignent donc pas de la fréquentation effective de l'institution qui, elle, n'est pas calculée. De nombreuses personnes profitent aussi des espaces sans emprunter pour autant des documents, la Bibliothèque étant un lieu d'accueil ouvert gratuitement et sans discrimination à tout le monde. La part de la population pulliérane représente 68 % des comptes actifs de la Bibliothèque (1'792 comptes).

Programme culturel & médiation

Durant le premier semestre 2025, la Bibliothèque a proposé 26 activités et événements en tout genre, reprenant certains rendez-vous habituels comme les groupes et clubs de lecture, les ateliers DIY ou encore les moments d'éveil à la lecture comme « Chouette, bébé lit » ou « le Mercredi des petits ». Le 20 février, une rencontre littéraire a été organisée avec les autrices et auteurs Gabriela Zalapí et Joseph Incardona

À l'occasion de Biblioweekend, un événement organisé par l'association faîtière Bibliosuisse, la Bibliothèque a organisé un atelier de création de cartes postales et a invité la Comédie musicale improvisée. Le 7 mai, l'illustratrice Lisa Voisard est venue animer un atelier intitulé « Miam la nature » tandis qu'un événement a été organisé le 4 juin à Pully pousse, avec la collaboration de Jardin en jeu.

La Bibliothèque a aussi collaboré avec Espace jeune lors de la tenue de la Galerie des rives en organisant une bourse d'échange de livres et autres objets ainsi qu'en présentant son programme culturel à venir.

Dès septembre, l'institution a déployé son nouveau programme culturel « Habiter la ville ». Avec près de 60 événements, cette programmation annuelle, qui s'étale de septembre 2025 à juin 2026, marque un pas dans le souhait de la Bibliothèque de poser un regard atypique sur la Ville de Pully et le fait d'y habiter. Pour l'occasion, l'institution a collaboré avec plusieurs entités de l'Administration communale dans le but de proposer des visites de lieux emblématiques parfois peu connus, comme le sentier forestier ou la STEP, mais aussi des activités originales disséminées dans différents endroits de la Ville. Ainsi, deux lectures dans des lieux emblématiques de Pully ont été proposées par le comédien Vincent David.

La deuxième édition de « Avec les mo[r]ts », organisé en collaboration avec La Murette – espaces littéraires et l'entité Environnement, parcs et promenades, s'est articulé autour de la collecte d'histoires de cimetières par le collectif Caractères mobiles et l'organisation d'un atelier d'écriture en septembre. Les textes recueillis ont été présentés le 4 octobre par le collectif et M. B. Jichlinski, responsable du cimetière de Pully. Une publication sous la forme d'une petite brochure, à tirage limité, est prévue.

Le 25 novembre, l'artiste Vanessa Udriot, qui a réalisé l'illustration du programme est intervenue dans le cadre d'un atelier d'illustration. Le programme papier a connu une diffusion plus importante que d'habitude et d'excellents retours pour l'instant.

Lieu culturel orienté vers la cohésion sociale et l'échange, la Bibliothèque a aussi accueilli trois cartes blanches, donnant la possibilité à quiconque d'organiser une activité en ses lieux tout en bénéficiant d'un soutien organisationnel et logistique de la part de l'institution.

Les habituels moments de rencontre autour de la lecture (Chouette bébé lit, les Groupies littéraires, les Voraces, le Mercredi des petits, etc.) ont été reconduits tout en continuant à rencontrer un grand succès.

MUSÉES DE PULLY

Avec plus de 38'000 visiteuses et visiteurs, les Musées de Pully ont rencontré en 2025 un grand succès auprès du public. La programmation pluridisciplinaire proposée par les trois institutions muséales de la Ville de Pully (Musée d'art de Pully, ArchéoLab – Villa romaine, La Murette – espaces littéraires) dédiées aux beaux-arts, à l'archéologie et à la littérature a permis de toucher un public varié. Le succès rencontré atteste de l'importance des musées de proximité et de leur programmation qualitative.

Le Musée d'art

Au Musée d'art de Pully, l'année 2025 a été marquée par deux expositions à succès : Hodler. Un modèle pour l'art suisse, puis Come-Back ! L'art figuratif en Suisse : une scène au féminin. Avec elles, le Musée d'art a continué à asseoir son positionnement en tant qu'institution dédiée à la présentation et à la promotion engagée de l'art visuel régional et national. Se distinguant par une programmation riche et complémentaire à celle des autres institutions de la région, il confirme sa place dans le paysage culturel suisse. Reconnu pour son dynamisme, la qualité de ses expositions et son programme de médiation culturelle destiné aux familles, le Musée d'art de Pully s'impose aujourd'hui comme une institution incontournable de la région lémanique.



Micromédie musicale Biblioweekend



Avec les mo[r]ts

Hodler. Un modèle pour l'art suisse **Du 14 février au 25 mai 2025**

Commissariat :

Niklaus Manuel Güdel, directeur des Musées de Pully et de l'Institut Ferdinand Hodler

Laurent Langer, co-directeur du Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel

Philippe Clerc, historien de l'art

Avec la collaboration d'Anne-Sophie Poirot, conservatrice au Musée d'art de Pully

Grâce à une sélection de plus de 80 œuvres issues de collections privées et publiques, l'exposition Hodler. Un modèle pour l'art suisse proposait un aperçu de la réception du peintre Ferdinand Hodler (1853-1918) par les artistes de son temps et offrait ainsi un panorama de l'art moderne suisse.

Au début du XX^e siècle, Ferdinand Hodler jouissait d'une reconnaissance dépassant largement les frontières nationales. La puissance de son œuvre et son imposante personnalité ont fait de lui une figure incontournable, à tel point qu'à sa mort en 1918, les critiques n'ont pas hésité à affirmer que sans Hodler il n'y aurait pas d'art suisse. Pour tous les artistes de sa génération, comme des suivantes, il a été soit un modèle soit un repoussoir. L'exposition regroupait ainsi, autour d'une quinzaine d'œuvres de Hodler, des artistes réputés à l'instar de Cuno Amiet, Alice Bailly, Giovanni Giacometti et Félix Vallotton, mais aussi des peintres moins connus, tels Eduard Boss, Raymond Buchs, Casimir Reymond, voir totalement oubliés comme Marcus Jacobi et Anna Haller.

Une salle de l'exposition était dédiée à la réception de Hodler par l'écrivain C. F. Ramuz. En qualité de rédacteur en chef de la revue Aujourd'hui, Ramuz a recueilli des témoignages d'artistes contemporains de Hodler pour un numéro spécial, dédié au peintre et paru en mai 1931. L'écrivain vaudois a notamment écrit un texte sur le peintre suisse, intitulé Souvenir, qui a été remis à l'honneur.

Organisée conjointement avec le Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel (l'exposition y a été présentée lors d'une seconde étape du 22 juin au 12 octobre 2025), cette exposition résulte d'une étroite collaboration avec l'Institut Ferdinand Hodler. Elle a donné lieu à la publication d'un catalogue d'exposition aux éditions Notari, Genève, avec des contributions de nombreux spécialistes.

Nombre de visiteurs à Pully: 20'121

Nombre de visiteurs à Neuchâtel: 17'000

Un vernissage privé a été organisé à Pully en présence du Conseiller fédéral Christoph Blocher et de la Conseillère d'État Nuria Gorrite, suivi d'un vernissage public (395 personnes) s'achevant sous forme de conférence-récital-brunch avec Diana Blome, conservatrice de l'Institut Ferdinand Hodler, et l'accordéoniste Viviane Chassot, Prix suisse de musique. À Neuchâtel, une table-ronde avec la Conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider a été organisée.

Come-back ! L'art figuratif en Suisse Une scène au féminin **Du 13 septembre au 14 décembre 2025**

Commissariat: Victoria Mühlig, conservatrice au Musée d'art de Pully

Attentif à la création contemporaine, le Musée d'art a consacré son exposition d'automne à la résurgence de la peinture figurative en Suisse. Come-back ! L'art figuratif en Suisse: une scène au féminin a ainsi rassemblé une trentaine d'artistes de différentes générations, dont les œuvres ont su rendre compte de la richesse et de l'effervescence de la scène figurative actuelle.

Longtemps marginalisée par les mouvements modernistes du XX^e siècle, la peinture figurative connaît depuis une quinzaine d'années un regain d'intérêt sur les scènes artistiques européennes. En Suisse, ce retour a pris une dimension singulière en raison de son héritage formel qui a longtemps façonné le paysage artistique national. Portée par plusieurs générations d'artistes issues des écoles d'art du pays, la figuration se déploie désormais avec une liberté nouvelle, nourrie notamment par la présence affirmée d'artistes femmes.

Cette exposition qui a attiré plus de 600 personnes lors de son vernissage a connu un franc succès auprès de la presse et du public. En rassemblant de nombreux artistes issus de toute la Suisse, elle a permis de faire connaître l'institution à de nouveaux publics. Saluée comme une exposition marquante pour la peinture helvétique, l'exposition et son catalogue ont de nombreuses fois été mentionnés comme les coups de cœur des librairies et des journalistes pour se hisser parmi les 5 meilleures expositions de l'année 2025 (RTS).

Le catalogue d'exposition a été publié par les éditions art & fiction à Lausanne. L'ouvrage reproduit la plupart des œuvres exposées et rassemble des contributions de Julie Enckell (HEAD), Jill Gasparina (ECAV), Pierre-Paul Bianchi ainsi que de Victoria Mühlig. L'ouvrage, très remarqué, a fait l'objet d'une excellente réception et de plusieurs mises en avant en librairie, notamment chez Payot et à la librairie d'ArtGenève.

Dans le cadre de l'exposition, la Fondation Jacqueline Oyex a remis sa Distinction 2025 à Louisa Gagliardi lors du vernissage.

Nombre de visiteurs: 7865

Acquisitions et donations

En 2025, le Musée d'art a poursuivi sa politique d'acquisition en privilégiant l'intégration, au sein de sa collection, d'œuvres présentées dans le cadre de ses expositions. Dans le cadre de Come-back ! L'art figuratif en Suisse : une scène au féminin, le musée a ainsi fait l'acquisition d'œuvres de Seline Burn, Andrea Muheim, Lucie Kohler, Cecile Giovannini et Romane de Watteville. Par ailleurs, cette exposition a donné lieu à deux donations : une huile sur toile de l'artiste Irma Ineichen et un don de la Fondation Jacqueline Oyex. En collaboration avec le musée, la fondation a désigné l'artiste valaisanne Louisa Gagliardi comme lauréate de son Prix 2025 et a, à ce titre, fait don d'une œuvre présentée dans l'exposition Come-back.

Une œuvre de l'exposition Hodler. Un modèle pour l'art suisse a rejoint la collection sur la forme d'un dépôt permanent. Il s'agit du Portrait présumé d'Emile Borgeaud par Ferdinand Hodler.

Trois lithographies de Cuno Amiet ont été acquises aux enchères et viennent habilement compléter le fonds initial d'estampes du musée. Elles seront présentées dans le cadre de l'exposition Cuno Amiet. Les quatre saisons (18 septembre 2026 – 10 janvier 2027).

L'Association des Amis d'Édouard Morerod a fait don d'une œuvre du peintre intitulée Les Vendeuses de pain. Elle vient renforcer la collection et les liens entretenus avec l'association. De même, l'Association des Amis de Louis Rivier a fait don d'un tableau de Louis Rivier au Musée d'art. Ce dernier a en outre accepté la donation par des personnes privées d'une œuvre de Cécile Cellier et de trois œuvres sur papier de Germaine Ernst. À ces nouvelles entrées, s'ajoute le don de six œuvres de Jacques Pajak par Jacques Dominique Rouiller. Un collectionneur privé a également fait donation de deux œuvres d'art contemporain, l'une d'Anaïs Defago, l'autre de Natacha Donzé.

Le Musée a pu à nouveau compter sur l'Association des Amis des Musées de Pully (AMP) qui a fait don des œuvres lauréates de l'édition 2025 de son concours. Le Musée d'art a ainsi pu accueillir des œuvres réalisées par Natacha Donzé, Chloé Démétriadès et Arnaud Sancosme que le public pourra découvrir dès mars 2026 à l'occasion de l'exposition Flash sur la collection. Enfin, le Musée d'art a achevé la constitution de sa collection d'éditions d'artistes en confirmant l'acquisition des trois dernières éditions publiées par Locus Solus, réalisées par Gina Proenza, Virginie Otth et Jérôme Hentsch, de telle sorte que le musée en conserve la collection complète.

En ce qui concerne la gouvernance de la collection, la direction a mis en place en 2025 un comité d'acquisition (il est formé des quatre conservateur·ice·s et de la direction des Musées de Pully), chargé d'élaborer une politique d'acquisition et de statuer sur les propositions de donations, garantissant ainsi une application des principes directeurs de la collection. Ce comité s'est réuni deux fois en 2025 et ses travaux se poursuivront en 2026.

L'ArchéoLab – villa romaine

Portail vers le passé

Du 21 septembre 2024 au 14 décembre 2025

Commissariat : Aurèle Cellérier, conservateur de l'ArchéoLab – villa romaine

Inaugurée en 2024, l'exposition Portail vers le passé avec son dispositif exclusif de réalité virtuelle a continué à susciter l'intérêt du public, ce qui a motivé sa prolongation après l'été, jusqu'au 14 décembre 2025. Pour accompagner l'exposition jusqu'à sa fermeture, un riche programme de médiation et événements a été conçu, avec un accent sur les partenariats locaux et régionaux (voir section Médiation ci-après).

Fruit d'une recherche soutenue par le Fonds national suisse pour la recherche scientifique (section AGORA), l'exposition a également donné lieu à un travail de réflexion et d'évaluation quant à l'usage de la réalité virtuelle dans un contexte muséal, pour l'apprentissage de l'histoire et la valorisation du patrimoine archéologique. Ainsi, un rapport d'évaluation et d'impact a été rédigé, réunissant des sources de données aussi variées qu'un livre d'or interactif, un questionnaire et une observation des publics, une étude didactique de la HEP-VD et un colloque consacré à l'usage du numérique pour la valorisation patrimoniale (co-organisation ArchéoLab, Musée romain de Vidy, UNIL). Cette évaluation a permis de conclure à la plus-value de l'outil numérique ainsi qu'à la nécessité d'encadrement. Ces résultats ont été présentés lors d'un colloque portant sur les médiations de l'anthropocène organisé par la HEPVS et le Musée de la nature de Sion.

Enfin, la sélection de l'expérience VR de Portail vers le passé pour une présentation au Festival du film d'archéologie de Nyon – section expériences immersives (en lice pour le prix du public) – a offert une belle consécration à ce produit innovant, qui sera également présenté sous des formes nouvelles en 2026.

Exposition hors-les-murs

Du 5 mai au 31 octobre 2025

L'année 2025 a marqué les 10 ans d'existence de l'ArchéoLab sous sa forme renouvelée (nouvelle identité institutionnelle, orientation vers les jeunes publics, programmation d'expositions temporaires, ouverture d'un espace de médiation). Ce jubilé a fait l'objet d'une exposition hors-les-murs et d'une programmation spécifique.

En collaboration avec le festival lausannois BDFIL, une double exposition hors-les-murs a mis en valeur, au Quai Milliquet et sur la Place d'Obernai, l'histoire de Pully et les métiers de l'archéologie. Elle bénéficiait du talent de deux dessinateurs de la région. Le public a ainsi pu découvrir les objets phares du patrimoine local, guidé par le Topio,

personnage emblématique de Damien Leuba, et s'initier au travail des archéologues au fil d'un parcours-jeu illustré par Albin Christen. L'exposition a fait l'objet d'un vernissage dans le cadre du programme du festival BDFIL et en collaboration avec le bar La Générale, le 11 juin 2025. L'ArchéoLab a été associé à d'autres événements du festival, notamment une table ronde sur « L'histoire dans les cases » au MCBA (10 mai).

Afin de pérenniser cette année de jubilé, l'exposition hors-les-murs a donné lieu à deux publications complémentaires aux formats originaux. L'une, destinée au jeune public, reprend la présentation illustrée des métiers de l'archéologie avec des jeux et deux pages d'autocollants. La seconde, plaquette anniversaire au format leporello, se déploie telle une ligne chronologique à travers l'histoire de Pully et reprend les objets phares de l'exposition. Ces deux publications sont vouées à une distribution ciblée dans la boutique de l'ArchéoLab et de partenaires muséaux, ainsi que lors d'événements.

ArchéoBus

En 2025, l'ArchéoBus a poursuivi son voyage auprès des classes et événements de la région. Programmé dans le cadre de l'exposition temporaire Portail vers le passé, il a également été présent à Orbe pour les Journées vaudoises d'archéologie avec un atelier exclusif autour de la vigne et du vin, ainsi que pour la journée Pully culture en complément de l'exposition hors les murs sur la Place d'Obernai. Le bus est aussi allé à la rencontre des élèves de second cycle primaire à Lausanne, Crissier, Gimel et Etoy.

En fin d'année, l'ArchéoBus a fait l'objet de légères transformations, lui permettant de réaliser, en complément de son activité de médiation, des transports d'œuvres et de matériel pour les Musées de Pully. Cette affectation complémentaire offre aussi une visibilité supplémentaire à l'ArchéoLab, grâce à sa circulation sur les routes de Suisse.

Requalification de la Villa romaine

2025 marque également la reprise des discussions autour d'un projet de requalification de la villa romaine de Pully, afin de régler les problèmes signalés dès 2010, à savoir des infiltrations et remontées d'eau dans les vestiges de la villa, mettant en péril sa structure et sa pérennité. Ce chantier offrirait l'occasion de réunir les activités de l'ArchéoLab (actuellement partagées entre l'espace laboratoire et le site de la villa) sur un seul site et d'imaginer un projet spécifiquement adapté aux besoins actuels. Ces discussions se poursuivront en 2026, avec pour objectif de solliciter un crédit d'étude auprès du Conseil communal sur ce sujet délicat. Pour rappel, les vestiges de la villa romaine de Pully sont classés en note A à l'inventaire fédéral des biens culturels et en note 1 à l'inventaire cantonal, les plaçant dès lors sous de contraignantes dispositions légales quant à leur conservation et leur accessibilité publique.

La Muette – espaces littéraires

En 2025, La Muette – espaces littéraires a poursuivi son programme d'événements autour de C. F. Ramuz, de la littérature et de la création romande ainsi que ses activités de médiation. Plusieurs collaborations fructueuses de 2024 ont été réitérées et de nouveaux partenariats ont pu voir le jour. Les invitations aux écrivains, artistes, maisons d'édition et structures culturelles sont adressées avec une attention pour la diversité afin de refléter la pluralité des actrices et acteurs du domaine littéraire romand. Les événements de la programmation sont régulièrement complets et les retours, tant des intervenants que des publics et de l'équipe, sont particulièrement positifs.

Programmation

Janvier – L'année a été ouverte par une collaboration avec la BCU Lausanne autour du Journal de l'écrivaine suisse Monique Saint-Hélier (1895-1955). La comédienne Fiamma Camesi a proposé une lecture mise en scène d'une sélection d'extraits. La performance était précédée d'une présentation par Stéphane Pétermann, responsable de recherche du Centre des littératures en Suisse romande de l'Université et de Lausanne, autour la question de la pratique diariste chez Monique Saint-Hélier et chez C. F. Ramuz.

Février – La collaboration avec le Cinéma CityClub Pully et ProSenectute a été réitérée cette année autour de Blend de la réalisatrice suisse Malika Pellicoli. Le long-métrage documentaire suit le parcours de quatre femmes dans la course pour décrocher le prestigieux et très convoité titre de Master of Wine. La séance était précédée d'une lecture de « Les Femmes dans les vignes », courte nouvelle de C. F. Ramuz, par le comédien Lucas Savioz et suivie d'un moment d'échange avec la réalisatrice.

Mars – Le rappeur et poète lausannois Jonathan Dumani (abSTRAL compost) a proposé une lecture performée de son premier livre Le vrai visage de la pluie (éditions La Veilleuse), récit-fleuve des pérégrinations de l'auteur en Amérique du Sud.

Avril – La dimension sonore était à l'honneur au mois d'avril à travers deux créations de l'artiste Chloé Dragna. Les silences d'Alice, est une pièce née de « La Machine à tricoter », nouvelle d'Alice Rivaz parue en 1973. La barque de Ramuz s'attache à des écrits de C. F. Ramuz datés de 1913, dans lesquels il évoque le Léman et ses paysages, notamment au cours d'une traversée de Thonon à Genève. Munie de ses hydrophones, Chloé Dragna est partie sur les traces de l'écrivain-enfant du lac pour mettre en son les eaux ramuziennes. L'événement était organisé avec la complicité des éditions Héros-Limite, maison réputée basée à Genève.

Mai – Dans le cadre de la journée Pully Culture au mois de mai, les publics étaient invités dans les jardins de la Salle Davel pour découvrir la SLAAM, Société Lausannoise des Amatrices et Amateurs de Mots, assister à leur performance et y participer s'ils le souhaitaient. Durant la journée, une guide volante était disponible pour répondre aux questions et accompagner les publics dans l'espace muséal.

Juin – Les éditions art&fiction, fleuron de l'édition suisse et acteur incontournable de la scène artistique romande, ont pris leur quartier à Pully pour fêter leur 25^e anniversaire lors d'un week-end de célébration. Un programme riche et varié a été concocté avec une exposition dans les espaces du Musée d'art, une présentation des 450 livres de leur catalogue, un vernissage de nouvelles parutions, une librairie pop-up, une parade dans les rues de la ville et un concert dans les jardins.

Septembre – La Nuit des musées de Lausanne et Pully en septembre a été l'occasion de proposer des lectures en résonance avec l'exposition « Come-back ! L'art figuratif en Suisse : une scène au féminin » au Musée d'art. Portées par la comédienne Giulia Belet, les lectures ont fait entendre des voix littéraires féminines romandes du XX^e siècle ainsi que des plumes contemporaines, en prose et en poésie. Par ailleurs, durant les horaires d'ouverture, une guide volante était disponible pour répondre aux questions et accompagner les publics dans La Mulette – espaces littéraires.

Octobre – L'événement « Avec les mo[r]ts », une collaboration entre La Mulette – espaces littéraires, l'entité communale des Parcs et promenades et la Bibliothèque de Pully a connu sa deuxième édition en octobre. Le collectif d'auteurs et autrice Caractères mobiles a été invité afin de recueillir les témoignages des usagères et usagers du Cimetière de Pully. Dès la rentrée de septembre, une campagne de récolte a été lancée, ainsi qu'un atelier d'écriture ouvert à toutes et tous. Les auteurs Mathias Howald et Benjamin Pécoud ont restitué les récits fabriqués à partir des témoignages lors d'une lecture publique. Prévue au cimetière, elle a dû être déplacée à la bibliothèque à cause des conditions météo.

Novembre – 2025 marquait le centenaire de la mort d'Henri Roorda (1870-1925), pédagogue et anarchiste lausannois. Publications, événements et colloque ont jalonné l'année, organisés par l'Association des amis d'Henri Roorda, l'Université de Lausanne et l'Université de Lorraine. La Mulette – espaces littéraires a participé à la mise en valeur de cet auteur méconnu par une lecture chorale de la Compagnie Miel Chasseur, précédée par les maîtres d'enseignement et de recherche à l'UNIL Anne-Lise Delacrétaz et Alain Ausoni.

Décembre – L'autrice confirmée jurassienne Rose-Marie Pagnard a clos l'année par une lecture sensible et engagée de son ouvrage le plus récent, *Registre de merveilles*, paru aux éditions d'en bas. Ce recueil de nouvelles évoque deux sœurs ukrainiennes réfugiées chez la fille de la narratrice.

Et encore...

Au début du mois de novembre, La Mulette – espaces littéraires a accueilli l'association Lectures canap', lauréate du Prix spécial de médiation 2025 de l'OFC, pour une soirée hors programme consacrée à l'adaptation BD de *Présence* de la mort de la graphiste et illustratrice Karen Ichters.

C. F. Ramuz a par ailleurs bénéficié d'une grande visibilité dans le cadre de l'exposition Hodler. Un modèle pour l'art suisse du Musée d'art de Pully (14 février – 25 mai 2025), la salle Flash lui étant consacrée (voir plus haut).

Dans l'optique de poursuivre la collection d'images pour le site Internet de l'institution, deux œuvres ont été commandées aux artistes Lucie Kohler et Caroline Tschumi, qui ont respectivement choisi de représenter *La Grande peur* dans la montagne et *Jean-Luc persécuté*.

Nomination aux European Museum of the Year Awards (EMYA)

À la fin de l'année 2025, La Mulette – espaces littéraires a été nommée au Prix du musée européen de l'année 2026. Les European Museum of the Year Awards (EMYA) se consacrent à promouvoir l'excellence en matière d'innovation et de qualité de service au public dans les pratiques muséales. Cette nomination permettra notamment de présenter l'institution lors d'une conférence internationale à Bilbao en juin 2026 et de faire rayonner le musée auprès de la profession sur le plan européen. C'est une formidable reconnaissance pour l'institution et pour la qualité du travail accompli par toutes les équipes et personnes impliquées.

Communication

Musée d'art de Pully

Presse

En 2025, les deux expositions présentées au Musée d'art de Pully ont bénéficié de retombées médiatiques importantes dans la presse quotidienne, hebdomadaire et spécialisée, tant imprimée que numérique.

En début d'année, l'exposition Hodler. Un modèle pour l'art suisse a fait l'objet d'une large couverture, totalisant plus de 30 mentions. Elle a également été relayée à travers plusieurs émissions de radio et de télévision, notamment le 19h30 de la RTS. Avant même son ouverture, l'exposition avait déjà été citée par la RTS parmi les cinq expositions à ne pas manquer en Suisse en 2025.

En seconde partie d'année, l'exposition Come-back ! L'art figuratif en Suisse : une scène au féminin a été mise en avant dans près de 50 publications. Elle a elle aussi bénéficié d'une forte visibilité radiophonique et télévisuelle, notamment à travers le 12h45 de la RTS, et a été citée parmi les cinq meilleures expositions de l'année en Suisse par la RTS. Majoritairement positives, les critiques publiées dans la presse soulignent la qualité des expositions proposées par le Musée d'art de Pully et confirment son rôle d'acteur incontournable de la scène artistique régionale.

Canaux digitaux

Site internet – www.museedartdepully.ch

En 2025 le site internet du Musée d'art de Pully a accueilli 45'771 visiteurs, dont 27'576 visites sur la page de l'exposition Hodler. Un modèle pour l'art suisse et 17'340 visites sur la page « Horaires et tarifs ». À noter que 64 % des utilisateurs visitent le site depuis un smartphone.

Instagram – @museeartpully

La présence du Musée d'art de Pully sur Instagram ne cesse de croître et de se diversifier. En 2025, le compte a franchi le cap des 10'000 abonnés. Avec 10'529 abonnés, soit une augmentation de 3'500 par rapport à l'année précédente, ce canal représente l'audience la plus importante des Musées de Pully.

La plateforme poursuit une stratégie axée sur la visibilité, en garantissant une présence régulière, tout en fidélisant sa communauté grâce à des contenus innovants et en attirant de nouveaux abonnés au moyen de publications collaboratives avec l'ensemble de ses partenaires, par exemple avec Caran d'Ache dans le cadre d'un partenariat autour de l'exposition Come-back ! L'art figuratif en Suisse : une scène au féminin.

En 2025, le contenu de la page a été vu 516'353 fois. 113 publications et 500 stories ont été partagées, ayant suscité plus de 10'000 interactions (likes, commentaires, partages) des abonnées.

Facebook – @museeartpully

La page Facebook du Musée d'art de Pully maintient une communauté significative, comptant 4'098 abonnés qui suivent les actualités et publications du musée. Le contenu de la page a été vu au total 277'953 fois, suscitant l'interaction de 1'371 personnes avec la page et/ou ses publications.

LinkedIn – @museeartpully

La page LinkedIn du Musée compte à ce jour 851 abonnés, soit 212 de plus que l'année précédente. Les contenus de cette page, qui permettent de toucher un public plus professionnel, ont été vus 15'774 fois et suscité 747 réactions. Ces résultats montrent une évolution constante de cette page.

Supports papiers

Campagnes d'affichage

Afin de promouvoir chaque exposition du Musée d'art de Pully et d'en renforcer la notoriété, une stratégie d'affichage ciblée a été déployée tout au long de l'année. En 2025, plus de 677 affiches F4 (format mondial) ont été diffusées pour l'exposition Hodler. Un modèle pour l'art suisse (février à mai) dans l'agglomération lausannoise ainsi que dans les villes de Pully, Vevey, Montreux, Martigny, Morges et Genève. Cette exposition a également bénéficié d'un affichage F12 dans les gares CFF de Lausanne, Nyon, Vevey et Sion.

La campagne d'affichage de l'exposition Come-back ! L'art figuratif en Suisse : une scène au féminin (septembre à décembre) s'est quant à elle déployée dans l'agglomération de Lausanne ainsi que dans les villes de Pully, Vevey, Montreux et Morges, pour un total de 475 affiches F4. .

Diffusion des cartons d'exposition

Pour chaque exposition, le Musée d'art de Pully met en œuvre une diffusion ciblée de son carton de présentation afin d'en assurer la promotion, de valoriser le programme de médiation culturelle et de renforcer la notoriété de l'institution. Sur les 10'000 exemplaires imprimés à chaque occasion, près de 4'000 sont adressés aux abonnés, environ 2'500 aux institutions culturelles à l'échelle suisse, 1'000 aux commerces et lieux publics régionaux, le solde étant mis à disposition des visiteurs du musée.

Echange de visibilité

Le Musée d'art de Pully est membre de l'Association des Musées de Lausanne et Pully et bénéficie à ce titre des actions de communication imprimées et numériques déployées sous l'identité Lausanne musées par l'agence en charge de la communication et des événements de l'association. Cette visibilité est assurée tout au long de l'année et renforcée au mois de septembre à l'occasion de la promotion de la Nuit des musées. De plus, les pages Lausanne Musées repartagent systématiquement les contenus du Musée d'art de Pully, offrant ainsi une excellente visibilité auprès d'un public passionné de culture locale.

Les expositions du Musée d'art de Pully sont recensées sur de nombreux sites touristiques et agendas en ligne (MySwitzerland, L'Agenda, Temps Libre, Passeport Musées Suisses, etc.) et sont fréquemment mises en avant par des médias digitaux régionaux tels que The Lausanne guide et The Lausanner. Ce dernier est rattaché à l'Office du tourisme de Lausanne qui met régulièrement en avant les affiches et flyers du musée en ville et dans ses locaux.

Le musée apporte son soutien à diverses institutions et associations locales en offrant des billets d'entrée ou des articles en lien avec l'institution pour des concours ou autres événements. Ces actions permettent d'accroître sa visibilité au-delà de son public habituel grâce aux réseaux de ses partenaires.

Les publications digitales du musée ont bénéficié d'un excellent relais tout au long de l'exposition Come-back ! L'art figuratif en Suisse : une scène au féminin. Les 30 artistes participantes se sont montrées particulièrement actives dans le partage des contenus créés par le musée, contribuant ainsi à accroître la visibilité au-delà de son audience habituelle.

ArchéoLab

Presse

L'ArchéoLab bénéficie d'une visibilité régulière dans les médias consacrés aux loisirs et figure dans de nombreux agendas en ligne.

Supports digitaux

Site internet – www.archeolab.ch

En 2025, le site internet de l'ArchéoLab a accueilli 11'136 visiteurs, dont 4'176 visites sur la page de l'exposition Portail vers le passé et 3'440 visites sur la page «Agenda et inscriptions». À noter que 56 % des utilisateurs visitent le site depuis un smartphone.

Instagram – @archeolabpully

La présence de l'ArchéoLab sur Instagram a progressé, avec une communauté atteignant désormais 1'905 membres, dont 330 nouveaux abonnés. Au cours de cette période, 67 publications et 131 stories ont été publiées, ce qui a généré un total de 135'108 vues et 2'500 interactions.

Facebook – @archeolabpully

La page Facebook de l'ArchéoLab compte une communauté stable de 1'400 abonnés. Le contenu partagé sur la page a cumulé un total de 66'600 vues.

Supports papiers

Campagnes d'affichage

L'exposition Portail vers le passé a fait l'objet d'une campagne d'affichage ciblée. De janvier à juin, près de 400 affiches au format F4 ont été déployées dans l'agglomération de Lausanne ainsi que dans les villes de Pully, Vevey, Montreux et Morges.

De juillet à décembre, une stratégie plus ciblée a été privilégiée à Lausanne et Renens, avec la diffusion d'environ 900 affiches aux formats A2 et A3. Ces différentes actions ont contribué à une promotion efficace de l'exposition, favorisant l'attractivité de l'événement et renforçant la visibilité de l'ArchéoLab à l'échelle régionale.

Diffusion des cartons d'exposition

Pour chaque exposition, l'ArchéoLab met en œuvre une diffusion ciblée de son carton de présentation afin d'en assurer la promotion, de valoriser le programme de médiation culturelle et de renforcer la notoriété de l'institution. Sur les 10'000 exemplaires imprimés à chaque occasion, près de 4'000 sont adressés aux abonnés, environ 2'500 aux institutions culturelles à l'échelle suisse, 1'000 aux commerces et lieux publics régionaux, le solde étant mis à disposition des visiteurs du musée.

Cette année, deux cartons spécifiques ont été conçus pour promouvoir les activités liées au 10^e anniversaire de l'institution. Le premier, tiré à 2'500 exemplaires, a été diffusé dans les Musées de Pully et lors des différents événements auxquels l'ArchéoLab a pris part. Le second, invitant le public à célébrer les 10 ans de l'ArchéoLab à l'occasion de la Nuit des musées, a été imprimé à 15'000 exemplaires et distribué notamment auprès de plus de 12'000 ménages des communes de Pully, Belmont et Paudex..

Échange de visibilité

L'ArchéoLab est membre de l'Association des Musées de Lausanne et Pully et bénéficie à ce titre des actions de communication imprimées et numériques déployées sous l'identité Lausanne musées par l'agence en charge de la communication et des événements de l'association. Cette visibilité est assurée tout au long de l'année et renforcée au mois de septembre à l'occasion de la promotion de la Nuit des musées. De plus, les pages Lausanne Musées repartagent systématiquement les contenus de l'ArchéoLab, offrant ainsi une excellente visibilité auprès d'un public passionné de culture locale.

Les activités de l'ArchéoLab sont recensées sur de nombreux sites touristiques et agendas en ligne (MySwitzerland, L'Agenda, Temps Libre, Passeport Musées Suisses, etc.) et sont fréquemment mises en avant par des médias digitaux régionaux tels que The Lausanne guide et The Lausser. Ce dernier est rattaché à l'Office du tourisme de Lausanne qui met régulièrement en avant les affiches et flyers du musée en ville et dans ses locaux.

Le musée apporte son soutien à diverses institutions et associations locales en offrant des billets d'entrée ou des articles en lien avec l'institution pour des concours ou autres événements. Ces actions permettent d'accroître sa visibilité au-delà de son public habituel grâce aux réseaux de ses partenaires.

La participation de l'ArchéoLab à des événements externes, ainsi que les collaborations menées dans le cadre des programmes de médiation, contribuent à renforcer la visibilité de l'institution tant dans le milieu scientifique qu'auprès d'un public élargi, tout en consolidant ses liens avec les acteurs culturels régionaux. Cette année, l'institution a notamment développé des collaborations avec le festival BDFIL et l'association Lausanne à table, lui permettant d'être intégrée à leurs supports de communication imprimés et numériques. Leurs programmes respectifs, imprimés à plusieurs milliers d'exemplaires, ont ainsi contribué au développement de la notoriété de l'institution auprès de nouveaux publics.

Tout au long de l'année, une stratégie de publications collaboratives avec l'ensemble des partenaires de l'ArchéoLab a été déployée, tant pour la promotion du 10^e anniversaire de l'institution que pour l'exposition en cours. Ces actions ont permis un excellent relais des contenus numériques, étendant la visibilité de l'ArchéoLab bien au-delà de son audience habituelle. À titre d'exemple, la publication réalisée en collaboration avec Blaise Bersinger pour promouvoir sa participation aux festivités des 10 ans a généré à elle seule 65'000 vues.

La Mulette – espaces littéraires

Presse

La programmation de La Mulette – espaces littéraires bénéficie d'une présence ponctuelle dans la presse et d'un relai régulier dans de nombreux agendas en ligne.

Canaux digitaux

Site internet – www.lamuette.ch

En 2025, le site internet de La Mulette – espaces littéraires a accueilli 3'034 visiteurs, soit une augmentation de 23 % par rapport à l'année précédente, dont 1'522 visites sur la page de l'expérience Ramuz en 100 images et 912 visites sur la page « Événements ». À noter que 48 % des utilisateurs visitent le site depuis un smartphone.

Supports papiers

Campagnes d'affichage

En 2025, deux affiches distinctes ont été conçues afin de renforcer la notoriété de l'institution. Au total, 800 affiches au format F4 ont été diffusées de janvier à décembre dans l'agglomération de Lausanne ainsi que dans les villes de Pully, Vevey, Montreux et Morges. Par ailleurs, trois campagnes spécifiques d'affichage ont été menées à Lausanne pour assurer la promotion des événements proposés par l'institution, avec la diffusion de 750 affiches aux formats A2 et A3. Ces différentes actions contribuent à une promotion efficace de l'institution, favorisant l'attractivité des événements de sa programmation à l'échelle régionale.

Diffusion des cartons d'exposition

Pour chaque demi-saison, La Mulette – espaces littéraires met en œuvre une diffusion ciblée de son carton de présentation afin de valoriser la programmation et de renforcer la notoriété de l'institution. Sur les 10'000 exemplaires imprimés à chaque occasion, près de 4'000 sont adressés aux abonnés, environ 2'000 aux institutions culturelles à l'échelle suisse, 1'000 aux commerces et lieux publics régionaux, le solde étant mis à disposition des visiteurs du musée.

Échange de visibilité

La Mulette – espaces littéraires est membre de l'Association des Musées de Lausanne et Pully et bénéficie à ce titre des actions de communication imprimées et numériques déployées sous l'identité Lausanne musées par l'agence en charge de la communication et des événements de l'association. Cette visibilité est assurée tout au long de l'année et renforcée au mois de septembre à l'occasion de la promotion de la Nuit des musées.

Les activités de La Mulette – espaces littéraires sont recensées sur de nombreux sites touristiques et agendas en ligne (MySwitzerland, L'Agenda, Temps Libre, Passeport Musées Suisses, etc.) et sont fréquemment mises en avant par des médias digitaux régionaux tels que The Lausanne guide et The Lausanner. Ce dernier est rattaché à l'Office du tourisme de Lausanne qui met régulièrement en avant les affiches et flyers du Musée en ville et dans ses locaux.

Le musée apporte son soutien à diverses institutions et associations locales en offrant des billets d'entrée ou des articles en lien avec l'institution pour des concours ou autres événements. Ces actions permettent d'accroître sa visibilité au-delà de son public habituel grâce aux réseaux de ses partenaires.

Les collaborations menées dans le cadre de la programmation de La Mulette – espaces littéraires contribuent à renforcer la visibilité de l'institution. Durant toute l'année, elle bénéficie d'un excellent relai de communication de la part des artistes et des intervenants à ses différents événements.

Événements

En proposant des événements indépendants des programmes de médiation liés aux expositions, les Musées de Pully développent des collaborations avec des partenaires locaux afin d'élargir et de renouveler leurs publics, d'accroître leur notoriété et de renforcer leur ancrage dans le paysage culturel régional.

Début juin, le Musée d'art de Pully a ainsi accueilli l'événement Fringales, organisé par l'Association des Musées de Lausanne et Pully. Cette rencontre culinaire offrait au public une dégustation de créations de chefs régionaux inspirées d'une œuvre de l'exposition Hodler. Un modèle pour l'art suisse. Affichant complet, l'événement a attiré une majorité de primo-visiteurs et a contribué à accroître la visibilité du musée au-delà de son public habituel.

Le 24 mai, les Musées de Pully ont également pris part à la journée Pully Culture, durant laquelle les institutions culturelles de la Ville de Pully s'associent pour proposer un programme commun d'activités, et ont accueilli près de 500 personnes.

Le 27 septembre, les musées ont participé à la Nuit des musées organisée par l'Association des Musées de Lausanne et Pully. Cet événement a rassemblé plus de 3'000 personnes à Pully. Lors de cette édition 2025, le désormais traditionnel loto des musées a été animé par l'humoriste Blaise Bersinger sur l'Esplanade du Prieuré, afin de célébrer les 10 ans de l'ArchéoLab. Ce programme était offert en complément des activités proposées dans les musées.

Enfin, un partenariat avec l'association Lausanne à table a permis d'organiser deux événements culinaires, l'un au Musée d'art de Pully et l'autre à l'ArchéoLab. Tous deux ont rencontré un vif succès et ont affiché complet en très peu de temps.

Au total, plus de 3'600 personnes ont fréquenté nos institutions à l'occasion de ces événements.

Recherches de fonds et partenariats

Musée d'art

En 2025, le Musée d'art de Pully a bénéficié du soutien de la Commission vaudoise de répartition de la Loterie Romande, de la Fondation Philanthropique Famille Sandoz, de la Fondation Champoud et de la Ernst Göhner Stiftung pour la réalisation de ses expositions et de son programme d'activités culturelles. Par ailleurs, l'exposition Hodler. Un modèle pour l'art suisse a été soutenue par la Fondation Pittet, la Fondation Marcel Regamey, la Fondation Pro scientia et arte et la Ruth und Arthur Scherbarth-Stiftung. L'exposition Come-back ! L'art figuratif en Suisse : une scène au féminin a quant à elle reçu des contributions de Arts Visuels Vaud, de la Dr. Georg und Josi Guggenheim-Stiftung, de la Fondation Stanley Thomas Johnson, de ProHelvetia et de la Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte.

ArchéoLab

L'exposition hors-les-murs présentée par l'ArchéoLab au Quai Milliquet et à la place d'Obernai de mai à octobre, ainsi que les publications qui en ont découlé, ont bénéficié du soutien de la Fondation Philanthropique Famille Sandoz, du Centre patronal, de la Fondation Pittet et de l'Association des Amis des Musées de Pully.

La Muette

La Muette – espaces littéraires a bénéficié d'une contribution supplémentaire de la Fondation Jan Michalski pour l'écriture et la littérature en faveur de son programme de médiation 2024–2025. Ce soutien s'ajoute à ceux déjà perçus de la Fondation Ernst Göhner, de la Fondation Philanthropique Famille Sandoz et de la Commission cantonale de sensibilisation à la culture.

Fréquentation

Fréquentation	ArchéoLab	Musée d'art	La Muette – espaces littéraires	
			Espace muséal	Ramuz en 100 images
Enfants	4'847	2'828	370	Tous publics confondus : 1'522
Adultes	1'853	25'157	2'989	
Total	6'700	27'985	3'359	
- En moyenne, chaque jour de l'année 2025 a vu 104 personnes franchir les portes des Musées de Pully - 31 % des visiteurs sont venus dans le cadre d'une activité de médiation ou d'un événement - Au total, les nombreux publics des Musées ont pu participer à plus de 400 activités et événements en 2025				

Médiation

La médiation culturelle fait partie de l'ADN des Musées de Pully. Depuis de nombreuses années, les musées se distinguent par la qualité et l'ambition de leur programme d'exposition et d'événements, mais aussi par la pertinence et la diversité de son offre de médiation culturelle. Orientée en grande partie vers le jeune public, elle propose des formats variés adaptés à plusieurs tranches d'âges, allant des tout-petits («matinées poussette» au Musée d'art) aux plus grands (secondaire II à La Muette – espace littéraires).

Musée d'art

L'année 2025 a été marquée par des activités qui invitaient le public à vivre le musée d'art autrement. La «Slow visit» par Cristiana Bolli Freitas, thérapeute somatique, a encouragé les adultes à contempler, ressentir et explorer le travail de Ferdinand Hodler à travers la méditation. En collaboration avec Chorécriture, l'activité «Direction le musée à danser» proposait aux enfants un conte dansé en lien avec l'exposition Hodler. Un modèle pour l'art suisse. Pendant l'exposition Come-back ! L'art figuratif en Suisse: une scène au féminin, l'activité «Énigme au musée» a transformé celui-ci en terrain d'enquête pour une expérience immersive qui mêlait art, expression corporelle et réflexion.

À la suite du succès des ateliers pour adultes de l'artiste suisse Michael Rampa proposés en 2024, ce partenariat a été reconduit en 2025. Les participantes et participants ont pu expérimenter les techniques polyvalentes et exigeantes de la peinture à l'huile et à la gouache, en écho à l'exposition Hodler. Un modèle pour l'art suisse. Les ateliers ont affiché complets.

Le public scolaire était également au rendez-vous: l'exposition Hodler. Un modèle pour l'art suisse a accueilli un bon nombre de classes, soulignant une excellente fréquentation qui a continué durant l'exposition Come-back ! L'art figuratif en Suisse: une scène au féminin. Au total, 1'182 élèves ont profité des visites guidées.

Des événements comme «Brunch au musée – Conférence: Hodler et la musique» ou «Soirée au musée – table ronde: l'art suisse existe-t-il vraiment ?», «Afterwork au musée – rencontres avec les artistes», «Brunch au musée – Table ronde: L'art figuratif en Suisse. Une scène au féminin» sont des formules qui ont bien fonctionné et qui ont permis d'apporter un éclairage sur les diverses thématiques abordées par les expositions.

L'offre pour les familles a également été riche: le Musée d'art a proposé des «matinées poussettes» (0 à 24 mois), des ateliers d'éveil «Les p'tits bouts au musée» (2-3 ans) et des visites guidées pour les familles (avec des enfants de 6 à 12 ans).

Commandé spécialement pour l'exposition Come-back ! L'art figuratif en Suisse: une scène au féminin, le dispositif participatif de Lucie Kohler, un croquis qui invitait les visiteurs et visiteuses à contribuer à l'œuvre en le colorant selon leurs envies, a été un franc succès. Le musée a exploré de nouvelles formes d'implication du public, entre création, réception et expérience collective.

Le programme de médiation de l'année 2025 a confirmé que la diversité des offres permet de toucher différents publics et a souligné l'importance du musée comme lieu accessible à toutes et tous.

ArchéoLab – Villa romaine

L'exposition Portail vers le passé, ouverte en 2024, a rythmé toute l'année 2025. Les thématiques transversales traitant de trois périodes différentes (Préhistoire, Antiquité et Moyen-Âge) ont permis de faire appel à de nouveaux partenaires. Cette année, les visiteurs ont pu s'adonner à l'artisanat du Néolithique avec les animateurs du village lacustre de Gletterens ou bien à l'apprentissage de l'Allemand avec la compagnie de théâtre Botte-cul, en collaboration avec la Café-Théâtre de la Voirie. La part belle a été donnée à l'Antiquité romaine avec des ateliers de cuisine et de jeux menés par l'Association Nunc est Bibendum, par un échange d'activité orchestré avec le Musée romain de Vidy et la venue du groupe Chorécriture pour enchanter la Villa le temps d'une journée d'Halloween.

Cette exposition de réalité virtuelle a aussi été l'occasion d'organiser et de participer à plusieurs événements autour des nouveaux outils numériques en médiation, un domaine neuf et très fertile. L'exposition a été présentée lors du festival Digital Dreams à l'université de Lausanne et lors d'une journée de colloque organisée à Pyxis en collaboration avec le Musée romain de Lausanne-Vidy et l'Université de Lausanne. Pour finir, l'expérience a été sélectionnée pour être présentée en compétition au Festival international du film d'archéologie de Nyon (FIFAN).

L'année 2025 a ainsi été l'occasion de renouveler la présence de l'ArchéoLab (et celle de l'ArchéoBus) dans plusieurs festivals régionaux d'archéologie. En plus du festival Digital Dreams et du FIFAN, l'ArchéoLab était représenté aux Journées vaudoises d'archéologie qui se sont tenues à Orbe, ainsi qu'à la Nuit des musées, durant laquelle l'institution a fêté ses 10 ans en grandes pompes avec des nombreuses activités dans la Villa, sur la place d'Obernai et l'Esplanade du Prieuré.

L'ArchéoLab continue d'être un partenaire de formation en figurant, en 2025, comme partenaire auprès de la HEP-VD (didactique de l'histoire) et de l'UNIL (spécialisation médiation). L'équipe de médiation des musées cantonaux du Valais a notamment été accueillie afin de parler des dispositifs de médiation, de leurs avantages et inconvénients. Les étudiants en peinture murale antique de l'UNIL ont également bénéficié d'une séance à l'ArchéoLab.

Pour finir, les activités du musée se sont poursuivies à régime soutenu pendant toute l'année. Tandis que l'ArchéoBus et son atelier ont continué à voyager dans la région, les élèves et enfants de tous horizons ont pu bénéficier des nombreuses activités proposées au Lab dans le cadre de visite d'anniversaire ou bien d'événements annuels comme Pakômuzé ou les Passeports vacances. Le partenariat avec le Cinéma CityClub de Pully a été reconduit, proposant ainsi des films thématiques commentés par un médiateur de l'ArchéoLab. Pour finir, deux nouveaux ateliers – « À toi de creuser » et « Bienvenue chez les Romains » – ont été lancés. Ces deux ateliers font la part belle à l'archéologie et la découverte de la Villa. Ils ont pour but de s'inscrire dans le nouveau programme culturel de la saison 2026-2027 « La Villa dans tous ses états ».

La Muette – espaces littéraires :

En 2025, le programme de médiation s'est déroulé dans la continuité des offres élaborées l'année précédente. Les visites commentées grand public ont lieu gratuitement un week-end par mois et sont également disponibles sur demande. Le format scolaire, qui comprend une visite de l'espace muséal combiné à une balade littéraire dans Pully, s'adresse aux classes dès la 11H et en formation post-obligatoire. Cette offre s'est faite connaître auprès du corps enseignant par le bouche-à-oreille et a suscité l'intérêt des enseignantes et enseignants de français. Au mois de septembre, l'engagement d'une médiatrice culturelle spécialisée dans la médiation scolaire a permis de renforcer ce secteur d'activités qui représente une piste d'évolution prioritaire pour l'institution.

La collaboration avec la Galerie des Rives, le programme d'été d'Espaces Jeunes, s'est réitérée en 2025 et l'écrivain romand Jon Monnard a été invité à donner un atelier d'écriture au Port de Pully à la fin du mois de juin.

En outre, l'accessibilité à l'exposition permanente de La Muette – espaces littéraires s'est développée par l'ajout de lectures de textes de C. F. Ramuz en traduction allemande et anglaise pour le public non francophone.

Culture Inclusive

Conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), entrée en vigueur en Suisse en 2014, la Ville de Pully poursuit son engagement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap. La démarche de culture inclusive vise à garantir l'accessibilité des prestations culturelles à toutes et tous, ainsi qu'à encourager la participation active des personnes en situation de handicap à la vie culturelle.

Depuis plusieurs années, les Musées de Pully développent des offres de médiation adaptées à différents publics en situation de handicap. L'ArchéoLab a notamment mis en place des activités destinées aux personnes présentant un handicap mental, tandis que le Musée d'art de Pully s'est orienté vers des publics en situation de handicap visuel ou confrontés à des limitations liées à l'âge.

En 2025, les ateliers « 5 sens » de l'ArchéoLab ont fait l'objet de tests intégrant certaines adaptations destinées à des enfants en situation de polyhandicap. Les retours se sont révélés très positifs, les enfants ayant manifesté des réactions joyeuses et engageantes. Cette phase de test concluante démontre qu'il est possible d'adapter ces ateliers à différents types de handicaps.

En 2025 également, les Musées de Pully ont rejoint le Réseau Culture inclusive de Pro Infirmis et ont obtenu le label argent, succédant ainsi au label Culture inclusive arrivé à échéance. L'obtention de ce nouveau label repose sur un plan de mesures établi sur 4 ans. Compte tenu des ressources limitées à disposition, ce plan privilégie la pérennisation des actions existantes plutôt que le développement de nouveaux projets. Le label fera l'objet d'une évaluation en 2026. Il permet, dans l'intervalle, de formaliser les engagements pris sur la période concernée et de bénéficier de l'accompagnement et de l'expertise de Pro Infirmis pour les problématiques rencontrées au sein des musées.

Forts du succès des initiatives menées et des partenariats établis avec des écoles spécialisées, des fondations et des associations régionales, les Musées de Pully prévoient de maintenir en 2026 des activités de médiation adaptées sur demande, telles que des visites guidées et des ateliers. L'accent sera mis sur la consolidation des projets existants, notamment la finalisation de l'adaptation de l'Archéobus pour les institutions spécialisées et la réalisation des premiers tests sur le terrain. À l'ArchéoLab, les ateliers « 5 sens » continueront d'être proposés sur demande.

En 2026, des visites « 5 sens » seront organisées dans le cadre des deux expositions prévues au Musée d'art de Pully. Initiées en 2024, ces visites, conçues à l'origine pour les personnes en situation de handicap visuel, sont ouvertes à toutes et tous. Elles s'inscrivent dans la continuité de la collaboration de longue date avec l'association L'Art d'inclure.

L'OCTOGONE - THÉÂTRE DE PULLY

La saison officielle de l'Octogone a présenté 23 spectacles de théâtre, de danse et de musique. Parmi ceux-ci, 12 ont affiché complet, attirant plus de 440 spectateurs par représentation. Plusieurs propositions ont marqué l'année et contribué au rayonnement du théâtre, en accueillant des artistes de renommée internationale.

Les spectacles de danse Cher Cinéma de Jean-Claude Gallotta, Barbara de Marie-Claude Pietragalla, Maldonne de Leïla Ka et Memento de la compagnie Mazelfreten, ainsi que les créations théâtrales Ami(s) de Yasmine Char et Emmerdements de Mathias Urban, sans oublier le concert de Vincent Delerm, ont constitué des temps forts de l'année 2025. Les chorégraphes Leïla Ka ainsi que Laura Defretin et Brandon Masele (compagnie Mazelfreten) incarnant une nouvelle génération de la danse contemporaine, tandis que Marie-Claude Pietragalla et Jean-Claude Gallotta demeurent des figures emblématiques.

Par ailleurs, quatre pièces de théâtre présentées en 2025 ont été récompensées par les prestigieux Molières, renforçant encore la qualité artistique de la programmation : Le Repas des fauves, L'Effet miroir, Le Cercle des poètes disparus et Les Liaisons dangereuses.

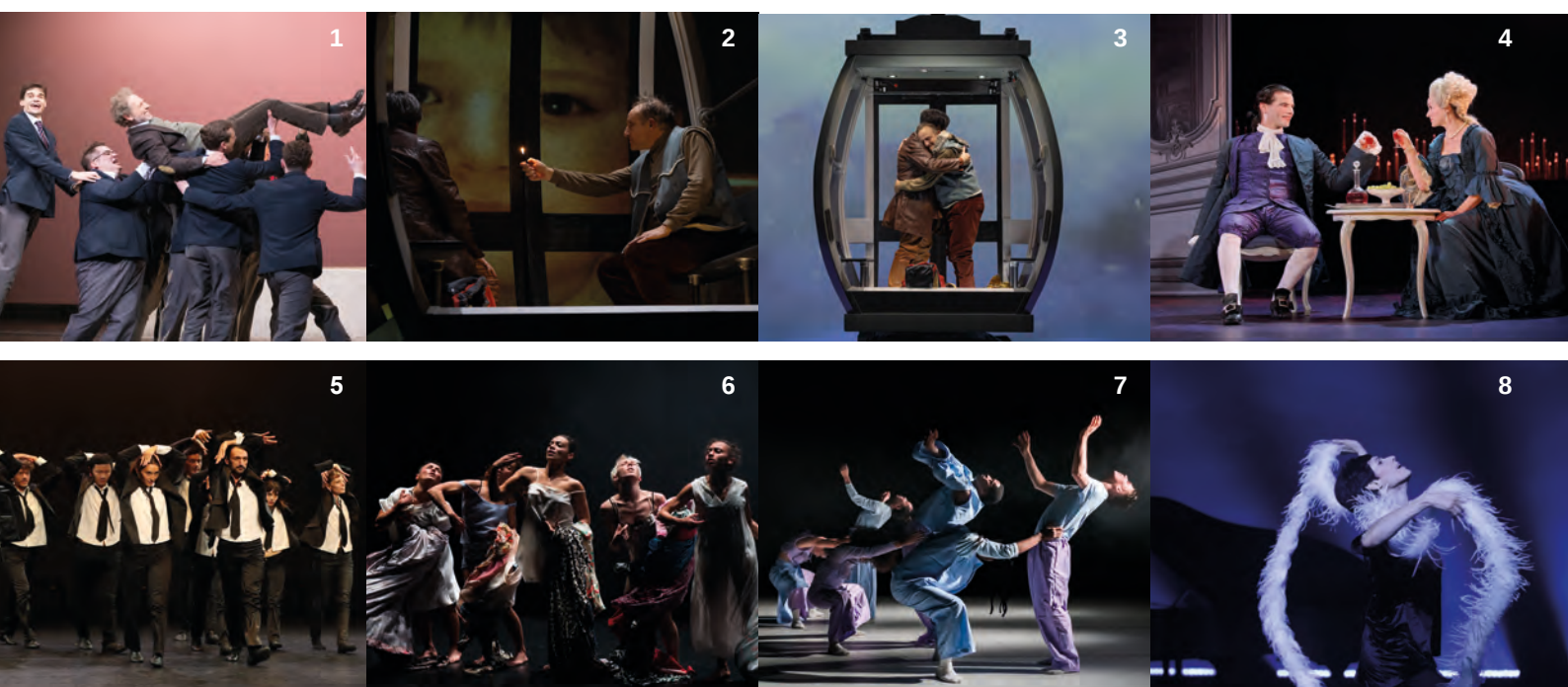
La billetterie a émis 12'362 billets pour l'ensemble des spectacles, témoignant de la fidélité du public envers cette institution culturelle. Le taux de fréquentation a atteint 80 %, une performance notable dans un contexte de diminution de la couverture médiatique des spectacles.

En complément de la saison officielle, l'Octogone – Théâtre de Pully a accueilli 68 représentations, comprenant des accueils artistiques, des concerts classiques (avec Pour l'Art), des spectacles scolaires et des seuls-en-scène.

Saison officielle

- 11.01.2025 – Danse – Maldonne de la chorégraphe Leïla Ka
Une salle comble pour accueillir l'une des grandes chorégraphes émergentes de la danse contemporaine. Le spectacle a réuni un public large et varié, conquis par l'écriture physique et singulière de Leïla Ka, aujourd'hui reconnue à l'international.
- 17.02.2025 – Théâtre – Le Repas des fauves
Reprise très attendue, jouée à guichets fermés. Une pièce intelligente qui correspond aux attentes du public de l'Octogone.
- 25.01.2025 – Danse – One Shot du chorégraphe Ousmane Sy
Un hommage vibrant au chorégraphe disparu. Sur scène, une énergie puissante portée par des interprètes maîtres des danses urbaines. Un public enthousiaste, qui a spontanément rejoint l'élan dansé pour saluer la performance.
- 30.01.2025 – Théâtre – L'effet miroir
Une pièce remarquable, portée entre autres par une comédienne récompensée d'un Molière du second rôle. Une œuvre sensible et originale.
- 13.02.2025 – Théâtre – Interruption
Une pièce engagée qui raconte les récits de femmes et questionne le tabou qu'est encore l'IVG avec finesse et détermination.
- 28.02-01.03.2025 – Théâtre – Emmerdements
Une création locale au succès marqué, portée par une écriture actuelle et un accueil public très positif.
- 08.03.2025 – Danse – Gounouj de la compagnie Zimarèl
Une pièce poétique qui met en valeur toute la précision de l'écriture chorégraphique et l'univers singulier de la compagnie.
- 14.03.2025 – Théâtre – L'Heure des assassins
Jouée à salle pleine. Une pièce accessible, captivante, qui a tenu le public en haleine.
- 21.03.2025 – Musique – Terrenoire
Un concert ancré dans la musique actuelle, porté par des textes et une esthétique en résonance avec notre époque. Une collaboration avec le festival Printemps de la poésie (UNIL), en partenariat avec le festival Voix de Fête.
- 23.03.2025 – Danse – Du Bout des doigts des chorégraphes Gabriella Iacono et Grégory Grosjean
Un spectacle familial mêlant danse et cinéma. Les enfants comme les adultes sont repartis le sourire aux lèvres.
- 03.05.2025 – Théâtre – Le Cercle des poètes disparus
Une salle comble pour cette adaptation soignée d'un classique du cinéma. Un public composé d'habituels et de nouveaux spectateurs.
- 05.06.2025 – Danse – Soirée de clôture avec deux spectacles de danse, respectivement présentés par la compagnie Linga et le chorégraphe Marco da Silva Ferreira
Une soirée double réunissant une création locale et une écriture chorégraphique internationale. Une façon forte de conclure la saison.

- 27.09.2025 – Théâtre – Cléopâtre – La Reine Louve
Une pièce musicale qui a rassemblé un large public, dont de nombreux nouveaux venus au théâtre.
- 03.10.2025 – Danse – Cher Cinéma du chorégraphe Jean-Claude Gallotta
Un hommage croisé à la danse contemporaine et au cinéma, signé par l'une des figures majeures du paysage chorégraphique. Un moment apprécié des connaisseurs.
- 09.10.2025 – Théâtre – Les Liaisons dangereuses
Jouée à guichets fermés. Une relecture maîtrisée d'un grand classique littéraire.
- 10.10.2025 – Musique – Vincent Delerm
Un concert complet. Une écriture musicale et poétique qui a su réunir un vaste public fidèle à l'artiste.
- 30.10-01.11.2025 – Théâtre – Ami(s)
Une création originale jouée à guichets fermés. Un moment fort de la saison, marquant les adieux au public de Yasmine Char à la direction du théâtre.
- 06.11.2025 – Danse – Barbara de la chorégraphe Marie-Claude Pietragalla
Une salle comble pour accueillir une figure emblématique de la danse. Un hommage délicat à la chanteuse Barbara.
- 14.11.2025 – Théâtre – Passeport
Un public conquis d'avance par l'écriture d'Alexis Michalik, dramaturge multi-récompensé pour cette pièce qui invite à réfléchir aux frontières, aux identités et au fonctionnement de nos sociétés.
- 21.11.2025 – Danse – Memento de la compagnie Mazelfreten
Une danse jeune, inventive, traversée d'une énergie électrique au succès mérité, standing ovation à l'appui.
- 29.11.2025 – Musique – Get the Blessing & Mario Batkovic
Un programme musical audacieux et pointu, qui a attiré les amateurs de jazz et d'expérimentations sonores.
- 12.12.2025 – Danse – Flowers du chorégraphe Edouard Hue
Une création locale qui met en lumière la danse actuelle et le talent d'un chorégraphe de la région.



1 ©Louis Josse - JMD Production_ Le Cercle Poetes Disparus.

2 Anthony Demierre_octogone_ami-s_2025-428

3 Anthony Demierre_octogone_ami-s_2025-612

4 cedricvasnier_LIAISONS PARIS 4

5 Cher Cinema_GUY DELAHAYE4

6 Maldonne_Nora_Houguenade_7

7 Photo scène Memento - Crédit Duylau (1).

8 PIETRAGALLA BARBARA photo Pascal Elliott (6)

Communication

L'année 2025 a marqué une amélioration significative de la visibilité du théâtre sur internet et les réseaux sociaux, avec des effets rapidement perceptibles : les salles se sont remplies plus rapidement qu'à l'accoutumée. Les efforts déployés pour renforcer la présence du théâtre sur les canaux digitaux se sont ainsi révélés particulièrement concluants.

Un documentaire réalisé par des étudiants de l'EPFL a permis de valoriser la création théâtrale Emmerdements. Les rushes vidéo issus de ce projet pourront être réutilisés sur différents supports de communication afin de renforcer la visibilité du théâtre.

Par ailleurs, une captation photographique des coulisses lors de l'accueil du spectacle *Le Repas des fauves*, réalisée par la photographe Alizée Quinche, a mis en lumière le travail des équipes techniques et permis de constituer un matériel visuel de qualité pour la communication du théâtre.

Enfin, une captation vidéo réalisée en 2024 par Alizée Quinche lors du concert de Peter Doherty a été exploitée sur les réseaux sociaux à la fin de l'année 2025. Cette vidéo immersive contribue également à la prospection de nouveaux sponsors pour les saisons à venir, en présentant le théâtre de manière innovante et en permettant au public de mieux se projeter dans l'expérience proposée.

Communication visuelle et graphique

Le théâtre poursuit sa collaboration étroite et fructueuse avec Atelier Cocchi, garant d'une communication visuelle fidèle à l'identité forte, sobre et intemporelle de l'Octogone.

En 2025, dix spectacles ont fait l'objet de campagnes d'affichage. Chacune d'elles a été accompagnée d'un suivi rigoureux, permettant d'évaluer leur impact sur la vente de billets. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'amélioration continue, afin de capter toujours plus efficacement l'attention des passantes et passants.

Par ailleurs, des flyers ont été conçus pour renforcer la promotion de certaines pièces nécessitant un soutien supplémentaire. Leur diffusion a été soigneusement ciblée, en tenant compte des publics visés ainsi que des lieux et institutions en affinité avec les thématiques abordées par les spectacles.

Communication digitale et réseaux sociaux

La promotion continue de chaque spectacle programmée sur les réseaux sociaux a permis de renforcer durablement la présence du théâtre sur ces canaux digitaux. L'ensemble des supports de communication a été décliné dans le respect de l'identité graphique de l'Octogone, garantissant une cohérence visuelle sur l'ensemble des publications.

Des teasers vidéo ont été réalisés afin de promouvoir la programmation générale, tout en incitant le public à s'inscrire à la newsletter du théâtre. Ces campagnes digitales ont permis de recruter plus de 600 nouveaux abonnés à la newsletter. Le théâtre comptabilise désormais 8'156 contacts, dont 4'908 abonnés à la newsletter, soit une augmentation de 11 % par rapport à l'année précédente.

Une campagne sur les réseaux sociaux a été menée avant les fêtes de fin d'année afin de promouvoir l'offre de bons cadeaux du théâtre. Cette action s'est révélée particulièrement fructueuse : les ventes sont passées de 8 bons en 2024 à 19 en 2025, soit une augmentation de 140 % par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, des teasers spécifiques dédiés à la danse et au théâtre ont également circulé sur les réseaux dès l'annonce de la programmation de la saison 2025–2026. Cette stratégie a contribué à un remplissage plus rapide des salles et à une meilleure visibilité du théâtre sur les réseaux sociaux.

Statistiques pour les réseaux sociaux :

- Facebook : 2'600 interactions avec le contenu, 13'000 clics sur des liens dans les publications et 221 abonné·e·s supplémentaires, soit 4'285 abonné·e·s (+ 5 %) ;
- Instagram : 3'900 interactions avec le contenu, 8'500 clics sur des liens dans les publications et 1'100 abonné·e·s supplémentaires, soit 3'225 abonné·e·s (+ 51 %).

Le site internet de l'Octogone a également bénéficié de cette visibilité, avec plus de 60'000 visites en 2025.

Enfin, quatre campagnes numériques ont été menées dans les stations du métro M2 de Lausanne, permettant de valoriser certains spectacles tout en renforçant la visibilité du théâtre.

Presse et médias

La présence du théâtre dans la presse régionale a été particulièrement forte en 2025 grâce à une large couverture presse de la création théâtrale Ami(s) de Yasmine Char :

- 30 articles parus dans des journaux de portée suisse romande, tels que *Le Temps*, *24 heures*, ou encore le journal télévisé de la RTS, couvrant des concerts, des pièces de danse et de théâtre, dont 9 interviews de Yasmine Char et Sandra Gaudin dans la presse écrite et la radio ;

- 4 annonces parues pour le lancement de saison dans les journaux Riviera Chablais, Le Temps, Lausanne Cités et Le Courrier ;
- 2 articles dans les magazines Communemag et Off Magazine pour présenter le théâtre.
- 1 interview, 2 bannières de promotion et exceptionnellement 6 présences dans les diaporamas dans l'agenda en ligne Programme.ch et 1 annonce digitale dans l'agenda en ligne Temps Libre.

Le théâtre continue ses partenariats avec des journaux et magazines, tout en adaptant sa stratégie vers la communication digitale et en se tournant davantage vers les médias en ligne. Des annonces sur des agendas culturels en ligne ont ainsi permis de renforcer la promotion autour de spectacles en théâtre et danse.

Partenariats culturels, médiation et échanges de visibilité

La troisième édition de la journée Pully Culture s'est tenue le 24 mai 2025, réunissant l'ensemble des institutions culturelles de la Ville de Pully. À cette occasion, l'Octogone a proposé une visite guidée des coulisses du théâtre. L'équipe technique a été mobilisée pour faire découvrir à une quinzaine d'enfants, accompagnés de leurs parents, le fonctionnement général des métiers de la scène. Les retours recueillis témoignent d'une grande satisfaction de la part des participantes et participants. Les réflexions menées à l'issue de cette édition ont conduit à la décision que l'Octogone accueillera la prochaine journée communale Pully Culture en 2026.

Les partenariats établis ces dernières années ont été reconduits en 2025 avec plusieurs collaborations stratégiques :

- Librairie Payot : mise en avant des pièces adaptées de livres disponibles à la vente, renforçant ainsi le lien entre littérature et théâtre ;
- Pass Culture : valorisation de la programmation auprès des jeunes publics, dans le cadre des actions de médiation soutenues par le Canton de Vaud ;
- Association Le Vestiaire : offre culturelle dédiée aux Français et Françaises récemment installé-es en Suisse, leur permettant de découvrir le théâtre et l'offre culturelle locale ;
- UNIL et EPFL : promotion d'une sélection de spectacles auprès de leurs étudiant-e-s, notamment via des concours leur offrant des places gratuites ;
- Agenda en ligne Week up : vidéo promotionnel du théâtre réalisée pour les réseaux sociaux comprenant une interview de Yasmine Char ainsi que la mise en lumière de certains spectacles au cours de la saison ;
- Culture Romandie : présence de la programmation du théâtre sur le compte Instagram @cultureromandie. En échange d'entrées pour certains spectacles de danse, l'équipe de Culture Romandie réalise de courts formats vidéo du théâtre pour faire connaître le lieu sur Instagram. Ces vidéos se veulent immersives, mettant en avant le point de vue du spectateur. En 2025, une vidéo promotionnelle et une story ont été réalisées. De nouveaux contenus immersifs sont prévus en 2026.

Les partenaires du théâtre

En 2025, l'Octogone a renouvelé ses partenariats existants pour la quatrième de couverture et la couverture intérieure de son programme, notamment avec une entreprise de gestion de fonds, dont le partenariat se renforce au fil des années, ainsi qu'avec la Loterie Romande, avec laquelle la collaboration a été reconduite.

Dans cette année particulière, dernière saison de Yasmine Char à la direction du théâtre, l'entreprise de gestion de fonds a, en complément de son soutien habituel, financé une campagne de promotion sur trois bus des Transports publics de la région lausannoise (TL), déployée sur une durée de deux mois (d'août à octobre 2025). Grâce à cette collaboration renforcée, le lancement de la saison du théâtre a bénéficié d'une visibilité accrue, contribuant efficacement à son rayonnement auprès du public.

Compagnie Linga

L'année 2025 a vu la création de Kaguya-hime, première pièce « jeune public » de la Compagnie Linga, co-produite par le Petit Théâtre, l'Octogone – Théâtre de Pully et la Compagnie Linga, et soutenue par le Fonds de programmation de Reso - Réseau Danse Suisse. La première de Kaguya-hime a été un grand succès et 25 représentations affichant complet ont suivi, avec pas moins de 3000 spectateur·trice·s. Des tournées sont d'ores et déjà prévues en 2026 à Tavannes, Moutier, Genève, Poschiavo, Olten, Gênes ; et des pourparlers sont en cours avec Nyon, Vevey, Pully et Zurich. De nombreuses tournées ont présenté trois productions de notre répertoire (Flow, Semâ et High Season) en Allemagne, Tunisie, Italie, et en Suisse à l'Octogone – Théâtre de Pully, au LAC Lugano, au Passage à Neuchâtel et à la Cité Bleue à Genève. La Cie Linga a signé une nouvelle collaboration internationale, en remontant sa pièce Flow pour la Compañia Colombiana de Dança Contemporanea de Cali en Colombie, un projet de Pro Helvetia South America. Enfin, en été, a eu lieu à la Belle Usine à Fully le tournage du film de la production 2023 Semâ, avec la musique live de Mathias Delplanque et Philippe Foch. L'association « De la scène à l'écran » a désigné la production parmi les quatre projets lauréats. Le film Semâ sera diffusé sur la RTS en 2026 et sera également disponible sur Play RTS.

Pour l'Art

L'Association Pour l'Art a présenté, comme chaque année, une programmation de qualité, avec huit concerts de haut niveau, donnés par des ensembles prestigieux ou de jeunes talents à l'aube d'une carrière prometteuse. Ces concerts ont présenté aussi bien des œuvres classiques majeures que celles de jeunes compositeurs de talent. Le fidèle public de l'Octogone continue d'apprécier la qualité de ces soirées, qui font partie des moments incontournables de la saison de musique de chambre en Suisse.

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA VOIRIE

En 2025, le Café-Théâtre de la Voirie a maintenu son rythme de croisière avec 43 spectacles différents répartis sur 116 séances. Les recettes redistribuées s'élèvent à CHF 99'700.00, en hausse par rapport à l'année passée, témoignant d'une fréquentation accrue du public et d'une fidélité qui ne se dément pas. La diversité des performances artistiques présentées en ce lieu, théâtre, concerts, comédie musicale, one man show, a permis d'offrir à un large public des spectacles de tous types et joue un rôle majeur dans l'augmentation de la fréquentation.

Parmi les moments forts de l'année, nous pouvons citer :

- **C'est pas moi c'est lui**

Dans ce seul-en-scène de mentalisme théâtralisé, Zack Alder a proposé une expérience sensible, drôle et sans artifice. Pas de costume brillant ni de mystère surjoué : juste un mentaliste qui doute, un public complice, et des questions qu'on ne pose pas toujours. Un spectacle participatif qui a brouillé les frontières entre vrai et faux, réussite et ratage, magie et lucidité.

- **On a de la chance avec le temps**

Les Sissi's, un duo humoristique composé de Sylvie Berney-Grobéty et Sylvie Galuppo, ont offert un spectacle d'humour qui a fait rire aux éclats. La recette est restée la même : des histoires bien d'ici, de la retraite à l'EMS, et même un chouïa avant. Des assemblées locales bien loquaces, des aînés éveillés, ou des ados qu'on doit réveiller ont été les sujets de leur humour.

- **Flamenco Tete Martinez**

Tete Martinez, danseur originaire de Tarragone, a partagé sa passion pour le flamenco avec le public, offrant une expérience authentique et émouvante. Accompagné du chanteur Carlos Lobo et du guitariste Miguel Calatayud, il a présenté les rythmes et les émotions du flamenco traditionnel.



Flamenco Tete Martinez

- **Incident à Vichy**

Cette pièce puissante sur la Shoah a exploré les thèmes de l'identité, de la morale et de la complicité face à l'oppression. Avec courage et sensibilité, les comédiens de la troupe amateur «Tous en scène» ont porté sur scène l'histoire glaçante et indispensable d'Arthur Miller, nous rappelant que l'inconcevable et l'horreur peuvent devenir réalité.

- **Bulding**

La troupe EnVie2+a interprété la pièce «Building» de Léonore Confino. L'écriture féroce et caustique de la pièce, ponctuée de chansons, a mis en relief la noirceur des thèmes abordés : la perte de notre identité dans l'entreprise et celle de nos idéaux. Une quinzaine de jeunes talents ont uni leurs forces pour interpeller le public et le faire réfléchir sur le sens de la vie.



Bulding

- **M. Cyrano De Bergerac**

La jeune compagnie Les Embrumés a présenté une interprétation énergique et sensible de Cyrano De Bergerac. Ce spectacle tout public a exploré les thèmes de l'amour, du courage et de la liberté d'expression à travers une réinvention urbaine et poétique du chef-d'œuvre d'Edmond Rostand.

- **Hôtel des 2 mondes**

Une pièce d'Éric-Emmanuel Schmitt a été présentée par la compagnie Les Petits Pois Vagabonds. Il s'agissait d'une comédie philosophique où sept personnages, entre rêve et réalité, se sont interrogés, disputés, moqués, attendris et parfois aimés. Certains ont changé, d'autres pas.

Pour la 4^e édition de Pully Culture, l'évènement annuel des institutions culturelles de la Ville de Pully, le Café-Théâtre de la Voirie a présenté un spectacle d'improvisation interactif où le public a joué un rôle majeur. Les choix et propositions du public ont influencé le cours des improvisations, donné un point de départ ou même déterminé la fin de l'histoire.

AUTRES SOUTIENS

La Ville de Pully soutient également de nombreuses activités, proposant ainsi à la population pulliérane une offre culturelle très diversifiée. Parmi celles-ci, on peut notamment citer le Cinéma CityClub et le Théâtre des Jeunes de Pully (TJP).

Cinéma CityClub Pully

La fréquentation du Cinéma CityClub a augmenté de 25% depuis 2019. En 2025, le Cinéma a attiré 34'682 spectatrices et spectateurs. Il a présenté 48 films pour un total de 770 séances régulières, 28 rencontres avec des cinéastes et des personnalités du monde culturel, 147 projections du P'tit CityClub dédiées aux enfants de 2 à 10 ans, 20 séances pour les seniors et 10 soirées « Film et concert ».

Parmi les films proposés durant l'année, 28 ont été des films suisses, souvent présentés par les cinéastes, affirmant la volonté du CityClub de soutenir les créations suisses.

Le cinéma a également accueilli 48 séances scolaires ainsi que 40 associations, entreprises ou institutions de la région.

Durant toute l'année, le Cinéma CityClub a maintenu son ancrage pulliérain en collaborant notamment avec les établissements scolaires, les structures d'accueil extra-scolaires, plusieurs commerces et associations de la ville et en participant à la soirée de bienvenue aux nouvelles et nouveaux retraitées et retraités. Le Cinéma CityClub a également accueilli plusieurs festivals, à l'instar du Festival Cinéma Jeune Public et du Toussaint'S Festival, et proposé des séances spéciales avec plusieurs institutions de la région, parmi lesquelles l'ArchéoLab, la Bibliothèque de Pully, La Murette – espaces littéraires, le mudac, l'Université de Lausanne, le Théâtre Vidy-Lausanne et la Fondation Aquatis.

Théâtre des Jeunes de Pully (TJP)

Créé il y a plus de 40 ans, le TJP est soutenu depuis sa création par la Ville de Pully.

Le début de l'année 2025 a été marqué par les présentations des classes lors du Festival 2025 de l'École du TJP qui s'est tenu dans les locaux des Anciens Moulins et au Café-Théâtre de la Voirie et a rencontré un vif succès.

Les portes ouvertes ont eu lieu le samedi 17 mai. Plus d'une soixantaine de personnes sont venues visiter les locaux, faire des cours d'essais et s'inscrire pour l'année scolaire suivante.

La compagnie a assuré une belle tournée du spectacle On décongèle Papy, avec trois représentations, dont une à l'Octogone – Théâtre de Pully.

Les stages d'été 2025 ont eu lieu avec des classes quasiment pleines et la rentrée 2025-2026 a vu le nombre d'élèves à l'année augmenter pour atteindre 190 élèves répartis en 17 classes, dont une classe inédite de lecture théâtrale pour senior, faisant que le TJP accueille des élèves de 5 à 83 ans, dont plus de la moitié habitent à Pully.

Enfin, le TJP a commencé à créer des liens avec l'école secondaire de Pully, avec le désir d'élargir ses collaborations avec les écoles de Pully et de la région.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Personnel fixe au 31 décembre 2025		Nombre
Contrat à durée indéterminée		217
Apprenties et apprentis		24
Stagiaires maturité intégrée et MSCI		2
Stagiaires (HES et Pré-HES)		8
Total		251

Auxiliaires ayant travaillé en 2025		Nombre
DAGF	Auxiliaires expositions et vernissages - Musées	30
DAGF	Bibliothèque	4
DAGF	Café-Théâtre de la Voirie	4
DAGF	Service informatique	2
DAGF	Service des ressources humaines	4
DAGF	Auxiliaire comptabilité	1
DAGF	Technicien·ne·s et personnel d'accueil - L'Octogone – Théâtre de Pully	40
DDGS	Auxiliaires mensualisés et à l'heure pour nettoyage des bâtiments	35
DDGS	Nettoyage des collèges (été)	20
DDGS	Organistes et remplaçant·e·s	9
DDGS	Piscines	22
DDGS	Vignes et forêt	7
DJAS	Accueillant··s en milieu familial	13
DJAS	Colonies des Mosses et des Monts-de-Pully	23
DJAS	Espace Jeunes	15
DJAS	Sports facultatifs	12
DJAS	Bibliothèque scolaire	1
DJAS	Gestion de l'économat	4
DJAS	Etudes surveillées	10
DJAS	Réfectoires scolaires	28
DJAS	Secrétariat	1
DJAS	Service médical et dentaire	5
DUE	Parcs et promenades	1
DUE	Urbanisme	7
DTSI	Service technique	3
DJAS/DTSI	Civilistes	2
Engagements sociaux	IPT, LIFT, ADNV, Pro Infirmis	12
Total		315

TRAITEMENTS DU PERSONNEL

L'indice des prix à la consommation (IPC) d'octobre 2024 était de 107.1. La grille des salaires étant indexée à hauteur de 106.4, la Municipalité a décidé d'accorder 0.65% d'indexation au personnel en 2025, couvrant ainsi complètement le renchérissement.

ÉVÉNEMENTS ET COMMUNICATION

Durant l'année 2025, trois éditions du journal « Persinfo », journal interne destiné au personnel, ont été publiées.

Événements en 2025 :

- 21 collaboratrices et collaborateurs ont assisté à l'une des 11 matinées d'accueil. De plus, une matinée d'accueil spéciale a été organisée en août, consacrée à l'arrivée de 6 nouveaux apprenties et apprentis ;
- 267 collaboratrices et collaborateurs ont participé à la soirée du personnel qui a eu lieu le vendredi 31 janvier 2025 ;
- 12 enfants ou enfants proches de collaboratrices et collaborateurs ont découvert les métiers d'agent-e d'exploitation (DDGS), garde-bains (DDGS) et délégué-e au sport (DDGS) lors de la Journée « Oser tous les Métiers » qui a eu lieu le jeudi 13 novembre 2025 ;
- 47 retraité-e-s de la Commune ont été invité-e-s au restaurant du Port de Pully le mardi 11 novembre 2025 pour le repas annuel des retraité-e-s ;
- 41 enfants et leurs parents ont accueilli le Père Noël et ont reçu un cadeau au refuge des Quatre Vents dans le cadre du Noël des enfants des collaboratrices et collaborateurs qui a eu lieu le mercredi 10 décembre 2025.

RÉALISATIONS 2025

La migration des salaires sur la solution ABACUS s'est bien déroulée et, mis à part quelques petits problèmes techniques, le changement de logiciel a été une réussite.

L'année 2025 a permis de finaliser plusieurs projets qui permettent d'améliorer encore la qualité des prestations offertes au personnel. Ainsi, la politique de formation ou l'amélioration des processus d'arrivée des collaborateurs et collaboratrices permettent à ceux-ci de vivre une intégration fluide lors de leur venue à Pully, ce qui contribue à améliorer leur efficacité et leur motivation. Les difficultés de recrutement persistent et certains profils restent difficiles à trouver. Des canaux de plus en plus nombreux doivent être utilisés pour attirer les talents. Afin d'améliorer le marketing RH de la Ville, un film, mettant en avant les qualités de Pully en tant qu'employeur et présenté au Conseil communal au mois d'octobre, est désormais disponible sur la page « emplois ».

Les activités réalisées ont été les suivantes :

Gestion du service

- Gestion de 212 collaborateurs et collaboratrices en contrat de droit public et d'environ 400 auxiliaires en contrat de droit privé (CDD de quelques jours à deux ans et contrats à l'heure). Gestion administrative (comportant l'établissement de contrats, d'avenants, de correspondances et d'établissement d'attestations et de certificats divers). Gestion des salaires et des assurances ;
- Engagement d'environ 45 postes en 2025 (fixes et auxiliaires longue durée), représentant quelques 2'036 dossiers à traiter, dont environ 384 candidatures spontanées.

Projets

- Démarrage des salaires sur ABACUS : cette migration, qui dans l'ensemble s'est bien passée, a nécessité un travail important de coordination, de formation puis de contrôle en partenariat avec le prestataire OFISA et du Service des systèmes d'information ;
- Mise en place du portail ABACUS : ce portail permet l'accès au personnel à plusieurs fonctionnalités par le biais d'une application accessible sur leur poste ou sur leur smartphone, telles que la mise à disposition de leurs fiches de salaires et de leur certificat de salaire. D'autres développements (accessibilité aux évaluations, au descriptif de fonction et aux documents de référence) ont été étudiés en deuxième partie d'année et seront réalisés en 2026 ;
- Gestion des certificats de travail sur ABACUS : cette fonctionnalité a été progressivement mise en place dans le courant du deuxième semestre et devrait être opérationnelle en 2026 ;
- Gestion des évaluations des prestations professionnelles et collectives : Les dernières équipes sont entrées dans le système d'évaluation collective cet automne. Parallèlement, une révision du formulaire d'évaluation individuelle a été accomplie afin de l'harmoniser avec le formulaire utilisé pour les évaluations collectives ;
- Réflexions pour l'amélioration du processus de départ du personnel et de l'archivage des dossiers ;
- Mise à jour du plan mobilité : après une dizaine d'années d'application, ce plan nécessite une réévaluation. Un projet a donc été initié, un groupe de travail et un COPIL ont été constitués pour travailler sur différentes variantes avec l'aide d'un prestataire externe ;
- Politique de formation : sur la base d'un travail de bachelier effectué par une des stagiaires HEIG-VD, une politique de formation a été établie, précisant, entre autres les règles d'attribution des formations à la Ville sur la base d'une grille de critères objectifs. Un guide pour la formation des apprenti-e-s a également été édité ;
- Réflexions sur la mise à jour des pages internet du service ;
- Révision de la directive sur le télétravail.

Support à d'autres entités

- Gestion des RH de l'ASEL (70 collaborateurs et collaboratrices) : salaires, assurances, aide au recrutement et à la promotion de la relève, mise en place de projets RH et de formations communs avec la Ville de Pully (mandat facturé).
- Aide à la Fondation de l'enfance et de la jeunesse (ci-après « FEJ ») et à la Commune de Belmont-sur-Lausanne sur des sujets de santé et de sécurité au travail (mandat facturé).

FORMATION

De nombreuses collaboratrices et nombreux collaborateurs ont suivi des formations durant l'année 2025. Les formations suivantes ont été suivies ou organisées :

- 4 formations ont été données à des responsables de la Ville de Pully :
 - La formation intitulée « Manager-coach », d'une durée de 3.5 jours, a eu lieu en janvier 2025 pour 6 cadres intermédiaires ;
 - Une formation de 2 jours sur les entretiens de recrutement a eu lieu en septembre 2025 pour 11 personnes amenées à effectuer régulièrement des recrutements ;
 - Une formation sur une journée, destinée aux personnes amenées à réaliser des entretiens d'évaluations, a eu lieu lors d'une session en septembre 2025 pour un total de 11 nouveaux responsables ;
 - Une formation sur deux matinées sur le management hybride, a eu lieu en novembre 2025 destinée à la cheffe de service et aux chefs de service, soit un total de 8 personnes. La suite de cette formation, durant une matinée, aura lieu lors du premier trimestre de 2026 ;
- Un cours interne intitulé « fonctionnement de l'Administration », qui a lieu depuis 2018, a été donné à une dizaine de collaboratrices et collaborateurs nouvellement arrivé·e·s à la Ville de Pully ;
- La réussite ou la poursuite de brevets fédéraux, de diplômes, de certificats, de CAS ou de MAS ;
- Plusieurs formations techniques visant à améliorer la sécurité ou les connaissances techniques des collaboratrices et collaborateurs ;
- Diverses formations internes destinées aux apprenties et apprentis (environnement politique ; RH et assurances sociales ; cours de droit (décisions administratives et voies de recours) ; finances communales, etc.).

APPRENTIES ET APPRENTIS

La Ville de Pully a formé 24 apprenties et apprentis dont 1 maturité intégrée et 1 stagiaire MSCl dans les métiers suivants : 6 employé·e·s de commerce, 1 agente en information documentaire, 1 techniscéniste, 2 horticultrices et horticulteurs paysagistes, 2 viticulteurs, 4 agents d'exploitation en conciergerie, 1 agent d'exploitation voirie, 3 forestiers-bûcherons, 1 géomaticien, 1 peintre, 1 informaticien et 1 stagiaire MSCl en information documentaire.

La Commune accueille également des stagiaires réalisant un bachelor en emploi : 4 stagiaires en économie d'entreprise à la HEIG-VD d'Yverdon-les-bains et 1 stagiaire en économie d'entreprise à la HEG de Genève. De plus, la Commune emploie 3 pré-stagiaires réalisant leur stage obligatoire d'une année en vue de leur prochaine entrée dans une Haute École. Enfin, la DUE propose chaque année un ou deux stages « premier emploi » pour les détentrices et détenteurs d'un master EPFL ou universitaire.

Plusieurs collaboratrices et collaborateurs de l'Administration dispensent également des cours ou sont expert·e·s aux examens de leurs branches respectives.

INSERTION

La Ville de Pully a favorisé l'insertion des personnes sans travail en collaborant avec les organismes d'insertion suivants :

- ADNV : 1 personne a réalisé un stage de six mois au sein de l'équipe de parcs et promenades (DUE) ; 3 personnes ont réalisé un stage entre trois et six mois dans le domaine du facility management (DDGS) ;
- IPT : 1 personne a réalisé un stage d'un mois et demi au sein du service de la voirie (DTSI) ;
- Pro Infirmis : 5 personnes ont bénéficié durant toute l'année d'une mesure d'insertion (Insert H) dans le Service des ressources humaines (DAGF) ainsi qu'au sein des Musées, de la Bibliothèque (DAGF) et de parcs et promenades (DUE). Ces mesures se poursuivront durant l'année 2026 ;
- CEFIL : 2 personnes en formation au sein de cet organisme ont réalisé un stage de deux semaines au sein de l'entité Facility Management (DDGS).

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Santé

Plusieurs actions de promotion de la santé ont été réalisées en 2025 :

- La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière (22 vaccins par injection et 27 vaccins homéopathiques) ;
- La poursuite de l'organisation des massages assis ;
- Le renouvellement des cours de Pilates pendant la pause du lundi midi qui réunit 12 participant·e·s dans la salle de gymnastique du collège de Mallieu ;
- L'animation du cours « Ready for life » par la Ligue pulmonaire vaudoise destinée aux nouvelles et nouveaux apprenti·e·s, dans le cadre de la prévention du tabagisme (7 apprentis) ;
- La prise en charge de 4 mammographies pour des collaboratrices âgées de moins de 50 ans (n'étant donc pas concernées par le programme cantonal de dépistage) ;
- La mise à jour de l'ensemble du contenu des trousse de secours (90 environ) pour le personnel à l'aide des répondant·e·s sécurité ;
- La participation à l'événement sportif « Course à Travers Pully » de 9 collaborateurs et collaboratrices, et une aide financière pour la participation de 7 collaborateurs et collaboratrices à la course « Run Mate » ;
- L'organisation d'un webinaire sur les thèmes de l'hygiène de vie, le sommeil et la nutrition (45 participants et participantes), suivi d'un atelier axé sur le thème de la nutrition dans le cadre d'activités sportives (23 participants et participantes) ;
- La réalisation d'une analyse des risques biologiques pour les activités d'inhumation au cimetière en collaboration avec Unisanté dans le cadre du travail de diplôme du DAS « Work + Health » de trois étudiantes.

Un projet sur la prévention des Risques PsychoSociaux (ci-après « RPS ») a débuté avec une directive sur les RPS complétée par un guide à l'attention des cadres et d'un flyer pour l'ensemble du personnel. Une sensibilisation sur ces sujets, pour l'ensemble du personnel, interviendra en 2026.

Sécurité au travail

Dans une vision d'amélioration continue, le concept de sécurité au travail de la Ville de Pully, selon la directive CFST 6508, a poursuivi son développement en 2025 au moyen de plusieurs actions :

- La poursuite du plan d'action ayant pour but d'améliorer la maîtrise des risques professionnels, constitué à la suite des visites avec l'ingénieur de sécurité CFST et les répondant·e·s sécurité ou les chef·fe·s d'exploitation. Ces actions ont notamment concerné les services du théâtre de l'Octogone (sécurisation du quai) et les services industriels (mise en place d'une procédure pour la descente dans des regards et autres lieux assimilés) ;
- La poursuite de la campagne « Apprentissage en toute sécurité » de la Suva pour les nouveaux apprentis et nouvelles apprenties des services techniques ;
- La présentation au nouveau personnel de la Politique santé & sécurité de la Ville de Pully lors des matinées d'accueil ;
- La réalisation d'un plan de formation avec des cours : de secourisme ; d'incendie ; de travaux en hauteur dans les arbres ; de « gestes et postures » ; sur les risques chimiques liés notamment à l'amiante ; de permis machinistes et nacelles ; pour le montage et l'utilisation en sécurité d'échafaudage roulant ; sur les dangers de l'électricité. Certaines de ces formations ont été mutualisées avec la Commune de Belmont-sur-Lausanne et la FEJ ;
- Le commencement d'un projet de gestion de crise lié aux dangers naturels, techniques et sociétaux présents sur le territoire communal.

Sécurité incendie - évacuation

- Afin de renforcer les compétences en matière de maîtrise des risques incendie et de vérifier la bonne application des exigences de l'AEAI, un mandat a été confié en novembre 2025 au cabinet spécialisé CR Conseils. Dans ce cadre, plusieurs visites assorties de rapports ont été planifiées et seront réalisées sur une partie des bâtiments communaux.
- La réalisation d'un exercice d'évacuation du bâtiment de la Damataire afin de tester et améliorer le concept d'évacuation défini ;
- L'organisation de cours feu animés par l'ECA pour les nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices. Un recyclage a également été proposé au personnel déjà en poste. L'organisation de ces cours a été également mutualisée pour le personnel de la Commune de Belmont-sur-Lausanne ainsi que de la FEJ.

Chiffres clés : 341 personnes ont été formées cette année, dont 55 personnes de la Commune de Belmont-sur-Lausanne et 31 personnes de la FEJ.

La mutualisation des actions en santé et sécurité au travail, initiée en 2023 via des conventions de mise à disposition du responsable qualité, sécurité et environnement (QSE) de la Ville de Pully, est poursuivie auprès de la Commune de Belmont-sur-Lausanne et de la FEJ. Ceci dans le but de les aider au déploiement de leur propre concept de Santé et de Sécurité au travail.

SERVICE DES FINANCES

Au-delà des tâches traditionnelles, l'année 2025 a été marquée par les travaux suivants :

BOUCLEMENT DES COMPTES 2024

Les comptes communaux 2024, présentant un excédent de revenus d'environ CHF 4.3 mios, ont été adoptés par le Conseil communal dans sa séance du 25 juin 2025.

Le résultat réalisé dans le cadre du boucllement des comptes 2024 est nettement meilleur que ce que prévoyait le budget 2024 modifié des demandes de crédits supplémentaires. Ce bon résultat est principalement la conséquence de recettes fiscales largement supérieures aux prévisions. La conséquence de ces excellentes rentrées fiscales est un décompte final provisoire de la péréquation 2024 qui nous est largement défavorable de l'ordre de CHF 12.9 mios. Il est important de préciser que ce décompte défavorable est partiellement compensé par la dissolution du fonds d'égalisation de la péréquation et de la facture sociale pour un montant de CHF 3'358'428.00.

Par conséquent, si l'on ne prend pas en compte la dissolution du fonds d'égalisation de la péréquation et de la facture sociale, le résultat réalisé dans le cadre du boucllement des comptes 2024 aurait été un bénéfice de CHF 990'035.67.

Ainsi, la marge d'autofinancement réalisée durant l'année 2024 est positive de l'ordre de CHF 8.9 mios et a donc permis de financer les 70.1 % des investissements nets consentis durant l'année 2024. Par conséquent, l'endettement communal a diminué de CHF 15.6 mios et se situe, au 31 décembre 2024, à hauteur de CHF 147.6 mios.

BOUCLEMENT DES COMPTES 2025

Comme chaque année, les comptes ne sont pas encore bouclés au moment de l'établissement du rapport de gestion. Ils feront l'objet d'une publication détaillée.

BUDGET 2026

Le budget de l'année 2026 présente un important excédent de charges (déficit) de CHF 9'014'500.00. Les difficultés financières que traverse actuellement la Commune ne sont pas le fait d'une quelconque mauvaise utilisation des moyens mis à disposition, mais plutôt de facteurs extérieurs échappant à tout contrôle de la part de la Municipalité.

L'estimation de la marge d'autofinancement est très légèrement positive d'environ CHF 7'300.00. Ceci veut dire que, si cette prévision se réalise, la Ville devrait être en mesure de financer l'entier de son ménage courant par des revenus. Néanmoins, l'entier des dépenses d'investissements devra être financé par le biais de l'emprunt.

Dans ces conditions, la dette devrait progresser rapidement et se situer aux alentours de CHF 215 mios au 31 décembre 2026, soit une progression de l'ordre de CHF 30 mios.

Heureusement, depuis un peu moins d'une année, on constate une diminution conséquente des taux d'intérêts de base, du fait de l'adaptation par la Banque Nationale Suisse (BNS) des taux directeurs. Ainsi, à l'heure actuelle, les taux sont nettement moins élevés que ceux constatés ces deux dernières années.

La période où Pully pouvait se financer de manière presque gratuite, voire même avec des taux d'intérêts négatifs, semble derrière. La conséquence d'une progression de l'endettement de la Ville provoquera une augmentation de ses intérêts passifs, préjudicant encore plus sa situation financière.

Atteindre un objectif de redressement de l'ordre de CHF 10 mios en agissant uniquement sur les charges maîtrisables n'est malheureusement pas envisageable sans provoquer d'importants dégâts en termes de service à la population, d'infrastructures mises à sa disposition ou d'offre culturelle par exemple. Des éléments qui font partie intégrante de l'attractivité de la Ville, contribuant fortement à son identité et, en finalité, qui font que Pully n'est pas un simple quartier de la banlieue lausannoise.

L'examen complet et détaillé du plan des investissements pour la période 2025 à 2029 montre que la Commune devra faire face à d'importants investissements, liés à des obligations légales (besoins scolaires ou structures d'accueil de l'enfance par exemple), ou qui s'imposent par des impératifs de vétusté des infrastructures (réseaux, entretien du patrimoine, infrastructures de transport public).

Le budget 2026 présente un important déficit ainsi qu'une marge d'autofinancement tout juste positive (petit équilibre). La Municipalité restera donc attentive à l'évolution des charges maîtrisables.

Ainsi, il faut avoir conscience que la marge de manœuvre de la Municipalité reste extrêmement restreinte.

Le budget de l'année 2026 a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 10 décembre 2025.

PLAN DES INVESTISSEMENTS 2025-2029

Depuis 2011, la Municipalité présente son plan des investissements (ci-après PI) par le biais d'un préavis d'intention, permettant ainsi le débat au sein du Conseil communal, mais sans vote.

Redimensionné depuis 2003, dans le cadre des mesures d'économies, le PI ne présente que des dépenses d'entretien.

Si la mise en chantier de certains travaux doit tenir compte de la réalité du moment, un PI doit être l'inventaire objectif des besoins en équipement à moyen et longs termes d'une ville en expansion.

Le financement des projets importants ne se fera pas uniquement au moyen de fonds propres et/ou au moyen d'un recours accru à l'emprunt. En effet, le développement de la Ville de Pully devrait augmenter de manière non négligeable l'assiette fiscale (accroissement de la population et nouvelles entreprises venant s'établir sur le territoire communal). Ce développement ne doit pas être uniquement envisagé en termes de charges financières, mais aussi du point de vue d'une progression possible des recettes fiscales et de la marge d'autofinancement, permettant un meilleur financement par des fonds propres.

IMPÔTS

La facturation et la perception des impôts communaux sont assurées par l'Office d'impôt des districts de Lausanne et Ouest lausannois, hormis l'impôt foncier facturé par la Ville. Les liquidités courantes sont régulièrement alimentées par des versements de l'Office, limitant ainsi l'utilisation des comptes de crédits bancaires et reportant d'autant la souscription de nouveaux emprunts.

ARRÊTÉ D'IMPOSITION

L'arrêté d'imposition pour l'année 2026 a été voté et amendé par le Conseil communal lors de la séance du 8 octobre 2025. Le taux d'imposition a été maintenu au même niveau que celui en vigueur lors de l'exercice 2025, soit 61.0. Les autres éléments de l'arrêté d'imposition restent inchangés.

GESTION DU SYSTÈME DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

À l'instar d'une grande majorité des villes vaudoises, la Municipalité a introduit, au 1^{er} janvier 2009, un système de crédits supplémentaires pour tout dépassement budgétaire supérieur à CHF 5'000.00.

2025 est donc la 17^e année où cette procédure est appliquée. Les deux préavis ci-dessous ont été présentés au Conseil communal :

Préavis N° 11-2025 – Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2025, première série / Accepté par le Conseil communal lors de la séance du 4 juin 2025 :

	Montants en CHF
Crédits supplémentaires, préavis N° 11-2025 – Augmentation des charges	530'700.00
Crédits supplémentaires, préavis N° 11-2025 – Augmentation des revenus	- 35'000.00
Total crédits supplémentaires demandés, première série	495'700.00

Préavis N° 22-2025 – Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2025, deuxième série / Accepté par le Conseil communal lors de la séance du 19 novembre 2025 :

	Montants en CHF
Crédits supplémentaires, préavis N° 22-2025 – Augmentation des charges	969'600.00
Crédits supplémentaires, préavis N° 22-2025 – Augmentation des revenus	- 123'000.00
Crédits supplémentaires, préavis N° 22-2025 – Diminution de charges	- 10'000.00
Crédits supplémentaires, préavis N° 22-2025 – Diminution de revenus	1'958'500.00
Total crédits supplémentaires demandés, deuxième série	2'795'100.00

Les demandes de crédits supplémentaires relatives à l'exercice 2025 représentent une augmentation des charges de CHF 1'490'300.00 et une diminution des revenus de CHF 1'800'500.00.

COMMISSION DES FINANCES

En 2025, la Commission des finances a siégé huit fois sous la présidence du Conseiller communal M. J.-D. Briod, pour examiner les comptes, le PI, le budget, les demandes de crédits supplémentaires, l'arrêté d'imposition pour l'année 2026, les prestations informatiques permettant l'implémentation du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) ainsi que les préavis municipaux requérant l'approbation de ladite Commission, conformément à l'art. 50 du règlement du Conseil communal.

À l'occasion du traitement du budget 2026, la Commission des finances s'est constituée en cinq sous-commissions qui se sont partagées l'analyse des cinq directions municipales.

AUTORISATIONS GÉNÉRALES ET COMPÉTENCES FINANCIÈRES ACCORDÉES À LA MUNICIPALITÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026 – INTRODUCTION D'UNE CLAUSE DE CÉLÉRITÉ DANS LE CADRE DE L'AUTORISATION RELATIVE À L'ACQUISITION D'IMMEUBLES, DE DROITS RÉELS IMMOBILIERS, D'ACTIONS OU DE PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES

Afin de permettre à la Municipalité de réaliser des acquisitions immobilières stratégiques dans les délais légaux contraignants et aux meilleures conditions possibles, d'une part pour le développement des infrastructures communales et d'autre part pour faire valoir le droit de préemption de la Commune dans le respect des délais exigés par la LPPPL, il est nécessaire de mettre en place un processus décisionnel réactif et efficace.

À cet effet, la Municipalité a introduit, dans le cadre de l'autorisation relative à l'acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers, actions ou parts de sociétés immobilières, une clause de célérité pour des acquisitions en fixant une limite à CHF 5 mio pour toute la durée de la législature (une ou plusieurs fois), avec le préavis favorable de la Commission des finances, aux conditions et critères suivants :

- le montant dépensé doit servir uniquement et strictement à l'acquisition de bien-fonds immobiliers (terrains, immeubles, droits réels immobiliers, actions ou parts de sociétés immobilières) ;
- l'acquisition doit permettre d'acheter à temps et aux meilleures conditions possibles des terrains ou immeubles dont la propriété est jugée intéressante, soit en vue d'un aménagement futur du territoire, pour répondre aux besoins de la population et/ou la création d'infrastructures communales, soit pour la constitution d'un patrimoine communal de réserve. En particulier, pour répondre aux exigences fixées aux articles 31 à 38 de la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif – LPPPL, dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

La clause de célérité, au 31 décembre 2025, n'a pas été utilisée.

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACQUÉRIR ET D'ALIÉNER DES IMMEUBLES, DES DROITS RÉELS IMMOBILIERS, DES ACTIONS OU DES PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES

Le Conseil communal a accordé à la Municipalité, en application de l'art. 4, chiffre 6 de la loi sur les communes du 28 février 1956 et de l'art. 16, chiffre 5 du règlement du Conseil communal, une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas, le plafond étant fixé à CHF 1'000'000.00.

Le Conseil communal a également accepté, dans le cadre de l'autorisation relative à l'acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers, actions ou parts de sociétés immobilières, une clause de célérité pour des acquisitions en fixant une limite à CHF 5 mio pour toute la durée de la législature (une ou plusieurs fois).

Au 31 décembre 2025, cette autorisation générale n'a pas été utilisée.

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACQUÉRIR DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Le Conseil communal a accordé à la Municipalité, en application de l'art. 4, chiffre 6 bis de la loi sur les communes du 28 février 1956 et de l'art. 16, chiffre 5 du règlement du Conseil communal, une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, de statuer sur les acquisitions de participations dans des sociétés commerciales dont la valeur n'excède pas CHF 10'000.00 par cas, le plafond étant fixé à CHF 50'000.00.

Au 31 décembre 2025, cette autorisation générale a été utilisée de la manière suivante :

Crédit accordé par le Conseil communal lors de la séance du 6 octobre 2021	50'000.00
Augmentation du capital de CIFER	- 9'460.00
Disponible au 31 décembre 2025	40'540.00

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ENGAGER DES DÉPENSES IMPRÉVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES

Dans sa séance du 6 octobre 2021, le Conseil communal a accordé à la Municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas, charges éventuelles comprises, conformément aux dispositions de l'art. 11 du règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 et de l'art. 102 du règlement du Conseil communal.

Cette autorisation a été régularisée par les deux séries de crédits supplémentaires.

COMPÉTENCES FINANCIÈRES DANS LE BUT D'ENGAGER DES CRÉDITS D'ÉTUDES POUR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Dans sa séance du 6 octobre 2021, le Conseil communal a autorisé la Municipalité à ouvrir et engager des crédits d'études relatifs au patrimoine administratif qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, ceci jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 maximum par cas, avec obligation d'informer immédiatement la Commission des finances et le Conseil communal et ce jusqu'à la fin de la législature 2021-2026. La Commission des finances ainsi que le Conseil communal sont informés par voie de communication dès lors que le bouclage d'un crédit d'étude ne fait pas l'objet d'un préavis.

Description	Communication au Conseil communal	Montant prévu (en CHF)	Montant dépensé au 31.12.2025 (en CHF, avant bouclage définitif)	Clôture durant l'année 2025
Villa romaine – Conservation des vestiges, travaux d'investigation	03-2012	70'000.00	47'984.45	
Besoins en matière de locaux scolaires et parascolaires – Élaboration d'un Masterplan	08-2017	97'000.00	85'649.70	Amorti sur exercice 2024
Embouchure du cours d'eau de la Vuachère	20-2018	50'000.00	27'535.42	
Adoption plan de quartier « Roches-Rochettaz » et renouvellement infrastructures impasse des Roches	07-2020	50'000.00	11'047.30	
Réaménagement de la place Neuve et de ses abords	01-2023	67'000.00	66'611.50	
Réaménagement d'un carrefour à l'intersection entre l'av. de Lavaux et le ch. de la Damataire	04-2023	100'000.00	70'599.03	
Réaménagement pour la ligne de bus 48	05-2024	100'000.00	37'896.15	
Développement d'une stratégie municipale pour le développement du réseau vivant à Pully	09-2024	98'000.00	58'090.15	
Renouvellement des infrastructures dans les datacenters	06-2025	40'000.00	10'069.50	
Totaux		672'000.00	415'483.20	

Au 31 décembre 2025, c'est la somme totale de CHF 415'483.20 qui a été dépensée dans le cadre de l'autorisation générale octroyée par le Conseil communal relative à des crédits d'études pour les dépenses d'investissements du patrimoine administratif. Ce montant a été calculé avant le bouclage final des comptes 2025, qui n'était pas encore terminé au moment de l'élaboration du rapport de gestion 2025.

AUTORISATION GÉNÉRALE POUR LE PLACEMENT DE CAPITAUX ET DE LIQUIDITÉS

Dans sa séance du 6 octobre 2021, le Conseil communal a accordé à la Municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, de placer les disponibilités de la Commune auprès d'établissements bancaires, de compagnie d'assurances, de collectivités publiques, ou d'entreprises suisses et offrant de solides garanties financières.

AUTORISATION GÉNÉRALE POUR L'ACCEPTATION DE LEGS, DE DONATIONS ET DE SUCCESSIONS

Dans sa séance du 6 octobre 2021, le Conseil communal a accordé à la Municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, pour l'acceptation de legs, de donations et de successions dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas.

Cette autorisation générale figure dans la loi sur les communes du 28 février 1956, révisée en 2013. Ainsi, cette autorisation générale figure au nombre des attributions du Conseil communal énumérées à l'art. 4 de cette même loi.

IMPLÉMENTATION DU PLAN COMPTABLE HARMONISÉ (MCH2) DANS LES COMMUNES VAUDOISES

Pully doit être conforme aux dispositions incluses dans le manuel comptable harmonisé 2 (MCH2) dès l'année 2027. Ceci implique que le budget 2027, élaboré durant l'année 2026, soit établi conformément à ces nouvelles normes.

Les travaux d'élaboration de la table de conversion se sont déroulés durant toute l'année 2025. En effet, le Service des finances a consacré plusieurs semaines durant toute l'année 2026 afin d'établir une table de conversion. Cette dernière a été quasiment finalisée à la fin de l'année 2025.

Durant l'année 2025, le Service des finances a eu des discussions avec l'intégrateur informatique du logiciel comptable afin d'établir les coûts informatiques liés à la mise en place du MCH2. Cette démarche a abouti à la présentation du préavis N° 27-2025 relatif aux prestations informatiques permettant l'implémentation du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2), pour une somme totale de CHF 205'000.00, accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 10 décembre 2025.

SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Les travaux liés au préavis N° 21-2023 concernant la gestion électronique des documents (GED) et la numérisation des processus se sont poursuivis. Pour rappel, ce préavis comprend plusieurs projets permettant de progresser en matière de transition numérique de la Ville. Ainsi, l'interface entre la GED et le logiciel Abacus est désormais opérationnel depuis le printemps 2025 et améliore la gestion des documents pour le logiciel financier, la gérance et les ressources humaines. La Police Est Lausannoise et la Commune de Belmont-sur-Lausanne, qui participent au financement de ce préavis, ont également migrés sur la GED. Finalement, un projet pilote pour l'automatisation de la gestion du courrier a débuté et se terminera en 2026.

La construction du nouveau DataCenter, financée par le préavis N° 04-2024 relatif au déplacement du DataCenter, a bien progressé au cours de l'année 2025. Cette opération est conduite conjointement avec le projet d'amélioration de la sécurité incendie de la Maison Pulliérane (préavis N° 18-2023) conduit par la Direction des domaines, gérances et sports (DDGS). En effet, une réalisation ainsi qu'une direction coordonnée et commune de ces deux projets favorisent les synergies tout en limitant les nuisances pour les usagers du bâtiment. Ces deux projets liés seront finalisés en 2026.

En ce qui concerne le préavis N° 21-2018 relatif au renouvellement de matériel informatique et à l'extension du réseau fibres optiques (FO), adopté par le Conseil communal dans sa séance du 21 novembre 2018, les travaux ont repris de façon coordonnée avec le déplacement du DataCenter. Ainsi, une nouvelle liaison FO a été mise en place depuis la Damataire jusqu'au Prieuré et la réorganisation des interconnexions FO a débuté. Ces opérations seront achevées en 2026, ce qui permettra de boucler ce préavis.

L'adoption du préavis N° 04-2025 «Renouvellement du Firewall et de postes de travail» en date du 26 février 2025 a permis le remplacement des firewalls arrivés en fin de vie et destinés à protéger nos systèmes informatiques. Les postes de travail ne supportant pas l'installation du dernier système d'exploitation Microsoft Windows 11 ont également été changés. Dans ce contexte, un projet a été conduit pour migrer l'ensemble des postes de travail virtualisés et les postes classiques existants sous la dernière version du système d'exploitation Microsoft Windows 11 avec la suite bureautique Microsoft Office 2024. Cette évolution a touché l'ensemble des 500 utilisatrices et utilisateurs informatiques de la Ville de Pully, de la Commune de Belmont-sur-Lausanne, de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse, de la Police Est Lausannoise ainsi que de l'École de Musique. Cela a permis d'abandonner les anciennes versions de ces logiciels qui ne sont plus supportées par l'éditeur depuis octobre 2025.

Comme chaque année, le maintien de l'infrastructure technique à jour représente une charge importante dans l'ensemble des prestations fournies par le SSI. Cette activité permet d'assurer le bon fonctionnement des équipements et des logiciels mais également d'en garantir leur sécurité. Il s'agit notamment de :

- la mise à jour régulière du système d'exploitation des postes de travail ;
- la mise à jour des équipements du réseau ;
- la réinstallation de serveurs dont le système d'exploitation arrivait en fin de vie ;
- la mise à jour de tous les équipements de sécurité ;
- la mise à jour de l'anti-virus et l'implémentation de nouvelles fonctionnalités destinées à renforcer nos protections ;
- la mise à jour de l'infrastructure de sauvegardes des données ;
- la mise à jour de l'infrastructure téléphonique ;
- la mise à jour de l'infrastructure de vidéosurveillance ;
- la mise à jour de l'infrastructure de messagerie ;
- la mise à jour de l'outil de gestion des postes de travail et de déploiement des applications.

La cybersécurité reste une préoccupation majeure du SSI. Une veille technologique est assurée afin de prendre rapidement les mesures adéquates et mettre en place les correctifs lors d'annonces de vulnérabilités par les éditeurs de logiciels et les fabricants de matériel. Au cours de l'année 2025, 34 vulnérabilités notables, signalées sur des produits que nous exploitons, ont nécessité des interventions urgentes de notre part. Des audits externes sont également entrepris afin d'évaluer la sécurité mise en place et définir les nouvelles mesures à implémenter. Une formation annuelle est dispensée à tous le personnel de Pully et de ses partenaires pour maintenir un bon niveau de vigilance de chacun.

Parallèlement, l'équipe technique du SSI assure les activités courantes de gestion ainsi que de maintenance et assiste les utilisateurs de façon quotidienne. En 2025, l'équipe a traité 201 tâches de maintenance dans le cadre de la gestion des infrastructures. Le service desk du SSI a reçu et traité 2'517 tickets répartis à 80% pour des demandes et 20% pour des incidents.

Le SSI a poursuivi le projet de mise en conformité de la Ville en matière de protection des données. Pour rappel, il est conduit de façon collaborative avec la Ville d'Yverdon-les-Bains afin de mutualiser l'effort nécessaire à sa réalisation.

Le SSI a accompagné également plusieurs services et partenaires dans différents projets applicatifs métiers :

- Mise en place d'un outil de gestion des collections et inventaires pour les Musées ;
- Poursuite de l'implémentation du logiciel de gestion des salaires et ressources humaines, démarrée en 2024 ;
- Nouvelle plateforme de billetterie et de gestion clientèle pour les Musées qui sera mise en fonction progressivement dans le courant 2026 ;
- Migration du site internet de la Ville de Pully en vue de sa mise en production au printemps 2026, sous la supervision du Bureau de la communication.

Le SSI contribue régulièrement à différents projets initiés par d'autres entités, notamment dans le cadre des constructions scolaires ou de l'accueil de la petite enfance comme par exemple le collège Principal ou celui d'Arnold-Reymond.

Conformément à ce qui a été annoncé au Conseil communal dans la réponse au postulat «Pully 2.0 – pour un guichet virtuel», des échanges intensifs se sont poursuivis en 2025 avec plusieurs grandes communes vaudoises dans le cadre de l'Association Vaudoise des Responsables Informatiques Communaux (AVRIC), ainsi qu'avec l'Union des Communes Vaudoises (UCV), l'Association des Communes Vaudoises (ADCV) et le Canton. Un projet commun nommé «MaCommuneEnUnClic» a été initié. L'ensemble des communes vaudoises ont été sollicitées à la fin 2025 pour qu'elles se prononcent sur leur participation d'ici la fin janvier 2026. La Municipalité de Pully a d'ores et déjà confirmé son soutien à ce projet ambitieux qui sera formellement lancé dans le courant 2026.

La plupart des projets énumérés et des activités réalisées concernent l'ensemble des partenaires de la Ville de Pully hébergés de façon mutualisée dans l'infrastructure informatique. Il s'agit des entités suivantes : Belmont-sur-Lausanne, Police Est Lausannoise, Fondation de l'enfance et de la jeunesse, Fondation Pré-Pariset ainsi que l'École de Musique de Pully.

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE INTERCOMMUNAL DE PULLY - SIGIP

Le guichet cartographique www.sigip.ch a été enrichi de plusieurs couches de géodonnées liées notamment à la gestion du port et des places d'amarrage, au suivi des dossiers d'autorisation de construire ou encore à l'emplacement des panneaux publicitaires exploités par la SGA. Les données présentes sur www.sigip.ch continuent d'être mises à jour à un rythme quotidien, hebdomadaire ou annuel selon leur nature. Certaines géodonnées déjà présentes ont été enrichies de nouveaux attributs et de nouveaux visuels pour en permettre une exploitation optimale.

De grands efforts ont été consacrés en 2025 pour garder une infrastructure de données à jour, tant au niveau des données que des briques logicielles qui soutiennent ce système d'information. Afin d'en garantir une bonne sécurité et pérennité, les serveurs (systèmes d'exploitation) ont été mis à jour de même que les applications suivantes : QGIS, FME, Extract, GeoMapFish, DPFE.

Pour les commandes de géodonnées et plans réseaux diffusés par la Ville de Pully, un extracteur automatique a été mis en place depuis déjà 4 ans et a traité, en 2025, plus de 760 commandes dont 99 % entièrement automatiquement. Cet outil est également utilisé pour les commandes passées pour la Commune de Belmont. Grâce à cet extracteur, ce sont environ 300 heures en termes de ressources humaines qui ont pu ainsi être économisées.

D'autre part, des collaborations avec d'autres villes vaudoises ont été entretenues tout au long de l'année notamment en matière de logiciels open source de gestion des réseaux souterrains comme l'eau potable et l'assainissement des eaux (voir www.teksi.ch).

ARCHIVES

Acquisitions

L'ensemble des fonds des archives communales s'est accru d'environ 23.5 mètres linéaires supplémentaires par 12 versements en provenance de l'Administration communale. À cela s'ajoutent le dépôt de 13 mètres linéaires d'archives intermédiaires destinées à être éliminées à la fin de leur durée de conservation probatoire.

Deux dons d'archives privées ont permis la création de nouveaux fonds :

- Le fonds J.-P. Dewarrat contenant des diapositives du glissement de terrain dans le Bois de la Chenaulaz ;
- Le fonds Elisabeth Schwindl, particulièrement précieux, qui rassemble des documents des familles Reymondin et Meystre qui contient des peintures mais aussi des registres de comptes et notes et journaux de vignerons au XIX^e siècle à Pully.

Des dons de l'Ecole de Musique de Pully et de Mme Micheline Centlivres-Demont ont été ajoutés au fonds existant.

Éliminations

En 2025, 53 mètres linéaires d'archives concernant l'ensemble des directions de la Ville de Pully ont été éliminés.

Recherches

Au total, 110 demandes de recherches ont été faites auprès des archives communales, 35 internes et 75 externes pour lesquelles 107 heures ont été investies. La majorité de celles-ci concernent des plans de bâtiments et les dossiers d'enquête publique des autorisations de construire. On peut citer le projet de construction de la bretelle autoroutière de la Perraudettaz ou les origines de la maison sise rue des Osches 2 comme objets ayant conduit à des recherches notoires. À cela s'ajoute plus d'une centaine de recherches exécutées dans le cadre du recensement architectural mené par les Monuments et sites du canton de Vaud.

Valorisation historique

Alors que des visites des archives communales avaient déjà été organisées pour le personnel communal, il s'est tenu cette année une visite pour les Conseillers et Conseillères communaux ainsi qu'une ouverte au public. Au total, 61 personnes ont pris part à ces visites.

DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

MESSAGE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Notre commune continue d'évoluer et de relever des défis importants dans les domaines de la gestion, du sport et du patrimoine communal. L'année 2025 marque tout d'abord une étape clé avec la nomination d'un nouveau chef de service, qui a déjà bien commencé son activité. Son arrivée apporte un regard neuf et une énergie précieuse pour accompagner les nombreux projets en cours et à venir.

Parmi ceux-ci, la rénovation de la piscine de Pully-Plage constitue un enjeu majeur. Très appréciée de la population, cette infrastructure emblématique nécessite aujourd'hui des investissements conséquents afin de garantir la sécurité, le confort des usagers et la pérennité de l'équipement. Ce projet s'inscrit dans une vision à long terme du sport et des loisirs accessibles à toutes et tous.

Les sociétés sportives, qui sont des piliers de notre commune, et le sport en général occupent largement nos services. Le secteur est désormais piloté par notre nouvelle déléguée au sport, engagée en 2025 dans le cadre d'une réorganisation de nos services qui ont ainsi été optimisés. Le sport reste donc pour notre population une priorité. Il promeut non seulement la santé mais aussi les liens sociaux fondamentaux pour une collectivité publique.

Le secteur viticole traverse quant à lui une période plus délicate. La diminution de la consommation de vin a un impact direct sur les résultats de la vigne et met sous pression un savoir-faire local que nous avons à cœur de préserver. Cette situation nous pousse à réfléchir pour le futur à de nouvelles stratégies de valorisation et d'adaptation, tout en conservant les valeurs historiques et patrimoniales de nos vignes communales.

Enfin, la Commune fait face au défi de l'entretien de bâtiments vieillissants, dans un contexte où les nouvelles normes énergétiques sont de plus en plus exigeantes. Concilier respect de l'environnement, maîtrise des coûts et conservation du patrimoine bâti demande des choix réfléchis et une planification rigoureuse.

Ces enjeux, bien que complexes, sont autant d'opportunités de moderniser nos infrastructures, d'innover et de préparer l'avenir de notre commune de manière responsable et durable.

Lydia Masmejan

DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

ORGANISATION

La DDGS exploite les vignes, les forêts, les piscines et le port de plaisance. Elle se charge de la gestion courante des immeubles locatifs, administratifs, scolaires, des infrastructures sportives, des églises et des terrains propriétés de la Ville de Pully. Elle est aussi composée de l'Office du logement ainsi que du Bureau des sports.

2025 marque à nouveau une année de défis organisationnels qui ont requis toute la flexibilité et la solidarité des collaboratrices et collaborateurs pour assurer les missions de la DDGS.

Division de la gestion du patrimoine immobilier

Les dispositions prises en 2024 afin de pallier au départ du chef de projet ont perduré en 2025, à savoir la répartition de la gestion des projets entre l'adjoint au chef de service (qui a prolongé son mandat de 12 mois en qualité de chef de projet), et les responsables d'exploitation « gestion immobilière » et « facility management ».

Le responsable de la gestion immobilière a remis sa démission pour la fin 2025 et la passation des dossiers sous sa gestion s'est faite dans des délais très courts en fin d'année.

Division des Domaines

La situation concernant l'organisation des exploitations vignes et forêts n'a pas connu beaucoup de changement par rapport à 2024. Le retour à temps partiel de l'adjoint au chef de service en charge de la gestion de la division Domaines n'a pas permis d'absorber la charge de travail qu'exige un tel poste et les tâches ont continué à être réparties au sein des membres du comité de direction et par effet de dominos à leurs équipes avec la surcharge de travail que cela sous-entend. L'exploitation des piscines et du port est quant à elle passée sous la responsabilité de la déléguée au sport en poste depuis mi-août. Après un temps d'adaptation nécessaire, cette nouvelle organisation a pu soulager le chef de service et apporter un renfort précieux dans la gestion des nombreuses tâches et sollicitations de ce domaine.

Bureau des sports

Par l'important développement de la politique sportive cantonale et la forte probabilité de bénéficier d'un meilleur soutien financier de la part du Canton pour ce domaine, un poste de délégué-e au sport a été mis au concours au début de l'année 2025. Depuis le 1^{er} août 2025, la Ville de Pully bénéficie d'une déléguée au sport, ce qui va lui permettre, à l'avenir, de renforcer son positionnement stratégique dans ce domaine et de développer de nouveaux projets d'activité physique au bénéfice de la population.

Cette orientation stratégique n'a toutefois pas engendré d'augmentation en ETP puisque la réorganisation de la division « gestion de patrimoine immobilier » et le départ à la retraite de l'adjoint au chef de service en charge de ladite division permettent de libérer un ETP en faveur du bureau des sports.

INVENTAIRE DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Bâtiments locatifs

Bâtiments locatifs	16	bâtiments
Bâtiments mixtes	8	bâtiments
Bâtiments en PPE	2	appartements

Bâtiments administratifs

Bâtiments administratifs	29	bâtiments
Bâtiments mixtes	3	bâtiments
Théâtres	2	bâtiments
Refuges	3	bâtiments
Églises	4	bâtiments
Bâtiments infrastructures sportives	5	bâtiments
WC publics	11	bâtiments
Abris tl	4	bâtiments
Fontaines	4	fontaines

Bâtiments scolaires

Bâtiments scolaires 12 bâtiments

Divers

Terrains 14 sites

Places de parc 9 sites

Jardins 4 sites

Infrastructures sportives

Courts de tennis	7 courts	Piste Vita	1 site
Fitness urbain	1 site	Places d'amarrage pour bateau	1 site
Piscine couverte	1 site	Stand de tir à 25 m.	1 site
Piscine en plein air	1 site	Terrain de football synthétique	2 sites
Piste de rink hockey	1 site	Terrain de pétanque	1 site

PRÉAVIS

Préavis en cours

- Préavis N° 06-2020 – Rénovation des infrastructures de Pully-Plage - Demande de crédit d'étude - Crédit demandé CHF 1'350'000.00;
- Préavis N° 13-2023 – Acquisition des parcelles 700-701-702 et affectation des sols - Suite du préavis N° 06-2020 – Rénovation de Pully-Plage - Crédit demandé CHF 700'000.00;
- Préavis N° 15-2023 – Mesures OSTRAL - Crédit demandé : CHF 767'000.00;
- Préavis N° 18-2023 – Maison Pulliérane - Amélioration de la sécurité contre l'incendie - Crédit demandé CHF 1'380'900.00;
- Préavis N° 17-2024 – Forêts de Pully - Glissements de terrains et réfections de chemins forestiers - Ouverture d'un crédit d'ouvrage d'un montant de CHF 624'000.00.
- Préavis N° 07-2025 – Vente de l'immeuble sis route d'Oron 8 aux Monts-de-Pully.
- Préavis N° 12-2025 – Refuge du Bois-du-Moulin - Mise en conformité des réseaux d'eau potable et d'assainissement - Demande de crédit d'ouvrage d'un montant de CHF 605'000.00;
- Préavis N° 29-2025 – Rénovation des infrastructures de Pully-Plage - Demande d'un crédit complémentaire - Crédit demandé : CHF 350'000.00 TTC.

Préavis bouclés

- Préavis N° 05-2019 – Entretien du patrimoine construit 2019-2022 - Crédit demandé CHF 3'008'990.00;
- Préavis N° 03-2021 – Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les années 2021 à 2023 - Crédit demandé CHF 1'710'000.00 (préavis DAGF - finances contenant des véhicules pour la DDGS);
- Préavis N° 14-2023 – Réponse au postulat de M. le Conseiller Guillaume Roy et consorts - Exploitation du potentiel solaire des bâtiments communaux - Crédit demandé CHF 425'000.00;
- Préavis N° 06-2024 – Rénovation des escalators de la Place de la Gare - Demande de crédit d'ouvrage d'un montant CHF 200'000.00.

Préavis refusé par le Conseil communal

Aucun.

DIVISION GÉRANCE

Gestion immobilière – gestion de projet

En plus de l'entretien courant des propriétés immobilières communales ainsi que des travaux portés à son budget annuel, la DDGS a représenté le maître d'ouvrage, la Ville de Pully, dans la gestion de nombreux chantiers d'importances diverses, en assurant la conduite et la coordination de ceux-ci.

Face à l'importance des travaux nécessaires à la rénovation de l'ancien collège des Monts-de-Pully, la DDGS a étudié la possibilité d'une vente et a, dans cette optique, fait paraître un appel d'offres aux intéressés par le biais d'un notaire. Cette démarche a débouché sur un préavis proposant la vente de l'immeuble suivant l'offre la plus avantageuse, préavis accepté par le Conseil communal. La procédure liée au morcellement puis à la vente de l'immeuble est à bout touchant.

Les travaux prévus par le préavis « Mesures OSTRAL » afin de réduire la consommation électrique des bâtiments qualifiés de « gros consommateurs » sont en cours de finalisation.

La DDGS a finalisé la deuxième phase du cockpit immobilier en vue du Masterplan des bâtiments, avec la collaboration d'un bureau d'architecture. Cette deuxième phase incluait vingt immeubles locatifs et administratifs qui ont été visités et audités avec pour objectif de définir les priorités de rénovation ainsi que les potentiels de développement de ces biens-fonds. Une stratégie d'intervention sera soumise à la Municipalité et les objets et parcelles retenues seront estimés afin de préciser les enjeux financiers.

Plus concrètement, au cours de cette année 2025, une multitude de travaux ont été mis en œuvre, tels que :

- Place de la Gare : rénovation des escalators ;
- Liaudoz 30-32 : rénovation complète de deux appartements ;
- Ramuz 115 : rénovation partielle d'un appartement ;
- Plateires 25-27 : rénovation partielle d'un appartement ;
- Damataire 11 : rénovation complète d'un appartement ;
- Damataire 13 : remplacement d'une caméra de surveillance ;
- Damataire 11-13 : contrôle des fenêtres des appartements et des bureaux ;
- Place Neuve 4 : réfection de l'étanchéité d'un balcon d'un appartement ;
- Grand'Rue 1-3/Prieuré 1 : remplacement d'une caméra de surveillance à l'OPO ;
- Alpes 16 : rénovation de la boulangerie - tea-room ;
- Maison Pulliérane : remplacement de la ventilation de la cuisine ;
- L'Octogone – Théâtre de Pully : réfection complète de l'étanchéité des bacs à fleurs ;
- L'Octogone – Théâtre de Pully : pose de barrières de sécurité, modification de la détection incendie ;
- L'Octogone – Théâtre de Pully : remplacement de l'éclairage de service sur scène ;
- Ramuz 73 : remplacement des revêtements de sols d'une partie de l'UAPE, 2^e étape ;
- Davel 2 – Musée de Pully : remplacement du solde des luminaires et des stores ;
- Davel 2 – Musée de Pully : remplacement des caméras de surveillance ;
- Home- École des Mosses : pose d'un porche d'entrée ;
- Home-École des Mosses : remplacement de la barrière entre la route et le terrain de football ;
- Quatre Vents : remplacement des conduites d'alimentation du bâtiment ;
- Annexe-Ouest : remplacement du tableau d'affichage sportif ;
- Arnold Reymond : remplacement de six paniers de basket ;
- Arnold Reymond : remplacement de quatre coupoles sur le toit de l'appartement ;
- Alpes : pose d'une barrière sur le chemin d'accès.

L'ensemble des prestations s'élève à un montant arrondi global de CHF 2'694'000.00 selon la répartition figurant ci-dessous :

	2025 (en CHF)	2024 (en CHF)
Bâtiments administratifs	730'000.00	490'000.00
Bâtiments locatifs	699'000.00	714'000.00
Écoles	1'059'000.00	689'000.00
Infrastructures sportives	206'000.00	223'000.00

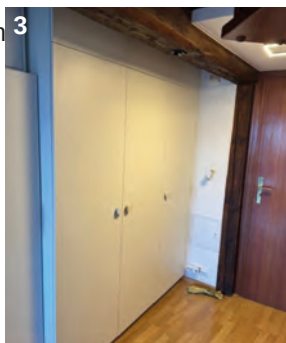
Total	2'694'000.00	2'116'000.00
--------------	---------------------	---------------------

Principaux travaux réalisés par l'exploitation Facility Management de la DDGS

En plus des menus travaux de réparation et d'entretien de plâtrerie-peinture, de menuiserie, d'ébénisterie, les artisans de la DDGS effectuent, à la demande des Directions et Services de la Ville, des travaux de rénovation de plus grande ampleur. Ils participent également aux transports d'œuvres d'art, à l'affichage public, à des petits déménagements et divers aménagements.

Les interventions suivantes ont été notamment effectuées en 2025 :

- Collège de Jules Loth : rénovation de la peinture de la sous-station et pose d'un sol en résine (photo 1) ;
- Collège de Chantemerle : fabrication et pose d'un meuble dans les locaux de la Salamandre (photo 2) ;
- Corset 1 : rénovation d'une armoire (photo 3) ;
- Port : fabrication et pose de mobilier urbain (photo 4) ;
- Liaudoz 30-32 : fabrication et remplacement du plan de travail d'une cuisine (photo 5) ;
- L'Octogone – Théâtre de Pully : fabrication et remplacement du podium de la scène ;
- Damataire 11-13 : rénovation du crépi d'un appartement (photo 6) ;
- Club Nautique : pose d'une résine au sol dans le local du CNP (photo 7) ;
- Maison Pulliérane : fabrication d'un bar pour les manifestations (photo 8) ;
- Davel 2 : rénovation de la peinture de certains locaux du musée ;
- Refuge Forestier : rénovation de la peinture d'un mur ;
- Liaudoz 30-32 : rénovation de la peinture d'un appartement ;
- Caveau du Prieur : rénovation et fabrication de mobilier pour exposition du vin de la Ville ;
- Stand de Volson : fabrication et pose d'une porte ;
- Salle omnisports : fabrication d'un meuble pour le rink-hockey ;
- Collège de Chamblandes : rénovation de la peinture de la chaufferie et pose d'une résine au sol ;
- Collège de Chantemerle sud : rénovation de la peinture des locaux de la Salamandre ;



Principaux travaux suivis par l'exploitation Facility Management de la DDGS

Hormis les tâches courantes de nettoyage, de contrôles d'installations techniques et de surveillance, les concierges ont réalisé de nombreux travaux. Ils ont régulièrement participé au contrôle et suivi des différents travaux réalisés dans les bâtiments communaux par des entreprises externes, contribuant ainsi à la bonne coordination avec les

usagers.

Dans le suivi de projets, ils ont principalement favorisé et contribué à la bonne réalisation des travaux suivants :

- Collège Arnold Reymond : remplacement du parquet de la salle omnisports (ci-contre) ;
- Collège de Mallieu : remplacement du sol de deux classes ;
- Collège de Mallieu : remplacement du lave-vaisselle de la buvette du rink-hockey ;
- Collège de Chantemerle : remplacement du sol de deux classes ;
- Collège Arnold Reymond : remplacement des espaliers de la salle omnisports ;
- Collège Arnold Reymond : remplacement de six paniers et leur structure à la salle omnisports ;
- Collège Arnold Reymond : pose de barrières de sécurité à la sous-station de la salle omnisports ;
- Collège Arnold Reymond : pose de barrières de sécurité devant la buvette de la salle omnisports ;
- Complexe Arnold Reymond : remplacement des profilés en verre de la salle n°1 de la salle omnisports ;
- Collège Arnold Reymond : installation de deux écrans 40 seconds pour le rink-hockey ;
- L'Octogone – Théâtre de Pully : pose de barrières de sécurité au quai de déchargement ;
- Collège Jules Loth : création d'un terrain de volleyball dans la salle de gymnastique ;
- Collège Annexe-Ouest : remplacement de l'écran mobatime de la salle de gymnastique ;
- Collège Fontanettaz : remplacement des stores verticaux de la salle de gymnastique ;
- Collège des Alpes : pose de quatre barrières dans le chemin d'accès au collège ;
- Collège des Alpes : pose d'une serrure antipanique sur la porte de l'UAPE l'Appart.



Gestion locative

La gestion locative comprend la mise en location des salles de conférences, des refuges, des appartements et des surfaces commerciales.

La fréquentation des refuges reste soutenue les vendredis, samedis et dimanches, et plus particulièrement de mai à septembre.

Refuges	Jours d'utilisation	Colonies Sorties scolaires	Sessions de tir	Total
Bois-du-Moulin	96	14	-	110
Quatre Vents	154	14	-	168
Stand de Volson	89	-	59	148

La Grande salle de la Maison Pulliérane a été utilisée 83 fois dont 13 fois pour des réservations internes, 55 fois par des sociétés locales de Pully, 7 fois pour des clients externes et 8 fois pour des événements politiques (Conseil communal notamment).

Le Foyer a été utilisé 116 fois dont 29 fois pour des réservations internes, 38 fois par des sociétés locales de Pully, 12 fois pour des clients externes et 37 fois pour des événements politiques (conférences et débats, Conseil communal, réunions de partis et votations).

Les trois salles du 1^{er} étage ont été utilisées 740 fois, dont 589 fois pour des réservations internes, 22 fois par des sociétés locales de Pully, 34 fois pour des événements politiques et 95 fois pour des assemblées de copropriétés et clients externes.

Mutations dans les appartements

10 mutations ont eu lieu, soit :

- 1 villa de 5 pièces à la route du Port 1 ;
- 1 appartement de 3 pièces au ch. du Liaudoz 30 ;
- 1 appartement de 4 pièces au ch. du Liaudoz 30 ;
- 1 appartement de 3 pièces au ch. des Plateires 27 ;
- 3 appartements de 2.5 pièces à la place Neuve 4 ;
- 1 appartement de 1.5 pièce à la place Neuve 4 ;

- 1 appartement de 3.5 pièces au ch. de la Damataire 11 ;
- 1 appartement de service de 4 pièces à l'av. des Collèges 13 ;

Les baux des appartements de la place Neuve ont été prolongés pour une durée déterminée jusqu'en juin 2026 afin de ne pas mettre en péril la faisabilité du projet d'agrandissement de l'EMS.

OFFICE DU LOGEMENT

Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) – Vente et travaux

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'aliénation ou la demande de travaux concernant un appartement jusqu'alors loué est en principe soumise à l'autorisation de la Division logement de la Direction du territoire et du logement (DGTL), en vertu de la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL). La loi exclut cependant certains logements de son champ d'application. Ainsi, par exemple, les immeubles d'habitation ne comprenant que deux logements ne sont pas soumis à la LPPPL (art. 3 LPPPL).

- Les aliénations d'appartements loués sont admises si l'objet n'entre pas dans la catégorie de logements dits « à pénurie », s'il s'agit d'une PPE datant d'avant 1989 ou d'une PPE avant construction, ou si le locataire ou un proche parent se porte acquéreur de l'appartement. D'autres circonstances peuvent justifier l'autorisation de la vente mais la loi reste vague à ce sujet. La LPPPL étant encore récente, la casuistique fait également défaut pour définir clairement ces « autres circonstances justifiant une autorisation ».
- Les travaux dans des appartements loués sont admis si l'objet n'entre pas dans la catégorie de logements dits « à pénurie », s'ils sont jugés indispensables au vu de l'intérêt général, d'un besoin de sécurité ou de salubrité, ou lorsqu'ils permettent de favoriser les économies d'énergie. La notion « d'intérêt général » demeure également très large et nécessitera une interprétation fondée sur les futurs cas pratiques. À noter que le simple changement d'affectation du logement est également soumis à autorisation, malgré l'absence de travaux.

Une autorisation de la DGTL, avec préavis communal, est également nécessaire en cas de changement d'affectation, laquelle consiste en une modification, même en l'absence de travaux, ayant pour effet de remplacer des logements loués par des locaux destinés à un autre usage que l'habitation.

À Pully, le taux de vacance des logements demeure inférieur aux 1.5 % fixé par la LPPPL. Ce taux se situe autour des 0.33 % au 1^{er} juin 2025, alors qu'au niveau vaudois, ce même taux se situe à 0.89 % (et 0.65 % pour le district Lavaux-Oron). La LPPPL s'applique donc pleinement à Pully.

Évolution du taux de vacance à Pully

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Taux de vacance	0.33	0.49	0.43	0.31	0.57	0.23	0.26	0.26	0.53	0.39	0.40

Ainsi, l'Office communal du logement est tenu d'émettre un préavis sur les autorisations relatives au territoire pullieran (art. 8 de la LPPPL), préavis qu'il soumet à la Municipalité, puis à la DGTL. La décision finale quant à l'autorisation revient au Canton, qui avise l'Office communal du logement de sa décision.

Il existe des cas de procédure simplifiée, au sens de l'art. 6 al. 2 LPPPL, pour lesquels le préavis communal n'est pas nécessaire. Il s'agit de rénovations d'un maximum de deux appartements isolés dans un immeuble locatif. Dans ce cas, la DGTL statue directement.

Le principe de l'autorisation trouve sa justification dans le besoin de maintenir des logements correspondant aux besoins de la majorité de la population sur le territoire communal, puisque le taux de vacance y est déjà très bas. Dans cette même idée, si une demande d'aliénation ou de travaux venait à apparaître comme un cas limite, l'Office communal du logement pourrait suggérer au Canton d'assortir l'autorisation de conditions, tel que le contrôle du loyer sur une certaine durée ou la fixation d'une limite de loyer durant une certaine période.

Demandes d'autorisation d'aliénation d'appartements loués traitées à Pully

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Taux
Nombre de demandes traitées	17	12	15	12	18	21	17	18	26	16	23	17.7 / an

Demandes d'autorisation de travaux/de changement d'affectation dans des appartements loués traitées à Pully

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Taux
Nombre de demandes traitées	10	15	7	7	5	4	3	4	8	8	6	7 / an

À noter que sur les 10 demandes traitées en 2025, 9 concernaient des travaux et 1 concernait un changement d'affectation.

Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) – Droit de préemption

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la LPPPL permet également aux communes de favoriser la création de logements d'utilité publique (LUP) par le biais d'un droit de préemption (art. 31 ss. LPPPL). Ce droit ne peut toutefois être invoqué que si plusieurs conditions cumulatives sont respectées, à savoir : l'achat du terrain doit viser la création de LUP, répondre à une pénurie au sens de l'art. 2 LPPPL dans le district et concerner une parcelle dont la surface doit être d'au moins 1'500 m², sauf si elle se trouve dans un périmètre compact d'agglomération ou dans un centre cantonal reconnu par le plan directeur cantonal, ou si elle est attenante à un terrain propriété de la Commune. De plus, ce droit ne peut être invoqué en cas de vente aux descendant·e·s, aux pères et mères, aux frères et sœurs, aux demi-frères et demi-sœurs, au conjoint, au partenaire enregistré·e ou à la concubine ou au concubin du vendeur.

En 2025, l'Office communal du logement a traité 31 demandes liées à l'exercice du droit de préemption prévu par la LPPPL. Aucune de ces demandes n'a abouti à l'acquisition d'un immeuble par la Ville de Pully.

Demandes liées au droit de préemption LPPPL traitées à Pully

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	Taux
Nombre de demandes traitées	31	20	36	28	21	31	27.8 / an

DIVISION DOMAINES : PISCINES, PORT DE PLAISANCE, VIGNES ET FORÊTS

PISCINES

Pully-Plage

Conditions météorologiques

La piscine de Pully-Plage a ouvert ses portes le 10 mai pour les refermer le 14 septembre 2025.

L'été 2025 à Pully-Plage s'est déroulé dans de bonnes conditions. La météo a été stable de mai à septembre, avec deux périodes de canicule en juin et en août. Pully-Plage reste une piscine calme et agréable avec une clientèle courtoise. Aucun accident, conflit ou larcin n'est à signaler.

Durant cet été, l'introduction du parking payant a suscité quelques réactions qui se sont amenuisées avec le prolongement subséquent de la durée de stationnement de 4 à 6 heures. L'impact sur le nombre d'entrée n'est pas chiffrable. Le paiement a peut-être découragé certain·e·s à venir à Pully, mais a aussi garanti un meilleur tournus des places.

Au final, le total des entrées financières est supérieur de plus de CHF 64'587.10 à l'estimation contenue dans le budget 2025.

Évolution du nombre d'entrées

	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Mai	10'533	9'737	12'432	25'898	10'256	0
Juin	42'952	20'486	40'968	35'657	31'868	15'194
Juillet	28'656	41'942	38'382	47'720	26'657	40'934
Août	39'769	48'774	39'398	37'348	29'664	34'948
Septembre	5'119	6'789	19'441	9'153	13'704	17'457
Total	127'029	127'728	150'621	155'776	112'149	108'533

Comparatif sur les 5 dernières années

	2025	Moyenne sur 4 ans	Évolution (environ)
Mai	10'533	14'581	- 28 %
Juin	42'952	32'245	+ 33 %
Juillet	28'656	38'675	- 25 %
Août	39'769	38'796	+ 2.5 %

Septembre	5'119	12'272	- 58%
Total	127'029	136'569	- 7%

Projet de rénovation des infrastructures de Pully-Plage

L'examen préalable du plan d'affectation valant permis de construire a été reçu de la part de la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL) le 7 novembre dernier.

Piscine couverte

Après la forte baisse liée à la pandémie de COVID-19 entre 2020 et 2021, la fréquentation a progressé de manière constante jusqu'en 2024. En 2025, une légère diminution des entrées est toutefois observée. Celle-ci s'explique notamment par l'offre de la Vaudoise Aréna, la réouverture de la piscine de Mon-Repos en septembre 2024, ainsi que par le démarrage du chantier du collège Principal, qui a rendu l'accès à la piscine plus complexe. Cette baisse a néanmoins permis de réduire la pression sur l'occupation du bassin et d'améliorer le confort de la clientèle.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'entrées	18'993	20'428	19'666	8'792	5'463	13'251	15'284	17'693	13'361

Site internet dédié aux piscines (piscines.pully.ch)

Le site internet des piscines a enregistré 26'292 visites en 2025. 73 abonnements ont été vendus depuis cette plateforme.

PORT DE PLAISANCE

En 2025, 16 places ont été attribuées : 5 places à l'eau, 4 places au large (bouée), 3 places à terre, 1 place laser, 3 places paddle. Malgré cela, la liste d'attente reste extrêmement longue, laissant parfois peu d'espoir d'obtenir une place dans un délai raisonnable.

Dans ce contexte, la DDGS, soutenue par la Municipalité, a maintenu l'application stricte, et déjà restrictive, du règlement du port. Par une interprétation restrictive, la DDGS espère dynamiser la progression des listes d'attente et offrir à tous l'occasion de naviguer, et de profiter pleinement du lac Léman. Sous l'angle réglementaire, le projet de nouveau règlement du port de plaisance est en cours de finalisation.

La fréquentation des places visiteurs (places à occupation limitées dans le temps et mises à disposition contre rémunération) reste élevée en période estivale.

À l'instar des installations de Pully-Plage, les infrastructures du port de plaisance sont obsolètes et devront faire l'objet d'une rénovation dans les 5 à 10 ans.

VIGNES

Saison viticole

L'année viticole 2025 a débuté sous des conditions relativement douces dès le mois de mars. Cependant, le retour du froid en avril, accompagné de précipitations abondantes jusqu'à la fin du mois de mai, a perturbé la pollinisation des grappes, entraînant une diminution de la production de chasselas.

À partir de la mi-juin, l'été s'est durablement installé, caractérisé par un climat chaud et sec qui s'est prolongé jusqu'à la rentrée scolaire. Ces conditions ont provoqué un stress hydrique sur la vigne, réduisant le poids des grappes et rendant nécessaires des arrosages réguliers, notamment pour les jeunes plantations.

Malheureusement, d'importantes précipitations survenues entre la fin du mois d'août et le début de septembre ont fragilisé la vendange et ont obligé à débiter les récoltes dès le début du mois de septembre.

Vendanges

Les vendanges ont débuté le 3 septembre et se sont achevées le 17 septembre.

Le millésime 2025 se distingue par une belle maturité des raisins, donnant naissance à des vins concentrés, aux arômes de fruits mûrs intenses et soutenus, promettant une excellente qualité pour cette récolte.

Production

Ci-après, le tableau comparatif des litres encavés et des sondages déterminant les degrés Oechsle* :

	2025		2024	
Dénomination	Litres bruts	Degrés	Litres bruts	Degrés
Cépages blancs				
Chasselas	6'000	75	7'900	77
Chardonnay	1'100	93	1'000	91
Doral	200	84	350	86
Sylvaner	300	88	300	90
Divona	1'300	96	1'600	97
Total blancs	8'900		11'150	
	2025		2024	
Dénomination	Litres bruts	Degrés	Litres bruts	Degrés
Cépages rouges				
Diolinoir	500	94	550	94
Gamaret	1'200	91	950	90
Pinot noir	1'700	92	1'300	94
Gamay	900	90	350	84
Galotta	1'350	94	1'200	91
Garanoir	1'550	85	1'500	87
Mara	1'450	97	900	94
Total rouges	8'650		6'750	
Total (blancs + rouges)	17'550		17'900	

*Le degré Oechsle (°Oe) indique la densité et de la teneur en sucre du moût de raisin.

Expérience

À la suite des récents ajustements opérés dans l'accueil de la clientèle de la Cave de Pully, notamment lors des différentes manifestations de promotion organisées, nous constatons avec satisfaction que ces initiatives ont permis de fidéliser une nouvelle clientèle. L'attention portée à l'expérience des visiteuses et visiteurs, la qualité des échanges avec les hôtes et l'adaptation des offres au contexte actuel ont favorisé un lien plus fort avec ces amatrices et amateurs de vins. Cette dynamique est une réelle opportunité pour l'avenir, car elle élargit la base de client·e·s et contribue à renforcer l'image de la Cave.

Cependant, il est important de garder à l'esprit que la consommation de vin connaît actuellement une tendance à la baisse, phénomène qui ne se limite pas à notre région mais qui impacte l'ensemble du marché. Cette évolution appelle à une réflexion plus large sur les pistes de développement à privilégier. Il s'agit d'identifier de nouveaux segments de clientèle, d'explorer des offres complémentaires (expériences œnologiques, accords mets et vins, produits dérivés, etc.) et d'envisager d'autres canaux de valorisation des crus pulliérans.

Ainsi, tout en poursuivant les efforts qui ont déjà porté leurs fruits en termes de fidélisation, il faudra diversifier les approches pour répondre aux défis structurels du secteur. Cette double attention, à la fois à la qualité du service et à l'innovation dans l'offre, sera essentielle pour assurer la pérennité et la croissance de la Cave de Pully.

Réserve barrique

Le millésime 2022 de Réserve barrique a su conquérir la clientèle de la Cave. Toutes les bouteilles de cette cuvée limitée (500 bouteilles) ont été écoulées. Il a été particulièrement apprécié pour son élégance et sa finesse. À l'automne 2025, la cuvée 2023 a été produite en édition limitée à 500 bouteilles également.

Nouvelle ligne graphique

En avril 2025, une nouvelle ligne graphique et une nouvelle identité visuelle, déclinées sur plusieurs supports, ont été lancées. Imaginée par l'équipe de la Cave de Pully et par le bureau de graphisme lausannois Enzed, qui a notamment travaillé sur le logo de la Ville de Pully, cette élégante ligne épurée joue sur de subtils découpages pour

habiller les nouvelles bouteilles. En plus des étiquettes, elle se retrouve sur le catalogue papier et sur le site internet de la Cave.

Evénements promotionnels

Afin de valoriser ses vins, la Cave de Pully a organisé plusieurs événements en 2025, adoptant un nouveau concept pour promouvoir la diversité et la qualité de sa production dans un cadre convivial, tout en mettant en avant une viticulture responsable et respectueuse de l'environnement.

Les portes ouvertes ont eu lieu au printemps (1^{er} au 3 mai) devant la Maison Pulliérane et en automne (30 octobre



La Capite du 18 juin



La Capite du 27 août (déplacé au local du Prieuré en raison d'une météo pluvieuse annoncée)

Dans le cadre des travaux prévus sur le bâtiment du Prieuré, le Conseil communal a refusé de relocaliser provisoirement le local de dégustation dans le bâtiment de la DDGS. Un partenariat avec le nouveau propriétaire du Caveau du Prieur a toutefois permis de poursuivre la promotion des vins de la Commune.

Site internet de la Cave (cave.pully.ch)

Le site internet de la Cave de Pully a enregistré 4'132 visites en 2025. 982 bouteilles ont été vendues depuis cette plateforme.

Instagram @cavedepully

La page Instagram de la Cave a été ouverte en avril 2021. Elle est gérée depuis mai 2024 par la consultante engagée par la DDGS. La consultante est aidée du Bureau de la communication pour la création des contenus. La page compte 828 abonnés au 31.12.2025. 46 contenus ont été publiés en 2025 (45 en 2024) dans le fil d'actualité, générant 72'500 vues. 209 stories (publications éphémères de 24 heures) ont été publiées. Le nombre de vues générées par les stories n'est pas disponible au moment de la rédaction de ces lignes.

Page Facebook «Cave de Pully»

La page compte 605 abonnés (596 en 2024). Les photos et vidéos sont publiées depuis le profil Instagram de la Cave par la consultante mandatée par la DDGS pour assurer la gestion des réseaux sociaux de la Cave.

En 2025, il y a eu 50 publications de tout type de contenu confondu (45 en 2024). Les publications ont généré un total d'environ 16'400 vues (21'500 en 2024).

La différence du nombre de vues entre Instagram et Facebook peut notamment s'expliquer par le fait que cinq publications ont été sponsorisées (payées) sur Instagram pour augmenter la visibilité. Une publication payée a suscité jusqu'à 12'000 vues.

FORÊTS

Martelage

Le changement climatique continue d'affecter le patrimoine forestier pulliérane; les arbres sont affaiblis par les sécheresses à répétitions ce qui, couplé à un hiver doux, permet aux bostryches de proliférer. Plusieurs foyers

d'arbres atteints ont dû être abattus pour éviter des dégâts supplémentaires. En 2025, des travaux d'exploitation des bois ont été réalisés sur trois parcelles privées aux Monts de Pully où un volume d'environ 260 sylves a été prélevé. Des subventions cantonales ont été versées à la Ville de Pully et le bois exploité a pu être valorisé par le service forestier sous forme de bois de feu et de plaquettes forestières.

Liste des coupes

Lieu-dit	Interventions	Total tiges	Volume total en sylve
Chemins de Volson Glissement	Réalisation	7	13.4
Chenaule	Eclaircie normale	57	62.1
Les Raforts	Mise en lumière	69	101.1
Parc Guillemin	Eclaircie jardinatoire	4	11.3
Pise Vita	Mise en lumière	19	21.7
Raforts compléments bas	Eclaircie normale	23	26.2
Trois chasseurs	Mise en lumière	78	207
Pont Chandelar	Eclaircie normale	183	165
Châblis 03.2025	Châblis	16	43.5
Glissement parcours Vita	Châblis	-	49.1
Châblis 08.2025	Châblis	42	80.5
Suppléments		12	14.4
		510	795.3
Possibilité			725
Solde année 2024			125
Volume disponible			54.7

Subventions

Durant l'année 2025, le service forestier de la Ville de Pully a reçu différentes subventions pour des travaux réalisés. Les montants de ces subventions peuvent considérablement varier d'une année à l'autre en fonction des chantiers réalisés.

Travaux	Montant CHF
Coupe en forêts protectrices	11'203.10 CHF
Coupe en forêts protectrices, parcelles privées Monts-de-Pully	29'683.95 CHF
Sylviculture hors forêts de protection	490.00 CHF
Total	41'377.05 CHF

Glissements

Le préavis N° 17-2024 concernant les glissements a été accepté par le Conseil Communal lors de la séance du 25 septembre 2024. Les précipitations violentes et abondantes durant l'année ont créé des dégâts supplémentaires ne figurant pas dans le préavis.

Lieu-dit	Planning intentionnel	Commentaires
Rive gauche de la Chandelar	Réalisé	La masse de terre glissée est curée et le mur stabilisé
Aval de la route des Monts de Lavaux	Printemps 2026	Mise à l'enquête et procédure d'adjudication en cours
Glissement du refuge de Chenaule	À la suite des travaux sur la route de Chenaule	-
Est du viaduc de l'autoroute	Réalisé	Le glissement a évolué, des travaux d'urgences ont été réalisés

Ouest du viaduc	Réalisé	-
Chemin de l'Apocalypse	2026	Procédure en cours
Chemin du Stand	2026	Procédure en cours

Suite

Lieu-dit	Planning intentionnel	Commentaires
Escalier du Stand	2025	Procédure en cours



Construction du caisson à l'est du viaduc



Débardage du bois à l'hélicoptère, >
glissement de la piste Vita

Sylviculture

Une surface de 7'428 m² a été traitée en forêts dite de protection dans le secteur du parcours Vita. Une surface de 2'806 m² a été traitée hors forêts de protection aux Daillettes. Le but de ces interventions est de garantir la pérennité des forêts de Pully en favorisant certaines espèces adaptées à la fonction locale de la forêt, à savoir de protection, sociale, de biodiversité ou encore de production. Tous les 5 ans, selon l'accroissement du peuplement, des soins sont prodigués à la jeune forêt (de la graine jusqu'aux troncs de 10 cm de diamètre). Les tiges coupées restent au sol, leurs décompositions profitant à la biodiversité des insectes et champignons.

Biodiversité

Le service forestier est toujours particulièrement sensible à la pression qu'exercent les plantes envahissantes sur la biodiversité. Des foyers de Buddleia ont été arrachés pour permettre à des essences indigènes de pousser. Plusieurs opérations d'arrachages durant le printemps et l'été ont également été entreprises contre la solidage, la renouée du Japon et la vergerette. Des travaux d'entretien ont été réalisés dans la surface forestière afin de maintenir cette zone ouverte et de lutter contre les plantes envahissantes qui y prolifèrent. Cette démarche a également profité aux couleuvres d'esculape et lucanes cerf-volant. Enfin, plusieurs nids de frelons asiatiques ont été découverts puis détruits durant l'automne pour limiter la propagation de cette espèce envahissante, qui représente non seulement une menace pour les abeilles et autres insectes, mais aussi un risque pour l'humain en cas de piqûres multiples.

Préservation de la salamandre tachetée

Une collaboration innovante entre les Communes de Pully et Belmont-sur-Lausanne a permis de mettre en place des mesures de préservation à long terme de cette espèce protégée, emblème des forêts pulliérannes. Elle a entraîné la fermeture définitive du ch. du Stand entre le hangar à bois et le Stand de Volson (services publics et d'urgence exceptés). Des crapauds et des passages ont été aménagés pour la traversée de la route, et des barrières à amphibiens ont été posées de part et d'autre de l'allée. Le Stand de Volson est désormais atteignable par la route du Burenoz, avec possibilité de rebroussement. Une signalisation appropriée a été mise en place sur les deux communes.

Produits forestiers

Le bois est la deuxième source d'énergie indigène de notre pays après la force hydraulique. Néanmoins, la demande en bois de feu est en légère diminution cette année encore, ce qui peut s'expliquer par un hiver particulièrement doux. Face à une diminution de la vente de produits, une action de communication sera mise en place afin d'inverser la tendance.

Vulgarisation

Cette année, dix-huit classes ont participé à des activités organisées par le service forestier de la Ville, représentant environ 250 élèves. Parmi les activités proposées, il y a eu la visite du sentier didactique, le suivi de la forêt au gré des saisons, la construction d'hôtels à insectes et la présentation du métier de forestier-bûcheron. Le service forestier a également participé à la Fête de la Nature le 25 mai 2025. Durant cet événement, environ 50 personnes ont pu découvrir les différents reptiles, amphibiens et araignées qui peuplent nos forêts ainsi que les différentes actions accomplies par les forestiers-bûcherons en faveur de la biodiversité, à savoir :

- Lutte contre les néophytes envahissants ;
- Aménagement et créations d'étangs ;
- Aménagement et création d'une zone favorable à la couleuvre d'esculape et au lucane cerf-volant ;
- Actions de protection de la salamandre tachetée.

Site internet dédié aux forêts (foret.pully.ch)

Le site internet des forêts a enregistré 9'014 visites en 2025. 548 articles ont été vendus depuis cette plateforme.

BUREAU DES SPORTS

Sociétés sportives pulliérannes

Outre l'entretien des infrastructures sportives, la DDGS coordonne et gère le planning de mise à disposition des installations aux différentes sociétés sportives pulliérannes. Si certains clubs sportifs, de par leur nature, bénéficient d'une relative exclusivité des installations (football et tennis), d'autres (gymnastique, basket, rink-hockey, volleyball) doivent se partager les salles sportives utilisées par les écoles. Ces salles sont fortement exploitées en dehors des périodes scolaires. En 2025, les sociétés sportives concernées les ont utilisées durant environ 11'100 heures.

Subsides par société sportive

Conformément à la directive fixant les conditions d'octroi des subventions en faveur des sociétés sportives, un montant de CHF 157'345.00 a été versé aux sociétés sportives pulliérannes selon le détail ci-après :

Société	Nombre d'actifs	Nombre de juniors	Subsides 2025 en CHF
Association Prieuré Sports	33	0	665
Budokwai Pully	12	163	12'385
Bushido Pully	17	61	5'660
Club de tennis de table de Pully	17	21	2'660
Club nautique de Pully	227	251	16'140
Espérance sportive Pully Basketball	45	108	14'125
Fédération suisse de gymnastique	128	229	14'825
Gymnastique féminine et volleyball - L'Ondine	73	0	865
Pétanque de Pully	19	1	1'170
Pully Football	166	492	17'040
Pully Lausanne Foxes Basketball	105	176	19'175
Pully Natation	97	263	15'550
Pully Rink-Hockey Club	53	45	7'640
Seniors en mouvement	67	0	835
Société de gymnastique féminine	17	0	585
Société de tir du Volson	87	0	935

Société Internationale de Sauvetage	58	6	1'740
Tennis Club Pully	446	311	17'535
Tri Team Pully	110	44	4'850
Volleyball club Pully	18	25	2'965
TOTAL	1'795	2'196	157'345

Il est à noter qu'environ 50% des membres des sociétés sportives pulliérannes sont domiciliés à Pully.

La Commune verse annuellement un montant de CHF 50.00 aux clubs sportifs d'autres communes lorsque ces clubs accueillent un·e participant·e pulliéran·ne qui ne peut pas pratiquer son sport à Pully. La Ville a versé un montant total de CHF 4'650.00 à ce titre.

Divers subsides extraordinaires pour un montant de CHF 10'800.00 ont été distribués aux sportives et sportifs d'élite, pour les soutenir dans leur carrière sportive et lors de compétitions internationales.

Urban Training

L'Urban Training s'est déroulé à Pully du 5 mai au 15 septembre 2025 avec une moyenne de 38 participant·e·s par session (36 sessions au total). Les sessions sont ouvertes à toutes et à tous, et accompagnées d'un coach professionnel. Un choix varié de parcours urbains est proposé, combinant marche rapide et exercices musculaires, réalisés à l'aide du mobilier urbain (bancs, escaliers, quais, murets, etc.), les phases de marche favorisant le contact social. Tous les cours, d'une durée de 1 heure, sont gratuits et adaptés à toutes et tous, quels que soient l'âge et la condition physique. L'activité est prise en charge par la Commune pour un montant de CHF 4'000.00.

Tournus estival de danse indienne, Pilates, tai chi, zumba Training

Le tournus estival s'est déroulé du 30 juin au 17 août 2025, avec une moyenne de 14 participant·e·s inscrit·e·s par session (14 sessions au total). Cette offre variée a proposé, tout au long de l'été, des activités physiques et de bien-être accessibles à tous les publics. Les disciplines offertes favorisent le renforcement musculaire, la mobilité, l'équilibre et la coordination. L'activité est prise en charge par la Commune pour un montant de CHF 1'540.00.

Aqua Training

L'Aqua Training s'est déroulé du 16 mai au 12 septembre 2025 dans le bassin moyen de la piscine de Pully-Plage, avec une moyenne de 63 participant·e·s inscrit·e·s par session (18 sessions au total), sans compter le public (présent sur le moment dans la limite de la capacité). C'est une activité physique complète qui allie plaisir, détente, travail musculaire et cardio-vasculaire pour toutes et tous. L'activité est prise en charge par la Commune pour un montant de CHF 1'670.00.

Yoga Training

Le Yoga Training s'est déroulé du 1^{er} juin au 14 septembre 2025 dans les espaces verts de Pully-Plage, avec une moyenne de 29 participant·e·s inscrit·e·s par session (16 sessions au total). Le yoga est la pratique d'un ensemble de postures et d'exercices de respiration qui vise à apporter un bien-être physique et mental. L'activité est prise en charge par la Commune pour un montant de CHF 1'700.00.

Sunday Training

Le Sunday Training s'est déroulé à la salle de gymnastique du collège des Alpes le dimanche 30 novembre 2025, de 9h à 12h, avec plus de 350 participations. C'est une activité pour se détendre, se muscler et se défouler en partageant un moment d'activité physique et de bien-être. L'activité est prise en charge par la Commune pour un montant de CHF 600.00.

Duel Intercommunal Coop - Pully bouge

Du 1^{er} mai au 1^{er} juin 2025, la Ville de Pully a participé pour la première fois au «Duel Intercommunal Coop», le plus grand programme national destiné à encourager l'activité physique au sein de la population. Cette manifestation a pour but de donner à chacune et chacun du plaisir à pratiquer des activités sportives ou, tout simplement, à bouger régulièrement. Pully s'est classée 12^e de sa catégorie (villes de plus de 10'000 habitants) sur un total de 168 communes avec 165'752 minutes de mouvement enregistrées.



Cours de Pilates lors de Pully bouge

Dans le but d'encourager la population à bouger, une manifestation intitulée « Pully Bouge » a été organisée le 25 mai 2025 à Pully-Plage. De nombreuses activités sportives ont été proposées, tant dans les bassins que sur les espaces verts, dont neuf cours encadrés dans des disciplines variées telles que l'aqua training, le Pilates, le yoga, la zumba, l'aqua up et les danses indiennes. Une initiation au mermaiding, ainsi que la pratique libre de tennis de table et du beach-volley sont venues compléter le programme. Des animations annexes (atelier maquillage, structures gonflables, DJ, etc.) ont également été proposées contribuant au caractère familial et festif de l'événement. Plus de 700 personnes ont participé à cette journée.

MÉRITES SPORTIFS

La cérémonie de remise des mérites sportifs s'est tenue le 25 février 2025 à la Maison Pulliérane. La Municipalité de Pully a décoré les athlètes suivants pour leurs magnifiques succès réalisés en 2024 :

- Pole Emotion, Stéphanie Pierret. Elle pratique le cerceau aérien et la pole artistique, et a obtenu, en 2024, la 1^{re} place aux Championnats du Monde IPSF en cerceau aérien artistique, dans la catégorie Master + 40 ans.
- Rink Hockey Club Pully, 1^{re} équipe pour son parcours exceptionnel durant la saison régulière et les playoffs qui a permis au Pully Rink Hockey Club de rejoindre l'élite du rink-hockey suisse, la Ligue Nationale A.
- TriTeam Pully, Emma Kamerzin. Jeune triathlète, elle est devenue championne suisse de la regio league en 2024, en ayant notamment remporté les triathlons de Nyon et de Lausanne.

La soirée, animée par le journaliste sportif David Lemos, a vu se succéder au micro la Conseillère municipale en charge des sports, Lydia Masmejan, ainsi qu'Alain Mouter, Président de l'Association Pully, Paudex, Belmont (PPB). Tous deux ont ensuite remis les trophées, offerts par PPB, ainsi qu'un certificat et une récompense financière aux athlètes. La manifestation s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse et décontractée, agrémentée de la prestation musicale du groupe de pop alternative ELÆNA.

DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS

MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL

Au mois de juillet 2025, Pully est entrée, comme toutes les communes vaudoises, dans la dernière année de la législature. Dans une période toujours troublée au niveau géopolitique, les questions qui se posent à nous restent néanmoins les mêmes que précédemment : quelle est notre place réelle dans l'agglomération lausannoise en tant que centre secondaire de celle-ci et, dans ce contexte, quelle doit être l'évolution de la Ville de Pully ?

Une Municipalité responsable doit, dans tous les cas, réfléchir à une vision à long terme du développement de la ville. Le développement d'un nouveau Plan directeur communal (ci-après PDCom) va dans ce sens et tente de définir quel devrait être le visage de Pully dans 15 ans. Pour définir les travaux à entreprendre à moyen terme, la Direction des travaux et des services industriels (ci-après DTSI) a établi une stratégie avec une vision à 2040. Celle-ci inclut, notamment, une priorisation de la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux, nécessaire à la réhabilitation de la station d'épuration (STEP), et du déploiement du chauffage à distance (CAD).

La DTSI est concernée à plusieurs titres par la révision du PDCom, entre autres dans le domaine de la mobilité et de l'approvisionnement en énergie.

Durant l'année 2025, différents projets dans ces deux domaines ont avancé de façon conséquente :

- Le projet d'adaptation des ch. du Liaudoz, Jean-Pavillard et de l'av. de la Rosiaz au passage de bus de plus grande capacité sur la ligne 48 des tl a été poursuivi et envoyé au Canton pour examen préalable.
- Un nouveau projet de réaménagement de l'av. de Lavaux, beaucoup plus léger que celui refusé par le Conseil communal fin 2024, centré sur l'amélioration des conditions d'utilisation et la sécurisation pour tous les modes de déplacement ainsi que l'adaptation aux personnes à mobilité réduite, a été développé.
- Un avant-projet de construction d'une passerelle de mobilité douce sur le viaduc CFF de Rochettaz a été mené à bien dans le cadre du Schéma directeur de l'est lausannois (SDEL) réunissant les communes de Belmont, Lutry, Paudex et Pully.
- Les discussions avec les Services industriels de Lausanne (SiL) en vue du déploiement d'un important réseau de chauffage à distance se sont poursuivies avec une forte volonté de la part des partenaires de pouvoir commencer à déployer le réseau dès 2027 à partir du collège Arnold-Reymond.

Les investissements pour l'entretien et le renouvellement des réseaux ont été de l'ordre de CHF 8.7 mios en 2025 et ont à nouveau permis de couvrir la dépréciation de ceux-ci. Les principaux travaux qui ont permis d'atteindre cet objectif sont les suivants :

- Les travaux de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable au ch. du Stand qui se sont achevés au deuxième trimestre 2025.
- La réfection des infrastructures routières de la rte de la Chenaulaz qui a été menée à bien entre février et septembre 2025.
- Les travaux de renouvellement des infrastructures aux ch. de Chamblandes, de Champittet et du Manoir, votés par le Conseil communal début 2025, et qui ont débuté en juin de cette même année.

Le développement du projet de réhabilitation de la STEP a également connu des avancées substantielles. Le processus de création de l'Association intercommunale pour la Gestion des Eaux de l'Est Lausannois (AGEEL), qui devra assurer la gouvernance de la future STEP, est arrivé à son terme avec son approbation par les Conseils communaux des trois communes de Pully, Belmont et Paudex dans le courant du mois d'octobre. De son côté, le Plan d'affectation (PA) nécessaire à la poursuite du projet était prêt à être mis à l'enquête en fin d'année.

De nombreuses décisions importantes devront encore être prises d'ici le mois de juin 2026 pour que notre ville puisse affronter sereinement le futur. J'aimerais une fois de plus, la dernière en ce qui me concerne, dire un immense merci à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la DTSI pour l'immense travail accompli au service de la population pulliérane.

Marc Zolliker

DOMAINES TRANSVERSAUX

CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION FTTH AVEC SWISS4NET

La Municipalité a signé en décembre 2020 un accord avec la société Swiss4net par lequel celle-ci s'est engagée à déployer à Pully un réseau de télécommunications à fibre optique de type FTTH (fiber to the home) qui équipera chaque foyer et entreprise, au terme de travaux d'une durée de 5 ans environ. La Commune n'est ni propriétaire ni exploitante de ce réseau, mais permet à Swiss4net, contre rémunération, d'exploiter les espaces disponibles dans les tubes du réseau électrique pour tirer ses fibres optiques.

Dès 2021, Swiss4net a créé la filiale « Pully4net SA », sise à Pully, en charge du déploiement du réseau, et a démarré la phase d'acquisition des contrats de raccordement à la fibre optique avec les propriétaires.

Après la finalisation d'un secteur test en 2024, trois secteurs supplémentaires ont été entièrement équipés en 2025, avec la construction des chambres, la pose des tubes, le tirage des fibres optiques, l'équipement des bâtiments et le raccordement des prises individuelles au central. Le taux de raccordement se monte à environ 35% des logements, à fin 2025. Swiss4net planifie de terminer l'entier du déploiement de son réseau d'ici fin 2026.

Un retard d'environ 2 ans sur le planning initial est ainsi à prévoir. La Ville de Pully recevant de nombreuses demandes concernant les travaux FTTH de Swisscom et de Swiss4net, la DTSI a mis à jour la page internet de la Ville qui renseigne la population sur l'offre existante en matière de réseaux et de services de télécommunication à Pully (pully.ch > vivre à Pully > gaz et internet). Les questions qui parviennent au central téléphonique communal restent néanmoins nombreuses et nécessitent un important travail d'aiguillage.

GESTION DU PATRIMOINE ET PLAN DES INVESTISSEMENTS

Le patrimoine géré par la DTSI est réévalué tous les 6 ans. Ainsi, après les études de 2010 et 2016, la valeur des différents réseaux de services publics appartenant à la Ville de Pully a été remise à jour en 2022.

Patrimoine de la Ville de Pully géré par la DTSI – Valeur et état des infrastructures

CHF	Valeur de remplacement	Dépréciation annuelle*	Investissements moyens 2000-2025	Investissements 2025
Routes	157'000'000.00	2'260'000.00	2'670'000.00	4'040'000.00
Canalisations et STEP	169'000'000.00	2'550'000.00	2'110'000.00	3'150'000.00
Éclairage public	6'000'000.00	150'000.00	60'000.00	60'000.00
Service des eaux	67'000'000.00	1'210'000.00	890'000.00	710'000.00
Service de l'électricité	33'000'000.00	620'000.00	640'000.00	760'000.00
TOTAL TTC	432'000'000.00	6'790'000.00	6'370'000.00	8'720'000.00

**Fondée sur une espérance de vie moyenne théorique des installations de 70 ans pour le réseau routier, 65 ans pour les canalisations et la STEP, 55 ans pour les réseaux d'eau potable et d'électricité, et 40 ans pour le réseau d'éclairage public.*

Les différents réseaux gérés par la DTSI atteignent une valeur à neuf de plus de CHF 430 mios. Les investissements sur les réseaux, qui avaient reculé en 2023 et 2024, ont augmenté grâce à l'avancement de plusieurs chantiers de renouvellement importants (Samson-Reymondin, Chenaule, Chamblandes/Champittet/Manoir).

En effet, les investissements consentis dans les réseaux en 2025 sont de l'ordre de CHF 8.7 mios et permettent ainsi de compenser la dépréciation annuelle théorique de CHF 6.8 mios, ainsi qu'une partie de la perte de valeur de ces 25 dernières années qui, entre 2000 et 2025, est estimée à CHF 11 mios.

Suite au refus du préavis N° 23-2024 par le Conseil communal visant le réaménagement de l'av. de Lavaux (PP8), la stratégie de développement et de renouvellement des infrastructures a été revue. Une planification des grands projets de la DTSI a été établie avec une vision à 2040 et prévoit notamment de prioriser le déploiement du chauffage à distance (CAD) ainsi que la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux afin de limiter les investissements nécessaires pour réhabiliter la station d'épuration.

GESTION DES RÉSEAUX

Connaître la position des réseaux, leurs caractéristiques et leur état est un enjeu majeur pour identifier les chantiers de renouvellement des infrastructures qui présenteront le meilleur rapport coût/utilité. À cet effet, depuis le milieu des années 90, des logiciels d'aide à la décision pour la gestion des réseaux souterrains sont mis en œuvre.

En 2019, la DTSI, en étroite collaboration avec le SSI, a finalisé un projet de renouvellement des logiciels de gestion des réseaux souterrains, développés en code source ouvert (open source). Le partenariat avec les villes de Lausanne et de Morges, ainsi qu'avec le Service Intercommunal de Gestion (SIGE) de la région de Vevey-Montreux, a permis de mutualiser les coûts de développement et partager les efforts en termes de ressources humaines.

À la suite de la mise en service de deux modules professionnels pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, une réflexion a été engagée afin de pérenniser ces développements à moyen et à long terme. À cet effet, le 25 mai 2022, l'association à but non lucratif «TEKSI» a vu le jour avec pour mission de rassembler la communauté des contributeurs et contributrices, d'initier un partenariat public-privé, de partager un savoir-faire à l'échelle nationale ainsi que de mutualiser les coûts de maintenance et de développement de nouveaux modules dédiés aux infrastructures publiques. TEKSI est présidée par un collaborateur de l'Administration pullliérane et s'appuie sur le site Internet www.teksi.ch pour diffuser l'information et donner un cadre clair à l'organisation.

En 2025, l'association a accueilli neuf nouveaux membres, portant ainsi leur effectif total à 58. Parmi eux, figurent deux prestataires privés ainsi que six gestionnaires d'infrastructure, dont la Ville du Locle et la Commune de Vorderthal, dans le canton de Schwytz.

Sur le plan des développements, une nouvelle fonctionnalité visant à simplifier l'installation des modules a été mise en production. Par ailleurs, la recherche de financements pour le développement d'une fonctionnalité facilitant la mise à jour des modules a été bouclée, ce qui a permis de procéder à l'adjudication. Enfin, la phase de test du nouveau module de gestion du chauffage à distance a été concluante. En parallèle, une réflexion a été lancée pour renforcer la coordination technique au sein de l'association, avec pour objectif de répartir l'effort de manière plus équitable sur l'ensemble de la communauté, et non plus seulement sur une ou deux villes. Cela doit permettre de contribuer à améliorer la robustesse et la durabilité de l'association à long terme.

ÉNERGIE

Processus Cité de l'énergie

Labellisée une seconde fois «Cité de l'énergie» en septembre 2022 avec un score de 67.8%, la Ville de Pully procédera à un troisième audit de son label en 2026. Pour rappel, le label Cité de l'énergie est obtenu dès que 50% des mesures préconisées par l'Association Cité de l'énergie sont réalisées. Le label Cité de l'énergie Gold, la plus haute distinction accordée par l'Association, qui constitue le nouvel objectif de la Municipalité, est quant à lui obtenu à partir d'un score de 75%.

Évolution 2024-2025 des indicateurs de suivi de la politique énergétique communale

Afin de suivre l'évolution de la politique énergétique communale, un système d'indicateurs a été mis en place depuis 2015, année de référence (cf. tableau ci-après). Il porte, d'une part, sur l'activité de l'Administration communale et, d'autre part, sur l'ensemble du territoire communal (propriétaires, gérances immobilières, entreprises, population, etc.).

Indicateurs pour l'Administration communale

Indicateur	Unité	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution depuis 2015
Indice de consommation de chaleur des bâtiments communaux suivis énergétiquement	MWh/m ² SRE/an	129	133	135	124	115	132	130	-10%
Indice de consommation d'électricité des bâtiments communaux suivis énergétiquement	MWh/m ² SRE/an	35	30	30	24	21	22	20	-44%
Indice de consommation d'eau des bâtiments communaux suivis énergétiquement	m ³ /m ² SRE/an	576	480	512	490	468	578	396	-27%
Indice de consommation de l'éclairage public	MWh/km/an	8.9	8.4	8.4	6.60	6.97	7.52	7.4	-23%
Part d'électricité renouvelable certifiée par rapport à la consommation totale d'électricité	%	100	100	100	100	100	100	100	-
Production d'électricité photovoltaïque	MWh	187	193	190	221	213	210	399	+126%
Emission de CO ₂ due au chauffage et à la consommation électrique des bâtiments communaux	tCO ₂ /an	2'762	2'510	2'668	2'677	2'390	2'120	2'015	-22%

Indicateurs pour le territoire communal

Indicateur	Unité	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution depuis 2015
Consommation totale d'électricité par habitant	kWh/hab/an	2'599	2'548	2'524	2'401	2'333	2'310	2'220	- 22 %
Consommation totale d'eau par habitant	L/hab/jour	208	224	212	221	211	197	206	- 20 %
Part d'électricité renouvelable par rapport à la consommation totale d'électricité	%	66.7 %	69.1 %	98.7 %	99.6 %	99.5 %	100 %	100 %	-
Puissance des panneaux photovoltaïques installés, par habitant	W/hab	51.0	62.5	79.2	93.7	114.2	150.6	184.4	+ 516 %
Part de la production d'énergie électrique renouvelable locale (photovoltaïque) par rapport à la consommation électrique totale	%	1.8	2.3	2.9	3.6	4.6	6.1	7.8	+ 870 %

ACTIONS ENTREPRISES EN 2025

Ecowatt – subventions

Depuis son lancement en 2019, le programme a soutenu, entre autres, la création de 115 centrales solaires photovoltaïques et thermiques, la réalisation de 95 diagnostics énergétiques de bâtiments, l'installation de 30 pompes à chaleur et l'achat de 960 vélos électriques.

La forte hausse des demandes en 2023 et 2024 avait mis à mal les finances du programme et nécessité l'augmentation de la taxe de financement du fonds associé de 0.25 à 0.4 cts/kWh. Cet ajustement, additionné à une diminution des demandes pour les pompes à chaleur (- 53 %), a permis au fonds Ecowatt de retrouver une situation financière saine plus rapidement qu'escompté. Ainsi, l'achat d'un vélo électrique sera à nouveau soutenu en 2026.

Chauffage à distance

Le 5 mars 2024, la Municipalité a signé avec les Services industriels de Lausanne (ci-après SiL) une convention ambitieuse engageant les deux parties à déployer au cours des prochaines années un important réseau de chauffage à distance (ci-après CAD) dans le sud de Pully. En 2025, les SiL et la Municipalité ont consolidé le calendrier de déploiement du CAD le long de l'av. de Lavaux, et entamé la rédaction d'une convention de collaboration et de financement concernant les deux principales installations qui, à Pully, alimenteront ce réseau en chaleur renouvelable, à savoir la future nouvelle chaufferie du collège A. Reymond (dès 2028) et la grande pompe à chaleur de 20 MW alimentée avec l'eau du Léman, à proximité de la piscine de Pully-Plage (dès 2036).

Partenariat romand pour la décarbonation

Créé à fin 2021, entre autres, par la Ville de Pully, et regroupant plusieurs communes vaudoises (Epalinges, Le Mont-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, La Tour-de-Peilz, Montreux, Ecublens, Vevey, Morges et Dailens), ce partenariat a pour but de favoriser les collaborations entre les communes romandes afin de faciliter la décarbonation de leur territoire.

Deux projets ont été initiés jusqu'ici. Le premier, qui visait à faciliter la mise en place d'appels d'offres groupés régionaux pour le développement du photovoltaïque, affiche un certain succès. Il a permis de sensibiliser près de 1'200 propriétaires et a abouti à la création de 86 installations photovoltaïques au total. Le taux de réalisation d'une installation par rapport au nombre de participants à la séance d'information varie cependant considérablement entre les communes. Il passe de 20 % pour Echallens (avec neuf installations réalisées pour 48 participants) à 2 % pour Pully (avec quatre installations réalisées pour 180 participants). Cet écart reste, à ce jour, sans véritable explication.

Le second projet, qui visait à développer une plateforme de contenu vidéo vulgarisé, factuel et ludique sur l'énergie, à l'usage des collectivités, a malheureusement été abandonné. L'exercice a montré qu'il demeure difficile de trouver du contenu existant qui soit aisément exploitable et en adéquation avec les mesures envisagées par les communes.

Révision du système de suivi des indicateurs énergétiques

Un nouveau système de suivi énergétique est en cours d'élaboration. Les exigences de l'association des Cités de l'énergie se sont accrues et l'évaluation nécessaire au maintien du label « Cité de l'énergie » se concentre désormais sur la trajectoire vers le zéro net en 2050, soit sur l'écart entre les émissions CO₂ du territoire au moment de l'analyse et cette trajectoire. Ce système sera élaboré en collaboration avec la Commune d'Epalinges et fournira des évaluations fiables et harmonisées permettant la comparaison entre les communes.

RÉSEAUX (ASSAINISSEMENT, STEP, EAU POTABLE, ÉLECTRICITÉ, ÉCLAIRAGE PUBLIC, ROUTES)

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT (ÉVACUATION DES EAUX)

En 2025, conformément aux directives du Plan général d'évacuation des eaux (ci-après PGEE), les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement se sont poursuivis dans le secteur Champittet/Chamblandes/Manoir. Actuellement, le taux de séparatif « effectif », soit la proportion de parcelles dont les eaux usées et les eaux claires sont séparées jusqu'à la STEP, se situe à environ 62 %.

État de la mise en séparatif

Bâtiments	>	Collecteurs	Nombre	Total
Séparés	>	séparatif	1'051	1'543
Séparés	>	séparatif dormant*	266	
Séparés	>	unitaire	226	
Unitaires	>	séparatif	103	333
Unitaires	>	séparatif dormant*	35	
Unitaires	>	unitaire	195	
Pas de raccordement / inconnu / fosse septique			428	428
			Total	2'304

* Séparatif dormant = le réseau est en séparatif là où le bâtiment est raccordé mais encore en unitaire plus en aval

Les études menées dans le cadre du PGEE ont mis en évidence la nécessité de renforcer les mesures de contrôle et d'entretien du réseau d'assainissement, tant sur le domaine public que privé.

La campagne de curage annuelle a porté, en 2025, sur environ 6'500 m de collecteurs particulièrement sensibles. Ont ainsi été nettoyées les canalisations du ch. des Boverattes celles du ch. Du Caudoz, du ch. de Champittet, du ch. de Beau-Soleil, de l'av. de Belmont, du ch. du Petit-Clos, des rives du lac, mais également de la Grand'Rue, du ch. du Val d'Or, de l'av. Samson Reymondin (collecteur reprenant les eaux des CFF), des Côtes-de-la-Rosiaz et du ch. de la Gravière. En outre, conformément au PGEE, 7'500 m de collecteurs supplémentaires ont été curés et inspectés par caméra vidéo.

Les équipements privés d'évacuation des eaux de 21 biens-fonds ont été inspectés dans le cadre des chantiers en cours (ch. de Champittet, ch. de Chamblandes et ch. du Manoir) ainsi que pour la mise en séparatif prioritaire des biens-fonds déjà raccordés au système séparatif de la Commune. Mal entretenus, ils se trouvent souvent dans un état de délabrement avancé et portent atteinte à la qualité des eaux et du sol. Les mesures exigées au terme des contrôles permettent de mettre les équipements en conformité et d'accompagner la mise en séparatif du réseau communal.

Selon une procédure désormais bien établie, le service de l'assainissement vérifie en outre la conformité des équipements d'évacuation des eaux de tous les bâtiments neufs ou transformés (dix-huit bâtiments inspectés en 2025).

Le service de l'assainissement profite des contrôles qu'il effectue chez les particuliers pour mettre à jour les données relatives à l'imperméabilisation du sol et fiabiliser ainsi les modèles hydrauliques qu'il utilise pour la conception du réseau public. Ce travail conduit de cas en cas à un ajustement de la taxe annuelle pour les eaux claires, celle-ci étant calculée depuis 2010, par bien-fonds, en fonction de la surface imperméable raccordée au réseau public. Selon les connaissances actuelles, sur un total d'environ 1.4 mios de m² de surfaces imperméables (la surface totale de la Commune est de 5.85 mios de m²), 1.15 mios de m² est actuellement raccordé sur le réseau communal.

STATION D'ÉPURATION DE PULLY (STEP)

La STEP de Pully traite les eaux provenant des communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne. Le tableau ci-après présente les chiffres-clés. L'unité utilisée pour la comptabilisation de la population raccordée à une STEP est l'« équivalent-habitant » (EH) qui correspond à un résident permanent, 3 lits d'hôtel, 3 emplois ou 4 places de café-restaurant.

Population raccordée en équivalents-habitants (EH)	31.12.24	31.12.25
Belmont-sur-Lausanne*	4'126	4'133
Paudex	2'065	2'044
Pully**	20'813	20'865
Total	27'006	27'042
<i>*y compris 67 EH sis sur la commune de Lutry</i> <i>**y compris 64 EH sis sur la commune de Lausanne. À noter que 1'566 habitants de Pully sont raccordés sur le bassin versant de la Vuachère, relié à la STEP de Vidy</i>		
Données statistiques	2024	2025
Pluviométrie (mm)	1'247	1'198
Eaux traitées biologiquement (m³)	1'984'940	2'088'164
Eaux non traitées (déversement après décantation) (m³)	60'986 (280 heures)	237'227 (392 heures)
Part des eaux non traitées biologiquement (%)	2.8	11.3
Nombre de contrôles analytiques de l'eau	Env. 10'000	Env. 4'000
Rendement épuratif (part des matières organiques abattues) (%)	93	94
Boues déshydratées évacuées pour l'incinération (tonne de MS)	249	248
Sables évacués à la STEP de Lausanne (tonne)	22.9	15.8
Déchets de grille incinérés à TRIDEL (tonne)	46	43
Electricité totale consommée (kWh)	547'364	613'745
Electricité fournie par le couplage chaleur force (kWh)	404'420	391'448
Rapport production consommation électrique (%)	74	64

Avec une pluviométrie de 1'198 mm, l'année 2025 a été relativement pluvieuse. Durant 392 heures, soit 4.4% du temps, les eaux ont été déversées avant traitement. Les normes légales sont respectées et le rendement épuratif est toujours bon, avec notamment un taux d'abattement des matières organiques de 94%.

Les principaux travaux réalisés en 2025 se présentent comme suit :

- remplacement de la pompe et de la vanne 3 voies du chauffage ;
- remplacement du compteur des boues fraîches vers le digesteur ;
- remplacement de la centrale de détection gaz ;
- remplacement des flexibles des climatiseurs ;
- remplacement du disconnecteur de l'introduction d'eau potable au nord de la STEP ;
- remplacement de la pompe de chlorure ferrique ;
- remplacement du moteur de ventilation des décanteurs primaires ;
- révision de la pompe de gavage de la grille d'égouttage (GDE) ;
- remplacement du moteur de la pompe de recirculation des boues du digesteur 1 ;
- remplacement du réducteur de la grille d'égouttage.

Avenir de la STEP de Pully

Lancé il y a une vingtaine d'années déjà, le développement du projet de réhabilitation de la STEP de Pully s'est poursuivi en 2025 à un rythme soutenu, avec la finalisation de la phase de consolidation de l'avant-projet et le démarrage des études de projet, financées grâce aux crédits octroyés par les Conseils communaux des communes de Pully, Belmont-sur-Lausanne et Paudex (à Pully, crédit de CHF 9'007'000.00 ; cf. préavis N° 05-2024 du 24 avril 2024). La phase de consolidation de l'avant-projet a également permis de réaliser des essais pilotes sur des installations de traitement de l'eau afin de valider les performances du traitement provisoire prévu pour la phase de chantier.

La réhabilitation de la STEP nécessite quelques travaux préparatoires, comme la création de la conduite de rejet au lac, qui permettra d'acheminer les eaux traitées de la STEP au large des rives et en profondeur. Les études de projet de cette conduite ont été lancées au début de l'année 2025 et se termineront en 2026 avec la mise à l'enquête de cet ouvrage.

Le processus de création de l'Association intercommunale qui assurera la gouvernance de la future STEP (en remplacement de l'Entente actuelle) s'est poursuivi, avec la validation des statuts de l'association, nommée Association intercommunale pour la Gestion des Eaux de l'Est Lausannois (AGEEL), par les Conseils des trois communes. L'entrée en vigueur de l'AGEEL est prévue pour le premier semestre 2026.

L'élaboration du plan d'affectation, qui permettra l'implantation du nouvel ouvrage, a également bien avancé, avec l'avis positif du Canton sur l'examen préalable et la préparation du dossier de mise à l'enquête. Le dépôt du plan à la Direction générale du territoire et du logement est prévu pour le début d'année 2026.

L'année 2025 a également permis de faire avancer le concept de « Maison de l'eau », lequel vise à intégrer dans les murs de la future STEP un espace pédagogique consacré aux thèmes de l'eau et du développement durable. Le concept retenu a évolué vers une configuration offrant une utilisation polyvalente et optimisée des locaux, lesquels devraient également mettre à disposition – hors des périodes de visites – des surfaces supplémentaires au bénéfice de l'Administration communale. En 2026, le projet précisera la programmation et le fonctionnement de cet espace afin de lui apporter le même niveau de maturité que celui de la STEP.

Le projet de réhabilitation de la STEP fait partie du secteur du bord du lac, identifié comme zone stratégique importante pour Pully dans les prochaines années, et gérée comme telle à un niveau global, avec une gouvernance inter-Directions et une communication dédiée.

RÉSEAU D'EAU POTABLE

En 2025, la consommation d'eau, 1'345'660 m³, a connu une augmentation par rapport à celle de 2024 (+4.5%). Bien que le nombre de fuites ait diminué par rapport à 2024 (31 fuites en 2025 contre 38 en 2024), une importante rupture a eu lieu en mai 2025 à l'av. de Rochettaz, nécessitant la réfection complète de la conduite depuis le ch. du Ruisselet jusqu'au ch. du Caudoz. Des travaux d'urgence ont ainsi dû être réalisés afin de remplacer la conduite d'eau problématique. Cette importante fuite d'eau est associée à la hausse du taux de perte sur le réseau qui est passée à 12.3% en 2025 (8.4% en 2024).

Gestion du réseau d'eau potable	Unité	2024	2025	Différence
Bilan hydrique				
Nombre d'abonnés		2'137	2'138	+0.0%
Volume introduit sur le réseau	m ³	1'404'911	1'535'121	+9.3%
Volume facturé (assimilé à la consommation)	m ³	1'287'224	1'345'660	+4.5%
Volume non facturé (assimilé aux pertes)	m ³	117'687	189'461	+61.0%
Part du volume non facturé (pertes)		8.4%	12.3%	
Indice linéaire de perte (ILP)	m ³ /km/j	5.5	8.8	
Consommation par habitant	l/hab/j	179.0	187.1	+4.5%
Sources communales de Montpreveyres				
Production des sources de Montpreveyres	m ³	116'743	105'545	-9.6%
Volume restitué par l'AIEJ	m ³	192'131	121'422	-36.8%
Ruptures de conduites et travaux d'urgence				
Nombre de fuites réseau		21	16	
Nombre de fuites branchements		13	11	
Nombre de fuites sur la conduite des sources		4	4	
Nombre total de fuites		38	31	
Nombre d'interventions d'urgence du service de piquet		14	13	
Extension et renouvellement du réseau				
Longueur du réseau principal de distribution	km	59	59	
Renouvellement et extension du réseau (*)	m	623	535	
Taux de renouvellement du réseau		1.06%	0.91%	
* En 2025, principaux axes renouvelés : av. de Rochettaz, av. de Chantemerle, ch. du Stand				
Réseau de défense incendie				
Nombre de bornes hydrantes		389	389	

En 2025, le taux de renouvellement du réseau d'eau potable a légèrement diminué. Il s'élève à l'équivalent de 535 m de conduites renouvelées, soit un taux de 0.91 % en 2025, contre 1.06 % en 2024.

Plusieurs mesures prévues au Plan directeur de distribution de l'eau (PDDE) se sont concrétisées avec, notamment, la poursuite des travaux sur le réseau de la commune de Montpreveyres, dans le but de pouvoir, dès 2026, acheminer l'eau des sources de Pully jusqu'au réservoir de la Montagne-du-Château du service de l'eau de la Ville de Lausanne. L'outil de télégestion a également pu être implémenté dans deux nouvelles chambres d'achat d'eau dont l'appareillage a également été renouvelé.

Comme chaque année, le service des eaux a travaillé sur le raccordement de plusieurs nouveaux bâtiments au réseau communal, ou accompagné leur renouvellement.

Les sources communales ont produit une quantité d'eau inférieure à l'année précédente du fait de la vétusté des conduites de captage qui ont subi plusieurs ruptures en 2025. La quantité d'eau restituée par l'Association intercommunale des eaux du Jorat dans le cadre des échanges d'eau a également diminué.

RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Au total, 44'684'192 kWh ont été facturés en 2025, soit une consommation relativement stable par rapport à 2024 (-1.4%).

Il y a eu sept coupures de courant non planifiées, ce qui reste assez proche des dix effectuées en 2024.

Gestion du réseau d'électricité	Unité	2024	2025	Différence
Bilan électrique				
Nombre d'abonnements		11'893	11'896	+0.0%
Energie introduite sur le réseau	kWh	46'552'886	46'839'387	+0.6%
dont production photovoltaïque injectée sur le réseau	kWh	1'627'880	2'388'321	+46.7%
Energie facturée	kWh	45'303'861	44'684'192	-1.4%
Différence entre énergie introduite sur le réseau et énergie facturée (fluctue en fonction de la date des relevés des compteurs donc non pertinent pour évaluer les pertes réelles)	kWh	1'249'025	2'155'195	+72.6%
Consommation par habitant	kWh/hab/an	2'299	2'267	-1.4%
Coupures non planifiées et interventions d'urgence				
Nombre de coupures - réseau moyenne tension		1	1	
Nombre de coupures - réseau basse tension		9	6	
Nombre total de coupures		10	7	
Nombre d'interventions d'urgence du service de piquet		17	8	
Extension et renouvellement du réseau				
Longueur du réseau (principal et secondaire)	km	176.5	179.4	
Renouvellement et extension du réseau (*)	m	1'702	2'016	
Taux de renouvellement		0.96%	1.12%	
<i>* En 2025, principaux axes renouvelés : Tourronde, Ruisselet, Désertes Est, Viaduc 5-13, Peupliers 27-35, Osches 39-53, Guisan 43-43A et 48-48A, Chamblandes 33-39</i>				
Réseau d'éclairage public souterrain				
Longueur du réseau	km	107.6	109.5	
Renouvellement et extension du réseau	m	570	1'023.5	
Taux de renouvellement		0.53%	0.93%	

Comme chaque année, le service électrique a été impliqué dans de nombreux raccordements, que ce soit pour les manifestations (raccordements provisoires importants, Pully LIVE Festival, 1^{er} août, etc.) ou pour les bâtiments privés (renouvellement, nouveau branchement, provisoire pour chantiers, etc.). Un nombre important de demandes concerne de nouvelles installations photovoltaïques ou des bornes de recharge pour véhicules électriques.

L'entretien des postes de transformation a été réalisé en collaboration avec les SiL dans le respect de leur planning.

Diverses armoires électriques ont été rénovées et d'autres ont été nettoyées et contrôlées par thermographie selon le planning annuel prévu.

En 2025, un important travail pour la mise en phase des réseaux entre SiL et SIP a été réalisé.

Conformément aux exigences de la loi sur l'approvisionnement en électricité, la Ville de Pully, en tant que gestionnaire de réseau d'électricité, a un délai au 31 octobre 2027 pour remplacer 80 % des compteurs électriques de la clientèle des SI par des compteurs dits intelligents. La stratégie qu'avait envisagée la Municipalité pour cet important projet a connu un important revirement. Pour respecter les plus hauts standards de sécurité possibles, la Municipalité devrait finalement confier le déploiement et l'exploitation de ce nouveau parc de compteurs à la société Romande Energie. La Municipalité met ainsi en veilleuse l'entrée de Pully dans l'actionnariat de la société SD Energie, pour laquelle un montant de CHF 204'000.00 TTC avait été réservé dans le crédit total de CHF 1'396'000.00 TTC du préavis N° 08-2024. Selon toute vraisemblance, le déploiement des 12'000 compteurs intelligents devrait intervenir en 2027 et s'étaler sur une période d'environ 6 à 9 mois.

RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La consommation de l'éclairage public a légèrement diminué en 2025 (- 1.7 %) et se situe à environ 510'000 kWh. Grâce à des équipements modernes, la consommation électrique de l'éclairage public de Pully, avec 6.9 MWh par an et par km de voies éclairées, se situe très en-dessous de la cible de 12.8 MWh des Cités de l'énergie.

Gestion de l'éclairage public	Unité	2024	2025	Différence
Longueur de voies éclairées	km	69.4	69.4	0
Nombre de points de fourniture	nbr	2'219	2'226	+ 7
Consommation d'énergie	kWh	518'857	510'260	+ 1.7 %
Energie consommée par longueur de voies éclairées	MWh/km	6.9	6.9	0.0
Nombre de luminaires renouvelés	nbr	138	62	+ 62

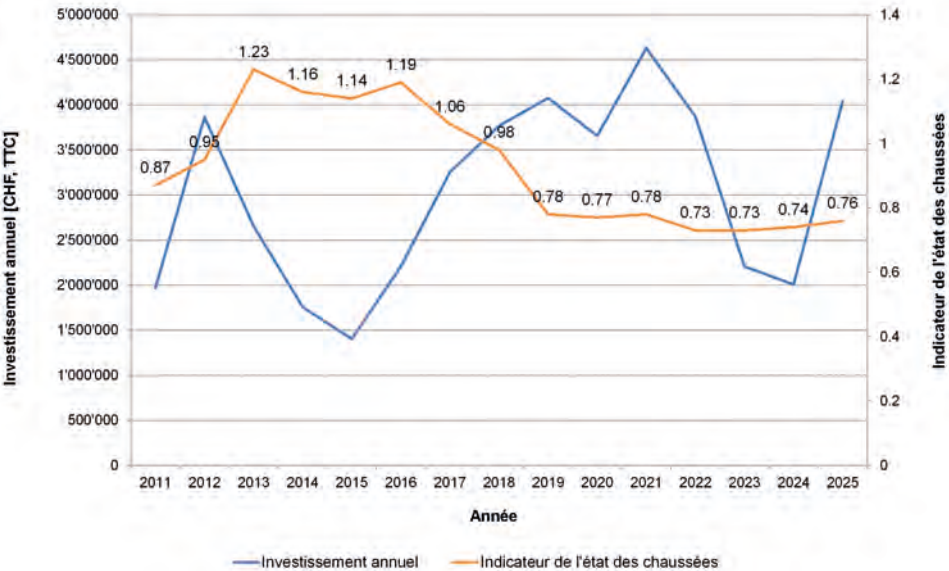
En 2025, 62 luminaires ont été remplacés par des modèles en LED. L'éclairage a également été modernisé dans le cadre du chantier communal aux ch. de Chamblandes, Champittet et du Manoir.

En plus du renouvellement des luminaires, le service électrique a effectué de nombreuses tâches courantes d'exploitation, comprenant notamment le contrôle de la stabilité des mâts d'éclairage public, les vérifications du fonctionnement électrique des installations (contrôles OIBT) et le remplacement des sources lumineuses obsolètes.

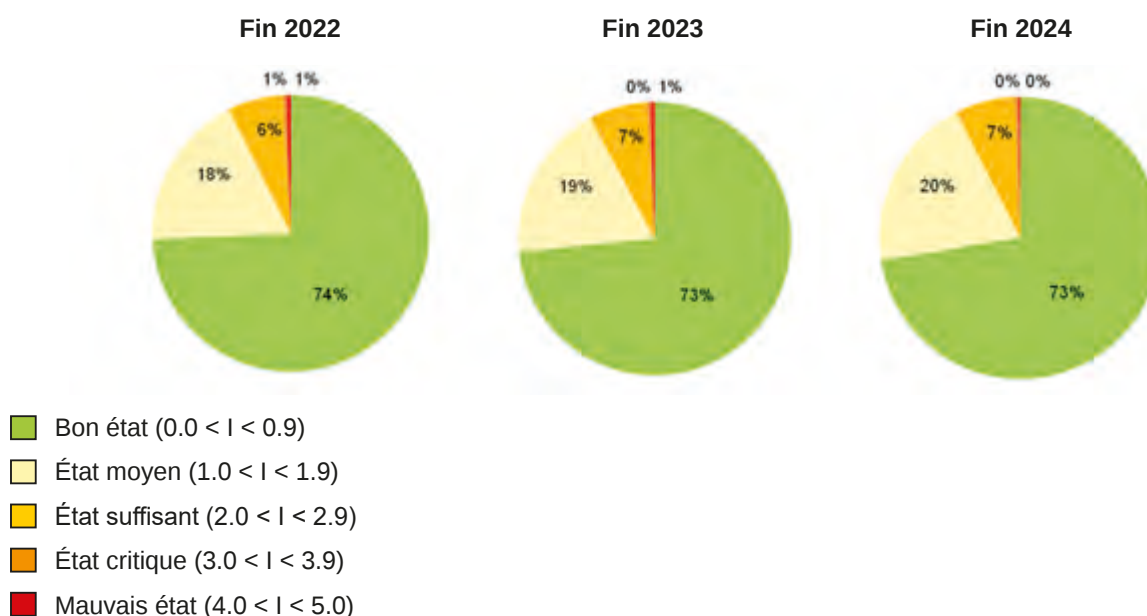
RÉSEAU ROUTIER ET OUVRAGES D'ART

Le réseau routier compte 44.5 km de routes (dont 5.1 km de routes cantonales en traversée de localité), 4.8 km de sentiers piétonniers, 55 ouvrages d'art routiers et piétons, 18 parkings et 78 arrêts de bus. Sa valeur à neuf est estimée à plus de CHF 150 mios.

Chaque année, un relevé d'environ un tiers du réseau routier communal est effectué afin de suivre l'évolution de son état. Les mesures montrent que les investissements réalisés ces dernières années permettent de stabiliser l'état de la chaussée.



Évolution de l'indice moyen de l'état des 44.5 km de chaussées du réseau routier



Afin de sélectionner les tronçons prioritaires à remplacer en fonction de l'enveloppe budgétaire à disposition, la DTSI s'est appuyée sur les relevés susmentionnés pour garantir le confort et la sécurité, mais aussi protéger les couches inférieures de la route d'une trop rapide dégradation. En 2025, les tronçons routiers suivants ont été réfectionnés dans le cadre des travaux liés au renouvellement des infrastructures souterraines :

- l'entier du ch. de Tourronde ;
- le ch. du Stand, sur ses parties ouest et est, à chaque fois sur une longueur de 70 m ;
- le sentier de la Naz, sur une longueur de 60 m ;
- la rte de la Chenaule, entre la rte des Monts-de-Lavaux et le passage supérieur de l'autoroute ;
- le trottoir nord du ch. de Chamblandes, entre le ch. de Carvalho et le ch. de Tourronde, sur une longueur de 60 m.

À cela, il convient d'ajouter la création de nouveaux trottoirs :

- à l'av. des Peupliers 35, sur une longueur de 23 m, le long de la parcelle n° 3559 ;
- au ch. de Rennier, entre les av. de Senalèche et des Alpes, sur une longueur de 52 m, le long de la parcelle n° 1759.

Ce réseau compte également 55 ouvrages d'art que la Municipalité a le devoir d'entretenir afin d'en garantir la sécurité, la pérennité et la conformité. Leur entretien, qui se concentre sur les mesures prioritaires, est financé actuellement au moyen du crédit de CHF 963'000.00 TTC du préavis N° 09-2021 « Entretien des ouvrages d'art – période 2021-2024 ».

En raison de son état général, la passerelle Verdaine, située au centre de Pully, a fait l'objet d'un contrôle régulier par un bureau d'ingénieurs spécialisé. Des travaux de renforcement de l'ouvrage ont été réalisés au printemps 2023 et début 2024. En parallèle, une étude d'avant-projet a débuté en 2023 pour remplacer la passerelle piétonne ainsi que la cage d'escalier. Cette phase d'étude a été terminée en 2025. Les études de projet seront lancées en 2026.

Étude « Assainissement du bruit routier »

Le dossier d'assainissement du bruit routier a été validé par le Canton fin 2018.

Cependant, en août 2019, le Canton de Vaud a intégré le 30 km/h de nuit entre 22h et 6h du matin comme mesure pouvant être incluse par les communes vaudoises dans leur plan d'assainissement du bruit routier. Bien qu'elle n'ait pas encore arrêté la date de son introduction, la Municipalité a décidé de prendre cette voie.

Dès lors, le Plan d'assainissement du bruit routier a été découpé selon les trois périmètres suivants :

- Périmètre Poste - Reymondin : le dossier a été validé en 2019 et les décisions d'allègement publiées. Les propriétaires concernés et intéressés ont pu faire la demande à la DTSI pour poser de nouvelles fenêtres phoniques.
- Périmètre de l'ex-PP8 (Projet partiel 8 de réaménagement de l'av. de Lavaux) : le dossier avait été validé par le Canton en 2021 mais la procédure a été interrompue suite au refus du projet PP8 par le Conseil communal (préavis N° 23-2024). Le projet étant caduc, une nouvelle étude sera relancée dès que les objectifs d'aménagements urbains et de mobilité seront redéfinis dans ce périmètre. De nouvelles décisions d'allègement seront ensuite publiées.

- Périmètre hors PP8 et Poste - Reymondin : le dossier a été validé en 2021 et les décisions d'allègement publiées en 2022. Les oppositions ont été levées par le Conseil communal fin 2024 (préavis 24-2024) et sont en cours de traitement par le Canton.

VOIRIE, GESTION DES DÉCHETS ET ROUTES

COLLECTE ET GESTION DES DÉCHETS

La quantité totale de déchets collectés en 2025 a sensiblement augmenté par rapport à 2024 (60 tonnes, soit une augmentation de 0.98%). Le taux de tri a légèrement diminué (51.5% en 2025 contre 54.1% en 2024), en raison d'une baisse des quantités collectées de verre et de carton, alors que la quantité d'ordures ménagères a augmenté. Les infrastructures de collecte n'ayant pas été modifiées en 2025, il est difficile de déterminer si la diminution du taux de tri constatée est induite par une variabilité interannuelle, par des reports vers d'autres infrastructures (déchèteries) ou par un relâchement des efforts de tri de la part de la population.

Les mesures de sensibilisation pour améliorer la qualité de tri des déchets verts n'ayant pas eu l'effet escompté en 2024, la Municipalité a dû prendre la décision de supprimer les conteneurs à déchets verts des écopoints dès janvier 2025.

Faute d'amélioration, depuis octobre 2025, une procédure de contrôle renforcé du tri des déchets verts dans les conteneurs privés a été mise en place. Elle se déroule en deux étapes : d'abord, un avertissement et une demande de régularisation pour les conteneurs non conformes, puis des sanctions en cas de récidive. Conformément à l'art. 17 du règlement communal, les propriétaires sont responsables de la conformité de leurs conteneurs et doivent faire respecter les consignes de tri auprès de leurs locataires. Les déchets non conformes seront incinérés aux frais du propriétaire. Deux agents de la Voirie, assermentés, sont désormais habilités à dresser des constats d'infraction.

Déchets (en kg / an)	Ramassage		Différence	
Matière	2024	2025	Différence poids	Différence + - %
Ordures ménagères (OM)	2'743'660	2'922'740	179'080	6.53 %
Déchets encombrants	28'910	34'540	5'630	19.47 %
Verre	622'060	584'580	-37'480	-6.03 %
Papier et carton	1'123'530	1'104'600	-18'930	-1.68 %
Ferraille	6'820	9'877	3'057	44.82 %
Déchets végétaux	1'335'460	1'251'272	-84'188	-6.30 %
PET	64'650	62'630	-2'020	-3.12 %
Aluminium + fer-blanc	40'500	38'060	-2'440	-6.02 %
Piles / batteries	151	127	-24	-15.89 %
Déchets spéciaux	3'745	3'228	-517	-13.81 %
Textiles	70'203	87'472	17'269	24.60 %
Total	6'039'689	6'099'126	59'437	0.98 %
Dont tri sélectif *	3'267'119	3'141'846	-125'273	-3.83 %
Part du tri sélectif sur total (%)	54.1 %	51.5 %		

*Total sauf ordures ménagères et déchets encombrants

Quantité des principaux déchets produits par habitant :

Déchets (en kg / habitant / an)	Pully 2024	Pully 2025	Vaud 2024
Ordures ménagères	142.35	148.31	130.6
Verre	32.27	26.66	36.9
Papier et carton	58.29	56.05	56.7
Déchets végétaux	69.09	63.49	92.7

En 2025, 92 nouveaux conteneurs destinés à la collecte porte-à-porte des déchets végétaux ont été installés, portant leur nombre total à 2'367 sur le territoire communal, soit une augmentation de 4 %.

Collecte des déchets ménagers de la Commune

Le contrat qui lie l'entreprise OPEO SA à la Ville de Pully pour la collecte des déchets ménagers de la commune est valable pour la période 2025-2028 et renouvelable ensuite pour 2 ans supplémentaires. Les prestations comprennent le ramassage au porte-à-porte et aux écopoints des ordures ménagères, du papier, du verre et des déchets végétaux, y compris leur transport jusqu'au lieu de traitement.

Vidange des sacs de route

Les grilles d'évacuation des eaux disposées le long des routes permettent de piéger les résidus se trouvant sur le bas-côté de la chaussée, notamment les feuilles, les sables et les graviers. Ceux-ci sont souillés par les polluants accumulés sur la chaussée et lessivés par la pluie, tels que les hydrocarbures et résidus de pneus. Selon la directive cantonale, le pompage des déchets retenus dans ces dépotoirs doit s'effectuer au minimum une fois par an. Pour répondre à cette obligation légale, la DTSI a mandaté, à l'issue d'un appel d'offre, l'entreprise Tinguely service de voirie SA, à Lausanne, pour la période 2024-2026. Le contrat est reconductible pour une période supplémentaire de 2 ans.

NETTOYAGE DE L'ESPACE PUBLIC

Les effectifs actuels de la voirie, composés de deux responsables et de treize ouvriers d'exploitation, sont répartis selon un plan de travail hebdomadaire pour couvrir les différentes zones de la commune, de la manière suivante :

- une équipe de deux collaborateurs se déplaçant au moyen d'une fourgonnette équipée, pour le nettoyage du «secteur du haut» (moitié nord de Pully) ;
- une équipe de deux collaborateurs se déplaçant au moyen d'une fourgonnette équipée, pour le nettoyage du «secteur du bas» (moitié sud de Pully) ;
- une équipe de deux collaborateurs se déplaçant au moyen d'un camion, pour le nettoyage des écopoints et le ramassage du PET, ainsi que de l'ALU ;
- deux collaborateurs spécifiquement affectés en permanence à l'entretien du centre-ville ;
- un collaborateur à pied pour les rives du lac ;
- deux collaborateurs affectés à la conduite des deux balayeuses ;
- deux collaborateurs polyvalents pour assurer l'entretien des infrastructures et du mobilier urbain du domaine public.

L'ensemble des collaborateurs de la voirie est affecté au service de piquet des week-ends ainsi qu'au service hivernal, comprenant un service de piquet de nuit.

GARE DE PULLY

Selon l'évaluation d'une société externe mandatée par les CFF, le site de la gare est relativement mal noté, en raison des incivilités et de la saleté. L'objectif est d'améliorer, en coordination avec les différents acteurs du lieu, la qualité du site et de le revaloriser en fonction des ressources disponibles.

Un nettoyage à haute pression a été effectué, fin 2025, par le service de la voirie sur la descente des escaliers, le passage sous-voie et les rampes d'accès aux quais. Les graffitis dans le passage sous-voie ont également été enlevés. Cette campagne nécessite un soin particulier et sera pérennisée dans la durée.

Le nettoyage des quais de la gare sera effectué au printemps 2026 par les CFF avec un nettoyage à haute pression. L'entreprise fédérale sera sollicitée pour intégrer le nettoyage du domaine public, autour de l'escalator, sur les trois étages de la gare.

SERVICE HIVERNAL ET AUTRES TRAVAUX SPÉCIAUX

La voirie, secondée par Parcs et promenades (DUE), est intervenue à douze reprises pour des alarmes neige ou gel en dehors ou pendant les heures de travail. Le temps consacré au service hivernal s'est élevé à 419.51 heures pendant l'année 2025.

La voirie effectue les tâches suivantes, indispensables au bon fonctionnement de la Commune :

- travaux pour les manifestations publiques (mise en place, transport de bancs et de barrières, etc.) : 1'067 heures ont été effectuées en 2025 pour ces prestations contre 1'044 en 2024. Le nombre de manifestations est en légère hausse ;
- travaux pour les autres services communaux (transport de matériel pour le Musée d'art, dépose et repose des barrières en début et fin de saison estivale pour l'accès direct au lac depuis la piscine, relevé des compteurs d'eau et d'électricité, etc.) : 1'422 heures ;

- contrôle du débit de la Paudèze et évacuation de bois le long des rives du lac : 150 heures ;
- petits travaux d'entretien et de réfection des routes et des trottoirs, entretien et remplacement de bancs publics, travaux de maçonnerie pour la fabrication de socles de bancs publics ou de corbeilles, ainsi que réfection de petits murs de soutien et travaux divers : 989 heures ;
- nettoyage des sacs de route avec l'appui d'une société externe ;
- divers autres travaux tels que le fauchage de talus et le désherbage mécanique sans pesticide des bords de routes et trottoirs : 206 heures ;
- pose et dépose d'environ 1'000 m de barrières à neige et de piquets en bord de route aux Monts-de-Pully, en collaboration avec la Commune de Belmont-sur-Lausanne ;
- mise en place, dès décembre 2025, de la nouvelle signalétique et des consignes de tri aux écopoints.

COURS D'EAU

Renaturation de la Paudèze

En 2024, à l'issue de l'étude de projet, la Municipalité a validé un scénario dans lequel la rénovation de la piscine et la renaturation de l'embouchure de la Paudèze sont développées conjointement, en raison de leur complémentarité.

En 2025, les efforts ont porté sur le renforcement de la coordination interservices, ainsi que sur l'approfondissement de certains aspects techniques en vue de la réalisation du projet. Un dialogue a également été engagé avec le comité à l'origine d'une pétition s'opposant au projet de renaturation.

La mise à l'enquête du projet sera menée conjointement avec celle de la rénovation de la piscine Pully-Plage.

Renaturation de la Vuachère

En 2024, plusieurs variantes présentant des coûts, des impacts et des bénéfices différenciés avaient été élaborées puis évaluées pour renaturer l'embouchure de la Vuachère. En 2025, Lausanne et Pully, en concertation avec le Canton, se sont accordées sur une variante, laquelle a fait l'objet d'études complémentaires. Il est prévu de poursuivre la planification du projet et de convenir d'un calendrier de réalisation en 2026.

CADASTRE-SIT

Les prestations de l'entité Cadastre-SIT couvrent un large spectre de tâches dans les domaines de la coordination des procédures à incidences spatiales, du droit foncier, des mensurations officielles et techniques, du cadastre des conduites souterraines, et du traitement et de la publication de géodonnées informatiques.

DROIT FONCIER ET GÉOMATIQUE

Le Cadastre-SIT a participé à plusieurs démarches foncières liées aux parcelles et infrastructures communales, permettant généralement de trouver des solutions à l'amiable. Ces interventions concernent notamment le projet de réaménagement des ch. du Liaudoz, de Jean Pavillard, ainsi que de l'av. de la Rosiaz, nécessaire à l'exploitation de la ligne 48 des tl avec des bus de plus grande capacité.

De plus, le Cadastre-SIT assure le suivi d'une trentaine de conventions signées en relation avec des projets de construction ou de transformation d'immeubles en cours de réalisation.

PERMIS DE CONSTRUIRE, CONTROLES DES MUTATIONS FONCIÈRES, TRAITEMENT DES MENTIONS DE DROIT PUBLIC AU REGISTRE FONCIER

Le Cadastre-SIT analyse toutes les demandes d'autorisation de construire, de transformer et de démolir, principalement les différents aspects géométriques, de propriété et de droit foncier (servitudes et mentions). Conformément à la loi et au règlement sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC et RLATC), le Cadastre-SIT valide l'ensemble des mutations foncières sur la Ville de Pully de manière à ce qu'elles ne provoquent pas de dérogation au Plan général d'affectation (PGA) et aux différents plans d'affectation communaux. En outre, le Cadastre-SIT traite les différentes mentions de droit public au registre foncier pour la Ville de Pully.

CADASTRE DES CONDUITES

Dans le cadre du suivi des chantiers et à la demande des services gestionnaires, le Cadastre-SIT relève en fouille ouverte toutes les conduites et canalisations visibles (nouvelles et en service) de la Ville et des réseaux tiers (gaz et eau de Lausanne, opérateurs de télécommunication, etc.) sur le domaine public, dans les propriétés communales ainsi que sur les parcelles privées. Ces relevés s'étendent également sur la Commune de Belmont-sur-Lausanne.

À ce titre, ce sont 593 interventions des équipes de terrain qui ont permis de déterminer 6'235 points en planimétrie et en altimétrie.

TRAITEMENT ET PUBLICATION DE GÉODONNÉES INFORMATIQUES

Les différentes bases de données (en particulier celles du cadastre des conduites souterraines) sont continuellement mises à jour au gré des mutations, relevés des constructions et aménagements nouveaux, mises en vigueur des nouveaux plans d'affectation et autres. Ces informations sont à disposition de tous les services communaux sous forme numérique, notamment au travers des systèmes d'information SIGIP, AutoCad et QGIS. Elles sont également diffusées sur support informatique et sur papier aux particuliers et aux bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes et d'aménagistes menant des études ou des projets sur le territoire communal. Pour l'année 2025, 495 commandes de plan ont été traitées par le Cadastre-SIT.

À noter également l'implication du Cadastre-SIT et l'importance des ressources affectées à la migration des données du réseau d'électricité et d'éclairage public, et à la mise en production du nouveau logiciel SchemaSuite en remplacement du système Topobase.

MENSURATIONS TECHNIQUES

Le Cadastre-SIT réalise des relevés techniques particuliers pour les projets communaux ou pour des ouvrages existants (implantations de constructions, levés de détails, états d'abornement avant travaux et contrôles de stabilité d'ouvrages). Durant l'année sous revue, quelques opérations particulières peuvent être citées à titre d'exemple, telles que :

- le relevé par drone du cimetière de Belmont ;
- la réalisation de divers modèles de terrain pour des projets communaux ;
- les divers relevés de routes, murs et chemins.

CHANTIERS

PRINCIPALES ÉTUDES

Étude « Réaménagement de l'av de Lavaux »

Développé sur une décennie, le Projet partiel 8 (PP8) a été rejeté fin 2024 par le Conseil communal principalement en raison de ses coûts. Suite à cet abandon, une étude préliminaire a redéfini les objectifs de mobilité de l'axe, actualisé le diagnostic de fonctionnement et identifié des optimisations réalisables à court terme. Une analyse « RSI » a complété cette démarche en soulignant les lacunes en matière de sécurité routière.

Bien que le projet initial ait été écarté, le réaménagement de l'av. de Lavaux poursuit des ambitions similaires, mais rationalisées pour une réalisation optimisée :

- rééquilibrer l'offre entre les modes de transport ;
- sécuriser les déplacements multimodaux ;
- valoriser l'attractivité et l'accessibilité des espaces publics ;
- harmoniser l'identité visuelle et spatiale des lieux.

Validé par la Municipalité de Pully le 10 décembre 2025, le projet sera soumis à l'enquête publique pour les secteurs Tirage-Montillier, Octogone-Clergère-Roches, Samson Reymondin et Damataire en janvier 2026.

Étude « Av. de Rochettaz et ch. du Vigneron »

Plusieurs fuites sur le réseau d'eau potable ainsi que la vétusté des autres réseaux (assainissement, électricité, gaz et routier) présents dans ce périmètre ont donné lieu au lancement d'un projet inscrit au plan des investissements (ci-après PI) 2022-2026. Essentiellement infrastructurel, ce projet présente peu d'enjeux du point de vue des aménagements extérieurs et n'engendrera que des interventions mineures en surface. Il contribuera cependant à maintenir les infrastructures de la Ville dans un état de fonctionnement satisfaisant et à compenser leur dépréciation. En raison d'un manque de ressources internes, ce projet a été mis en veilleuse en 2025. Son redémarrage est planifié au 2^e semestre 2026.

Étude « Ch. de la Bruyère, des Daillettes et des Bouvreuils »

Plusieurs fuites sur le réseau d'eau potable, la mise en séparatif du réseau d'assainissement et l'état général du réseau routier dans ce périmètre ont donné lieu au lancement d'un projet inscrit au PI 2022-2026.

En outre, les autres réseaux (électricité, gaz et éclairage public) présents dans le périmètre du projet sont en mauvais état. Essentiellement infrastructurel, ce projet inclut ponctuellement quelques aménagements extérieurs.

De façon similaire au projet précédent, il contribuera à maintenir les infrastructures de la Ville dans un état de fonctionnement satisfaisant et à compenser leur dépréciation. En raison d'un manque de ressources internes, ce projet a été mis en veilleuse en 2023. Son redémarrage n'est pas prévu avant 2027.

Étude «Grillon Nord - Coquelicots - Peupliers Est»

Après une première séance participative en 2022, ce projet de mise en séparatif et de renouvellement d'infrastructures a fait l'objet d'une seconde séance publique en février 2023. Cette dernière a permis de présenter l'avancement des réflexions sur les variantes d'aménagements routiers. La variante retenue a été déposée en consultation auprès des instances cantonales en mars 2023. Le régime de vitesse plébiscité par les riverains et propriétaires de ce quartier est de 20 km/h, soit la création pour l'ensemble du périmètre d'une zone de rencontre. En raison d'un manque de ressources internes, ce projet a été mis en veilleuse depuis le deuxième semestre 2023. Son redémarrage n'est pas prévu avant 2030.

Étude «Ch. de la Plage»

Ce projet, initié en juin 2025, vise le renouvellement complet des infrastructures souterraines dans ce secteur avant le démarrage des travaux de réhabilitation de la STEP, prévus à l'horizon 2028. En plus d'une modernisation des réseaux d'évacuation des eaux, d'eau potable et d'électricité basse et moyenne tension, ce projet intègre la pose de la future conduite de rejet des eaux traitées de la STEP, la création pour cette dernière d'une chambre de mise en charge, et enfin la construction d'une nouvelle sous-station électrique, qui sera installée sur le parking de la STAP. Il s'agira en outre de conserver suffisamment d'espace en sous-sol pour accueillir, à l'horizon 2033, le futur réseau de chauffage à distance (CAD) et la trame verte du réseau vivant (infrastructure écologique).

PRINCIPAUX CHANTIERS

Ch. de Chamblandes, de Champittet et du Manoir

Suite à l'acceptation du préavis N° 03-2025 et de son crédit de CHF 7'192'000.00, ce chantier a débuté en juin 2025 par une phase préparatoire visant notamment à libérer les surlargeurs nécessaires à la création des futurs trottoirs. Les interventions sur les réseaux d'électricité, d'eau potable, d'évacuation des eaux ainsi que sur les infrastructures routières ont ensuite été engagées conformément au planning communiqué à l'occasion d'une séance publique d'information qui s'est tenue en avril 2025. Les services industriels de Lausanne (SiL) sont également concernés par la modernisation de leurs réseaux électrique moyenne tension et gaz. Ce chantier étant découpé en plusieurs étapes, la fin des travaux est planifiée pour juin 2027.

Fouille sur le ch. de Chamblandes et montage de deux chambres de visite pour la mise en séparatif des eaux



Sécurisation des piétons le long du ch. de Rennie

La Ville de Pully a eu l'opportunité d'améliorer significativement la sécurité routière et piétonne au ch. de Rennie, entre l'av. des Alpes et celle de l'Avenir. En effet, les propriétaires des parcelles, situées respectivement à l'av. de Senalèche 1 et à l'av. de l'Avenir 1, ont sollicité la Municipalité afin de construire de nouveaux bâtiments. À l'occasion de cette demande, la Municipalité a négocié deux cessions de terrain pour réaliser un nouveau trottoir. Ces travaux ont fait l'objet d'une demande de crédit de CHF 1'130'000.00 TTC auprès du Conseil communal (préavis N° 19-2021). En 2022, une première étape des travaux a été réalisée entre les av. de Senalèche et de l'Avenir. Les travaux de la deuxième étape, décalée en raison d'un recours au Tribunal fédéral, entre les av. de Senalèche et des Alpes, se sont déroulés entre le mois d'avril et le mois d'août 2025. Le bouclage du préavis est planifié pour le premier semestre 2026.

Chantier «Mobilité autour des collèges de Chantemerle»

Dans la continuité de la construction du nouveau bâtiment sur le site scolaire de Chantemerle, un projet de réaménagement de surface a été développé dans ce secteur en collaboration avec la DUE, l'objectif principal étant la création d'une zone de rencontre afin de sécuriser l'accès à l'école et d'améliorer la gestion de la dépose et de la reprise des élèves. Le périmètre concerné s'étend sur l'av. de Belmont entre les deux collèges et le haut de l'av. de l'Avenir.

La finalisation des travaux de génie civil, comprenant le remplacement d'une armoire électrique, la pose du revêtement final sur les trottoirs, les marquages de surfaces colorées et la mise en place d'éléments d'assises en béton, s'est déroulée du 11 au 30 avril 2025.



Vues avant et après les travaux du ch. de Belmont, entre les deux bâtiments du collège

Ch. du Stand

Le préavis N° 13-2018 relatif au plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) – étape 1 – a pour objectif de renouveler et de moderniser le réseau d'eau potable de la Ville de Pully.

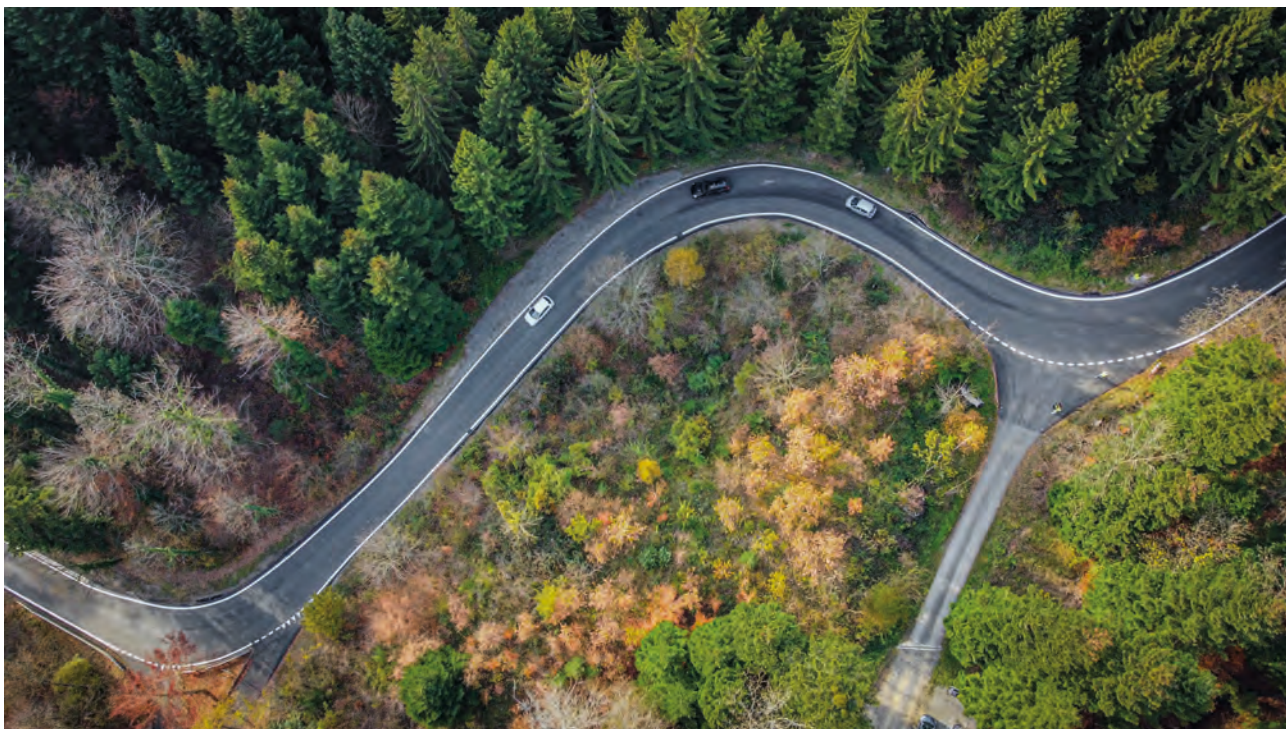
De nombreuses ruptures sont survenues sur les conduites d'eau potable du ch. du Stand au cours des dernières années, révélant l'état de vétusté avancé de ces dernières. La DTSI a donc choisi de renouveler ce secteur au moyen du crédit dudit préavis.

Lors de l'étude du projet réalisé au 1^{er} semestre 2024, la DTSI a offert l'opportunité au service du gaz de la Ville de Lausanne et à Swisscom de moderniser leurs réseaux respectifs.

Les travaux ont débuté au cours du dernier trimestre 2024 et ont pris fin en mai 2025.

Rte de Chenaule, partie sud

Suite à l'acceptation du préavis N°15-2024 et de son crédit de CHF 3'026'000.00, le chantier de réfection de la rte de la Chenaule a débuté le 17 février 2025, pour une durée de neuf mois. Il a porté sur le renouvellement des collecteurs d'évacuation des eaux claires, l'extension du réseau électrique basse tension, la réfection des infrastructures routières et le transfert de la route au domaine public communal. Les travaux se sont achevés en septembre 2025.



Vue aérienne de la rte de Chenaule

PRÉAVIS BOUCLÉ EN 2025

La DTSI a bouclé les préavis suivants durant l'exercice écoulé :

- Préavis N° 07-2023 – Ch. de Tourronde - Mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement des réseaux d'eau potable et routier et renforcement du réseau électrique basse tension. Le coût effectif, à charge de la Commune de Pully, s'est élevé à CHF 1'262'155.95 TTC, soit avec une non-dépense de CHF 15'844.05 TTC par rapport au crédit de CHF 1'278'000.00 TTC alloué pour ces travaux. Le bouclage de ce préavis a fait l'objet de la communication N° 08-2025 au Conseil communal du 10 décembre 2025.
- Préavis N°16-2020 – Requalification du ch. du Ruisselet - Aménagements routiers, mise en séparatif, renouvellement des conduites industrielles et création de servitudes de passage public au ch. du Ruisselet. Le coût effectif, à charge de la Commune de Pully, s'est élevé à CHF 812'835.32 TTC, soit avec une non-dépense de CHF 57'164.68 TTC par rapport au crédit de CHF 870'000.00 TTC alloué pour ces travaux. Le bouclage de ce préavis a fait l'objet de la communication N° 09-2025 au Conseil communal du 10 décembre 2025.
- Préavis N°11-2020 – Rue de la Poste et av. Samson Reymondin - Réaménagement de l'espace public, mise en séparatif, renouvellement et renforcement des infrastructures de la Ville de Pully. Le coût effectif, à charge de la Commune de Pully, s'est élevé à CHF 9'361'996.93 TTC, soit avec une non-dépense de CHF 8'003.07 TTC par rapport au crédit de CHF 9'370'000.00 TTC alloué pour ces travaux. Le bouclage de ce préavis a fait l'objet de la communication N° 11-2025 au Conseil communal du 10 décembre 2025.
- Préavis N°12-2023 – Rue de la Poste et av. Samson Reymondin - Réaménagement de l'espace public, mise en séparatif, renouvellement et renforcement des infrastructures de la Ville de Pully - Crédit complémentaire. Le coût effectif, à charge de la Commune de Pully, s'est élevé à CHF 1'051'652.29 TTC, soit avec une non-dépense de CHF 48'347.71 TTC par rapport au crédit de CHF 1'100'000.00 TTC alloué pour ces travaux. Le bouclage de ce préavis a fait l'objet de la communication N° 12-2025 au Conseil communal du 10 décembre 2025.

MOBILITÉ

Projet «Construction d'une passerelle de mobilité douce sur le viaduc CFF de Rochettaz»

Ce projet d'importance intercommunale vise à offrir une nouvelle liaison de mobilité douce entre le nord de Pully et la Conversion-sur-Lutry en aménageant une passerelle le long du viaduc CFF de Rochettaz. Les négociations menées en 2023 avec la régie fédérale, qui a elle-même le projet de réfectionner ce viaduc à l'horizon 2028, ont permis de vérifier la faisabilité du projet. L'avant-projet développé par le SDEL en 2024 a permis de sélectionner, en 2025, la variante préférentielle de tracé, celle passant au nord du viaduc. L'année 2025 a également permis de régler les questions de gouvernance et de pilotage de ce projet d'envergure, associant les communes de l'Est lausannois et les CFF. La phase de projet devrait démarrer au cours du deuxième trimestre 2026 et les travaux débuter en 2028.

Projet «Amélioration de l'itinéraire cyclable le long de la RC 777»

L'étude menée en 2022 dans le but d'améliorer les conditions de traversée de la route du Lac par les cyclistes avait débouché sur une première mesure de sécurisation impliquant la suppression du stationnement situé à cheval entre le trottoir et la route. Les décisions de signalisation y relatives avaient été publiées en été 2022 et un recours à leur encontre déposé. Un accord a pu être trouvé entre les recourant-e-s et la Municipalité dans le courant de l'année 2024 et a permis de clôturer la procédure en cours auprès du Tribunal cantonal. Les travaux de marquage ont ainsi été réalisés à l'automne 2025.

Études «Mobilité scolaire»

Les divers projets d'extension des sites scolaires et parascolaires ont des implications en termes de mobilité. Après l'étude et la publication de la mise en zone de rencontre de l'av. des Collèges, aux abords du site du Collège Principal en 2024, les travaux pour mettre en œuvre le projet de modification de la circulation et la création d'un préau provisoire sur la route ont été réalisés en 2025. Les études de mobilité pour accompagner le projet d'extension de la garderie du Parc Guillemain ont également démarré en 2025 et se poursuivront en 2026.

Étude «Image directrice intercommunale de la mobilité active»

Dans le cadre du SDEL, une étude stratégique sur le thème de la mobilité active (déplacements à pied et à vélo) a été menée à l'échelle intercommunale. L'étude intercommunale a été validée et publiée en 2025.

Projet «Tarification du stationnement dans le secteur des rives du lac»

Dans le cadre des travaux de réfection de la piscine et de la STEP, deux plans d'affectation à proximité des rives du lac, comprenant d'importants parkings publics, doivent être mis à jour. À la demande de la Direction générale de la motilité et des routes de l'État de Vaud (ci-après DGMR), une étude de stationnement a été finalisée courant 2022. Sur cette base, des discussions ont été menées avec la DGMR afin de fixer un plafond de stationnement pour l'ensemble du secteur et chaque plan d'affectation. Lancé en 2023, le projet incluant la mise en œuvre d'une

tarification, d'une durée limitée du stationnement et la revue du marquage des places a été publié dans la feuille des avis officiels en avril 2024. Ces mesures n'ayant pas suscité de recours, leur mise en œuvre a démarré à l'automne 2024 et s'est achevée en 2025.

Mise en place d'un nouveau concept de VLS au niveau de l'agglomération

Le système de vélos en libre-service (VLS) a été repensé afin d'offrir un service plus flexible aux habitants de l'agglomération. Un appel d'offres a été lancé en 2025 par Lausanne Région et a été remporté par le prestataire Lime. Le prestataire PubliBike exploitait le réseau jusqu'en 2025 avec deux stations à Pully. Dès le printemps 2026, le nouveau service Lime permettra de prendre et déposer des vélos dans le périmètre de plusieurs stations virtuelles réparties sur l'ensemble des communes de l'agglomération. Une quinzaine d'emplacements sont prévus à Pully. Pour prévenir de mauvaises pratiques, les vélos devront être attachés à un arceau pour terminer un trajet.

Révision des prescriptions municipales pour le stationnement des résidents et des tarifs

Les prescriptions municipales sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur le domaine public ont été révisées en 2024. Le tarif horaire du stationnement ainsi que le tarif des autorisations de parage mensuelles ont été revus à la hausse. Une carte de parage journalière à prépaiement a été intégrée à cette révision. Les nouvelles prescriptions et tarifs sont entrés en vigueur en 2025.

Etude «adaptations pour la ligne tl 48»

La fréquentation de la ligne 48 augmente d'année en année et se retrouve victime de son succès. Ainsi, aux heures de pointe, un fort manque de places s'observe dans les minibus actuellement en circulation sur cette ligne. Pour faire face à cet enjeu, les tl, en accord avec la Ville de Pully, souhaitent remplacer ces véhicules de petite capacité par des autobus de 10-12 m permettant d'augmenter significativement l'offre en places assises sur la ligne. Toutefois, afin de garantir la circulation de ces bus, les aménagements routiers demandent à être modifiés dans plusieurs secteurs. Le projet profite également de cette opportunité pour améliorer la qualité des trottoirs adjacents. Un crédit d'études a été octroyé en 2024 par le Conseil communal, permettant ainsi aux études de débiter. Fin 2025, le projet a été soumis aux autorités cantonales pour examen préalable mais aussi présenté aux riverains de l'av. du Liaudoz. La mise à l'enquête publique est prévue pour 2026.

Projet «indicateurs de mobilité»

Un projet de mise en place d'un Observatoire de la Mobilité Pulliérane a été initié en 2025. L'objectif principal est de suivre et d'analyser de manière précise l'évolution des déplacements dans la commune, afin de fournir des données objectives permettant de prendre des décisions éclairées en matière de mobilité et d'aménagement de la voirie. Cet observatoire permettra également de mieux informer les autorités et la population sur les questions de mobilité, et de comparer Pully à d'autres communes. Les indicateurs sélectionnés ont été calculés. Leur publication est prévue pour 2026.

Transports publics

L'offre urbaine en transports publics continue de rencontrer un important succès. Plusieurs études et projets se sont poursuivis dans le but de maintenir, voire développer, l'attractivité des lignes tl 9, 47, 48 et 49.

Au niveau des infrastructures communales, un nouvel arrêt de Taxibus a été mis en service sur la place Chantemerle.

Petites mesures liées à l'amélioration de la mobilité

Plusieurs petites mesures d'amélioration de la mobilité ont été réalisées, notamment diverses adaptations du marquage et du stationnement, en réponse à des demandes de citoyens et citoyennes.

Information au public

La page « Mobilité » du site internet www.pully.ch a été étoffée en 2025 et intègre désormais plusieurs fiches « FAQ » thématiques, qui permettent de répondre efficacement aux très nombreuses questions de la population sur le thème de la mobilité.

DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL

L'année 2025 s'inscrit dans une étape charnière pour la mise en œuvre des orientations politiques de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (DUE), en particulier en matière de transition environnementale, de maîtrise du développement territorial et de qualité des infrastructures mises à disposition de la population.

La mise en place de la stratégie municipale « Réseau vivant » constitue une avancée majeure pour les enjeux environnementaux. En intégrant pleinement la biodiversité dans le développement urbain, la Ville affirme une vision ambitieuse et nécessaire face aux défis climatiques. Cette stratégie se décline en 22 mesures concrètes visant à renforcer la nature en ville et les services qu'elle rend à la population. Parmi celles-ci figurent notamment l'augmentation du taux de canopée à 25 % de couverture, la désimperméabilisation de certaines surfaces ou la revitalisation des rives du lac. À travers cette démarche, la Municipalité entend faire de la qualité environnementale un pilier incontournable du cadre de vie à Pully. Ensemble, ces initiatives traduisent une approche où urbanisme et écologie se renforcent mutuellement.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, l'adoption de la zone réservée communale constitue une décision politique majeure. Cet outil introduit de nouvelles règles temporaires permettant de maîtriser le développement de la commune, dans l'attente de la révision du plan d'affectation communal. Il garantit la préservation du patrimoine bâti tout en ouvrant des perspectives pour la valorisation et l'extension du patrimoine arboré.

Parallèlement, plusieurs projets de construction et/ou de rénovation ont été validés par le Conseil communal et peuvent désormais entrer en phase de réalisation. L'agrandissement de la Garderie du Parc renforcera significativement l'offre d'accueil pour les familles. La rénovation du Prieuré permettra de redynamiser le centre-ville en proposant de nouveaux espaces culturels et de rencontre. Le remplacement de la pataugeoire de la Campagne Guillemin ainsi que la création de nouvelles toilettes publiques au Quai Milliquet permettent d'augmenter la qualité d'accueil de ces espaces publics très appréciés et fortement fréquentés.

Je tiens à souligner la qualité des échanges avec le Conseil communal, qui ont permis d'enrichir et de faire évoluer ces projets à travers un débat constructif. Le projet du Prieuré, en particulier, illustre une démarche de co-construction fructueuse entre le Conseil communal et la Municipalité, au service d'un bâtiment public fédérateur et pleinement adapté aux attentes de la population.

Toutes ces avancées traduisent la volonté de la DUE de préparer activement la ville de demain, en plaçant la qualité de vie, la transition écologique et les services aux habitants au cœur de son action.

Enfin, je souhaite exprimer ma reconnaissance à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Direction sans qui rien de ce qui vient d'être décrit ne serait possible. Par leur engagement, leur professionnalisme et leur capacité à mener des missions variées, tout en s'adaptant aux contraintes et aux imprévus, ils contribuent de manière déterminante à la qualité du cadre de vie à Pully.

Lucas Girardet

ORGANISATION GÉNÉRALE

La Direction de l'urbanisme et de l'environnement (DUE) regroupe près d'une quarantaine de collaborateurs et collaboratrices répartis entre les sites de la Damataire, du bâtiment du parc Guillemin et du cimetière. Elle est chargée de la planification du territoire communal, de la construction et rénovation des bâtiments communaux, de l'aménagement et de l'entretien des espaces publics et des zones vertes, ainsi que de l'instruction des autorisations de construire, avec l'appui de son secrétariat.

Fin 2025, la DUE compte 29 collaborateurs et collaboratrices (26.8 ETP), 5 auxiliaires et stagiaires (4.2 ETP), et 3 apprentis. Organisée en quatre entités thématiques, soutenues par un secrétariat transversal, elle œuvre à un développement urbain harmonieux et à la qualité du cadre de vie.

L'entité Aménagement du territoire œuvre à la planification de la Ville. Cette entité réalise, accompagne et coordonne les études stratégiques d'aménagement, les plans directeurs et les plans d'affectation communaux. Elle prend part activement aux études et projets intercommunaux menés par l'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et le Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL). Ses actions reposent sur une étroite collaboration avec les autres services communaux, notamment en matière de mobilité, d'infrastructures, de logement et d'équipements publics.

L'entité Architecture a pour mission de concevoir, construire et rénover les bâtiments publics, tels que les écoles, équipements administratifs ou culturels, en collaboration avec les services utilisateurs et en cohérence avec les orientations politiques du développement foncier communal. Les projets sont pilotés en interne ou avec des appuis de mandataires externes, dans le respect des normes, des délais et des budgets, essentiellement déclenchés par préavis de crédits d'études puis d'investissements.

L'entité Autorisations de construire veille à la conformité des projets de construction sur le territoire communal avec les réglementations en vigueur et les objectifs d'aménagement de la Ville. L'entité analyse les demandes d'autorisation de construire, instruit les procédures, contrôle l'exécution des travaux (avec l'inspectorat des chantiers) et s'assure du respect des prescriptions légales, architecturales et patrimoniales.

L'entité Environnement, parcs et promenades assure la gestion et le développement durable des espaces verts et publics de la Ville, en intégrant pleinement les enjeux environnementaux dans l'aménagement urbain. L'entité conduit des projets d'aménagement d'espaces verts et d'espaces publics, rend des préavis pour les demandes d'abattage ou de permis de construire, et définit des stratégies municipales visant à préserver et valoriser le cadre de vie et la biodiversité. Responsable de la planification, du renouvellement et de l'entretien des espaces publics et des zones vertes, elle veille également à la protection et à la gestion des arbres, ainsi qu'à l'entretien du cimetière, y compris les opérations d'inhumation.

Parmi ses tâches usuelles, la DUE est impliquée dans deux commissions communales :

La DUE gère la Commission de salubrité, organe communal chargé de veiller au respect de la salubrité publique et de la santé de la population. Conformément à la loi sur la salubrité publique, elle intervient notamment en cas de nuisances, d'insalubrité ou de risques sanitaires. Elle prend les mesures nécessaires afin de garantir des conditions de vie saines sur le territoire communal.

Enfin, la Commission consultative d'urbanisme (CCU) est un organe d'expertise et de conseil en matière d'aménagement du territoire et d'architecture. À la demande de la DUE, elle analyse les projets et formule des recommandations afin de garantir une qualité urbanistique et paysagère cohérente.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

Sur la base des études menées avec un groupement de mandataires durant l'année 2024, complétées par les différents ateliers organisés avec la population, les écoles, les commissions d'urbanisme (CPU et CCU), les services de la Ville et la Municipalité, une première version de travail du Plan directeur communal (PDCom) a été réalisée et soumise à une consultation interne au premier trimestre 2025.

Le document a ensuite fait l'objet d'un important travail de réorganisation, de réécriture et de compléments tout au long de l'année pour produire une version consolidée du PDCom en vue de sa validation par la Municipalité. Son envoi à l'examen préalable cantonal est prévu au mois de mars 2026.

STRATÉGIE RÉSEAU VIVANT

Fin 2024, la Municipalité a initié une étude visant à mettre en place une stratégie intégrant la biodiversité dans les priorités du développement de la Ville. Cette étude s'est terminée en 2025.

Elle constitue la stratégie mise en place par la Municipalité pour garantir le développement du Réseau vivant et le maintien de la qualité de vie en ville, sur le territoire pulliëran, en parallèle du développement urbain et face aux dérèglements climatiques actuels.

Cette stratégie, ainsi que les premières mesures de déploiement jusqu'en 2030, seront présentées au Conseil communal par un préavis d'intention en mars 2026. Elle s'inscrit dans les objectifs du plan directeur en cours d'élaboration en précisant certains objectifs qui y sont inscrits. Un dépliant résumant la stratégie et son déploiement ainsi que les services écosystémiques rendus par le réseau vivant sera également mis à disposition du public.

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

Le travail de révision du Plan d'affectation communal (PACom) se poursuit. Débutée à l'automne 2024, la phase d'avant-projet s'est poursuivie durant l'année avec, notamment, la finalisation du relevé des lisières forestières sur l'ensemble du territoire communal et l'élaboration d'une première ébauche de plan des zones d'affectation et de règlement.

Ce travail sera affiné durant l'année 2026 pour parvenir à un avant-projet de plan et de règlement consolidé. Dans ce cadre, un important volet sera dédié à l'affectation des parcelles communales.

ZONE RÉSERVÉE COMMUNALE

En attendant la fin des travaux de révision du PACom, lesquels prendront encore plusieurs années, la Municipalité a décidé de mettre en place une zone réservée communale.

Le dossier a été finalisé puis déposé à l'enquête publique au premier semestre 2025. Il a suscité huit oppositions. Des séances de conciliation se sont tenues durant les mois d'août et de septembre. Soumise au Conseil communal, la zone réservée a été adoptée le 19 novembre 2025. Son envoi au Département des finances, du territoire et du sport (DFTS) pour approbation est prévu au premier semestre 2026.

PLANS D'AFFECTATION SECTORIELS EN COURS D'ÉLABORATION

Plan d'affectation « Clergère-Gare »

En mai 2024, le Conseil communal avait adopté le Plan d'affectation Clergère-Gare avec plusieurs amendements.

Conformément à la loi, ces amendements ont fait l'objet d'un examen préalable complémentaire du Canton puis d'une mise à l'enquête entre le 26 février et le 27 mars 2025. Une seule opposition a été déposée à leur encontre. Sur proposition de la Municipalité, le Conseil communal a décidé de la lever lors de sa séance du 8 octobre 2025.

L'envoi du dossier au DFTS pour approbation est prévu au premier semestre 2026.

Plan d'affectation « Claire-Fontaine II »

Le secteur « Claire-Fontaine » fait l'objet de réflexions urbanistiques depuis plusieurs années. Après avoir franchi les premières étapes de la procédure, le plan d'affectation « Claire-Fontaine II », soumis pour adoption au Conseil communal en même temps que le projet de requalification du pont de la Panchaude et ses abords, a finalement été refusé lors de la séance du 4 juin 2025.

Convaincue de l'importance et du potentiel de ce secteur stratégique du centre-ville, la Municipalité demeure néanmoins résolue à poursuivre les réflexions en partenariat avec le propriétaire.

Plan d'affectation « Les Gais-Cottage II » (STEP)

Etroitement coordonné avec le projet de réhabilitation de la STEP piloté par la Direction des travaux et des services industriels (DTSI), ce projet de plan d'affectation et son règlement ont fait l'objet d'un examen préalable cantonal entre les mois de janvier et de juillet 2025.

Une séance de clarification a été organisée avec la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) le 25 août 2025, puis le dossier a été finalisé en vue de son enquête publique planifiée au début de l'année 2026.

Plan d'affectation valant permis de construire « Pully-Plage »

Transmis à la DGTL dans le courant du mois de juin 2024, le dossier, qui comprend le plan d'affectation ainsi que le permis de construire pour la requalification de Pully-Plage, a suscité durant l'examen de nombreuses demandes de compléments de la part des services cantonaux, lesquels ont finalement rendu leur préavis en novembre 2025. Au début de l'année 2026, le préavis cantonal fera l'objet d'une analyse approfondie et le dossier sera finalisé en vue de son enquête publique.

Secteurs «Gare Sud» et «Clergère Nord»

En novembre 2023, en réponse au postulat Talefmacher intitulé «Vers un moratoire partiel sur les PPA», la Municipalité informait le Conseil communal de sa décision de suspendre les études des plans d'affectation «Ramuz-Tirage» et «Clergère Nord», en attendant de disposer des ressources humaines suffisantes pour assurer leur suivi et d'abandonner définitivement le projet de PA «Tirage-Gare».

En 2025, la situation ayant évolué favorablement, les réflexions sur ces deux secteurs ont repris avec pour objectif de reposer les bases des futurs plans d'affectation sectoriels à travers l'élaboration d'images directrices.

Plusieurs ateliers de travail réunissant propriétaires, mandataires, représentants des services de la Commune ainsi que du Canton ont été organisés durant l'année afin de clarifier, à l'aune des évolutions survenues depuis la mise en suspens des études, les enjeux d'aménagement et poser les premières lignes directrices de leur futur développement.

PLANS D'AFFECTATION SECTORIELS ET RÈGLEMENTS ADOPTÉS PAR LE CONSEIL

Plan d'affectation «Roches-Rochettaz»

Approuvé par le DFTS le 15 octobre 2024, le dossier fait actuellement l'objet de deux recours portés devant la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP). L'instruction s'est poursuivie durant toute l'année 2025. Une audience est fixée au début de l'année 2026.

Plan d'affectation «Chamblandes-Dessous»

Approuvé par le Département en juin 2024, ce projet de plan d'affectation a fait l'objet de deux recours devant la CDAP au mois d'octobre 2024. Suite à une inspection locale en avril 2025, la cour a rendu sa décision en avril 2025 en concluant au rejet des recours.

Fin 2025, les recourant-e-s débouté-e-s ont porté l'affaire devant le Tribunal fédéral dont la décision n'est pas attendue avant 2026.

Plan d'affectation «la Roseraie II»

Soumis au Conseil communal en 2024, le plan d'affectation a été adopté avec plusieurs amendements. Des discussions ont été menées avec le propriétaire en 2025 concernant les conventions pour la suite du développement du plan, ce qui permettra de solliciter l'approbation du Département en 2026.

Taxe sur les équipements communautaires liée à des mesures d'aménagement du territoire

Approuvée par le Canton courant 2024, la taxe sur les équipements communautaires a été mise en vigueur par la Municipalité le 3 octobre 2025, suite à la signature des conventions de financement d'équipement relatives aux PA «Chamblandes-Dessous» et «Roseraie II».

Révision du recensement architectural cantonal

La révision du recensement architectural, menée en collaboration avec le Canton, doit permettre à la Ville de Pully et à ses services de disposer de données à jour permettant de protéger correctement le patrimoine bâti communal et d'assurer une pesée d'intérêts objective dans le cadre de ses planifications et des demandes de permis de construire.

En 2025, sept séances de travail, menées par le Canton avec l'appui de la Commune, ont permis d'effectuer une première évaluation de l'ensemble des bâtiments, sites et objets sur le territoire communal et de leur attribuer des notes provisoires. Ce travail a révélé la très grande richesse du patrimoine bâti local et confirmé la pertinence de la démarche de révision en cours.

Sur cette base, le Canton et ses mandataires ont débuté un travail d'analyse plus poussé de chacun des objets pré-identifiés, afin de leur attribuer une note définitive. Pour mener à bien cette phase, la DUE et les Archives communales ont mis à disposition l'ensemble des documents et des connaissances utiles. Ce travail de longue haleine se poursuivra vraisemblablement jusqu'à la fin de l'année 2026.

PARTICIPATION AUX PLANIFICATIONS SUPÉRIEURES

Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)

En 2025, le projet d'agglomération Lausanne-Morges de 5^e génération (PALM 2025) a été signé par l'ensemble des partenaires, à savoir le Canton, les schémas directeurs et les associations régionales, et remis à la Confédération pour évaluation.

Composé de sept volumes, le rapport du PALM 2025 définit la stratégie de développement de l'agglomération Lausanne-Morges à l'horizon 2040 avec des mesures réparties en quatre thématiques : paysage, environnement et énergie, urbanisation et mobilité. Dans ce projet de 5^e génération, 89 mesures de mobilité, correspondant à un investissement de plus de 757 millions de francs, prétendent à un cofinancement fédéral pour la période de réalisation 2028-2032.

Le rapport contient également les retours de la consultation publique, qui s'est déroulée du 20 novembre au 31 décembre 2024. La consultation du rapport du projet a permis à des personnes privées, résidant majoritairement dans le cœur de l'agglomération, des associations et des partis politiques, de s'exprimer sur des enjeux importants du projet, tels que la place du paysage et de l'environnement, les réseaux de transport, la densification ou encore l'articulation entre les différentes planifications qui portent sur le territoire de l'agglomération de Lausanne-Morges (<https://lausanne-morges.ch/rapports/rapport-2025/>).

Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL)

Le Comité de pilotage (COPIL), organe décisionnel dont la tâche est d'assurer le pilotage du Schéma directeur, et auquel participe le Municipal de la DUE, s'est réuni à cinq reprises durant l'année.

Le Groupe de travail (GT) qui rassemble les représentants techniques des communes, des transports lausannois et du Canton, et auquel est délégué un urbaniste de l'entité aménagement du territoire, s'est également réuni à cinq reprises en 2025.

En 2025, la DUE a participé à l'élaboration des études suivantes :

Etude nature en ville

Durant cette année, le SDEL a piloté une étude intercommunale « Nature en Ville » avec les quatre communes de l'Est lausannois. Cette étude en cours a pour objectif une adaptation aux changements climatiques et la préservation de la biodiversité en milieu urbain. Elle doit fournir un diagnostic de l'infrastructure écologique et des îlots de chaleur urbains, des objectifs ainsi que des recommandations et des pistes d'action pour améliorer la situation là où c'est nécessaire.

À noter que la Ville de Pully participe uniquement au financement des pistes d'action, car elle dispose déjà d'un diagnostic de l'infrastructure écologique élaboré dans le cadre des études de son Plan directeur communal.

Révision du projet de territoire intercommunal

Le projet de territoire intercommunal du SDEL, établi en 2011, nécessite une mise à jour. En 2025, une démarche de concertation a été mise en place pour définir le cadre de cette révision. Elle s'est concrétisée par l'organisation de deux ateliers de travail réunissant des représentants techniques et politiques des communes sous le pilotage du bureau du SDEL. Sur cette base un cahier des charges sera établi par le bureau du SDEL en 2026 en vue d'un démarrage des études au deuxième semestre de l'année.

ARCHITECTURE, CONSTRUCTION ET RÉNOVATION DU PATRIMOINE BÂTI

PRIEURÉ 2A

En 2025, le Conseil communal a accepté le préavis N° 01-2025 relatif aux travaux de rénovation et de transformation du bâtiment du Prieuré 2a, lesquels ont été financés par un crédit d'investissement de CHF 12'237'500.00.

Le programme comprenant la bibliothèque communale et ses espaces de médiation, ainsi qu'un bar et un restaurant, permettra de renouveler l'offre en activités publiques du centre-ville. De surcroît, cette infrastructure devrait permettre de développer des événements culturels et festifs s'adressant à tous les âges et mettant ainsi en valeur le patrimoine bâti de Pully afin de renforcer l'attractivité de son centre-ville.

Du point de vue constructif et normatif, le projet répond à la rénovation structurelle, à l'amélioration énergétique du bâtiment existant, aux normes de protection incendie et à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Le crédit a également permis de valider les différents projets liés, préalables à toute intervention sur le bâtiment et permettant de relocaliser les programmes qui l'occupaient.

Office de la salle de Paroisse

Avant les travaux, la Paroisse occupait deux locaux : une grande salle de 46 m² située dans l'aile reliant le bâtiment du Prieuré 2a à l'église du Prieuré, ainsi qu'une salle de 22 m² utilisée comme office, intégrée au bâtiment du Prieuré 2a. Ces deux espaces ont été optimisés et redimensionnés tout en maintenant leur fonctionnalité afin de n'occuper plus que le bâtiment de liaison.

Salle de la Municipalité

Durant la période des travaux, les séances hebdomadaires de la Municipalité ont été transférées au bâtiment du Temple 1 « Collège Grec ». À l'issue des travaux, la Municipalité pourra réintégrer les locaux du Prieuré 2a.

« La Salamandre » des Quatre-Vents à Chantemerle

Le local des Quatre Vents, jusqu'alors utilisé comme réfectoire par les élèves du primaire du site scolaire de Chantemerle, a été libéré et réaffecté au Corps de Musique de Pully (CMP). Le réfectoire a été rapatrié dans le bâtiment scolaire de l'av. de l'Avenir 18 à Chantemerle, ce qui a permis de réduire les déplacements des élèves lors des repas de midi et les coûts inhérents à ces trajets.

Salle de répétition du Corps de Musique de Pully au Refuge des Quatre-Vents

Les activités du CMP, situées au 2^e étage du bâtiment du Prieuré 2a, ont été relocalisées au rez-de-chaussée inférieur du refuge des Quatre Vents, dans les locaux libérés par « La Salamandre ». Afin d'assurer une cohabitation harmonieuse avec les autres occupants du refuge, des mesures d'isolation phonique ont été mises en œuvre, garantissant le bon fonctionnement des activités musicales sans nuisance pour les locataires.

Local de dégustation de la Cave communale au Caveau du Prieur

Le local de dégustation a fait l'objet d'une relocalisation à l'enseigne du Caveau du Prieur. Cette solution transitoire a été mise en œuvre par la Direction des domaines, gérances et sports (DDGS) et a permis d'assurer la continuité des activités.

Bureau des Archives de la Ville de Pully à la Damataire

Le bureau des Archives, précédemment installé dans le bâtiment du Prieuré 2a, a été déplacé afin de libérer les surfaces nécessaires au nouveau programme. À l'issue de plusieurs études, la solution retenue a consisté à transférer ce bureau dans le bâtiment situé au ch. de la Damataire 13. Cette relocalisation, réalisée dans l'attente d'un futur regroupement avec le reste du Service des systèmes d'information (SSI), a été rendue possible grâce à la réorganisation des secrétariats et des bureaux de la DTSI et de la DUE.

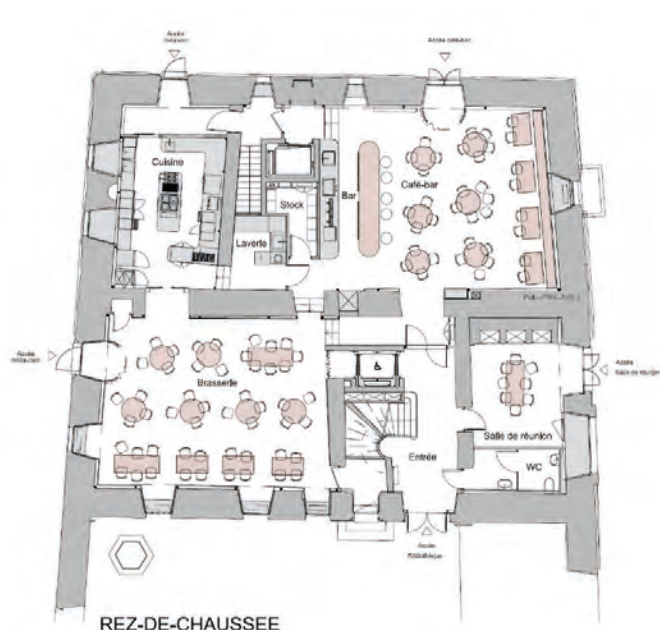
Lancement des mandats et des travaux préparatoires au Prieuré 2a

La Municipalité a attribué, en juin 2025, le mandat relatif à la poursuite du projet de rénovation et de transformation du bâtiment du Prieuré 2a. Ce mandat a été confié à un groupement de mandataires réunissant les prestations d'architecte, d'ingénieur civil ainsi que d'ingénieurs CVSE.

Dès août 2025, la Municipalité a procédé aux adjudications des travaux, notamment de désamiantage, permettant de préparer le site pour la suite des interventions. La phase plus visible des travaux prendra place dès janvier 2026.



Prieuré – Bibliothèque, image 3D



Prieuré - Plan rez, restaurant

ASSAINISSEMENT ET MISE EN VALEUR DE LA VILLA ROMAINE

Les vestiges conservés de la Villa romaine du Prieuré sont des éléments majeurs pour l'étude de l'époque romaine dans notre pays. Le site est classé monument historique par l'Etat de Vaud en note *1* au sens de la loi sur la protection de la nature, des monuments et sites (LPNMS). Il est classé A à l'inventaire fédéral des biens culturels d'importance nationale et placé sous la protection de la Confédération.

Le bâtiment qui abrite le monument romain, construit au début des années 1980, nécessite des travaux urgents de rénovation et d'assainissement. Des infiltrations d'eau conjuguées à un climat intérieur inadéquat menacent gravement la conservation des maçonneries romaines et des fresques. L'Archéologie cantonale vaudoise et l'Office fédéral de la culture ont déjà rendu la Municipalité attentive aux obligations de la Ville de Pully vis-à-vis de ces dégradations irréversibles.

Les travaux indispensables à la bonne conservation des vestiges représentent également une opportunité unique d'améliorer la mise en valeur de ces derniers qui incombe aujourd'hui à l'Espace ArchéoLab. Ces travaux devraient permettre d'assurer la pérennité des expositions et des activités de médiation à destination du jeune public, des familles, des publics scolaires et des écoles spécialisées, qui attirent chaque année plusieurs milliers de visiteurs.

En 2020, la Municipalité souhaitait déposer une demande de crédit d'études. Ce préavis a été retiré avant une décision du Conseil communal. En 2024, après une nouvelle analyse de la situation et un redimensionnement du programme de médiation a minima, la Municipalité a formellement relancé le projet. En 2025, la DUE, en concertation avec la Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles (DAGF), a initié une étude d'avant-projet validée par la Direction cantonale des monuments et des sites (DMS-DGIP).

Cette entrée en matière positive permet à la DUE de planifier la rédaction d'un préavis pour un crédit d'études à présenter en 2026 auprès du Conseil communal, après la tenue de deux ateliers participatifs à destination des membres intéressés, élaborés en 2025 mais tenus début 2026.

OPTIMISATION DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION, BÂTIMENT DAMATAIRE N° 13

Ces travaux, réalisés en 2025, visaient l'optimisation et la réorganisation des espaces de bureaux de l'Administration, en particulier la création de deux guichets d'accueil distincts pour la DTSI et la DUE, en remplacement de la réception centrale, ainsi que l'optimisation des bureaux du 2^e étage.

Le site de la Damataire est resté pleinement en activité durant toute la durée du chantier, avec la présence continue de l'ensemble des collaborateurs. En conséquence, les interventions et les déménagements ont été réalisés de manière progressive, en plusieurs phases, et ont fait l'objet d'une coordination étroite entre les différentes entités concernées afin d'assurer la continuité des activités tout en permettant la mise en œuvre des aménagements nécessaires.

Le projet a été achevé à la satisfaction des utilisateurs, dans le respect du planning et du budget prévus.

Dans le cadre de ces travaux, le bureau des Archives de la Ville de Pully, précédemment installé dans le bâtiment du Prieuré 2a, a pu être déplacé afin de libérer les surfaces nécessaires à la nouvelle bibliothèque communale.

CHANTEMERLE NORD, CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SCOLAIRE EN BOIS

L'école de Chantemerle Nord est en exploitation depuis la rentrée scolaire 2024. Le bâtiment étant ventilé naturellement, certains enseignants se sont plaints de la qualité de l'air et de la concentration de CO₂ dans les classes.

Le DUE a mené plusieurs analyses de l'air – présentées lors du Conseil communal du 30 avril 2025 – qui ont démontré qu'il n'y avait pas de problème de qualité de l'air, de conception ou de construction du bâtiment. Des travaux d'optimisation de la ventilation naturelle des salles de classe ont toutefois été réalisés pendant les vacances d'automne 2025.

Ces mesures constructives améliorent le confort dans le bâtiment et permettent également de diminuer la surchauffe estivale. Les vitrages fixes aux 1^{er} et 2^e étages ont été remplacés par des fenêtres ouvrantes équipées de moteurs afin d'augmenter le flux de l'air à travers les couloirs et les classes. Ces fenêtres sont programmées pour s'ouvrir automatiquement pendant les pauses et faciliter ainsi le renouvellement d'air frais.

En complément, des travaux d'amélioration du préau ont été menés pour une meilleure appropriation des espaces extérieurs par les élèves et les enfants du quartier en dehors des heures scolaires.



Collège Chantemerle Nord - Salle de classe

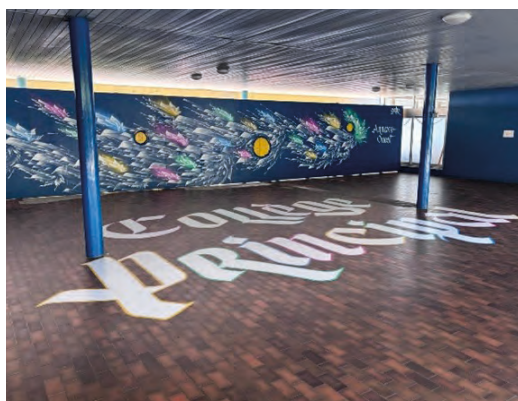


Collège Chantemerle Nord - Préau

EXTENSION DU COLLÈGE PRINCIPAL

Suite à l'adoption par le Conseil communal, le 25 septembre 2024, du crédit d'investissement de CHF 59'500'000.00, préavis N° 14-2024, la DUE a poursuivi le développement concret du projet d'extension du Collège Principal. Les phases entreprises ont porté sur la finalisation des études de projet, les appels d'offres en marché public ainsi que sur le lancement et le suivi des travaux. Le traitement d'une opposition a repoussé le démarrage du chantier au 14 avril 2025. Cette opposition a également eu pour conséquence le décalage de la date de livraison du bâtiment d'une année, désormais fixée à août 2028.

Dès le démarrage des travaux, la DUE a informé et accompagné les riverains, enseignants et parents d'élèves en organisant, en mai 2025, une exposition permanente, installée sur l'av. des Collèges, qui explique les différentes étapes du chantier. L'avenue des Collèges a par ailleurs été aménagée en zone de rencontre et en préau provisoire pendant les travaux. La réalisation d'une fresque sur une palissade de chantier a également permis de faire participer les élèves à la première phase des travaux.



Collège Principal - Fresque sur palissade de chantier



Collège Principal - Chantier

À fin 2025, les travaux spéciaux sont en cours, conformément à l'avancement prévu, avec l'essentiel de la partie ouest du site excavé.



Collège Principal - Vue en 3D depuis C. F. Ramuz



Collège Principal - Vue aérienne en 3D

BÂTIMENTS LOTH ET D'ARVEL

Les anciens collèges de Jules Loth et Pierre d'Arvel, situés au nord-est de l'av. des Collèges, font partie du site du Collège Principal. Ces bâtiments, inscrits en note *3* au Recensement architectural du Canton de Vaud dans la catégorie patrimoine du XX^e siècle.

La rénovation de ces deux ouvrages était initialement incluse dans les prestations des mandataires et financée dans le préavis d'études N° 10-2022. Les prestations des mandataires ont été arrêtées jusqu'à la phase 31, et avant le dossier d'enquête en juillet 2023, en raison de la durée de validité du permis de construire qui est de 2 ans.

Ce projet a été détaché du programme d'extension du Collège Principal, de manière à définir une procédure et un préavis spécifiques pour ces ouvrages. Les études ont repris en 2025.

La rénovation de ces deux bâtiments comprend, entre autres, la conversion du collège de Pierre d'Arvel en structure parascolaire (UAPE) et les mises en conformité énergétique et normatives des bâtiments.

La réalisation de ces travaux est agendée à l'automne 2028, soit dès la livraison du Collège Principal. La durée du chantier sera d'un an pour les deux bâtiments, qui seront rénovés en même temps.

L'aménagement définitif de la zone de rencontre de l'av. des Collèges pourra être réalisée après les travaux des bâtiments, soit en 2029-2030.

MISE EN CONFORMITÉ ET EXTENSIONS DU COLLÈGE ARNOLD REYMOND

Le collège Arnold Reymond est l'unique établissement pour l'enseignement secondaire de la Ville de Pully. La conception du projet d'optimisation énergétique et mise aux normes techniques du site concilie les notions de rénovation et de restauration (patrimoine), prend en compte la maintenance et l'exploitation, et intègre les extensions scolaires (huit nouvelles classes) et sportives (une nouvelle salle de gymnastique VD3).

Le Conseil communal a décidé, lors de sa séance du 19 juin 2024, d'allouer une partie du crédit d'études de CHF 775'000.00, préavis N° 11-2024, pour organiser une procédure sélective sur dossiers, suivie de mandats d'étude parallèles (MEP) de projets d'architecture pour ce projet phare de la législature. Cette procédure a abouti à la sélection de trois équipes pluridisciplinaires auxquelles ont été confiés les MEP. Le bureau Aeby Perneger (AAPA SA) a été désigné lauréat, choix qui a été rendu public lors du vernissage du 3 avril 2025.

Afin de développer le projet Arnold Reymond, le Conseil communal a décidé, lors de sa séance du 25 juin 2025, d'allouer un crédit d'études de CHF 7'250'000.00, préavis N° 15-2025, pour réaliser les phases SIA 31 (avant-projet), 32 (projet de l'ouvrage), 33 (demandes d'autorisation) et 41 (appels d'offres). Ces études vont consolider la prochaine étape et le crédit d'investissement qui devrait être voté par le Conseil communal au premier trimestre 2028. La fin des travaux vise la rentrée scolaire 2030-2031.

En décembre 2025, le bureau AAPA SA a présenté la phase SIA 31. Le dépôt de la demande d'autorisation se fera fin février 2026 afin de bénéficier de l'autorisation préalable d'implantation qui expirera en mai 2026. Cette procédure, réalisée pour autoriser la volumétrie des nouvelles extensions, n'a pas rencontré d'opposition.

Pour remplacer le chauffage à mazout actuel, une centrale de chauffe PAC-gaz, complétée par des aérocondenseurs sur la toiture du bâtiment, sera activée provisoirement dans les espaces libérés par la désaffectation des anciennes cuves à mazout. Cette centrale de chauffe sera le point de départ du déploiement du réseau CAD sur Pully. En effet, dans le cadre de la stratégie de transition énergétique, la Ville de Pully et les Services industriels lausannois (SiL) ont conclu, en mars 2024, une convention relative au chauffage à distance (CAD) prévoyant ce déploiement.



Collège Arnold Reymond - Vue aérienne 3D



Collège Arnold Reymond - Façade existante sud

L'OCTOGONE - THÉÂTRE DE PULLY

Pour finaliser les travaux de mise en conformité AEAI, commencés en 2018 avec la rénovation du foyer, le Conseil communal a décidé, lors de la séance du 19 juin 2024, d'allouer à cet effet une partie du préavis N° 11-2024 de CHF 775'000.00 afin de rénover partiellement la toiture du foyer dont l'étanchéité ne remplit plus sa fonction.

Les travaux de mise en conformité AEAI du sous-sol se sont achevés en décembre 2024 et un éclairage d'évacuation de la salle a été installé au cours du 2^e semestre 2025.

Ce préavis a permis de mener les études nécessaires en vue d'une rénovation complète de la toiture (phases SIA 31, 32, 33 et 41) en 2025, en étroite collaboration avec le service cantonal Monuments et Sites. Ces études permettront de dimensionner une demande de crédit d'investissement au Conseil communal pour le printemps 2026. Ces travaux sont prévus durant les vacances scolaires d'été 2026.

GARDERIES DU PARC GUILLEMIN

Le projet de réhabilitation du bâtiment de l'av. Guillemain 9-11 et de la transformation et mise en conformité de la Garderie du Parc, av. Guillemain 7, vise à renforcer notablement l'offre d'accueil préscolaire en agrandissant et rénovant la Garderie du Parc (22 places d'accueil après travaux) et en transformant le bâtiment de Guillemain 9-11 (95 nouvelles places).

Ce projet est conduit en collaboration étroite avec la Fondation de l'enfance et de la jeunesse (FEJ) et les représentants cantonaux de la protection du patrimoine. Les deux dossiers d'enquête ont été déposés à la fin de l'année 2024.

En 2025, des étapes déterminantes ont été franchies pour la poursuite du projet, notamment l'obtention du permis de construire ainsi que l'adoption par le Conseil communal du préavis N° 08-2025, lors de la séance du 30 avril 2025, allouant à ce projet un crédit d'investissement de CHF 9'800'000.00.

Par ailleurs, une procédure d'appel d'offres a été organisée, permettant de désigner un mandataire architecte pour le bâtiment Guillemain 9-11 ainsi qu'un mandataire architecte pour la direction des travaux les deux bâtiments.



Durant la seconde partie de l'année, des appels d'offres ont permis de désigner les autres mandataires pilotés par les architectes: ingénieur civil, ingénieur CVCSE, responsable protection incendie, AMO et architecte paysagiste.

La phase d'exécution du projet a été lancée avec les dernières étapes de coordination, ainsi que l'étude approfondie des aménagements extérieurs. Les appels d'offres pour les travaux sont prévus au premier trimestre 2026, en vue du démarrage du chantier courant 2026.

< Garderies du Parc Guillemain

INFRASTRUCTURES TECHNIQUES AU QUAI MILLIQUET

Le Quai Milliquet dispose actuellement de trois toilettes publiques fixes dont l'offre est devenue insuffisante face à la fréquentation croissante du site, en particulier durant la période estivale. Par ailleurs, les infrastructures existantes présentent un état de vétusté avancé et ne répondent plus aux nécessités actuelles en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Afin de répondre à cette situation et à la demande de la Municipalité, la DUE a réalisé une étude de faisabilité pour le renouvellement et le renforcement de l'offre en toilettes publiques. Le projet prévoit la démolition du chalet situé à la rte du Port 1 pour des raisons de sécurité, la remise en état du terrain et la création d'un nouvel espace public comprenant de nouveaux WC. Ce projet s'accompagne d'un réaménagement paysager et d'un renforcement de l'arborisation.

Un nouvel édicule de toilettes publiques, conforme aux normes d'accessibilité, sera ainsi implanté au sud de la parcelle N° 808, en limite du parking existant, afin d'assurer une meilleure centralité des équipements sur le site. Le déplacement des toilettes permettra une nouvelle affectation de l'édicule ouest qui sera mis à disposition du MiNi-Train de Pully.

Le crédit d'investissement a été adopté en décembre 2025 par le Conseil communal et la demande de permis de construire ainsi que le lancement des appels d'offres sont planifiés pour janvier 2026. La démolition du chalet existant est prévue pour mars 2026.

PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DES ESPACES PUBLICS

PLACE NEUVE – IMAGE DIRECTRICE GLOBALE ET PHASAGE

Suite à la démarche participative menée en 2023, une image directrice globale a été produite pour la Place Neuve. Cette image directrice permettra une réhabilitation de cet espace public central et apprécié, par étapes successives, au fil des divers travaux prévus sur les bâtiments bordant la place, notamment l'EMS Pré-de-la-Tour.

Un préavis pour un crédit d'investissement est planifié pour la fin 2026 pour la 1^{re} étape de réalisation relative à la toiture de la Migros.

CHANTEMERLE – ZONE DE RENCONTRE ET ESPLANADE

Dans le cadre du préavis N° 03-2023 – Construction d'un bâtiment scolaire modulaire en bois à Chantemerle, un vœu avait été déposé par les Conseillers communaux M. Daniel Hammer et M. Sébastien Wolleb, demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité d'aménager une zone de rencontre, qui s'étendrait de la zone de pose et dépose du nouveau collège jusqu'au côté ouest de la place de jeux de Chantemerle, en englobant au sud le passage piétons de l'av. de l'Avenir, sur lequel débouche le sentier du Carillon, afin d'améliorer de façon décisive la sécurité des piétons à cet endroit.

Suite à ce vœu, une démarche participative a été menée en septembre 2024 avec les habitants du quartier pour faire ressortir les attentes des usagers. Cette démarche a abouti au développement d'un avant-projet, sans suppression de places de parc, prévoyant notamment :

- la pacification de la chaussée par la prolongation de la zone de rencontre, déjà réalisée sur la partie ouest de l'av. de Belmont et la partie supérieure de l'av. de l'Avenir ;
- la prolongation de l'esplanade en une place publique conviviale et multifonctionnelle ;
- la requalification de l'esplanade par le renforcement de l'arborisation et du mobilier avec la perméabilisation d'environ 1'000 m² de surfaces asphaltées et la plantation d'une quarantaine d'arbres ;
- la mise en valeur du parvis de l'église et son décroissement par l'aménagement d'un escalier ouvrant sur la place publique.



Cet avant-projet a été présenté aux participants à la démarche et à un large public d'usagers de l'esplanade lors du vide greniers du 6 septembre 2025.

Un préavis sera soumis au Conseil communal en mars 2026 sollicitant le financement nécessaire à la réalisation de ce projet d'espace public.

DIAGNOSTIC DES PRÉAUX SCOLAIRES

Les préaux scolaires sont des espaces précieux en pleine ville, souvent sous-utilisés hors périodes scolaires. Dans l'objectif d'améliorer l'accessibilité et l'équipement de ces lieux, un diagnostic a été établi, permettant d'objectiver les ressources existantes et les opportunités d'amélioration de chaque préau, tant pour les utilisateurs que pour la biodiversité.

Les réalisations récentes ont déjà été pensées pour offrir des espaces publics à l'usage du quartier en dehors des heures scolaires. C'est le cas du préau du pavillon de Chantemerle Nord et du Collège Principal, actuellement en cours de rénovation.

Pour les préaux restants, le diagnostic a déjà permis de planifier certaines améliorations applicables à court terme, par exemple sur les préaux de Chamblandes et Chamblandes Est où des plantations ont déjà été effectuées en automne 2025. Elles se poursuivront courant 2026, accompagnées de la mise en place de mobilier urbain et d'un terrain de basket 3x3.

Les autres mesures nécessaires se feront pour la plupart par opportunité, en lien avec des travaux déjà planifiés. C'est le cas notamment pour les collèges Jules Loth et Pierre d'Arvel en lien avec le réaménagement des bâtiments, prévu à la suite du Collège Principal, de même que pour Fontanettaz, projet pilote de la stratégie municipale Réseau vivant, en lien avec les travaux sur les infrastructures et le terminus de la ligne tl 48.

JEUX D'EAU AU PARC GUILLEMIN

Suite au refus par le Conseil communal du préavis présenté en 2024, la Municipalité a développé un nouveau projet permettant de maintenir une offre aquatique ludique au parc Guillemmin. Le développement de ce projet a également bénéficié des quelques 500 réponses obtenues auprès des usagers lors d'une démarche consultative menée au début de l'été 2025.

Le financement de ce nouveau projet a reçu l'aval du Conseil communal en novembre 2025. Les travaux sont prévus en 2026 pour une ouverture souhaitée en juillet de la même année, sous réserve des procédures légales.

PLACE DE JEUX DES DAILLETTES

Tout comme les places de Mallieu et de l'Emilienne, la place de jeux des Daillettes a fait l'objet d'une démarche participative auprès de la population. Les retours obtenus ont permis de développer un nouvel espace adapté aux besoins et aux attentes des utilisateurs. Cette nouvelle place, comprenant un toboggan et des éléments à grimper, a été inaugurée en juin 2025.



ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS ET SURFACES VERTES

PATRIMOINE ARBORÉ

Evolution du cadre légal et recensement

La nouvelle loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager et son règlement d'application (LPrPNP/RLPrPNP) requiert la révision du règlement communal sur la protection du patrimoine arboré (RCPPA). Aussi, sur la base des réflexions et documents rédigés par un groupe de travail intercommunal, auquel la Ville a participé en 2024 et 2025, un projet de révision du RCPPA a été transmis aux services cantonaux pour examen préalable à la fin de l'année 2025. Le préavis pour l'adoption du projet de révision du RCPPA par le Conseil communal est prévu pour le printemps 2026.

De surcroît, conformément à la législation en vigueur, un recensement des arbres remarquables d'importance cantonale doit être réalisé. La Municipalité a saisi l'opportunité de réaliser en même temps un inventaire des arbres remarquables d'importance communale. Ce dernier remplacera à terme l'actuel plan de classement des arbres. Le mandataire a été choisi en fin d'année 2025 et le recensement des arbres remarquables d'importance cantonale et communale seront réalisés au printemps 2026.

Procédures d'autorisation d'abattage ou d'élagage

Le nombre de procédures d'autorisation d'abattage ou d'élagage d'arbres a augmenté, ainsi que le nombre d'arbre concernés, avec 83 dossiers pour 130 arbres en 2025 (contre 63 dossiers pour 84 arbres en 2024). 10 demandes soumises en 2025 ont été refusées (contre 9 en 2024).

En 2025, 62 autorisations d'abattage ont été délivrées pour des raisons sanitaires (arbres secs ou fortement dépérissants) ou de risque de chute avéré et 6 pour des projets de réaménagement de jardin ou des travaux de sécurisation, soit un total de 68 autorisations d'abattage pour 117 arbres, et 117 arbres de compensation exigés.

À noter encore qu'en 2025, 5 demandes concernaient un élagage ou une taille (contre 2 en 2024). 2 ont été refusées car les travaux envisagés étaient inadaptés et auraient pu mettre en péril la santé des arbres concernés. Les deux élagages et la taille autorisés ont permis de sécuriser, et ainsi de conserver, des arbres au lieu de les abattre.

Pour des raisons sanitaires et de sécurité, 7 arbres communaux protégés ont fait l'objet d'une procédure de demande d'autorisation d'abattage. Dans la mesure du possible, des fragments de troncs ou de branches sont conservés, sur pied ou en tas sur place, lors des abattages afin de créer ou conserver des habitats indispensables à de nombreuses espèces d'animaux, de plantes ou de champignons. Ces abattages ont tous été compensés par la plantation de nouveaux arbres

Entretien et développement du patrimoine arboré

Des contrôles réguliers ainsi que des travaux d'entretien, tels que du toilettage, des haubanages et la mise en place de mulch, ont été réalisés sur de nombreux arbres des parcelles communales, afin de garantir la sécurité des usagers et usagers de l'espace public et un développement harmonieux des arbres communaux.

De plus, afin d'augmenter le patrimoine arboré, de nouveaux arbres ont été plantés au collège de Chamblandes, au refuge des Quatre Vents, à la route de Vevey et au parking de la piscine.

AMÉNAGEMENTS DIVERS ET GESTION DE LA NATURE

L'équipe de l'entité Environnement, parcs et promenades mène en parallèle diverses actions visant à améliorer les espaces publics et les zones vertes de Pully, et à favoriser la biodiversité et la nature en ville. Parmi celles-ci, on peut notamment citer :

- la pose de panneaux d'information sur les mesures biodiversité mises en place ;



- la plantation d'une haie-vive indigène et de quatre arbres majeurs, le long de la rte de Vevey, en remplacement d'un peuplier dépérissant qui a dû être abattu ;
- le remplacement d'un bosquet de lauriers par des végétaux indigènes, à l'angle de l'av. de Lavaux et de la Damataire ;
- le renouvellement de la convention d'entretien du parc de Verte Rive, avec discussions avancées concernant l'ouverture au public de la partie sud-ouest du parc accessible en tout temps ;

- la mise en place d'un bosquet de végétaux indigènes et d'un murgier au parc Guillemain dans le cadre de la fête de la nature 2025 (ci-contre) ;
- la végétalisation des nouvelles zones aménagées dans le cadre des modifications du parking de la piscine ;
- le débitumage et la végétalisation d'un ancien parking au ch. de Pallin ;
- la plantation d'une haie d'arbustes indigènes à la place de jeux de Mallieu ;
- la rénovation des massifs de plantes vivace au Quai Milliquet, à l'esplanade du Prieuré et au cimetière de Chamblandes.



En complément, la lutte contre le frelon asiatique se poursuit avec l'identification de six nids sur le territoire communal, qui ont été éliminés par des entreprises spécialisés. Une communication à ce sujet a été publiée sur le site internet et relayée sur les réseaux sociaux de la Ville pour sensibiliser la population à l'aide de la documentation de l'association Stop frelon Vaud.

Enfin, le contrôle annuel des chenilles processionnaires a conduit à l'envoi de 28 courriers aux propriétaires des parcelles privées où des nids ont été constatés. Le nombre de courriers envoyés a doublé par rapport à l'hiver 2024-2025. Là aussi, une communication de sensibilisation a été publiée sur le site internet.

ENTRETIEN DES SECTEURS

Les équipes d'Environnement, parcs et promenades, avec la contribution d'entreprises privées, ont mené tout au long de l'année de nombreux travaux d'entretien des espaces publics et des zones vertes.

De manière générale, la gestion des surfaces vertes en ville va vers une optimisation de la fréquence des entretiens, dans la mesure du possible, la réutilisation des déchets organiques sur site et la valorisation de la végétation spontanée comme un élément favorisant la biodiversité en ville.

L'utilisation de produits phytosanitaires se limite au strict minimum et les produits biologiques sont toujours privilégiés. Les engrais utilisés sont principalement d'origine organique.

Les 105 tonnes de déchets verts générés par l'entretien des espaces verts ont été valorisées à la compostière de la Coulette à Belmont.

Enfin, environ six tonnes de branches ont été transformées en BRF (Bois Raméal Fragmenté) et réutilisées directement pour le paillage des plantations.

Les collaboratrices et collaborateurs d'Environnement, parcs et promenades ont également réalisé des prestations pour d'autres services, notamment lors des vendanges, du déneigement, pour prêter main forte pour l'organisation de la fête du 1^{er} août, pour la conception et la réalisation des décorations pour la soirée du personnel ou encore pour la mise en place du Pully Live Festival.

CIMETIÈRES

Cette année encore, l'équipe s'est investie dans l'accompagnement des familles et des proches dans le deuil. Il y a eu un total de 111 inhumations en 2025 dans les cimetières de Pully, réparties entre 30 inhumations de corps (27 %) et 81 incinérations (73 %). À noter que le nombre d'inhumations est quasi identique à celui de 2024 et que la proportion d'incinérations est en légère baisse (-5 %).

Aucune inhumation ou incinération n'a eu lieu au cimetière des Monts de Pully en 2025.

L'équipe du cimetière a également procédé à la désaffectation de 52 emplacements (tombes, caveaux ou concessions) arrivés à échéance au cimetière de Chamblandes.

Il n'y a plus de place disponible dans le columbarium pour des concessions cinéraires et le jardin du souvenir arrivera à saturation d'ici une année environ. Aussi, un projet est actuellement à l'étude pour solutionner ces questions.

L'entité, et plus particulièrement l'équipe du cimetière, s'est associée à la Bibliothèque de Pully, à La Muette – espaces littéraires et au collectif Caractères mobiles, pour organiser une nouvelle édition de l'événement « Avec les mots : performance littéraire au cimetière de Pully ». En amont, un atelier d'écriture ouvert au public le 13 septembre 2025 a permis de recueillir de nombreux témoignages personnels en relation avec la mort. Ces témoignages devaient être lus au cimetière le 4 octobre 2025, mais la météo n'étant pas favorable ce jour-là, cette lecture s'est finalement déroulée à la bibliothèque. Une publication des textes recueillis est prévue pour 2026.

AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

ANALYSE DES DEMANDES

Une attention particulière est portée sur l'accompagnement des architectes lors de l'élaboration des projets, notamment en lien avec les récentes modifications légales découlant de la LPrPNP, de la révision du recensement et de l'adoption de la zone réservée.

TRAITEMENT ET DÉLIVRANCE DES AUTORISATIONS

En 2025, le nombre de demandes d'autorisation de construire a continué d'augmenter. Au total, 269 demandes d'autorisation de construire ont été déposées, contre 221 en 2024, et 67 permis de construire ont été délivrés (67 en 2024 et 99 en 2023). Le nombre de projets soumis à une procédure d'enquête est à nouveau en augmentation, passant de 24 en 2024 à 31 en 2025, malgré la forte baisse de 2024 due à la simplification des procédures d'autorisation des pompes à chaleur.

Le nombre de dossiers de dispense d'enquête publique reste élevé, avec 42 dossiers en 2025, et reflète la tendance actuelle à la simplification de certaines procédures. 58 dispenses avaient été délivrées en 2024 contre 27 en 2023 et une dizaine par année avant 2022.

Pour le reste, il s'agit de dossiers toujours en cours de traitement.

Sur les 67 permis de construire délivrés, 16 ont fait l'objet de demandes de dérogation dont 10 ont été accordées au sens de l'art. 15 LPrPNP, 6 au sens de l'art. 80 LATC, 2 au sens de l'art. 28 RCATC, 1 au sens de l'art. 26 RCATC sur décision du tribunal et 1 au sens de l'art. 34 pour une transformation.

Toutes catégories confondues, le volume financier représenté par les autorisations de construire délivrées en 2025 s'élève à environ CHF 110 millions d'investissement (83 millions en 2024 et 96 millions en 2023).

En outre, 56 permis d'habiter ou d'utiliser ont été délivrés. Il reste ainsi 25 dossiers bloqués nécessitant une attention particulière, que ce soit en attente de compléments de la part des architectes ou des propriétaires ou de mises en conformité non réalisées à ce jour.

De nombreux projets font l'objet de recours auprès de la CDAP du Tribunal cantonal et du Tribunal fédéral (TF). En 2025, 9 recours ont été déposés contre 7 en 2024 et 13 en 2023 :

- 1 recours a été rejeté par la CDAP ;
- 2 recours ont été rejetés par le TF ;
- 1 recours a été très partiellement admis par la CDAP ;
- 1 recours a été déclaré irrecevable par la CDAP ;
- 1 recours a été admis par le TF ;
- 4 recours ont été retirés ou sont devenus sans objet ;
- 9 recours sont actuellement en traitement soit par la CDAP, soit par le TF.

Par ailleurs, à l'instar des années précédentes, de nombreux projets ont bénéficié de l'accompagnement de la DUE. Cette aide aux projets continue de porter ses fruits et reste très appréciée de la plupart des bureaux d'architectes ainsi que des propriétaires.

SUIVI DES CHANTIERS

41 visites de chantiers ont été effectuées, dont 36 sont liées à des travaux relatifs à la construction ou à la transformation de bâtiments et 5 sont en rapport avec des travaux routiers ou d'infrastructures techniques. Par ailleurs, l'inspectorat a procédé à l'inspection spécifique de 9 grues ou engins de levage et de 16 installations d'échafaudages fixes ou mobiles.

Ces contrôles portent également sur des aspects tels que les accès et le parage des véhicules d'entreprise, le nettoyage du domaine public, la diminution des nuisances (bruit, poussière, vibrations), les travaux de fouilles et terrassements, le respect des plans d'enquête ainsi que la conformité des travaux à la législation en vigueur.

CONTRÔLE DE CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS EXISTANTES

La commission de salubrité intervient dans le cadre des visites de fin de chantier des projets de construction et, pour les constructions existantes, sur dénonciation, lors de doutes sur la sécurité ou à la demande des propriétaires ou des locataires.

Présidée par M. le Conseiller municipal L. Girardet depuis le 1^{er} juillet 2021, la Commission s'est réunie à 47 reprises pour examiner et préavisier 41 demandes d'autorisation de construire. Elle a inspecté 47 réalisations en vue de l'octroi du permis d'habiter ou d'utiliser et a été interpellée à 19 reprises par des locataires et des propriétaires confrontés à des problèmes de sécurité et d'hygiène qui se sont finalement résolus.

Durant l'année 2025, quatre visites ont été effectuées en collaboration avec l'ECA dans différentes institutions.

Ces visites périodiques ont pour but notamment l'évaluation des risques incendie dans les divers locaux, afin de préconiser les éventuelles mesures nécessaires permettant de ramener le risque à un niveau acceptable.

Un dossier a fait l'objet d'un recours à la CDAP, le propriétaire contestant notre demande d'audit de sécurité faisant suite à un constat de non-conformité de son bien, constat établi par la Commune et l'ECA.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

COMMISSION PERMANENTE D'URBANISME (CPU)

La Commission permanente d'urbanisme, placée sous la présidence de M. R. Kuonen, Conseiller communal, s'est réunie à huit reprises au cours de l'année 2025 :

- le 23 janvier pour une information avec une revue de projets ;
- les 10, 17 mars et 5 mai pour l'examen des préavis concernant le PA Claire-Fontaine II et celui relatif à la réfection et réaménagement du pont de la Panchaude et de ses abords ;
- le 10 septembre pour l'examen du préavis concernant le PA Clergère-Gare ;
- les 19 mai et 30 octobre pour l'information puis l'examen du préavis relatif à la Zone réservée communale ;
- le 15 décembre pour une information concernant le PA Les Gais-Cottages II.

COMMISSION CONSULTATIVE D'URBANISME (CCU)

Composée de professionnels de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de la construction et des milieux intéressés, la commission consultative d'urbanisme étudie et donne son préavis sur les projets de construction ou d'aménagement sur le territoire communal, à la demande de la Municipalité.

Présidée par M. le Conseiller municipal L. Girardet depuis le 1^{er} juillet 2021, cette commission s'est réunie à quatre reprises, les 3 février, 26 mai, 28 août et 31 octobre 2025, et a émis un préavis sur huit dossiers d'autorisation de construire.

DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL

Au cours de l'année 2025, la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (DJAS) a poursuivi son engagement au service de la cohésion sociale, de la qualité de vie et du sentiment de sécurité de l'ensemble de la population.

Dans un contexte marqué par des évolutions sociétales rapides et des attentes de plus en plus croissantes envers les collectivités publiques les actions de la DJAS se sont inscrites dans une logique d'adaptation, d'anticipation et de proximité. Comme le rappelait John F. Kennedy, « le changement est la loi de la vie », et c'est dans cet esprit que la DJAS a su faire évoluer ses pratiques pour répondre de manière pertinente aux besoins de la population.

Les enjeux liés à la jeunesse, à la solidarité intergénérationnelle et à la sécurité ont nécessité une attention constante, ainsi qu'une coordination renforcée entre les différents acteurs institutionnels et associatifs. Convaincus que « seuls, nous allons plus vite ; ensemble, nous allons plus loin » (proverbe africain), la DJAS a privilégié une approche collaborative, fondée sur le dialogue et le partenariat.

L'année écoulée a été jalonnée, comme vous le constaterez dans ce rapport, de projets structurants et d'initiatives ciblées visant à soutenir les jeunes et les familles, à accompagner les personnes en situation de vulnérabilité, à favoriser l'inclusion sociale et à garantir un cadre de vie sûr et harmonieux. Dans cette perspective, la prévention et la présence de proximité ont été au cœur de notre action, car « la sécurité est la première des libertés » selon Jean Jaurès.

Face aux défis actuels et à venir, la DJAS a su faire preuve de résilience et d'innovation, tout en consolidant les dispositifs existants. Elle réaffirme ainsi sa volonté de contribuer activement au développement d'une ville solidaire, inclusive et sécurisée, au bénéfice de toutes et tous. Preuve en est, par exemple, l'annonce de l'ouverture de réflexions approfondies afin de définir les bases d'une politique engagée de l'enfance et la jeunesse.

Le présent rapport met en lumière des actions menées, des résultats obtenus et des perspectives qui guideront notre engagement futur, avec la conviction que « l'avenir ne se prévoit pas, il se prépare » comme le dit si bien Maurice Blondel. Cela est d'autant plus important au croisement de la fin de la législature 2021-2026 et à l'aube de celle pour la période 2026-2031.

J'espère que ce rapport de gestion vous permettra de découvrir encore mieux notre commune et ses réalisations. Bonne lecture.

Jean-Marc Chevallaz

PÔLES DE COMPÉTENCE DE LA DJAS

La Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (DJAS) fournit à la population pulliérane des prestations sociales impliquant une gestion de proximité et relevant du domaine de l'intégration au sens large du terme. Elle déploie ses activités autour des pôles des aides individuelles, de l'accueil de la petite enfance, des activités scolaires, parascolaires et extrascolaires liées à l'enfance et à la jeunesse ainsi que des prestations en faveur des seniors. Visant à la cohésion sociale, l'ensemble de ces prestations est assuré par :

- 13 collaborateurs et collaboratrices au sein du service de la jeunesse et des affaires sociales, dont 1 stagiaire qui suit également des cours dans une Haute école spécialisée (HES) et 1 stagiaire pré-HES ;
- 6 collaborateurs et collaboratrices au Home-École des Mosses ;
- 3 collaborateurs et collaboratrices à Espace Jeunes ;
- 1 animateur en milieu scolaire ;
- 13 accueillantes en milieu familial ;
- divers auxiliaires (personnel de réfectoire, monitrices et moniteurs d'Espace Jeunes, monitrices et moniteurs de camps et colonies, personnel pour les études surveillées, auxiliaire de bibliothèque, commissionnaire).

PROJETS

GALERIES DES RIVES 2025

Suite à l'étude sur les besoins des jeunes en 2021 en collaboration avec Jaiunprojet et le Centre vaudois d'aide à la jeunesse, deux projets socioculturels ont été proposés au port de Pully en 2023 et 2024. Leur succès a conforté la DJAS dans l'idée de reconduire une édition en 2025, ces projets permettant de répondre aux souhaits des jeunes d'avoir davantage d'animations, de soirées, d'activités sportives, de loisirs ainsi que des activités pendant les vacances en ayant une approche intergénérationnelle.

Le projet de la Galeries des Rives 2025 a donc été mené à bien durant trois semaines, du 16 juin au 6 juillet 2025, au port de Pully. En collaboration avec la société MonLausanne, un programme d'activités de loisirs, sportives et socioculturelles a été proposé gratuitement afin de favoriser la cohésion sociale et intergénérationnelle et d'encourager la pratique d'activités sportives et de loisirs.

Ce projet a été entièrement financé par la Ville. Certaines activités proposées aux jeunes ont pu bénéficier d'un soutien financier par une subvention de la Politique cantonale de l'Enfance et de la Jeunesse (PEJ).

ANALYSE GOUVERNANCE DU RÉSEAU PPBL

Les communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry ont constitué, en 2009, une association afin de faire face à la recrudescence des demandes en matière d'accueil des jeunes enfants et répondre à l'obligation légale (LAJE) faite aux communes de se constituer en réseaux au 1^{er} janvier 2009. L'Association du réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont et Lutry (le Réseau PPBL) a ainsi été créé et reconnue par la Fondation cantonale de l'accueil de jour des enfants (FAJE). Le réseau s'est beaucoup développé ces quinze dernières années, puisqu'il compte désormais près de 1'500 places d'accueil, et il va continuer à croître dans le futur. Cependant, l'association qui représente le Réseau PPBL fonctionne toujours avec les mêmes ressources. Fort de ce constat, un projet visant à réfléchir sur l'organisation de cette association et de son fonctionnement a été mené. Cette réflexion a permis de dresser un état des lieux des forces et des faiblesses ainsi que faire émerger les améliorations possibles et les modèles de gouvernance qui puissent convenir à la réalité actuelle.

Il ressort de cette analyse que le Réseau PPBL doit évoluer en se restructurant et en renforçant les moyens humains pour une meilleure gouvernance. Un projet complémentaire sera mené en 2026 pour calibrer et budgétiser concrètement cette nouvelle organisation.

RECRUTEMENT D'UNE COORDINATRICE À L'INCLUSION POUR LE RÉSEAU PPBL

Depuis 2019, le Canton a mis en application le concept 360° en renforçant l'encadrement nécessaire pour la prise en charge des élèves à besoins particuliers au sein des écoles. Le nombre d'enfants présentant des besoins spécifiques est depuis en constante augmentation notamment dans les unités d'accueil parascolaires.

Depuis janvier 2022, la FAJE apporte son aide financière aux réseaux d'accueil pour les accompagner dans la mise en place d'une politique d'inclusion. Cette mesure consiste notamment à encourager et financer partiellement la création de postes de coordinatrice et coordinateur à l'inclusion.

Dans le cadre de la loi de l'Accueil de Jour des enfants (LAJE), la FAJE a décidé de faciliter l'inclusion des enfants à besoins particuliers dans le dispositif d'accueil de jour des enfants en finançant la création d'un poste de coordinatrice/coordonateur à l'inclusion au sein des réseaux d'accueil reconnus au sens de l'article 31 alinéa 1 de la LAJE.

Un projet a été mis en œuvre en 2024 pour doter le Réseau PPBL d'une coordinatrice ou d'un coordinateur à l'inclusion et bénéficier du financement du salaire de celle/celui-ci par la FAJE.

Ce projet a été mené en collaboration avec la Fondation des structures de l'enfance et de la jeunesse (FSEJ), la FEJ et la Structure de l'accueil familial de jour (la Structure AFJ) et a abouti à l'embauche d'une coordinatrice en décembre 2025 dont le contrat débutera au 1^{er} avril 2026.

PROJET « REFONTE DE L'AFJ »

Le projet de refonte de la Structure AFJ a débuté en 2022 suite à la demande du Canton de relancer et augmenter l'activité d'accueillant·e·s en milieu familial (AMF) et s'est terminé le 31 décembre 2025. Un premier livrable de la refonte est la revalorisation de l'activité de la Structure AFJ au sein du Réseau PPBL et de s'appuyer sur la campagne de communication du Canton afin d'augmenter le nombre d'accueillant·e·s et de places offertes sur notre territoire. Un second livrable important a été de digitaliser la procédure administrative, que ce soit pour les accueillantes ou au sein de l'Administration. Cela a eu comme conséquence d'améliorer l'efficacité de la gestion des informations et d'adapter l'outil informatique à disposition. Finalement, des impacts directs ont eu lieu pour les parents et les accueillantes avec une hausse du prix des repas, une standardisation des pratiques afin d'offrir des conditions similaires au sein du réseau ainsi qu'une hausse du salaire horaire des accueillant·e·s en milieu familial.

L'équipe de la Structure AFJ participe également au groupe de travail sur la liste d'attente centralisée du Réseau PPBL qui permettra aux parents de s'inscrire via un portail en ligne et aux gestionnaires des placements en garderie, en UAPE/APEMS et en accueil familial de jour, de mieux coordonner leurs actions au service des familles.

PROJET « PORTAIL & LISTE D'ATTENTE CENTRALISÉE »

Dans le cadre du Réseau PPBL, un projet de mise en œuvre d'un portail en ligne dans le domaine de l'enfance a été lancé en 2023.

Ce portail offrira divers services à l'intention des parents, telles que la gestion de leurs données et informations concernant la famille, l'inscription en liste d'attente centralisée au niveau du Réseau et son suivi, l'automatisation de certains processus administratifs en lien avec l'accueil de leur enfant, l'accès à diverses informations et documents tels que factures ou attestations de frais de garde.

L'apport de ce nouvel outil sera significatif pour tous les acteurs concernés. Les familles bénéficieront d'un accès facilité aux services d'accueil et d'une visibilité accrue sur la prise en charge de leurs enfants. Les gestionnaires et responsables disposeront d'un outil performant pour suivre les demandes et adapter l'offre aux besoins réels.

Dans ce contexte, le développement et la configuration du portail et de l'ensemble de ses fonctionnalités ont été finalisés et implémentés dans le système de gestion de l'enfance conformément aux besoins identifiés. Les processus de gestion ont également été analysés, redéfinis et adaptés dans le cadre du projet. Un nouveau site internet à l'intention des familles de l'ensemble du Réseau PPBL est en cours de développement.

Le projet a pris du retard du fait la démission de la cheffe de projet. La gestion de projet a été reprise en interne par la DJAS en 2025.

RÉFECTOIRES PRIMAIRES

Le secteur de l'administration scolaire et parascolaire communale de la DJAS est attentif en permanence à l'évolution de la demande d'accueil sur le temps de midi. Celle-ci étant croissante, les structures se sont modifiées pour s'adapter à la réalité du terrain.

Entre le printemps et l'été, des travaux d'aménagement ont été menés dans le bâtiment sud du collège de Chantemerle. Ce local composé de cinq salles distinctes a été réaménagé pour accueillir de façon optimale le réfectoire « La Salamandre », créé il y a dix ans. La structure se trouvait auparavant dans le refuge des Quatre Vents et son déménagement a permis de supprimer la navette scolaire, de diminuer son coût de fonctionnement et de créer une synergie avec les études surveillées qui se déroulent dans ce même lieu.

Le réfectoire « Le Pavillon », créé en 2023, a été scindé en deux structures distinctes. « Le Pavillon » reste localisé dans la salle de paroisse de Chamblandes et accueille les élèves de 3^e à 6^e année. Le réfectoire « Le Satellite » a été créé pour la rentrée d'août 2025 et accueille des élèves de la classe régionale de pédagogie spécialisée (CRPS) uniquement, leur fournissant un cadre adapté à leurs besoins.

De plus, et à la rentrée également, une nouvelle solution d'accueil innovante « JeuCrok ! » a été mise en place en partenariat avec un commerce local du centre de Pully, L'Atelier du Jeu. Les lundis, mardis, jeudis et vendredis à midi les élèves de 7^e et 8^e année peuvent s'y rendre librement avec leur pique-nique, sous surveillance d'un encadrant parascolaire, qui les accompagne dans la découverte des jeux de société avant leur retour à l'école.

Le personnel nécessaire a été engagé afin d'assurer les prestations d'accueil et de gestion de ces structures.



Réfectoires primaires: à gauche «JeuCrok !» et à droite «Le Satellite».

SECTEUR AFFAIRES SOCIALES

Le secteur des affaires sociales (SAS) représente la Ville en différentes occasions, tant vis-à-vis du Canton, dans le cadre de la mise en place de la politique d'intégration, que des associations qui constituent le tissu associatif pulliérain.

De plus en plus, le SAS apparaît comme un partenaire social important auprès des différentes instances cantonales actives sur le territoire communal, tel le Centre social régional (CSR) ou encore le Centre médico-social (CMS). L'accueil étant assuré cinq jours par semaine, de nombreuses personnes viennent présenter leurs problématiques au guichet de la DJAS et sont ensuite accompagnées dans leurs démarches auprès des instances responsables.

Une réflexion transversale sur le positionnement de la Ville vis-à-vis d'une politique d'intégration inclusive visant à s'adresser non seulement aux personnes étrangères résidant sur le territoire communal, mais aussi à tous les membres de la vie publique, est désormais en cours. Le but étant de parvenir à maintenir et à développer une politique de cohésion sociale favorisant l'épanouissement de la population pulliérainne sans discrimination.

SOUTIEN AUX QUARTIERS SOLIDAIRES

La Ville de Pully soutient les deux quartiers solidaires «La Mosaïque de Pully-Nord» et «Le Kaléidoscope de Pully-Sud», créés dans la commune. Ces deux associations de seniors se développent autour d'activités régulières (groupes de lecture, promenade, photographie, pétanque, etc.) ainsi que de certaines activités ponctuelles (table d'hôte, visites culturelles, voyages, etc.). La DJAS soutient leurs activités, notamment par un accompagnement régulier, une subvention annuelle, ainsi que la diffusion de documents informatifs tels que le journal d'information bimestriel, «l'Echo du Riolet», élaboré par la Mosaïque de Pully-Nord et le cahier d'activités du Kaléidoscope de Pully-Sud.

Le SAS est aussi à disposition pour un soutien logistique quant à la mise à disposition ou à la location des salles de la Ville à diverses fins: projections de photographies, assemblées, repas communautaires, sont autant d'opportunités d'améliorer la cohésion sociale.

FÊTE DES VOISIN·E·S

La Fête des voisin·e·s est une démarche qui vise l'ensemble de la population afin de promouvoir les liens sociaux intergénérationnels et interculturels, la solidarité et la convivialité entre voisin·e·s. Cet évènement, soutenu par la Ville de Pully et organisé par la population pulliérainne elle-même, permet à cette dernière de partager un moment festif au pied d'un immeuble, dans un jardin, dans un parc ou encore une cour commune.

La huitième édition de la Fête des voisin·e·s à Pully s'est déroulée le vendredi 23 mai 2025. Comme à l'accoutumée, la DJAS a distribué une soixantaine de «kits d'organisation» constitués d'un sac en coton, des affiches et affichettes, des cartons d'invitation, des flûtes, des sirops ainsi qu'un sac taxé pour les déchets. En plus de son soutien logistique, la Ville de Pully a eu le plaisir d'agrémenter le kit d'organisation avec des entrées combinées pour le Musée d'Art et l'ArchéoLab, des entrées pour Pully-Plage ainsi qu'avec du vin issu des vignes communales. Des collaborateurs du SAS se sont également joints aux festivités organisées par le Centre vaudois d'accueil des migrants (EVAM).

SOIRÉE D'ACCUEIL DES NOUVELLES ET NOUVEAUX RETRAITÉ·E·S

Avec le soutien de la Municipalité, le SAS organise depuis 2023 une soirée d'accueil des nouvelles et nouveaux retraité·e·s. Cet événement, destiné à marquer ce cap important de la vie, permet également à diverses associations de présenter leurs activités à de futur·e·s utilisateurs et utilisatrices ou potentiel·le·s bénévoles. Cette troisième édition a eu lieu le 20 novembre 2025. Après Mmes T. Bacsinszky en 2023, et M. Chyba 2024, ce fut au tour de M. M. Lorenzi, journaliste bien connu et retraité dès mars 2026, de venir échanger avec le public lors de cette soirée conviviale.



Soirée des nouvelles et nouveaux retraité·e·s du 20 novembre 2025

COURS DE FRANÇAIS POUR MIGRANT·E·S

Depuis 2014, les communes de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Lutry organisent, en collaboration avec l'association Français en jeu et avec le soutien du Bureau cantonal pour l'intégration et la prévention du racisme, des cours de français pour personnes migrantes. En 2025, trois cours ont été organisés. Ces cours ont accueilli 21 personnes habitant Pully.

DEMANDES D'APPARTEMENTS

La Ville de Pully dispose de 34 logements dits à caractère social, au loyer contenu, qui sont gérés par la Direction des domaines, gérances et sports.

Toutefois, la DJAS reçoit de nombreuses demandes de personnes domiciliées sur le territoire communal à la recherche d'un autre logement pour diverses raisons: changement de situation financière, maladie, rupture de colocation, ou encore agrandissement de la famille. Dans ce cadre, elle oriente et soutient, dans la mesure de ses moyens, la population pullliérane dans ses démarches.

SUBVENTIONS DANS LES DOMAINES DU SOCIAL, DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE

En 2025, la DJAS a subventionné 32 associations à hauteur de CHF 56'096.80. Ces soutiens financiers, d'importance très variable, permettent à différentes associations de fournir des prestations utiles à la population pullliérane: association de la Mosaïque de Pully-Nord, association du Kaléidoscope de Pully-Sud, Service de transports bénévoles, activités du P'tit City Club pour n'en citer que quelques-unes.

AIDES ET PRESTATIONS SOCIALES

La DJAS intervient également par des aides ponctuelles ou régulières, ciblées, auprès de la population pullliérane en situation financière précaire afin d'éviter l'exclusion sociale. Le détail est indiqué dans le tableau ci-après.

Force est de constater que le contexte économique global, qui voit l'inflation repartir à la hausse et le pouvoir d'achat diminuer, affecte particulièrement les personnes bénéficiant des aides et des prestations sociales.

AIDE SOCIALE DIRECTE

Ces aides, conditionnées au remboursement du montant alloué pour tout ou partie, sont octroyées sous forme de secours financiers, de bons alimentaires ou de paiements de factures.

En 2025, quinze dossiers ont été traités pour un montant total de dons de CHF 15'432.80 (CHF 19'643.15 en 2024) et deux dossiers pour un montant total de prêts de CHF 1'232.40.

	Dons aide directe		Prêts aide directe	
	Dossiers traités	Montant total en CHF	Dossiers traités	Montant total en CHF
2023	12	13'337.75	2	1'107.60
2024	15	19'643.15	2	800.00
2025	15	15'659.50	2	1'232.40

Les demandes d'aides concernent généralement des dépenses imprévues qui mettent en péril le budget du ménage, une problématique qui touche tout type de population (jeunes adultes, personnes âgées, familles monoparentales). Une intervention coordonnée avec les organismes sociaux régionaux permet généralement de stabiliser la situation des requérants.

Afin de ne pas dépasser le budget annuel octroyé à l'aide directe, trois demandes pour un montant total de CHF 7'912.25 ont été faites – et acceptées – auprès des fonds sociaux extrabudgétaires gérés par la Municipalité.

De plus, durant l'année 2025, quatorze interventions sociales plus ou moins chronophages ont eu lieu en collaboration avec le Centre médico-social de Pully, le Centre social régional, la Justice de paix du district Lavaux-Oron ou encore Pro Senectute. Ces interventions, bien que non financières, nécessitent un engagement régulier et important du SAS.

AIDE COMPLÉMENTAIRE COMMUNALE

Destinée aux personnes bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI, l'aide complémentaire communale (ACC) est conçue comme une aide subsidiaire à l'aide cantonale. Elle se présente sous forme d'une allocation mensuelle de CHF 80.00 par ménage, à laquelle peuvent s'ajouter CHF 30.00 pour loyer élevé et CHF 47.00 pour chaque enfant à charge.

En 2025, 181 personnes ont obtenu une aide communale (167 en 2024). Un montant total de CHF 182'631.00 (CHF 184'311.00 en 2024) a ainsi été alloué.

L'augmentation du nombre de bénéficiaires n'est pas linéaire. En effet, aux sorties de l'ACC, soit les déménagements, les entrées en EMS ou encore les décès, s'additionnent les nouvelles demandes. En 2025, on compte 22 sorties de l'ACC et 18 nouveaux dossiers. Cette augmentation des mouvements s'explique par le vieillissement des bénéficiaires et par le fait que les organismes sociaux régionaux les informent mieux et les accompagnent, si besoin, dans les démarches pour déposer une demande d'aide auprès de la DJAS.

AIDE INDIVIDUELLE AU LOGEMENT

La Ville de Pully octroie, depuis le 1^{er} janvier 2015, une aide individuelle au logement (AIL) aux ménages avec enfant(s) disposant d'une capacité financière suffisante pour subvenir à leurs besoins, mais devant supporter une charge locative trop importante par rapport à leurs revenus.

L'AIL représente une aide purement financière permettant d'alléger la charge que représente le loyer du logement actuel du ménage. Ainsi, cette aide ne constitue pas un soutien dans la recherche d'un appartement. Pour pouvoir bénéficier de l'AIL, les demandeurs doivent remplir diverses conditions. L'AIL n'est octroyée qu'aux ménages avec enfant(s) qui occupent leur logement depuis au moins un an et sont légalement domiciliés à Pully depuis trois ans consécutifs. De plus, les demandeurs doivent être de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis d'établissement (C) et ne pas être dépendants de l'aide sociale.

Finalement, le revenu du ménage doit correspondre au barème fixé par le Canton de Vaud. Ces conditions sont fixées par le règlement communal sur l'AIL, ainsi que par le règlement cantonal sur l'AIL (RAIL). Au 1^{er} juillet 2024, la compétence en matière d'AIL a été transférée de l'Office communal du logement (rattaché à la Direction des domaines, gérances et sports) à la DJAS, qui examine désormais si les conditions d'octroi sont respectées. Après examen du dossier, la DJAS avise le demandeur de sa décision. Celle-ci peut faire l'objet d'un recours auprès de la Municipalité.

Bien que le Canton ait édicté le règlement de l'AIL, le traitement des demandes et la compétence pour octroyer ou non l'AIL restent strictement communales. Le financement de cette aide est toutefois réparti entre le Canton de Vaud et la Ville, qui assument respectivement 50% de cette charge. En 2025, la Ville de Pully a versé un montant de CHF 25'132.25 aux bénéficiaires.

En 2025, 42 demandes ont été traitées, renouvellement annuel ou primo-demande confondues. 18 ont abouti à l'octroi d'une aide. En tout, ce sont 23 familles qui ont bénéficié de cette aide, 16 dossiers étant ouverts au 31 décembre 2025.

AIDE AU TRANSPORT POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Par le biais de cette subvention, la Ville de Pully vise à assurer une égalité de traitement entre personnes valides et invalides, permettant à ces dernières d'effectuer des courses de loisirs au prix d'un billet de transports publics. En 2025, le tarif dont doivent s'acquitter les bénéficiaires est de CHF 3.90.

	Nombre de bénéficiaires THV - TMRL	Nombre d'utilisateurs THV - TMRL	Nombre de courses THV - TMRL
2022	438	224	6'197
2023	493	259	8'291
2024	564	361	9'558
2025	630	359	9'969

Les personnes à mobilité réduite attestée par le CMS peuvent obtenir 96 bons de transports par an. Les courses étaient jusque-là organisées et gérées par Transport à mobilité réduite Lausanne (TMRL) et Transport Handicap Vaud (THV).

En 2025, suite à la demande de la Commission de la concurrence (Comco), le système qui régissait le fonctionnement des transports à mobilité réduite et leur facturation aux Communes a dû être corrigé.

Le marché des transports des personnes à mobilité réduite – le changement concernait principalement celui des courses nécessitant un véhicule adapté – a été ouvert à plus de 120 nouveaux fournisseurs répondants aux critères définis par le Canton.

C'est désormais le bureau de TMRL qui gère l'ensemble de la facturation des courses, ainsi que les statistiques annuelles y relatives.

Ces adaptations ont nécessité d'importants changements dans la pratique et ont nécessité un travail de contrôle accru de la DJAS. À fin 2025, il semble que le nouveau système soit fiabilisé et fonctionnel.

En 2025, nous constatons que si le nombre de personnes ayant droits (bénéficiaires) continue à augmenter (+ 12 %), le nombre d'utilisateurs demeure stable. La participation de la Ville de Pully s'élève à CHF 168'346.55 contre CHF 172'178.10 en 2024, soit une baisse de 2.2 % des coûts en une année, alors que le nombre de courses a, quant à lui, augmenté de 4.3 %. Il est encore trop tôt pour conclure que la libéralisation du marché a amené à une baisse des coûts.

AIDE AU TRANSPORT POUR LES BÉNÉFICIAIRES DES PC AVS/AI

Un montant de CHF 30.00/mois est remboursé sur présentation d'une preuve d'achat de l'abonnement tl, zones 11 et 12. En encourageant la mobilité des bénéficiaires, cette prestation contribue à améliorer leur qualité de vie et à lutter contre l'isolement social.

Au total, 84 bénéficiaires ont été recensés en 2025 (76 en 2024) pour un montant de CHF 25'190.00 (CHF 21'120.00 en 2024). Avec une augmentation de 10 % des utilisateurs et de 18 % des dépenses entre 2024 et 2025, on constate que cette mesure répond à un besoin grandissant au sein de la population pulliérane.

TAXE AU SAC – MESURES SOCIALES D'ACCOMPAGNEMENT

Afin d'alléger les charges des personnes particulièrement touchées par l'introduction de la taxe au sac, des mesures sociales d'accompagnement ont été mises en place par la Ville de Pully. Elles se présentent sous forme de dotation de sacs-poubelle (familles lors d'une naissance, personnes à faibles revenus, personnes souffrant d'incontinence), d'aide financière (EMS hébergeant des résidents incontinents) ou encore de collecte des déchets encombrants (personnes à mobilité réduite, à faibles revenus et vivant seul-e).

En 2025, comme en 2024, 524 demandes de sacs taxés ont été traitées, pour un total de 511 (490 en 2024) bénéficiaires. Un montant de CHF 82'913.01 (CHF 76'404.09 en 2024) a été alloué pour l'ensemble des mesures sociales d'accompagnement.

AIDES DENTAIRES ET ORTHODONTIQUES

Sur la base d'une évaluation de la situation financière des parents, la Ville de Pully peut participer à la prise en charge de frais de traitement dentaire ou orthodontique des enfants en âge de scolarité obligatoire.

La baisse progressive globale du nombre d'aides au cours des dernières années s'explique notamment par le fait que les conditions d'octroi, datant de 1996, ne sont plus adaptées à la situation actuelle des familles.

EXPULSIONS

Le rôle de la DJAS est d'informer la personne expulsée de son logement de ses droits et du déroulement de la procédure. À cela s'ajoutent un soutien psycho-social et une assistance durant la procédure.

En 2025, la DJAS a traité quatorze dossiers d'expulsion (douze en 2024). La pénurie de logements ne permet souvent pas aux personnes expulsées de poursuivre leur vie sur le territoire pullièran.

Depuis le 1^{er} septembre 2018, suite à une modification de la loi sur les communes, les frais d'enlèvement et de transport, de conservation, de vente ou de destruction depuis le trottoir, sont mis à la charge du ou de la locataire par la Ville qui doit en assumer, dans un premier temps, la prise en charge.

En 2025, la DJAS a dû payer un montant de CHF 1'674.05, correspondant aux factures relatives à l'enlèvement et au transport des biens depuis le logement jusqu'au garde-meuble communal dans quatre situations différentes.

FRAIS D'OBSÈQUES POUR INDIGENTS

Ces frais sont réglementés par l'article 19 de la loi sur l'aide sociale vaudoise qui stipule que : « Les frais de sépulture des indigents sont payés pour les Vaudois par la commune du domicile légal ». Au cours de cette année, le SAS n'est intervenu, sur ordre de la Justice de paix, que pour une seule situation représentant un montant de CHF 2'098.30.

SECTEUR ENFANCE 0-12 ANS STRUCTURE D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

La Structure AFJ, qui fait partie du Réseau PPBL, est gérée par la Ville de Pully. Elle a pour but de proposer aux parents, domiciliés dans ces communes et qui travaillent, des places d'accueil pour des enfants âgés de quatre mois à douze ans au domicile d'accueillant-e-s en milieu familial (AMF). Les conditions d'exigence qui déterminent la qualité d'accueil sont définies par la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et les directives cantonales pour l'accueil familial de jour. Le concept pédagogique de la Structure AFJ précise encore la prise en charge proposée.

L'ÉQUIPE

La Structure AFJ est supervisée, depuis 2025, par le Responsable du secteur « Enfance et Jeunesse ».

La coordinatrice, employée à 50 %, a pour mission principale de recruter et d'évaluer les candidat-e-s AMF ainsi que de surveiller la qualité des lieux d'accueil. Elle encadre les AMF en assurant un soutien pédagogique et en proposant une formation continue adaptée à leurs besoins. Elle gère les demandes de placement des familles en liste d'attente et assure le suivi des placements en offrant un accompagnement aux parents qui le souhaitent. Elle mène et/ou participe également à des projets de développement de l'accueil familial de jour et collabore avec les différents acteurs de l'enfance.

Elle est appuyée par une secrétaire-assistante employée à 80 %, qui assure la gestion administrative de la Structure AFJ (dossiers des enfants, contrats de prestations, décomptes des heures d'accueil, facturation aux parents, gestion des débiteurs, etc.) et guide les AMF ainsi que les parents sur le plan administratif.

ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Au 31 décembre 2025, la Structure AFJ compte treize accueillant-e-s. Une nouvelle accueillante engagée fin 2024 a débuté en début d'année 2025 et deux enquêtes socio-éducatives ont abouti à de nouveaux engagements. Durant l'année 2025, une accueillante a quitté son emploi pour travailler en accueil collectif. D'autre part, 60 enfants sont inscrits en liste d'attente.

Au 31 décembre 2025, 54 enfants sont accueillis et 65 contrats sont actifs. Il y a eu 31 contrats de dépannage et 154 contrats actifs durant toute l'année.

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'AMF agréé-e-s (au 31.12)	19	15	13	11	13
Nombre d'enfants accueilli-e-s (au 31.12)	82	79	66	66	54
Nombre total d'heures d'accueil	88'113	82'841	80'258	69'807	71'913

Heures d'accueil des enfants en 2025 par commune		Nombre d'AMF		
Lieu d'accueil	Nombre d'heures	Lieu de domicile	Actives en 2024	Au 31.12.2024
Pully	71'913	Pully	13	13
Paudex	0	Paudex	0	0
Lutry, La Croix	0	Lutry, La Croix	0	0
Belmont	0	Belmont	0	0
Total	71'913	Total	13	13

FORMATION CONTINUE

La formation obligatoire cantonale, organisée par la Communauté d'Intérêt pour l'Accueil Familial de jour (CIAFJ), compte 42 heures durant la première année et demie d'engagement d'un·e AMF, puis deux soirées de rencontre de soutien par an.

APPLICATION DES CHANGEMENTS DU PROJET REFONTE AFJ

Depuis janvier 2025, les nouvelles conditions liées au projet Refonte AFJ ont été appliquées.

Le salaire horaire des AMF a été augmenté, ainsi que les prix des repas facturés aux parents (inchangés depuis 10 ans). Différentes mesures ont permis de régulariser le revenu de l'activité et d'améliorer les conditions d'engagement des AMF.

Le programme Kibe.RPI, interface permettant aux AMF de saisir les heures d'accueil et les repas en vue de la facturation, a été mis en place avec succès.

GESTION DE LA LISTE ATTENTE AFJ

La liste d'attente est passée de plus de 90 demandes en début 2025 à moins de 60 en fin d'année, majoritairement des enfants de un jour à vingt mois, et des bébés à naître.

ADMINISTRATION SCOLAIRE DE COMPÉTENCE COMMUNALE

ÉCOLAGES ET DÉROGATIONS

Le suivi des enclassements et des fichiers des effectifs des élèves a contribué à l'établissement des coûts par élève, au contrôle des dérogations et des facturations d'écolages.

En effet, selon la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), les élèves sont scolarisé·e·s dans l'établissement scolaire correspondant à leur aire de recrutement. Cela peut faire l'objet de dérogations, notamment pour les classes de raccordement (RAC), de Sports-Arts-Études (SAE) ou pour des raisons d'équilibrage d'effectifs. Ces exceptions peuvent conduire à une facturation entre communes selon les tarifs fixés par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC). Celui-ci a édicté, en décembre 2014, la décision n°138 qui fixe le montant des écolages facturables, à savoir CHF 1'300.00 ou CHF 4'000.00 par élève. En 2015, une convention portant sur l'entente intercommunale en matière scolaire des établissements primaires et secondaires de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne a été validée par le Conseil d'État. Cette convention fixe les refacturations des communes de l'Entente à hauteur de CHF 600.00 pour des écolages et CHF 4'360.00 pour des écolages incluant des frais liés aux bâtiments, soit l'hébergement de l'élève dans un bâtiment d'une commune tierce.

L'établissement primaire a accueilli, à la rentrée d'août, 1'815 élèves issus de 20 communes, dont 418 élèves de Paudex et Belmont-sur-Lausanne. De son côté, l'établissement secondaire a accueilli 704 élèves issus de 21 communes, dont 157 élèves de Paudex et Belmont-sur-Lausanne.

Plusieurs enfants habitant Pully sont scolarisé·e·s dans des établissements d'autres communes pour des raisons pédagogiques (stabilité du processus d'apprentissage, raisons médicales, etc.) ou pour intégrer une structure spécifique (RAC, SAE, classe d'accueil, classe de certificat). Pour le primaire, cela concerne moins d'une dizaine d'enfants dans deux communes pour un budget d'environ CHF 14'000.00. Au secondaire, une quarantaine d'élèves pulliérans, dont près de la moitié en RAC, sont scolarisé·e·s dans sept communes tierces. Le coût d'écolage pour ces enfants est d'environ CHF 90'000.00.

ASSURANCE ACCIDENT COMPLÉMENTAIRE POUR ÉLÈVES

Cette année, ce sont 29 déclarations d'accidents qui ont été établies et traitées pour l'établissement primaire et 32 pour l'établissement secondaire.

Lieu d'accident	Nombre de cas
Gymnastique, piscine	36 (26 secondaires, 10 primaires)
Intérieur des bâtiments	7 (ne concerne que le primaire)
Préaux, durant la récréation	7 (ne concerne que le primaire)
Chemin de l'école	1 (ne concerne que le primaire)
Sorties scolaires	3 (1 secondaire, 2 primaires)
Camps scolaires / semaines hors-cadre	7 (5 secondaires, 2 primaires)
Structures parascolaires communales	0
Colonies de vacances	0

LOCAUX, MOBILIER ET ÉQUIPEMENT

Un suivi des 200 salles de classe et locaux des onze collèges pulliérans a été effectué comme chaque année dans le but d'établir un relevé de l'état général du mobilier scolaire et d'en planifier le renouvellement prioritaire. L'entretien courant et la collaboration active des agents d'exploitation, ainsi que des collaborateurs et collaboratrices de la DDGS, permettent de maintenir l'ensemble du parc mobilier et immobilier scolaire en état, et d'en maîtriser les coûts.

Pour les établissements primaires, environ CHF 65'500.00 ont été investis pour le remplacement de mobilier, de chaises, d'armoires, de vestiaires, de bancs, de matériel de sport, du matériel spécifique (travaux manuels, activités créatrices sur textiles, gymnastique, etc.) dans l'ensemble des collèges primaires. Plus en détail, les deux classes 1-2P du collège de Fontanettaz ont été équipées avec des chaises neuves alors que du mobilier stocké (tables et chaises) au collège de Chantemerle a été déplacé au collège de Mallieu pour équiper deux classes de 5P et 6P. L'ouverture d'une classe ressource 1-2P à Chantemerle a nécessité l'achat de mobilier et matériel répondant à des besoins particuliers. Au niveau numérique, les installations d'écrans interactifs (ANF) ont démarré durant l'été au primaire suite à l'approbation par le Conseil communal du préavis N° 06-2025 au mois d'avril. Les quatre classes du collège de Fontanettaz et les deux classes 1-2P du bâtiment B des Alpes ont été équipées au mois d'août. Durant les vacances d'octobre, les salles du collège de l'Annexe Ouest ont été pourvues d'un ANF, ainsi que les salles de travaux manuels du collège Principal qui vont se partager un écran mobile sur roulettes selon leurs besoins. Suite aux installations, une petite formation sur la bonne utilisation de l'écran a été proposée aux enseignant·e·s et donnée par une personne de l'entreprise Mobil-Galmar. Le reste des collèges primaires pulliérans doivent être équipés avant la rentrée 2026-2027.

Concernant l'établissement secondaire, environ CHF 16'000.00 ont été consacrés au renouvellement de mobilier divers, ainsi que de matériel spécifique (travaux manuels, sport, musique, etc.). Les salles du rez-de-chaussée et du troisième étage du collège Arnold Reymond ont été équipées d'un ANF, ainsi que les salles de travaux manuels qui vont se partager un écran mobile sur roulettes selon leurs besoins. Enfin, suite à la réaffectation d'un local, une salle de repos a été aménagée pour les enseignant·e·s.

TRANSPORTS SCOLAIRES

La Ville de Pully collabore avec une entreprise privée pour assurer les transports pour le primaire. Cette année, certaines courses, parmi les suivantes, ont dû être doublées afin d'assurer le planning chargé des écoles :

- Les transports entre collèges pour les leçons de couture, de gymnastique et de natation pour les collèges de Chamblandes, Chantemerle Nord, Chantemerle et Fontanettaz ;
- Les déplacements spéciaux dans le cadre de projets pédagogiques ;
- Les déplacements des élèves de 6P et 7P à l'école à la montagne ;
- Transports pour des enfants des Monts-de-Pully qui sont scolarisé·e·s aux collèges de l'Annexe Ouest, de Chantemerle Nord et de Fontanettaz ;
- Transports des élèves 1-2P de Chamblandes pour leur répétition du Carrefour-chansons à l'Octogone.

Les élèves du secondaire des Monts-de-Pully ont bénéficié du service de Taxis des transports lausannois (tl) ainsi que d'un abonnement annuel Mobilis junior.

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DES ABONNEMENTS DE BUS POUR JEUNES EN FORMATION

La Ville de Pully prend en charge les frais de transports de nombreux élèves en fonction de différents critères.

Critères	Montant de la subvention	Nombre remis	Montant dépensé
Élèves scolarisés à plus de 2.5 km	CHF 495.00 par élève (5 à Pully et 1 aux Monts-de-Pully)	6 (tous utilisés)	CHF 2'970.00
Élèves scolarisés en classe RAC ou ACC	Entre CHF 495.00 et CHF 1'251.00 en fonction du nombre de zones attribuées.	19 (tous utilisés)	CHF 18'117.00
Élèves de Pully scolarisés à plus de 1 km de leur domicile	CHF 475.00 par élève (Abonnement annuel 2 zones moins CHF 20.00 de frais administratifs)	601 (45 bons inutilisés)	CHF 264'100.00
Jeunes en formation	CHF 228.00 par jeune (moitié d'un abonnement annuel 2 zones moins CHF 20.00 de frais administratifs)	46 dossiers octroyés (2 bons inutilisés) 21 refus	CHF 10'032
			CHF 295'219.00

Le nombre d'abonnements remis chaque année augmente. Près de 6.25% de ces abonnements ne sont pas retirés. Ce pourcentage reste stable par rapport aux années précédentes.

Les élèves en classe RAC bénéficient également, selon la réglementation cantonale, d'une prise en charge des frais de repas.

SERVICE MÉDICAL

Dans le cadre du règlement cantonal sur la santé scolaire, les médecins scolaires supervisent l'activité des infirmières scolaires et sont membres des équipes de santé des établissements. Ils participent aux actions de prévention et de promotion de la santé en accord avec l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS). Ils peuvent être appelés à examiner des élèves. Ils sont rémunérés à l'heure par la Ville de Pully selon un barème établi par le Département cantonal de la santé. La Ville de Pully n'intervient que pour l'engagement des médecins, le règlement de leurs honoraires et l'équipement adéquat des locaux.

En date du 10 avril 2025, la cheffe du Département de la santé et de l'action sociale du Canton de Vaud a décidé d'appliquer une indexation de 0.6% au barème fixé en 2024 concernant la rémunération des médecins scolaires.

SERVICE PSYCHOPÉDAGOGIQUE ET LOGOPÉDISTE

Ce service dépend de l'Office de psychologie scolaire. Il est rattaché au centre régional de Grandvaux, avec une participation financière des communes liées à cette infrastructure régionale. Ainsi, seuls les coûts des locaux et du mobilier sont à la charge de la Ville pour la douzaine de bureaux à disposition de l'équipe de Pully, ce qui représente une dépense d'environ CHF 16'500.00.

VISITES DE DÉPISTAGE DENTAIRE ET PROPHYLAXIE

Les dépistages obligatoires, réalisés par les quatre dentistes scolaires de Pully et Paudex, se sont déroulés entre mars et avril.

Les enfants de classes primaires de Pully ont bénéficié d'une à trois interventions de prophylaxie par une enseignante en hygiène dentaire, prestation également à la charge de la Ville.

ANIMATION ET PRÉVENTION SANTÉ

La Ville de Pully participe, avec un budget d'environ CHF 26'000.00, aux programmes des établissements scolaires et de l'Unité cantonale PSPS.

Des sorties culturelles (Festival Jeune Public, visites muséales, STEP, etc.), sportives (patinoire, piscine, joutes et tournois) et des animations de prévention (santé sexuelle et mentale, prévention contre la délinquance, le harcèlement ou utilisation raisonnée des écrans) sont prévues tout au long de l'année. Des collaborateurs ou/et collaboratrices de l'Administration communale mais aussi d'entités extérieures comme PROFA, le théâtre Caméléon, Voqueer, As du cœur ou encore la Police, collaborent au bon déroulement de ces cours. La tenue des « carrés potagers » au primaire continue et permet de sensibiliser les enfants aux questions tournant autour de la nature et de l'écologie.

Plus spécifiquement au secondaire, entre février et mars 2025, treize enseignant·e·s et une éducatrice en milieu scolaire ont suivi la formation de RADIX pour devenir intervenant·e·s As de cœur au sein du collège Arnold Reymond. Ce collège est l'une des écoles pilote pour l'implémentation de cette prévention dans les collèges par des intervenant·e·s internes. La formation d'une enseignante a été financée par la Commune, les autres étaient financées par une fondation liée à RADIX.

En mai, les élèves de 10^e ont bénéficié d'une animation/prévention au sujet de la diversité par Voqueer (anciennement Vogay).

Dans le cadre de la 1^{re} semaine de l'année scolaire, Espace Jeunes est passé en classe pour se présenter aux nouveaux élèves de 9^e. Les élèves ont découvert leur nouveau collège, leurs nouveaux camarades et les personnes ressources.

En septembre, les élèves de 9^e ont rempli un questionnaire sur le stress. L'infirmière et le psychologue sont passés dans toutes les classes pour discuter de ce thème avec les élèves.

De septembre à décembre, six classes ont eu l'intervention des enseignant·e·s As de cœur dans le cadre du projet pilote. Ces interventions furent un succès et il est prévu d'intervenir dans toutes les classes à l'avenir, en fonction des disponibilités financières du Canton.

Une formation à la Méthode de Préoccupation Partagée a été proposée au corps enseignant et a permis d'agrandir le groupe de personnes intervenantes en cas de harcèlement scolaire pouvant être résolu par cette approche.

En outre, un animateur en milieu scolaire, rattaché à la DJAS, intervient dans les classes des établissements primaires et secondaires dans un but préventif de socialisation. Ces interventions sont un outil important de sensibilisation des élèves aux relations sociales, ainsi qu'au développement de l'estime de soi.

SUBSIDES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Depuis l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 et la révision du règlement d'application de la loi sur l'enseignement obligatoire (RLEO), l'entier des charges liées aux sorties est dorénavant financé par la Ville de Pully. L'unique dépense à charge des parents concerne les frais de repas qui s'élèvent au maximum à CHF 16.00/jour.

FÊTES DES ÉCOLES ET PROMOTIONS

Ces deux manifestations sont organisées par les établissements scolaires et financées par la Ville. La Fête des Écoles primaires s'est déroulée au Parc Guillemin à la fin du mois de juin et a accueilli plus de 200 élèves.

Les promotions secondaires ont quant à elles eu lieu à l'Octogone – Théâtre de Pully et l'apéritif s'est déroulé dans la cour couverte du collège Arnold Reymond. Les prix décernés chaque année durant les promotions par les établissements scolaires à des élèves méritants sont financés par des fonds communaux et par des dons privés ou associatifs.

COURSES D'ÉCOLE ET DÉPLACEMENTS SPÉCIAUX

Des tickets collectifs de bus tl ont été délivrés par la DJAS aux élèves et accompagnants pour les déplacements «spéciaux» (spectacles, visites de musées, piscine, etc.), qui sont couverts par le budget communal des courses d'école et des déplacements. Dans la mesure du possible, le bus scolaire a également été mis à disposition des classes pour des projets pédagogiques et des sorties en forêt.

Depuis août 2020, un montant global de CHF 30.00 par élève de la 1P à la 5P est accordé. Près de 60 sorties ont été réalisées par ces classes durant l'année pour un budget d'environ CHF 52'000.00. Les élèves de 6 à 8P bénéficient déjà de camps scolaires dans leur programme. Des sorties à visée pédagogique (visite en lien avec un sujet étudié en classe, journée «linguistique») sont toutefois soutenues par la Ville pour ces degrés scolaires si le budget le permet. Cela concerne une vingtaine de sorties pour 2025.

VOYAGES HORS-CADRE

Les subsides communaux octroyés cette année pour les sorties et voyages hors-cadre des élèves du secondaire se sont élevés à environ CHF 221'000.00. Le détail des dépenses effectuées se décompose comme suit:

- 13 classes 9S ont participé aux traditionnels camps de ski ainsi qu'à des sorties journalières en fin d'année pour certaines d'entre elles;
- 6 classes de 10S ont effectué des séjours linguistiques. 2 d'entre elles sont parties en Allemagne (Freiburg, Fehmarn), une autre en Italie (Milan) alors que les 3 autres ont effectué un camp linguistique en Suisse (Zürich, Winterthur). 1 classe a aussi réalisé un petit camp sportif à Bretaye dans les Alpes vaudoises. En outre, plusieurs élèves ont fait un échange à Herisau au sein d'une école partenaire. Les classes de 10S qui n'ont pas effectué de séjour ou d'échange linguistique ont eu la possibilité de faire une sortie durant l'année.

- 12 classes de 11S ont réalisé des voyages d'étude. 4 classes ont voyagé en France (Vercors, Bellecin), 6 sont parties en Italie (Lac de Garde, Milan, Venise) et 2 se sont rendues dans le Tessin.

SPECTACLES ET CULTURE

Les classes du secondaire ont assisté à des représentations de cinéma, de théâtre, ainsi qu'à des animations théâtrales. Lorsque les activités ont lieu hors du temps scolaire, les subsides communaux s'élèvent à 50 % du prix des places, le solde étant financé par les participants.

CARREFOUR-CHANSONS

Ce traditionnel spectacle annuel est financé par la Ville. Les établissements scolaires mettent à contribution le corps enseignant et les enfants.

Le Carrefour-Chansons a eu lieu à l'Octogone – Théâtre de Pully, du 19 au 22 mai 2025. Le spectacle musical intitulé «Les 3 brigands» a été interprété par quatorze classes (environ 240 élèves) des deux collèges de Chamblandes. Fil rouge théâtral : la Bonne Compagnie, de l'Entraide familiale de Pully-Paudex-Belmont. Scénario et mise en scène sous la direction de M. M. Giaucque, animateur en milieu scolaire, et de Mme H. Chaubert ; direction musicale assurée par M. F. Di Donato, accompagné de MM. J. Bevilacqua, T. Jüdt et B. Klaus.

CAMPS SCOLAIRES AUX MOSSES

Au cours de l'année 2025, l'équipe du Home-École a œuvré pour retrouver ses marques au sein du nouveau chalet.

De janvier à fin mars, onze camps de sports d'hiver ont été organisés durant lesquels les élèves ont eu la chance de s'initier et/ou se perfectionner en ski de fond, en snowboard, en ski ou en patins à glace.

Au cours du printemps et de l'automne 2025, les 11 classes de 6P, les 11 classes de 7P ainsi que les classes d'enseignement spécialisé ont bénéficié de camps scolaires d'école à la montagne. Durant ces semaines, les élèves alternent entre des moments d'école et des activités sportives et ludiques dans la région du Col des Mosses.

Conformément à l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 relatif aux contributions financières des parents pour les camps scolaires, la Ville a été contrainte de réduire la participation financière des parents qui s'élève désormais à CHF 80.00 par semaine. Ce montant correspond aux frais de repas de CHF 16.00 par jour à charge des parents. Le reste des dépenses engendrées par une semaine de camp ou pour les sorties scolaires est ainsi entièrement pris en charge par la Ville de Pully.

Les camps scolaires représentent la majeure partie de l'activité du Home-École durant l'année. Ces activités sont planifiées dans le but de répondre au mieux aux exigences du Plan d'Études Romand (PER).

Le personnel suit régulièrement les formations «Jeunesse et sport», permettant ainsi de bénéficier de subsides cantonaux annuels.

PRESTATIONS PARASCOLAIRES

RÉFECTOIRES PRIMAIRES ET SECONDAIRE

En fin d'année, ce sont 90 enfants qui fréquentent les réfectoires primaires à Pully. Ils accueillent des élèves de la 1^{re} à la 6^e année (en fonction de la structure) et proposent deux types d'accueil : pique-nique (les enfants amènent leur nourriture) et repas (un traiteur livre chaque jour des repas chauds et variés). Afin de mieux répondre aux demandes des familles, des modifications ont été apportées cette année :

- Ouverture du réfectoire «Le Satellite» en août pour y accueillir quotidiennement dix élèves issus de classe CRPS ;
- Déménagement du réfectoire «La Salamandre» sur le site scolaire de Chantemerle et création d'un lieu d'accueil parascolaire combinant réfectoire et études surveillées ;
- Ouverture de la solution d'accueil alternative «JeuCrok!» en août pour les élèves de 7P et 8P. Le concept d'accueil novateur prévoit l'accueil libre (sans jour fixe) de douze préadolescents en simultané. Ces derniers se présentent avec leurs pique-niques et sont encadrés jusqu'à la reprise des cours. L'accueil se passe à l'Atelier du Jeu (commerce local) et permet aux jeunes de découvrir de nombreux jeux et d'y jouer avec leurs pairs.



Réfectoire primaire «La Salamandre»

Le réfectoire secondaire est accessible aux élèves dès la 7^e année et jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. Suite à la mise en place de la caisse automatique à la rentrée d'août 2024, nous pouvons établir quelques statistiques sur les habitudes de consommation des élèves durant l'année écoulée: les trois articles les plus vendus et appréciés par les élèves sont la portion de frites, le panini jambon-fromage et le brownie. À l'inverse, les assiettes de salade, la petite soupe et le sandwich viande séchée ont connus moins de succès. En outre, près de 1'000 repas préparés par le traiteur de la Pinte Vaudoise ont été vendus aux élèves et enseignant·e·s.

Concernant les moyens de paiement, la caisse automatique répond à un réel besoin puisque les transactions se font à plus de 70 % électroniquement, que cela soit par carte bancaire ou TWINT.

ÉTUDES SURVEILLÉES

Depuis la rentrée scolaire d'août, quatre classes d'études sont réparties dans les collèges du Principal, de Chantemerle (classe avec deux surveillantes), du Pavillon de Chamblandes (accueillant aussi des élèves de l'Annexe Ouest), ainsi qu'au local parascolaire situé à l'av. du Prieuré 4a. Les études surveillées se déroulent les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 17h pour les 3P à 6P, et de 15h30 à 17h50 pour les 7P et 8P.

Au total, il y a eu 85 inscriptions d'enfants lors de la rentrée scolaire, un nombre similaire à l'an dernier. Plusieurs modifications d'effectif (inscriptions, désinscriptions, changements de jour) ont lieu tout au long de l'année. La facturation aux parents, basée sur des forfaits semestriels pour 1, 2 ou 3 jours par semaine, représente, en 2025, environ CHF 16'000.00.

PÉDIBUS

Cette prestation est assurée par l'association Pédibus Vaud et n'est plus de compétence communale depuis 2021. La Ville de Pully continue de participer sporadiquement aux frais relatifs à l'entretien des panneaux de signalétique des lignes. En 2025, CHF 735.10 ont été utilisés pour la mise à jour et la réparation des panneaux indicateurs de ligne. De plus, une subvention de CHF 1'500.00 a été versée à l'association.

Pour l'année scolaire 2025-2026, il y a une seule ligne active. Malheureusement, une perte d'intérêt pour cette prestation est constatée d'année en année. Généralement, les lignes ne peuvent pas être ouvertes en raison du manque de bénévoles (parents) pour l'accompagnement des enfants durant les trajets.

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

CONTRÔLE DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Avec l'introduction de la LEO il y a 10 ans, le contrôle de la scolarité n'incombe plus aux communes, mais aux directions des écoles. Au 31 décembre 2025, 2'145 enfants en âge de scolarité primaire (de 4 à 11 ans) étaient recensé·e·s par l'établissement scolaire primaire.

	Nombre	Pourcentage
Enfants fréquentant l'établissement scolaire primaire de Pully-Paudex-Belmont	1'815	84.7 %
Enfants scolarisés dans un autre établissement public (dérogations)	7	0.3 %
Enfants scolarisés dans une école privée	285	13.3 %
Enfants suivant une scolarité à domicile	13	0.5 %
Parapublic	19	0.9 %
Inscription reportée	2	0.1 %
Enfants scolarisés hors Vaud	4	0.2 %

En 2025, 893 enfants en âge de scolarité secondaire (11-15 ans) étaient inscrit·e·s à l'Office de la population.

	Nombre	Pourcentage
Enfants fréquentant l'établissement scolaire secondaire de Pully	704	78.85 %
Enfants scolarisés dans un autre établissement public (dérogations)	9	1.00 %
Enfants scolarisés dans une école privée	177	19.80 %
Enfants suivant une scolarité à domicile	3	0.35 %

ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE DE PULLY-PAUDEX-BELMONT

L'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont, dirigé par M. J. Bocherens, compte 1'815 élèves, soit 97 classes réparties dans les collèges des trois communes.

Degré scolaire	Nombre de classes
1-2P	23
3-4P	24
5-6P	22
7-8P	22
7-8P/MO-CP (développement primaire)	1, collège Principal
CRPS (enseignement spécialisé)	2, Chamblandes Est
Accueil	3, Chamblandes et Chamblandes Est

ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE DE PULLY-LAUAUX

L'établissement secondaire de Pully, dirigé par M. S. Fague, accueille 704 élèves répartis en 38 classes (groupe Accueil y compris).

Depuis le 21 août 2017, l'établissement secondaire de Pully est reconnu comme établissement « Sports-Arts-Études » pour les espoirs du basket vaudois. Ainsi, l'établissement accueille actuellement 26 élèves scolarisé·e·s en 9, 10 et 11S, soit: 14 garçons et 12 filles provenant de diverses communes du Canton et sélectionnés par l'Association vaudoise de basket. Cette année, toutes les classes sont situées au collège Arnold Reymond.

9 ^e degré	12 classes	(6 VG, 6 VP)	216 élèves
10 ^e degré	12 classes	(6 VG, 6 VP)	212 élèves
11 ^e degré	12 classes	(6 VG, 6 VP)	261 élèves
Classe « Ressources »	1 classe		12 élèves
Groupe d'accueil	1 groupe		3 élèves

La répartition structurelle des 704 élèves est de 57.5% en voie pré-gymnasiale (VP), 40% en voie générale (VG), 2% en classe « Ressources » et 0.5% en groupe « Accueil ».

Pully	506	Belmont	120	Paudex	37	Lutry	6
Blonay	2	Bussigny	1	Cheseaux	1	Corseaux	2
Corsier	1	Cugy	1	Dizy	1	Epalinges	3
Gland	1	Lausanne	12	Orbe	1	Prangins	1
Savigny	1	St-Légier	4	Vallorbe	1	Vevey	2
St-Légier	2	Tour-de-Peilz	2	Vevey	1		

CLASSE D'ORIENTATION ET D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

À l'instar des dernières années, l'organisation des transports et sa gestion financière ont été confiées à l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont-sur-Lausanne et à l'Office du soutien pédagogique et de l'enseignement spécialisé (OSPES). La Ville de Pully assure la mise à disposition des locaux avec facturation d'un loyer à l'OSPES.

COURS ET SPORT SCOLAIRE FACULTATIFS

Journal « Noir sur blanc »

Rédacteur en chef: M. B. de Rham – 9 élèves

Ce cours est entièrement financé par l'État de Vaud.

Le journal de l'école, qui comprend en moyenne 24 pages, paraît quatre fois dans l'année scolaire. Le tirage s'élève à 100 exemplaires, vendus CHF 2.00 l'exemplaire, ce qui permet de couvrir les frais d'impression et d'offrir une attention aux élèves journalistes en fin d'année.

Après un nombre de participants minimal en 2023-2024, la hausse observée en 2024-2025 sur l'effectif d'élèves journalistes se poursuit en 2025-2026, avec neuf élèves. Le cours facultatif peut ainsi se dérouler dans des conditions optimales. Lors des comités de rédaction, les sujets, qui reflètent les intérêts des élèves et accordent une place importante à la vie de l'établissement, sont discutés, retenus, précisés. Ensuite, chaque élève élabore et rédige son/ses article/s. L'enseignant responsable corrige ensuite une version provisoire des articles, et fait des suggestions d'amélioration, à la suite de quoi chaque élève améliore son/ses article/s, pour en obtenir une version finale. L'enseignant responsable se charge enfin de la mise en page. Les journaux sont imprimés au Centre d'édition de l'État de Vaud.

En parallèle, les colonnes du journal sont également ouvertes pour tout projet réalisé dans le cadre du collège. Cela a notamment été le cas, pour le numéro du juin 2025, qui comprenait les articles d'une quinzaine d'élèves ayant suivi un après-midi spécial sur le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes. De même, plusieurs élèves au bénéfice de mesures ordinaires de pédagogie spécialisée, guidés par Mme C. Delétra, collaborent régulièrement au journal, ce qui permet de valoriser leur travail.

Atelier de théâtre

Assuré par Mmes C. Biermann et S. Gugler – 15 élèves entre 13 et 14 ans

Ce cours est entièrement financé par l'État de Vaud. Le spectacle est élaboré à partir des improvisations des élèves et débouchera sur deux représentations auxquelles les parents seront conviés au mois de juin 2026 au Théâtre de la Voirie.

Atelier Chanson

Assuré par MM. G. Natterer et F. Di Donato – 33 élèves entre 12 et 15 ans

Cette option facultative donne la possibilité aux élèves du collège Arnold Reymond de présenter un spectacle de chansons en anglais, en français, en allemand ou dans une autre langue qu'ils ont choisie. Ce cours est financé par l'État de Vaud, mais également par la Ville de Pully, qui prend à sa charge des frais liés aux représentations scolaires et publiques de l'Atelier Chanson (sonorisation, captation vidéo), à l'achat de matériel, et qui met à disposition l'Octogone – Théâtre de Pully. Grâce à cette aide, les conditions de concerts, les intervenants (sonorisateur, éclairagiste, technicien de plateau), le matériel et le lieu sont comparables à des situations d'artistes professionnels.

Pour l'année 2025, les élèves ont pu choisir eux-mêmes les chansons à présenter en spectacle. Il en a résulté un choix très varié. Parmi les 18 chansons présentées, 2 étaient en français, 1 en allemand et 1 en italien. Les spectacles de l'Atelier Chanson ont pu, cette année, avoir lieu dans des conditions normales: 3 pour les classes et 1 pour le public des parents. L'Atelier Chanson a eu pour invité l'Atelier Musique du Gymnase Chamblandes de Pully qui a interprété trois chansons lors des représentations publiques et scolaires. L'Atelier Chanson s'est produit aussi fin juin, durant les cérémonies des promotions.

Cours ACT-Top Mode

Assuré par Mme D. Bach Depommier – 9 élèves de 9^e à 11^e année VG et VP

Ce cours propose des activités créatrices en lien avec la mode. Cette année, l'équipe a beaucoup changé: en effet, sur les 11 élèves qui suivaient le cours l'année dernière, 10 ont quitté l'établissement pour poursuivre leurs études. Elles sont désormais 9 jeunes filles, de la 9^e à la 11^e année de VP et de VG, particulièrement motivées par la transformation de vêtements achetés lors du vide-dressing de l'établissement.

Modelage

Assuré par M. P.-F. Raymond – 10 élèves

Le cours est à la portée de tous les niveaux. Les élèves découvrent plusieurs techniques comme le montage en colombins, le moulage, la céramique par plaques ou encore le modelage. Chacun·e est libre de créer selon son inspiration. Les pièces sont ensuite peintes et émaillées, puis cuites au four du Collège Principal. Il sera possible d'en admirer certaines dans les vitrines de l'atrium. Les enseignants et enseignantes ont également la possibilité de participer à ce cours de manière autonome.

Informatique et robotique

Assuré par M. Filipe da Silva – 12 élèves (6 élèves programmation et 6 élèves robotique)

Le cours facultatif d'informatique et de robotique proposé aux élèves a pour objectif de leur faire découvrir les bases de la programmation et du raisonnement algorithmique, à travers deux parcours au choix : la programmation en Python ou la robotique avec les LEGO Spike. Ces activités permettent aux élèves de développer des compétences logiques, techniques, collaboratives et créatives.

Échecs

Assuré par M. S. Fague – 8 élèves de la 9^e à la 11^e année

Ce cours permet aux élèves issus de VP et de VG de découvrir et de progresser dans l'univers du jeu d'échecs. Tactiques et combinaisons, ouvertures et finales sont quelques thèmes qui ont été abordés de manière théorique et pratique. Le cours, prioritairement destiné aux débutant·e·s, a également permis de jouer de nombreuses parties sous la forme de tournois et de blitz (parties de cinq minutes).

Sport scolaire facultatif

Assuré par M. G. Saudan – 120 élèves

Le Sport scolaire facultatif (SSF) rencontre un bon succès auprès des élèves. Une tendance à la baisse de l'engagement des élèves pour les cours facultatifs est toutefois à noter, ainsi qu'une tendance à l'augmentation des parents qui désinscrivent leurs enfants sans motif valable, ce qui en complique la gestion. Malgré les efforts pour diversifier l'offre, trois cours ont dû être annulés par manque d'inscriptions. Les salaires des moniteurs et monitrices sont payés par la Ville, mais remboursés à 80 % par le Canton. Les monitrices et moniteurs « Jeunesse et Sport » reçoivent une prime en supplément.

Afin de faciliter le processus d'inscriptions, une collaboration avec la Commune a été mise en place pour l'année 2025-2026, avec un nouveau système d'inscriptions.

Cours organisés en 2024-2025 et nombre de participant·e·s :

Cours	Nombre d'élèves	Cours	Nombre d'élèves
Skateboard Prim. + Sec.	7	Athlétisme Sec.	13
Volley 1 Sec.	20	Agrès Primaire	18
Volley 2 Sec.	25	Basket Primaire	12
Badminton	13	Basket Sec.	12

DIVERS

Commission durabilité du conseil des délégués

Confrontés au défi d'intégrer des élèves dans la réflexion sur la durabilité au collège, une commission durabilité dans le cadre du conseil des délégué·e·s a été constituée depuis la rentrée d'août 2025. La participation est restreinte cette année, démarrant avec deux élèves. Leur implication est réelle et leur travail devrait déboucher, au printemps 2026, sur une exposition liée à deux animaux pour lesquels des nichoirs ont été installés dans les environs du collège : le pic épeiche et la chauve-souris. Les élèves sont accompagnés par M. S. Sollberger et M. B. de Rham.

Durabilité

Depuis la rentrée d'août 2025, deux groupes distincts œuvrent pour la durabilité au sein de l'ES Pully : la Green Team, d'une part, et la commission durabilité du conseil des délégués, d'autre part.

La Green Team

L'équipe durabilité des adultes de l'ES Pully est actuellement composée d'une dizaine d'enseignant·e·s et autres professionnel·le·s de l'école. Elle fonctionne selon les principes de la gouvernance partagée. Sa raison d'être est de favoriser la durabilité et l'éducation à la durabilité au sein de l'établissement. En 2025, elle a notamment fait vivre les aménagements durables-jardin potager pédagogique, structure d'enseignement en plein air, abris pour la faune, récemment aménagés autour du collège. Les enseignant·e·s intéressé·e·s sont en cours de formation à la permaculture : trois après-midis de formation ont eu lieu en 2025, et un dernier se tiendra au mois de mars 2026, le tout sous la conduite de M. S. Levivier, spécialiste en permaculture. De nombreuses visites des aménagements et animations pédagogiques ont eu lieu en 2025, notamment sous la houlette de MM. G. Fayet, S. Sollberger et M. B. de Rham.

Elle a également organisé une formation continue négociée avec la HEP Vaud pour les enseignant·e·s sur l'intégration des enjeux de durabilité dans les enseignements. Cette formation de deux après-midis, plus la conception d'un dispositif d'enseignement en éducation à la durabilité, a eu lieu à l'automne 2025. Elle a aussi organisé le désormais traditionnel vide-greniers de l'Arnold et plusieurs activités en relation avec l'égalité entre les femmes et les hommes, qui ont fait l'objet d'un après-midi spécial en mars et d'un numéro spécial du journal de l'école.

Animation théâtrale par la Compagnie Les arTpenteurs

En janvier et février, chaque classe de 9^e a participé, durant une matinée, à une animation théâtrale proposée par la compagnie les arTpenteurs. La troupe est restée environ trois semaines dans le collège Arnold Reymond, l'idée étant de faire entrer le théâtre dans les murs de l'établissement.

Ateliers d'écriture

Deux classes ont participé à un atelier d'écriture Slam - Rap – Poésie proposé par des rappeurs, slameurs lausannois.

Festival de cinéma Jeune Public

En novembre, plusieurs classes ont assisté à des projections à Pully ou à Lausanne dans le cadre du Festival cinéma Jeune Public.

Ateliers philosophiques

En novembre 2025, toutes les classes de 9^e année ont participé à des ateliers philosophiques proposés par la Compagnie Kaleidos. L'objectif de ces ateliers était de sensibiliser les élèves à la philosophie, de stimuler les échanges sociaux et citoyens en s'appuyant sur les questionnements philosophiques.

Animation théâtrale

Une classe de 10^e VP a participé à une animation théâtrale avec un comédien professionnel, ceci en lien avec une lecture en français de *L'Avare* de Molière.

Film « Sauvages »

Le vendredi après-midi 19 décembre 2025, toutes les classes de 9^e ont assisté à la projection du film d'animation Sauvages de M. Claude Barras, dont la thématique est en lien avec la déforestation, la protection des animaux et la survie des peuples autochtones.

Festisoupe

La traditionnelle Festisoupe, organisée dans le cadre de la « semaine du goût », a rassemblé plus de 150 personnes. La devise était de venir avec son bol ou son assiette et sa cuillère. Les élèves des options de compétences orientées métiers (Ocom) et des cours d'éducation nutritionnelle ont réalisé quelques 200 portions de gâteaux aux pruneaux, 12 kg de pain aux graines de courges, 120 litres de soupe à la courge provenant en partie du jardin scolaire et de dons.

Cours d'éducation nutritionnelle

Des cours d'éducation nutritionnelle ont été dispensés en allemand dans le cadre d'un échange de classes entre élèves allemands et pullierans. Le repas a été mangé au réfectoire. Les légumes du jardin scolaire ont, quant à eux, pu être récoltés pour confectionner les repas des élèves durant les cours d'Ocom.

Nouveauté

Présentation de la Green Team concernant le rucher (vente de miel), la récolte de la lavande (fabrication de coussins de lavande), préparation de bouteilles de vinaigre à l'estragon, récolte du jardin scolaire, organisation de plusieurs thèmes scolaires comme un vide-dressing avec dons versés à une association.

SECTEUR ANIMATIONS ET JEUNESSE

Le secteur Animations et Jeunesse (SAJ) vise à coordonner l'ensemble des prestations et des activités extrascolaires destinées aux enfants et aux jeunes (colonies de vacances, Passeport vacances, Open Sunday, etc.).

La seconde mission de ce secteur est de développer une politique de jeunesse, par le biais d'un panel d'activités répondant aux besoins des jeunes, en lien avec le plan directeur de la DJAS et le programme de législation en vigueur.

COLONIES ET ACTIVITÉS DE VACANCES

Le SAJ organise des colonies de vacances avec hébergement aux Mosses ainsi que des journées d'activités au chalet du Bois-du-Moulin et au refuge des Quatre Vents.

L'équipe du Home-École des Mosses gère les colonies destinées aux plus grands de la 6P à la 11S. Pour les plus jeunes, des journées d'activités sont encadrées par des équipes d'animation au chalet du Bois-du-Moulin et au refuge des Quatre Vents, offrant ainsi un complément aux activités estivales.

Afin d'élargir l'offre extrascolaire, le mandataire SuperCamp propose des stages sportifs pour les enfants à la salle de sport Jules Loth.

Dès 2025, la colonie du Bois-du-Moulin a été remplacée par des activités à la journée. Cette évolution résulte des directives de plus en plus strictes concernant l'organisation des colonies de vacances, qui sont désormais exclusivement gérées par l'équipe professionnelle du Home-École des Mosses.

Lieu	Dates	Durée	Nombre d'enfants	Âges
Colonie au Home-École	17.02 – 21.02.2025	5 jours	32 enfants	8 à 12 ans
Stage sportif SuperCamp	22.04 – 25.04.2025	4 jours	23 enfants	5 à 10 ans
Activités au chalet du Bois-du-Moulin	30.06 – 04.07.2025	5 jours	20 enfants	7 à 10 ans
	07.07 – 11.07.2025	5 jours	18 enfants	7 à 10 ans
Activités au refuge des Quatre Vents	30.06 – 04.07.2025	5 jours	25 enfants	5 à 8 ans
	07.07 – 11.07.2025	5 jours	23 enfants	5 à 8 ans
Colonies au Home-École	30.06 – 04.07.2025	5 jours	41 enfants	10 à 16 ans
	07.07 – 11.07.2025	5 jours	35 enfants	10 à 16 ans
	14.07 – 18.07.2025	5 jours	18 enfants	10 à 16 ans
Stage sportif SuperCamp	11.08 – 15.08.2025	5 jours	22 enfants	5 à 10 ans
Stage sportif SuperCamp	20.10 – 24.10.2025	5 jours	23 enfants	5 à 10 ans
Colonie au Home-École	20.10 – 24.10.2025	5 jours	39 enfants	10 à 16 ans

PASSEPORT VACANCES

Le Passeport vacances offre aux jeunes de 9 à 15 ans révolus, durant deux semaines en juillet et deux semaines en août, de nombreuses activités proposées dans les domaines de la santé, de la culture, des loisirs ou des sports.

La Ville de Pully fait partie de l'Association du Passeport vacances de la région lausannoise (APVRL). À ce titre, la DJAS, qui par ailleurs est représentée au comité de l'APVRL et en assure la présidence, propose et coordonne 324 places d'activités destinées aux enfants de Pully et de la région lausannoise.

En 2025, la Ville a vendu 107 Passeports vacances.

OPEN SUNDAY

En 2017, la DJAS et la DDGS ont pris l'initiative de démarrer un projet «OpenSunday» en collaboration avec la Fondation IdéeSport. Chaque dimanche après-midi de novembre à mars, l'OpenSunday Pully accueille les enfants de la 3P à la 8P dans la salle de sport de l'Annexe Ouest.

Le concept est de permettre aux enfants de s'amuser dans un cadre sécurisé à travers une large palette d'activités sportives, culturelles et ludiques. Ce programme encourage les enfants à se dépenser physiquement par le jeu, les sensibilise à une alimentation saine, facilite les échanges, la non-compétitivité et l'intégration sociale.

La participation des enfants est gratuite. L'encadrement du projet est assuré par des adultes qualifiés et par une équipe de jeunes coachs habitant la région, toutes et tous formé-e-s par la Fondation IdéeSport. La Ville de Pully fait figure de pionnière, puisqu'elle est la première ville romande à implémenter le programme «OpenSunday Inclusion».

La saison de l'OpenSunday Pully 2024-2025 s'est déroulée du 22 septembre 2024 au 16 mars 2025 dans la salle de sport de l'Annexe Ouest. La saison 2025-2026 a débuté le 21 septembre 2025 et finira le 15 mars 2026.

Données statistiques de la saison 2024-2025

Evènements	Nombre de participants	Nombre de visites enregistrées	Statistiques de la participation
18	161	505	Moyenne participation totale : 28.1 enfants Maximum : 52 enfants Minimum : 7 enfants

ESPACE JEUNES

Espace Jeunes est un accueil libre pour les jeunes de 11 ans (8P) à 18 ans encadrés par des professionnel-le-s. C'est un lieu de rencontres et d'activités ludiques, culturelles et sportives, ainsi qu'un espace de socialisation pour expérimenter la vie en collectivité. Les projets développés le sont de manière participative afin de permettre aux jeunes de se les approprier et d'acquérir de nouvelles compétences. Espace Jeunes vise à répondre aux besoins des jeunes des Villes de Pully, Paudex et Belmont et à leur offrir un lieu où ils se sentent bien, ouvert à toutes et à tous sans discrimination. La prévention est aussi un axe important de son action, ainsi que le suivi socio-éducatif des jeunes. Un travailleur social de proximité (TSP) rattaché à Espace Jeunes y accueille les jeunes et va également à leur rencontre dans la rue.

À Espace Jeunes, l'inscription se fait une fois par année. Les jeunes adhèrent par la même occasion à la charte et aux valeurs du lieu. En 2025, la fréquentation moyenne était de 70 jeunes par jour.

FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des efforts engagés ces dernières années pour renforcer et professionnaliser la gestion des structures d'accueil de la petite enfance. Depuis 2007, la Fondation de l'enfance et de la jeunesse (FEJ) poursuit sa mission avec constance, tout en s'adaptant à un environnement en permanente évolution.

L'augmentation du nombre de places d'accueil, des effectifs et du volume budgétaire implique des exigences accrues en matière d'organisation, de gouvernance et de qualité des prestations. Dans un contexte marqué par des attentes sociétales en mutation, des normes renforcées, des défis RH persistants et des enjeux financiers croissants, la FEJ a poursuivi l'adaptation de son fonctionnement.

L'année 2025 a ainsi été marquée par le renforcement des outils internes, la clarification des processus, le développement des compétences et une structuration accrue des activités. Cette dynamique s'inscrit dans une vision à long terme visant à consolider les bases de la FEJ, afin d'accompagner durablement son développement tout en garantissant une qualité d'accueil irréprochable.

Dans ce contexte de croissance soutenue, la directrice générale soutenue par le Conseil de Fondation, a décidé à fin 2025 de confier un mandat d'audit organisationnel. Cette démarche proactive a pour objectif de prendre de la hauteur grâce à un regard externe et indépendant, de renforcer ce qui existe déjà et de s'assurer que l'organisation, ses processus et sa gouvernance évoluent en phase avec la croissance et les enjeux à venir.

À noter que ces périodes de croissance et d'adaptation ne se font pas sans difficultés qui sont d'autant plus accentuées par le soutien limité du Réseau PPBL. En effet, faute de ressources au sein du Réseau, la FEJ a dû mobiliser ses propres moyens pour certains projets essentiels. Cette situation appelle une réflexion indispensable sur la répartition des rôles et des ressources futures.

AUGMENTATION DE L'OFFRE PARASCOLAIRE

La rentrée 2025 a été marquée par l'ouverture de 17 nouvelles places d'accueil parascolaire réparties sur différents sites, alliant infrastructures nouvelles et existantes.

Pour l'APEMS La Parenthèse, la rentrée s'est faite avec l'élargissement de sa capacité d'accueil sur le temps de midi grâce à une nouvelle salle mise à disposition par la Ville de Pully. Dès lors, chaque jour, l'APEMS peut accueillir onze enfants supplémentaires. Sa capacité d'accueil se porte désormais à 59 enfants.

Toujours en vue de répondre à la demande des familles, l'UAPE de Belmont a pu augmenter sa capacité d'accueil de six places afin de pouvoir accueillir des élèves de 7P et 8P.

INCLUSION

En matière d'inclusion, une énergie considérable a été déployée pour l'accueil et l'accompagnement des enfants à besoins éducatifs particuliers. Une part importante de ce travail reste peu visible pour les familles, alors même que plusieurs situations ont nécessité des démarches administratives particulièrement exigeantes.

En 2025, la FEJ a poursuivi et approfondi son travail autour de la politique d'inclusion, dans une logique de continuité et de consolidation.

Dans ce cadre, la FEJ a également travaillé à définir plus précisément ses limites d'intervention, afin de garantir que l'inclusion demeure adaptée à l'ensemble du collectif et que le sens de l'accueil inclusif reste cohérent et respectueux des besoins de chacun. Ces ajustements ont permis d'affiner les pratiques et d'adapter les ressources, dans l'objectif d'assurer un accompagnement optimal des enfants, tout en offrant un cadre inclusif et bienveillant, et en garantissant des conditions de travail adéquates pour les équipes éducatives.

Par ailleurs, la réflexion concernant l'engagement d'un coordinateur ou d'une coordinatrice à l'inclusion pour l'ensemble du Réseau PPBL s'est poursuivie tout au long de l'année 2025. Cette démarche aboutira à une concrétisation du projet en 2026, marquant une étape importante dans le renforcement de la politique d'inclusion de la FEJ.

ENTRETIEN ET VALORISATION DES STRUCTURES

Les structures d'accueil de la petite enfance s'inscrivent dans un cadre réglementaire exigeant, impliquant une vigilance constante face aux normes édictées notamment par le Service cantonal de l'accueil de jour des enfants (SCAJE) et l'Office de la consommation (OFCO). En 2025, aucune intervention majeure de mise en conformité n'a été nécessaire, ce qui a permis à la FEJ de se concentrer sur l'amélioration du cadre de vie au sein de ses structures.

Les périodes de fermeture estivale ont été mises à profit pour réaliser des travaux d'entretien et d'amélioration des locaux. Que ce soit à la garderie Le Coteau, à l'UAPE La Bulle ou aux Copains d'Abords, une partie des sols a été pu être rénovée contribuant à offrir des espaces plus confortables, sécurisés et accueillants pour les enfants comme pour les équipes.

LES PROJETS AU SEIN DES SERVICES

En 2025, l'administration générale de la FEJ a poursuivi l'adaptation de ses services dans un contexte marqué par un renforcement des exigences réglementaires, une pression accrue sur les ressources et une complexification des enjeux opérationnels. L'évolution constante du secteur a nécessité des ajustements continus, parfois contraints, en matière d'organisation, de gestion des risques et de processus internes, afin de maintenir un niveau de fonctionnement conforme aux attentes institutionnelles.

Dans ce cadre, les services de la FEJ ont été fortement sollicités pour répondre à des priorités multiples et parfois concurrentes. Les projets stratégiques et opérationnels menés au cours de l'année ont mobilisé des ressources importantes et mis en évidence la nécessité de poursuivre la structuration, la clarification des pratiques et l'accompagnement du changement. Ces actions traduisent moins une dynamique de développement que la volonté de préserver la qualité des prestations dans un environnement de plus en plus contraint.

Ci-après, un aperçu non exhaustif des principales initiatives réalisées au cours de l'année.

Administration, finances et facturation

- Organisation et pilotage d'un appel d'offres pour les prestations de confection et livraison de repas, incluant l'analyse des besoins, la rédaction du cahier des charges, la comparaison des offres reçues et l'attribution finale selon les critères de qualité et de conformité.
- En collaboration avec un prestataire, implémentation d'une nouvelle plateforme pour la gestion des commandes en ligne des repas.
- Optimisation du processus d'impression grande quantité pour les structures, incluant la création d'une adresse mail dédiée ainsi que d'un poste de travail spécifique.
- Avec le soutien du SSI de la Ville de Pully, mise en place d'un standard téléphonique afin d'optimiser l'orientation des appels et améliorer l'accessibilité téléphonique.
- Organisation d'une formation à l'interne concernant l'utilisation de l'IA.
- Développement du module finance de MyAbacus avec des indicateurs et outils de suivi budgétaire pour l'administration.
- Automatisation et revue de plusieurs outils et processus financiers clés (budgets, facturation, suivis).
- Renforcement du dispositif de contrôle interne.
- Travail préparatoire important de la part de tous les services de la FEJ pour la reprise des structures préscolaires de Belmont-sur-Lausanne en janvier 2026.
- Poursuite des projets de développement d'accueil collectif, en collaboration avec la DJAS, et continuation des réflexions et travaux pour les prochaines années.

Ressources Humaines

- Organisation et animation de sept colloques RH/Management afin de soutenir les directions dans leur fonction managériale.
- Organisation de quatre matinées d'accueil pour les nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices de la FEJ.
- Préparation au déploiement du nouveau logiciel salaires au 1^{er} janvier 2026.
- Travail préparatoire à l'implémentation d'un nouvel outil de gestion du temps et des absences et formation de tout le personnel à cet outil.
- Optimisation du portail MyAbacus pour une gestion simplifiée et sécurisée des données personnelles du personnel.
- Mise en place du calcul des budgets salaires sur Abacus pour une gestion plus précise et efficaces des prévisions salaires.
- Organisation de deux colloques à l'attention des formatrices et formateurs d'apprenti·e·s/stagiaires.
- Formation ECA sur la sensibilisation incendie pour les intendants, les directions ainsi que l'administration.
- Travail d'intégration des règles en matière de protection de la maternité dans les structures.
- Organisation de cinq formations BLS-AED à destination des directions, des éducateurs et éducatrices référent·e·s ainsi que de l'administration.

- Formation des directrices et du directeur de structure comme répondants sécurité.
- Réalisation de deux exercices d'évacuation dans chaque structure et mise à jour des protocoles ainsi que création des listes de contacts d'urgence.
- Publication de trois édition du magazine LINK! à destination des collaboratrices et des collaborateurs.
- Sensibilisation des éducateurs et des éducatrices à l'ergonomie et à la posture professionnelle par un intervenant externe, avec pour objectif de prévenir les troubles physiques et favoriser le bien-être au quotidien.
- Contrôle de l'outillage selon les normes SUVA avec toute l'équipe et explications des règles d'utilisation.
- Création d'un groupe de travail inter-structures dédié à la gestion des produits chimiques, avec des structures pilotes afin de tester et harmoniser les pratiques.

Maintenance

- Coordination et suivi hebdomadaire du chantier situé au-dessus de l'administration, afin de contrôler l'impact des travaux, gérer les nuisances sonores et garantir la continuité des activités de l'administration et de la garderie du P'tit Loft, tout en assurant la sécurité du personnel et des enfants.
- Organisation de journées tri et débarras pour les structures.
- Déménagement du local de stockage des structures vers un nouveau site plus centré.
- Réalisation intégrale de divers meubles sur mesure pour les enfants et les équipes dans plusieurs structures.

EN COLLABORATION AVEC LES STRUCTURES

En 2025, la responsable pédagogique et la directrice générale ont poursuivi un engagement soutenu au service des directions et des équipes éducatives de la FEJ. Leur action s'est inscrite dans une dynamique d'accompagnement constant, visant à répondre de manière ajustée aux besoins collectifs et individuels qui émergent dans les structures préscolaires et parascolaires, tout en consolidant et en faisant évoluer les cadres pédagogiques existants en étroite collaboration avec les directions d'institution.

L'année a notamment été marquée par la finalisation d'un pilier central pour la FEJ: le cadre et la sécurité. Ce travail a permis d'ancrer davantage les pratiques professionnelles dans un référentiel commun, garantissant à la fois la sécurité physique et affective des enfants, ainsi que la clarté des postures éducatives au sein des équipes. En parallèle, un accent spécifique a été porté sur l'accompagnement dans le développement des compétences motrices, sociales et émotionnelles, en tant que piliers essentiels du développement global de l'enfant.

L'accompagnement des enfants en 1P et de leurs familles est resté une priorité, tant dans l'accueil que dans les transitions, avec un soin particulier apporté à l'harmonisation des pratiques entre structures. En ce sens, la FEJ cultive le partage des supports entre institutions, s'inscrivant, comme à de nombreuses autres occasions, dans une volonté affirmée d'échange et d'inspiration, afin de soutenir des pratiques efficaces et cohérentes.

Afin de soutenir les pratiques de terrain, un rafraîchissement du guide méthodologique de gestion de projets a été proposé. Cet outil permet d'accompagner les équipes dans la conceptualisation et la mise en œuvre des projets institutionnels.

Sur le plan du développement des compétences professionnelles, l'année 2025 a été particulièrement riche. Une conférence destinée à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices, animée par Mme V. Lassueur, a permis d'approfondir la compréhension des troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) et d'outiller les équipes pour un accompagnement plus fin et plus ajusté des enfants concernés.

Parallèlement, un intervenant de la HETSL est intervenu auprès des équipes des UAPE Fontanettaz et l'Agora, des APEMS La Parenthèse, Le Cube et Jules Loth, pour une formation autour de la méthode de préoccupation partagée, une approche favorisant une gestion constructive et collective des situations complexes.

Ces temps d'échange et de formation témoignent d'un engagement fort en faveur du développement professionnel des équipes et d'un accompagnement toujours plus qualitatif des enfants.

Un travail approfondi et prioritaire a par ailleurs été mené autour de la prévention des violences éducatives ordinaires (VEO). La FEJ a choisi d'en faire un véritable point d'honneur en 2025, en intégrant cette thématique comme un fondement institutionnel, mais également en l'inscrivant dans les processus RH, notamment lors de l'accueil et de l'introduction des nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices. Cette orientation traduit une volonté claire de promouvoir des pratiques éducatives respectueuses, réfléchies et cohérentes à tous les niveaux de l'institution.

Le développement de la posture professionnelle a fait l'objet d'un investissement important. Des outils didactiques, appuyés sur un cadre théorique, ont été mis à disposition, puis travaillés concrètement avec les directions, avant d'être transmis aux équipes. Ils servent aujourd'hui à s'entraîner à gérer des situations professionnelles du quotidien de plus en plus complexes.

La valorisation des projets internes aux structures a constitué un autre axe fort de l'année. Une éducatrice a ainsi été invitée à partager son projet de diplôme ESEDE aux directions de la FEJ. Ce dernier a rencontré un accueil

très positif et suscité un vif intérêt auprès des directions et de leurs équipes. Certaines d'entre elles ont prévu d'implémenter un projet similaire dans leurs institutions suite à cette présentation.

Un focus particulier a également été porté sur l'accompagnement à l'art et à l'esthétique comme médium d'expression, de liberté et de construction du devenir citoyen de l'enfant. Dans ce cadre, un colloque de directions hors murs a été organisé en collaboration avec les partenaires locaux du Musée d'art de Pully.

Un colloque immersif a par ailleurs permis de tester et de s'approprier du matériel spécialisé de haute qualité. Grâce au soutien de la Loterie Romande, la FEJ a pu se doter de matériel spécialisé, tel que des coussins ou peluches lestés, matériel sensoriel, timers géants, organisateurs pour pictogrammes, etc. Chaque outil est accompagné d'une fiche technique élaborée en interne, garantissant une utilisation éthique, réfléchie et adéquate au sein des structures. Ces ressources rencontrent un réel succès et bénéficient tant aux enfants à besoins éducatifs particuliers qu'à l'ensemble des enfants nécessitant, ponctuellement ou durablement, un accompagnement plus ajusté.

L'année 2025 a également vu l'arrivée d'un nouveau pédiatre de référence, mettant fin à une période sans médecin référent à la suite d'un départ à la retraite, et permettant ainsi de rétablir un appui médical structurant pour les structures.

Les collaborations avec la DGEJ ont par ailleurs été en augmentation, tant en termes de partenariats variés que de signalements. Ce constat confirme la complexité des situations accompagnées.

Sur le plan des projets transversaux, l'investissement pédagogique s'est concentré sur la mise à jour de certaines procédures internes, notamment en lien avec les visites du SCAJE.

Un travail approfondi autour des concepts d'aménagement extérieur des sites de Guillemain 7 et 9-11 a été réalisé en vue de l'attribution d'un mandat par la DUE à des architectes paysagistes.

La responsable pédagogique a apporté un soutien renforcé lors de l'ouverture d'un nouveau groupe à la garderie du P'tit Loft en août et un soutien soutenu à l'UAPE L'Agora sur le deuxième semestre.

Enfin, un travail de réflexion a été amorcé autour des passages et des adaptations, qui se poursuivra et prendra pleinement forme en 2026.

L'ensemble de ces actions témoigne de la volonté constante de la FEJ de consolider des pratiques pédagogiques exigeantes, humaines et cohérentes, dans une réalité institutionnelle toujours plus complexe. En cultivant le partage, l'innovation et le soutien aux équipes, la FEJ confirme son engagement à offrir un accueil de qualité, au service des enfants et des familles de Pully, de Paudex et de Belmont.

LA FEJ EN CHIFFRE



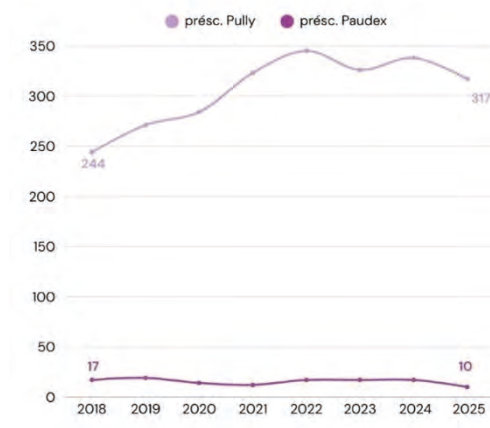
Le financement du fonctionnement de la FEJ et de ses structures est pris en charge par :

- La participation des parents d'après leurs revenus : 46.5 %
- Les subventions cantonales (FAJE) et fédérales (OFAS) : 21.7 %
- Les revenus divers, tels que les dons et remboursements divers et mandats de gestion : 2.8 %
- La subvention des communes à titre de couverture du déficit : 29 %

POINT DE SITUATION SUR LA LISTE D'ATTENTE

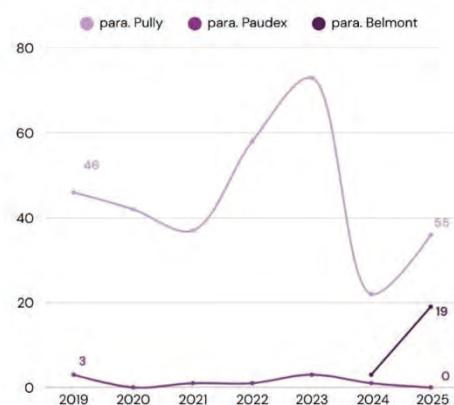
Liste d'attente préscolaire

La liste d'attente préscolaire reste élevée et la durée d'attente pour une place longue. Cette situation s'explique entre autres par la hausse du nombre de ménages où les deux parents travaillent, ainsi que par l'accroissement de la population de la Ville de Pully,



Liste d'attente parascolaire

L'ouverture de l'UAPE L'Agora l'année dernière a permis de réduire temporairement la liste d'attente. Depuis 2025, sous l'effet de la densification du territoire elle commence néanmoins à remonter. Cette évolution illustre que malgré l'effet ponctuel de la nouvelle structure, la demande reste dynamique et nécessite un suivi continu.



POLICE EST LAUSANNOIS

C'est à titre informatif que les chiffres suivants figurent dans le rapport de gestion de la Ville de Pully. Police Est Lausannois, entité de l'Association de communes Sécurité Est Lausannois (ci-après ASEL), dispose de son propre rapport de gestion. Pour les détails de son activité, il y a donc lieu de se référer à cet écrit.

ACTIVITÉS GÉNÉRALES

984 heures (835 en 2024) ont été consacrées à des tâches déléguées par la Ville de Pully, telles que délivrance des autorisations de stationnement et d'utilisation du domaine public, entretien des horodateurs et gestion de la monnaie, Police des déchets, etc.

	Pully	Paudex	Savigny	Belmont	Total des 4 communes
Dénonciations à :					
L'autorité communale :					
• Commission de police					3'457
• Loi sur les amendes d'ordre	24'070	2'936	18'792	4'826	50'624
La Préfecture (divers, circulation, police commerce, etc.)	187 (260)	24 (31)	652 (623)	41 (42)	904 (956)
Ministère public	74 (126)	11 (10)	95 (115)	9 (6)	189 (257)
Tribunal des mineurs	10	0	3	2	15
Interventions globales (sur demande ou spontanée)					2'537
Personnes et véhicules contrôlés dont :					2'638
• Personnes interpellées (flagrant délit ou recherchée par une instance)					206
Rapport de renseignements divers					676
Enregistrements de plaintes					813
Exécutions de mandats et notifications diverses (remis par PCV)					364
Commandements de payer notifiés					1'582

Dans le domaine préventif, les faits suivants peuvent être cités :

- 1'632 automobilistes (1'219) et autres usagères et usagers ont fait l'objet d'un avertissement suite à diverses infractions ;
- 17 lettres d'avertissement (29) ont été adressées pour des infractions relatives au bruit, au comportement des chiens et dans le domaine de l'égavage des haies d'ornement ;
- 1'103 (920) présences aux entrées et sorties de classes de Pully ;
- 2'282 (1'503) contrôles de circulation sur la commune de Pully ;
- 8'617 (5'724) patrouilles/présences préventives ont été effectuées à Pully (patrouilles pédestre, cycliste et motorisée).

Circulation

Le Service de police a enregistré un total de 262 (257) accidents dont les causes principales restent l'inattention, le refus de priorité, la vitesse et l'alcool. 125 (114) ont fait l'objet d'un rapport officiel et 137 (141) ont été arrangés à l'amiable entre les parties. Sur ce total, 165 (176) ont été dénombrés sur la commune de Pully. Dans le détail :

- 49 (59) avec dommages matériels ;
- 21 (16) avec lésions corporelles ;
- 95 (101) avec dommages matériels de peu d'importance ou bénins et sans faute grave (arrangement à l'amiable).

Par ailleurs, 56 (59) personnes ont été contrôlées à Pully en état d'ivresse au volant de leur véhicule. Sur ce nombre, 31 (32) se trouvaient en état d'ivresse qualifiée (taux égal ou supérieur à 0.40 mg/l).

Prévention-Proximité

Cette année, les policiers de l'unité Prévention-Proximité ont agi dans de nombreux domaines, en particulier ceux touchant aux incivilités, aux infractions LCR et au règlement général de police intercommunal, ainsi que dans le cadre de nuisances et autres conflits. Plus de 3'800 actions (3'912) préventives ont été effectuées sur l'ensemble des quatre communes, notamment aux abords des écoles et lors de patrouilles pédestres. Dans le domaine de la circulation, 91 (72) contrôles ont été planifiés, dont 56 dans le domaine de la « dissuasion » (79 contraventions). Les 35 autres contrôles étaient à but préventif dans le cadre de campagnes coordonnées avec les polices communales et la police cantonale. Lors de ces actions, de nombreux flyers et autres articles promotionnels ont été remis aux usagers et usagères.

Le stand de prévention a été déployé à 17 (15) reprises sur le territoire de l'ASEL. À ces occasions d'échanges avec la population, près de 1'500 (835) personnes ont été rencontrées. Plusieurs centaines de flyers préventifs ont été distribués, de même que des centaines d'articles promotionnels (stylos, sprays désinfectants, disques de stationnement, grattoirs, étuis empêchant la lecture inopinée des cartes de crédit, etc.) ont été offerts.

Infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants

Dans le domaine de la lutte contre la consommation, la détention et le trafic de stupéfiants, 16 (21) personnes ont été interpellées en possession de produits stupéfiants. Aucune personne a fait l'objet d'une dénonciation à l'autorité compétente (MP et TM) et 7 autres ont été mises au bénéfice de l'amende d'ordre. En outre, à 7 (6) reprises, de la marchandise a été découverte sur la rue, sans qu'elle puisse être attribuée à un auteur.

Par ailleurs, 3 (7) automobilistes ont été interpellés alors qu'ils circulaient sous l'influence de produits stupéfiants.

Surveillance automatique du trafic (SAT)

7 carrefours (6 sont actifs) sont équipés d'installation de contrôle des feux rouges et de la vitesse, soit :

- Carrefour de la Damataire Sud (directions Vevey / Lausanne) ;
- Carrefour de la Clergère (direction Lausanne) ; (hors service en 2025). Suite à l'abandon du projet PP8, le site a été réparé et sera remis en fonction début 2026.
- Av. de Lavaux – av. du Tirage (directions Vevey / Lausanne) ;
- Av. des Désertes – rte du Port (directions Vevey / Lausanne) ;
- Av. C. F. Ramuz – ch. du Préau (directions Vevey / Lausanne) ;
- Av. C. F. Ramuz, hauteur du collège de Chamblandes (directions Vevey / Lausanne)
- Bd de la Forêt – av. de la Rosiaz (directions Belmont-sur-Lausanne / Lausanne)

Les caméras de contrôle fonctionnent 24h/24h. Sur 13'238'798 (10'755'942) véhicules « contrôlés », 3'838 (5'236) ont été pris en infraction. 773 (soit 0.0005%) pour non-respect de la phase rouge de la signalisation lumineuse, 3'065 (soit 0.023%) pour excès de vitesse et 7 cas pour non-respect de la phase rouge avec excès de vitesse. 50 (43) conductrices ou conducteurs ont été dénoncé-e-s à la Préfecture (dépassement de plus de 15 km/h) et 11 (8) au Ministère public (dépassement de plus de 25 km/h). Vitesse maximale enregistrée : 92 km/h au niveau du carrefour Lavaux-Tirage.

Unité de signalisation routière (SR)

L'unité SR est composée de 6 collaborateurs : 3 responsables au bureau SR et 3 à l'équipe technique. Toutefois, afin de palier différentes absences dans l'équipe technique durant l'année (maladie/accident), un collaborateur a été engagé en CDD du 2 août au 30 septembre 2025. L'unité SR gère notamment les missions suivantes :

- Poser des panneaux de signalisation lors des demandes de réservations de places de parc pour les chantiers, manifestations, déménagements et livraisons privés ;
- Exécuter le marquage routier (rafraîchissement des lignes, places de parc, passages de sécurité pour piétons, pose de pictogrammes, etc.) ;
- Entretenir et, si besoin, remplacer les signaux routiers défectueux ;
- Appuyer et collaborer avec les responsables des divers services techniques des communes partenaires – élaborations de plan de circulation, stationnement ;
- Collaborer avec les diverses unités du service de police, en particulier pour la prise en charge de certains motocycles signalés, abandonnés – pose des appareils de comptage pour la circulation, etc. ;
- Gestion administrative et logistique pour la bonne marche de l'unité SR (planification du travail, horaires, demande de congés, achat et entretien du matériel, machines et des véhicules, etc.) ;
- Contrôle des chantiers dans le domaine du respect du droit sur la circulation routière ;
- Séances avec les entreprises générales de construction, travaux routiers, gérances et propriétaires.

Cette année, l'unité SR a dû faire face, comme d'habitude, à de nombreuses sollicitations pour l'ensemble des communes partenaires, afin de compléter sa propre signalisation routière en général, rectifier d'anciennes règles de circulation ne répondant plus aux normes actuelles et rafraîchir son marquage routier. 913 kg de peinture y ont été consacrés afin d'améliorer la sécurité routière. Il est à relever également un appui aux différents travaux routiers d'importance, dans leurs phases finales. De nombreuses séances de préparation, d'installation de chantiers divers ont occupés les services de Police au quotidien. Le nombre croissant de permis de fouille pour le tirage et la pose de fibre optique, pratiqués très souvent de manière hasardeuse sur le territoire, a obligé la SR à réagir pour éviter des sérieux accidents, accaparant considérablement le temps de travail.

Dans le domaine de la sécurité personnelle, le service concerné de premier ordre par ce sujet a poursuivi ses efforts de mise en adéquation de sa pratique et l'utilisation de nouveaux matériels pour la peinture et l'utilisation de produits spéciaux.

Pour terminer, quelques chiffres qui illustrent également le quotidien de l'unité de signalisation routière, à savoir :

- 53 interventions pour la remise en état de signaux endommagés ou démolis suite à des accidents ou de la déprédation ;
- 745 signaux – interdictions de stationner ont été traitées pour des privés et les administrations ;
- Plus de 231 demandes (Communes et autres entreprises) de réservation de places de stationnement ;
- Plus de 102 h destinées aux fouilles réalisées pour les services techniques de la Ville de Pully ;
- Plus de 460 h pour les seuls sondages/fouilles destinés à la fibre optique.

OBJETS TROUVÉS

424 (446) objets trouvés ont été enregistrés. 169 (176) de ces objets ont pu être restitués à leur propriétaire, 9 (11) ont été transmis à d'autres autorités tels que Bureau des passeports, Service des automobiles, établissements bancaires, etc.

46 (74) récompenses ont été remises aux déposants, totalisant CHF 1'729.00 (2'242.00).

Toutes les valeurs en espèces enregistrées atteignent la somme de CHF 7'432.25 (3'989.85).

CONTRÔLE DE LA VITESSE

Radars mobiles (véhicule et laser)

Les contrôles quotidiens effectués sur Pully l'ont été notamment à proximité des écoles et dans les zones 30 km/h.

- 1'632 heures (784) de contrôle « radar » effectuées sur 39 artères différentes avec 313'358 (159'652) véhicules contrôlés. 8'993 (12'671) contraventions relevées dont 73 (89) conductrices ou conducteurs dénoncé·e·s à la Préfecture (dépassement de plus 15 km/h) et 18 (21) au Ministère public (dépassement de plus de 25 km/h).
- Vitesses maximales enregistrées en localité : 102 km/h au Bd de la Forêt (zone 50), 56 km/h au ch. du Liaudoz (zone 30).
- Vitesses maximales enregistrées hors localité : 131 km/h à la rte d'Oron (zone 80), 99 km/h à la rte d'Oron (zone 60).

Viasis

Pour garantir un effet préventif et répondre également aux nombreuses sollicitations de citoyen·ne·s souhaitant des contrôles de vitesse dans leur quartier, Police Est Lausannois dispose de trois appareils de mesure de vitesse plus communément appelés « Visispeed ». Ces radars pédagogiques ont ainsi été installés sur une durée totale de 743 jours (1'018).

Les données récoltées renseignent sur le comportement des usagères et usagers, notamment sur la vitesse (minimum, moyenne et maximum) ainsi que sur le nombre de véhicules empruntant l'artère en question.

Amendes encaissées	Total en CHF
Procédure d'amendes d'ordre	
Règles de circulation	538'977.00
Radar mobile	2'057'229.00
Radar fixe / Surveillance automatique des feux	304'313.00
Procédure en Commission de police	
Règles de circulation – Radar mobile – Radar fixe et surveillance automatique des feux – Règlements communaux	361'807.00
Infractions sur fonds privés	72'610.00
Revenu brut des amendes encaissées y.c. frais de procédure	3'334'939.00
Taxes CPP	5'034.80
Commissions cartes	229.40
Frais d'affranchissement	74'304.75
Frais de poursuites et de faillites	112'776.30
Horodateurs - macarons	
Total en CHF	
Horodateur et parking des Alpes	596'293.35*
Abonnements parking des Alpes	12'210.00*
Autorisations de stationnement (macarons) y c. personnel communal et enseignants	384'630.00*
Autorisations pour utilisation du domaine public (marché, kiosques situés sur le Quai Amédée Milliquet, musiciens des rues, pantomimes, stands divers, réservations de places de parc, fermetures de rues, autorisations de parquer pour les entreprises)	63'222.25*
Taxes et émoluments divers	
Total en CHF	
Taxes de séjour	58'099.20*
Permissions (établissements publics)	3'870.-
<i>* montants rétrocédés à la Ville de Pully</i>	

COMMISSION DE POLICE

Elle a prononcé 3'457 (3'381) ordonnances pénales, dont 2'198 (2'093) pour des infractions sur la commune de Pully. Le back office, qui gère le suivi des procédures, a envoyé 1'240 (1'720) sommations de payer, dont certaines sont restées sans effet. Dès lors, la procédure suit son cours.

POLICE DES INHUMATIONS

Durant l'année écoulée et dans le cadre des tâches optionnelles demandées par la Ville de Pully à l'ASEL, cette dernière a consacré 160 heures (125) pour la police des inhumations et la gestion des cimetières.

POLICE DES DÉCHETS

81 heures (86) ont été consacrées à la police des déchets. Ceci comprend les surveillances, les appuis à la voirie ainsi que le suivi administratif, soit 2 avertissements (8) et 3 ordonnances pénales (3) délivrées par la Commission de police.

La Police agit principalement à la demande de la voirie qui fixe les dates de contrôles spécifiques (binômes police/voirie). Entre-temps, les assistant·e·s de sécurité publique contrôlent le littering durant leurs patrouilles et renseignent la voirie sur leurs constats. Les unités de la Police-secours et les agent·e·s de proximité font de même s'ils sont confronté·e·s à ce genre d'infraction.

STATIONNEMENT

Fin avril 2025, sept nouveaux horodateurs ont été mis en service dans le sud de Pully. Dans un premier temps, il a été distribué environ 500 fichets conseils afin de sensibiliser les automobilistes sur ce changement. 585 heures ont été consacrées pour le contrôle de cette nouvelle zone.

PROTECTION CIVILE

La Protection civile du district Lavaux-Oron dispose de son propre rapport de gestion. Ce chapitre figure dans le rapport de gestion de la Ville de Pully à titre informatif. Pour les détails de son activité, il y a donc lieu de se référer à cet écrit.

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Conseil intercommunal comprend deux délégué·e·s de chaque commune, un délégué·e·é de l'exécutif, désigné par la Municipalité, et un·e délégué·e du législatif, désigné·e par le Conseil communal ou général.

Pour la législature 2021-2026, il est composé de :

- 32 délégué·e·s élus et 16 suppléant·e·s désigné·e·s
- Présidence : M. Christophe Rebetez
- Vice-Présidence : M. Roger Cordey
- Secrétariat : Mme Lorraine Bard

Durant l'année, le Conseil Intercommunal s'est réuni à deux reprises.

COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction (ci-après CODIR) est constitué de neuf membres élu·e·s par le Conseil intercommunal pour la législature 2021-2026. Le CODIR 2025 se présente comme suit :

Chevallaz Jean-Marc, Président	Municipal	Pully
Chappuis Christophe	Municipal	Rivaz
Dillner-Reichen Céline	Municipale	Paudex
Galley Roland	Municipal	Jorat-Mézières
Greiner-Meylan Nathalie	Syndique	Belmont-sur-Lausanne
Küng Claude	Municipal	Montpreveyres
Métraux Daniel, Vice-Président	Municipal	Savigny
Sutter Patrick	Municipal	Lutry
Uldry Anne-Cécile	Municipale	Oron

Le CODIR a tenu trois séances en 2025 afin de régler les affaires courantes, ainsi que l'application des décisions du Conseil intercommunal. Il a également finalisé le règlement de fonctionnement du Comité de direction.

FINANCES

Les difficultés financières auxquelles est confronté le Canton de Vaud ont eu également un impact significatif sur le budget de l'ORPC Lavaux-Oron. Les subventions allouées pour les jours de cours ont été réduites de 50 % pour 2025, ce qui affecte notablement la situation financière. Les président·e·s des CODIR s'engagent activement à trouver des solutions afin de combler ce manque.

COMMISSION DE GESTION

La Commission de gestion est composée de trois membres et un·e suppléant·e élu·e·s pour une année par le Conseil intercommunal. Elle a pour objectifs de vérifier le budget et les comptes et d'établir un rapport à l'intention du Conseil intercommunal ainsi que des Municipalités.

DIVERSES COMMISSIONS

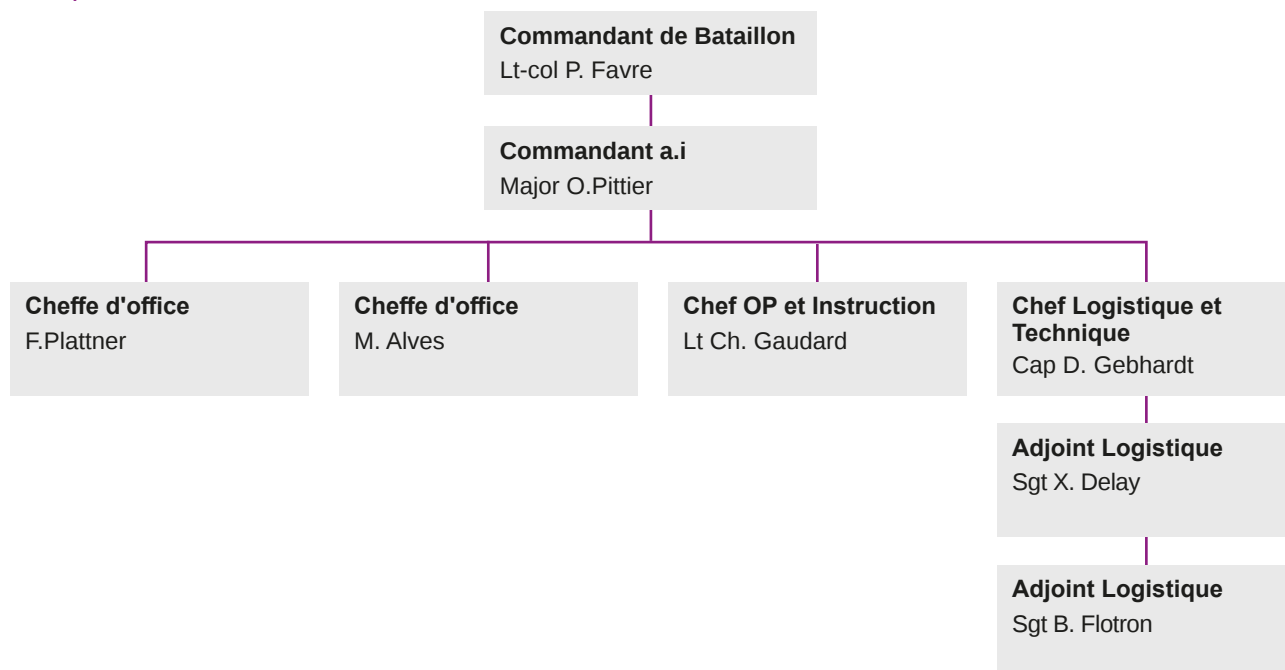
Durant l'année, deux commissions ont été constituées : la première pour élaborer le règlement du Conseil intercommunal et la seconde pour l'acquisition d'un véhicule de transport.

COMMANDEMENT

Sous le commandement du Lt-col Patrick Favre, les huit collaborateurs de l'ORPC Lavaux-Oron représentent un équivalent de 7.4 ETP.

Le commandant Favre est en congé maladie de longue durée et c'est le major Olivier Pittier qui assure la direction en tant que commandant par intérim.

Composition 2025



OFFICE

Au cours de l'année, le personnel en charge du domaine a accompli les missions suivantes : répartition des astreints de la compagnie 3 qui a été dissoute, gestion des convocations aux services d'instruction ainsi qu'aux formations diverses, gestion des comptabilités. Il a traité les demandes de congé et d'ajournement administratif. Il a assuré également l'établissement des convocations pour les contrôles des abris privés et est resté disponible pour toute autre tâche requise.

Pour pallier l'absence du commandant Favre et de pouvoir finaliser des projets en cours, les deux collaboratrices de l'Office ont augmenté leur temps de travail de 20 % pour garantir une répartition adéquate de la charge de travail sur l'ensemble du personnel.

PERSONNEL PROFESSIONNEL

Le 3 juillet, le personnel a accueilli à la base opérationnelle de Forel (BOP) des enfants dans le cadre du Passeport vacances. Des ateliers ludiques et une visite du centre sanitaire protégé (CSP) de Mallieu étaient à l'ordre du jour.

RESSOURCES HUMAINES

Deux collaborateurs suivent actuellement une formation certifiante dans leur domaine respectif.

INSTRUCTION

Convocations

Un avis de service a été transmis en décembre 2024 à chaque milicien·ne afin de permettre la communication des prochains services à l'employeur pour 2025. Un QR code ainsi qu'un SMS viennent compléter les convocations, lesquelles incluent l'accès au plan de stationnement et l'ajout automatique du service concerné dans l'agenda personnel. Ces mesures ont donné des résultats positifs et ont donc été reconduites pour les exercices 2026.

Formation des Cadres

Lors des phases préparatoires destinées aux cadres, une nouvelle méthodologie visant à assurer un accompagnement renforcé a été introduite. Cette approche a pour objectif de réduire la durée des jours préparatoires tout en améliorant la qualité des formations lors des différents cours de répétition.

Cours de répétitions des compagnies 1, 2 et 3

En 2025, l'ensemble des milicien·ne·s a été convoqué conformément aux directives en vigueur. Cette étape a débuté par la rédaction d'un rapport préparatoire au cours duquel les objectifs ont été clairement définis. Les impératifs de formation ont été établis et les processus opérationnels coordonnés avec les commandant·e·s de compagnie ainsi que leurs chef·e·s de section.

Comme l'année précédente, durant une journée, le personnel est confronté à des exercices sur le terrain prévu à cet effet : formations de battue (recherches de personnes), déplacements de charges, poste de conduite en campagne.

Un détachement de la Division cantonale est venu faire une visite au sein de la compagnie 3 dans le but d'évaluer le déroulement du cours de répétition. Un rapport détaillé sera transmis ultérieurement afin de mettre en lumière les axes d'amélioration.

Don du sang

L'ORPC Lavaux-Oron a participé à deux campagnes de don du sang à Pully, les 20 juin et 14 novembre 2025, collectant près de 125 poches de sang. Les milicien-ne-s mobilisé-e-s ont effectué le montage et l'exploitation du centre de collecte, sous la supervision du centre de transfusion interrégionale (CRS).

Essai fédéral des alarmes

Le contrôle des sirènes fixes et mobiles a eu lieu le mercredi 5 février 2025 conformément aux directives cantonales.

Protection des biens culturels

Le domaine de la PBC a été sollicité par la Commune de St-Saphorin pour garantir la prise en charge d'archives datant du XIV^e siècle et les déménager dans un endroit sécurisé. La Protection civile vaudoise a mandaté l'ORPC Lavaux-Oron pour réaliser une mission au bénéfice des Archives cantonales, consistant à accompagner les institutions désignées dans la définition des priorités des objets à prendre en charge en cas de sinistre au centre DABC de Lucens.

2025 en chiffres

Jours de service ORPC		
CR typ. 10	1'968	
IFC Cantonal typ. 13	206	
IFC National typ. 14	0	
ISU typ. 01	133	
Total	2'307	
Jours de service hors ORPC		
EFB typ.05	119	
Instruction comp. typ. 06	39	
Perfectionnement typ. 09	13	
Cours cadres typ. 07	161	
Total	332	
Total	9.7 JS/Astreint	2'639

Convocation																
Nombre total de convocations envoyées	Présents	Pas convoqué	Service annulé	Libérer certificat maladie	Libérer motif études	Libérer apprentissage	Libérer motif pro	Libérer motif étranger	Libérer congé paternité	Libérer par médecin	CVS	Autre raison	Pas entrée en service	Procédure en cours	Procédure classée	Procédure close
1'027	742	76	1	43	31	1	60	44	3	0	0	12	0	7	1	6
1'027	819			194									14			
1'027	80 %			19 %									1 %			

Grade	
Soldat	190
Appointé	38
Caporal	14
Sergent	7
Lieutenant	8
Pr-lieutenant	5
Capitaine	8

Nouveau EFB	
2022	14
2023	13
2024	11
2025	10

Effectif	
Astreint	237
Volontaire	34
< 2023	17
2024	5
2025	5
2026	7
Total	271

OPÉRATIONS

PRU (point de rencontre d'urgence)

Suite à l'équipement des communes avec le matériel approprié, l'EMCC entre désormais dans une phase spécifique. Concrètement, un exercice a été organisé le 5 novembre au sein de la commune d'Oron afin de tester l'activation et la gestion de leur point de rassemblement d'urgence. Un retour d'expérience sera réalisé afin de mettre en évidence les points forts ainsi que les axes d'amélioration.

Intervention en situations d'urgence

L'ORPC Lavaux-Oron a été sollicitée à trois reprises pour soutenir le SDIS Oron-Jorat dans le cadre d'une mission de ravitaillement lors d'un incendie d'une ferme. Les équipes sont également intervenues dans plusieurs communes du district durant la période estivale à la suite des deux activations du Plan canicule.

MANIFESTATIONS

L'ORPC Lavaux-Oron a été sollicitée pour les manifestations suivantes :

Xtratrail du 28 mai au 2 juin 2025 -85 jours de service

Missions : installation et exploitation de l'infrastructure de conduite, couverture radio Polycom, assurer la sécurité et la surveillance sur le parcours de la course, collaboration à la gestion du trafic temporaire avec l'appui des polices municipales, exploitation du service de transport, montage et démontage des infrastructures.

Camp de l'ARFEC du 31 juillet au 11 août 2025 – 88 jours de service

Le camp organisé par l'ARFEC s'est tenu en présence de la milice, sur une base volontaire. Cet engagement a pour but d'accompagner les enfants atteint-e-s de cancer ainsi que leurs frères et sœurs. Pendant une semaine, ces enfants malades ont été pris-es en charge par le personnel soignant et encadrés par la Protection civile, offrant ainsi aux parents un moment de répit et aux enfants une expérience hors de leur environnement habituel. Ce camp a constitué une période riche en expériences intenses, parfois éprouvantes, mais toujours formatrices pour l'ensemble des participant-e-s.

Lausanne Marathon du 24 au 27 octobre 2025 – 33 jours de service

Cette course, au départ de Lausanne, traverse tout le Lavaux. La Protection civile a pour mission de sécuriser le passage des coureurs par la fermeture des routes.

LOGISTIQUE LOCAUX - MATÉRIEL - VÉHICULES

Contrôles des abris privés (CPA)

Deux cours ont été dédiés pour le résultat suivant :

	Belmont-sur-Lausanne	Bourg-en-Lavaux	Chexbres	Forel (Lavaux)	Jorat-Mézières	Lully	Maracon	Montpreveyres	Oron	Paudex	Puidoux	Pully	Rivaz	Saint-Saphorin (Lavaux)	Savigny	Srevion	Total
En ordre		12			2	9					1	78				1	103
Pas contrôlé		3				2						7					12
Défaut mineur					1	1						12					14
Défaut grave		3				3						18					24
Défaut en suspens																	
Contrôle annoncé																	
Contrôle prévu												1					1
Total		18			3	12						116					154

Infrastructures

Tous les dix ans, la Protection civile vaudoise est tenue de revoir ses besoins en infrastructures protégées selon les directives de l'Office fédéral de la population (OFPP).

En raison de la réduction significative des effectifs, l'organisation a entrepris une révision approfondie de son plan de stationnement pour la période 2026-2035.

Dès lors, les besoins ont été revus à la baisse et sept constructions ont été remises aux communes. Ces dernières, qui ne seront plus utilisées telles quelles, feront l'objet d'une réaffectation en abri public. En parallèle, une convention a été établie afin de conserver les locaux matériels, évitant ainsi la location d'une halle de stockage.

En ce qui concerne l'entretien des 36 abris publics, celui-ci a été exécuté conformément aux contrats de prestation établis. Un rapport détaillé a été communiqué aux communes concernées.

Matériel

Plusieurs équipements ont été entretenus, notamment les tireforts, échelles, sangles d'arrimage et de levage, ainsi que le matériel électrique. La réserve des équipements du personnel a été restituée à la division cantonale de la PCi.

Véhicules

Les véhicules ont été entretenus conformément aux recommandations du fabricant. Cependant, plusieurs pannes ont été rencontrées. Quatre véhicules ont fait l'objet d'une expertise. Un véhicule (Mercedes) acquis fin 2024 a été floqué. Les véhicules ont parcouru plus de 45'000 km. Un nouveau bus (Mercedes) a été commandé et sa livraison est prévue pour février 2026.

CONCLUSIONS

Le point marquant de cette année est sans conteste l'abandon de la ligne de commandement unique, initiée en juin 2024 par le Conseil d'État. Néanmoins, cette décision ne traduit en aucun cas une absence d'initiative de la part de l'ORPC Lavaux-Oron, au contraire. Sous la conduite des président·e·s des comités de direction, auxquels les commandant·e·s sont associés, le personnel s'engage activement à identifier et à proposer des solutions aux problématiques rencontrées, afin de les soumettre au Chef du département.

La réduction des effectifs demeure toujours une source d'inquiétude, tout comme le renouvellement des cadres chargé·e·s de la conduite des milicien·ne·s. La formation continue doit être une priorité essentielle, car elle constitue la clé du succès.

SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

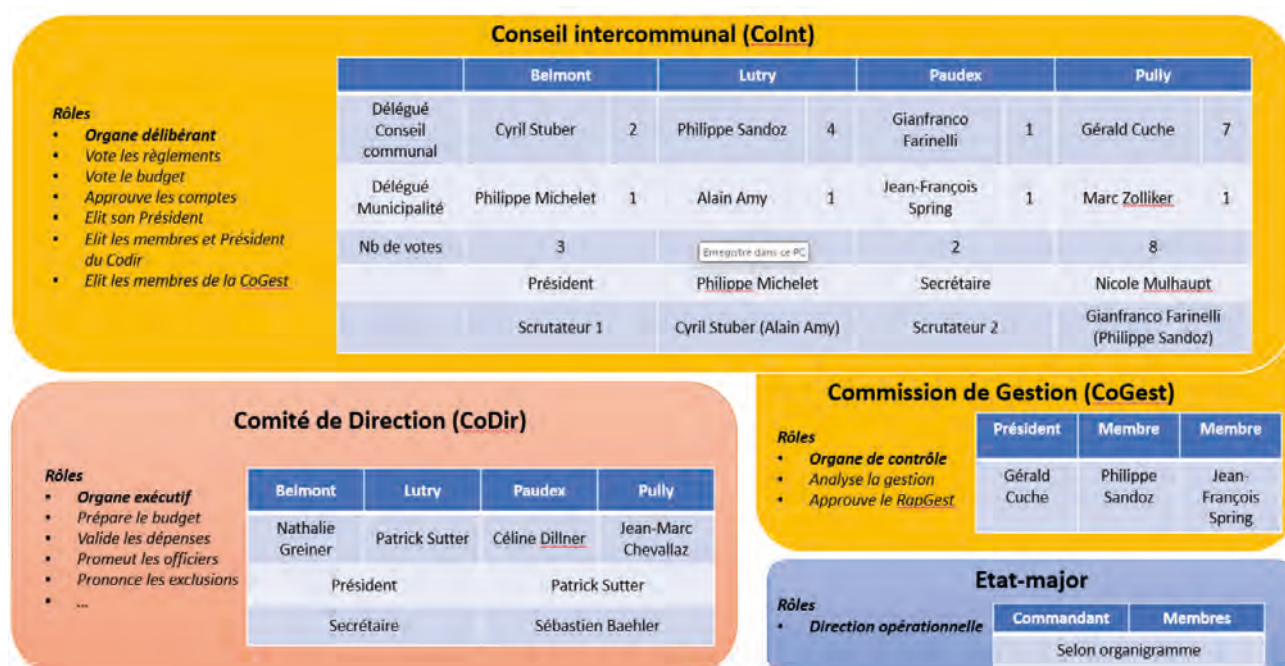
C'est à titre informatif que les informations suivantes figurent dans le rapport de gestion de la Ville de Pully. Le SDIS Ouest-Lavaux dispose de son propre rapport de gestion. Pour les détails de son activité, il y a donc lieu de se référer à cet écrit.

ORGANISATION

Autorités

Depuis le 1^{er} avril 2023, le SDIS Ouest-Lavaux est organisé sous la forme d'une Association de Communes. Les membres de cette Association sont les communes de Belmont-sur- Lausanne, Lutry, Paudex et Pully.

La composition des organes de l'Association est illustrée ci-dessous :



Le Conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises et s'est prononcé sur trois préavis (Comptes 2024, Rapport de gestion 2024, Budget 2026). Représentant le Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne, M. C. Stuber a remplacé en cours d'année M. V. Novak, démissionnaire.

La Commission de Gestion s'est réunie à deux reprises pour étudier et préavisier les rapports soumis au Conseil intercommunal.

Le Comité de Direction, organe exécutif, a tenu quatre séances ordinaires pour traiter des affaires courantes, préparer les préavis ainsi que le budget 2026.

Commandement

Depuis janvier 2018, le SDIS est placé sous la conduite de son Commandant, le Major S. Baehler.

Etat-major

Le Commandant est secondé dans ses tâches par un Etat-major (EM), tel que décrit dans le règlement du SDIS. Afin d'assurer la direction du service, il s'est réuni à onze reprises en séance ordinaire. Sa composition n'a pas changé en 2025 et demeure telle que présentée dans le graphique ci-après.

Composition de l'État-major en 2025

Commandant Maj S. Baehler		
Responsable formation Cap Y. Schlienger	Responsable technique Cap E. Bezençon	Responsable matériel Cap A. Terry
Responsable opérationnel Cap E. Barmes	Secrétaire Mme L. Maillard	Responsable recrues Cap D. Gerber
Responsable APR Cap V. Lavanchy	Quartier-maître Cap S. Chevalier	Responsable communication Cap D. Loup

PERSONNEL

Effectifs

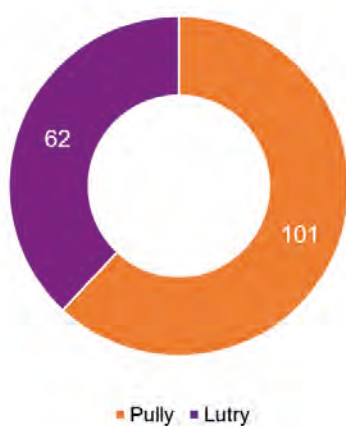
Les effectifs sont globalement stables et montrent une légère augmentation en 2025 (+2 personnes). La pyramide hiérarchique demeure équilibrée et correspond aux besoins tant opérationnels qu'organisationnels.

Évolution des effectifs entre 2020 et 2025

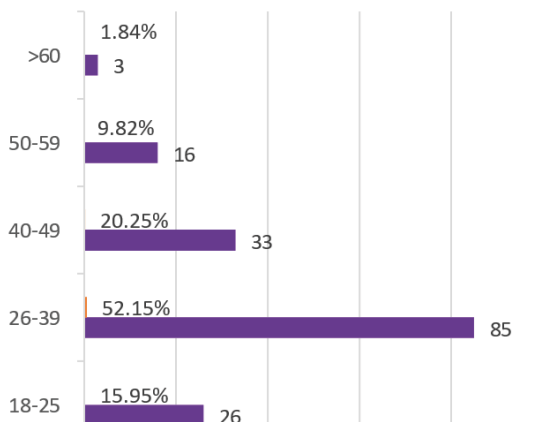
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Officiers	21	24	22	23	21	22
Sous-officiers	35	34	32	34	32	36
Sapeurs	79	73	85	80	82	80
Recrues	34	32	24	16	26	25
Total	169	163	163	153	161	163

La répartition des 163 membres du SDIS par site et par classe d'âge se compose comme suit :

Répartition par site



Répartition par tranche d'âge



Jeunes sapeurs-pompiers et sapeuses-pomprières

L'année 2025 a été particulièrement riche et constructive pour la section de Jeunes sapeurs-pompiers et sapeuses-pomprières, qui a poursuivi son engagement avec sérieux, motivation et dynamisme. Les dix exercices ordinaires ont permis de totaliser 30 heures d'instruction, durant lesquelles les jeunes ont travaillé des compétences fondamentales du métier: la technique, le service des tuyaux, la motopompe, la lutte contre le feu et le sauvetage. L'ensemble des participantes et participants a fait preuve d'un engagement constant, démontrant une progression notable tout au long de l'année.

En dehors des exercices habituels, le programme a été complété par les journées cantonales d'instruction à Cully. Ces journées ont permis d'approfondir des domaines essentiels tels que la chronologie de l'intervention, la ventilation et la machinerie motopompe, sous l'encadrement d'instructeurs fédéraux. Elles constituent un complément précieux à la formation ordinaire et renforcent l'autonomie et la compréhension opérationnelle des jeunes.

Un des moments marquants de l'année a été la participation au concours de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers, où une équipe du SDIS a obtenu la 4^e place dans la catégorie « motopompe type 2 ».

Les Portes ouvertes du SDIS ont également permis aux jeunes de se distinguer. Chargé·e·s de l'encadrement d'une activité destinée aux enfants, ils et elles ont su faire preuve d'un professionnalisme exemplaire. Cet engagement a eu un impact direct, puisque quatre nouvelles inscriptions ont été enregistrées dans les jours suivant.

La visite de fin d'année s'est déroulée au Service de défense contre l'incendie de l'aéroport de Sion. Cette immersion dans un environnement spécialisé a offert aux jeunes l'occasion d'observer de près les moyens d'intervention, les engins spécifiques et les particularités opérationnelles propres aux infrastructures aéroportuaires.

L'année 2025 s'achève avec un effectif de 18 JSP, dont 5 filles et 13 garçons de 10 à 17 ans, et 4 nouvelles recrues.

Recrues 2025

Au 1^{er} janvier 2025, le SDIS Ouest-Lavaux a accueilli 25 nouvelles recrues, issues du processus de recrutement mené en novembre 2024.

Tout au long de l'année, les recrues ont bénéficié de 30 heures de formation, entièrement repensées afin de renforcer la cohérence pédagogique et de favoriser l'acquisition durable des compétences. Le dispositif s'est articulé autour de dix soirées d'exercices, dont deux dédiées à l'évaluation des acquis, permettant un suivi rigoureux et individualisé de chaque participant·e.

Cette formation a pu être dispensée grâce à l'engagement de 27 officiers et sous-officiers, qui ont mis leur expertise et leur expérience au service des recrues, garantissant un encadrement de qualité.

Le cursus a également été enrichi par la participation à trois samedis d'exercice avec le DPS, offrant une immersion concrète dans la réalité du terrain et des situations opérationnelles.

Par ailleurs, dix-neuf recrues ont suivi le cours de base FB01, dispensé par l'ECA sur deux jours. Elles ont été intégrées aux groupes d'intervention dès le début du mois de septembre.

Au 31 décembre 2025, 21 recrues ont ainsi été officiellement incorporées au sein du DPS.

INTERVENTIONS

En 2025, il y a eu 276 interventions de toute nature.

Si aucun évènement majeur n'est à déplorer sur les quatre communes cette année, le SDIS a fait face à des feux complexes techniquement. Le plus marquant est certainement le feu de cheminée au ch. des Osches, qui s'est propagé à l'isolation, puis à la toiture de la villa. La difficulté résidait dans l'appréhension du problème et la mise en place de techniques d'extinction adaptées aux matières isolantes. Il a fallu faire preuve d'anticipation, notamment en termes de statique du bâtiment.

Le SDIS Ouest-Lavaux a également été appelé en renfort sur le territoire d'autres SDIS, notamment lors de l'incendie d'une entreprise de recyclage à Lucens. Les équipes APR ont prêté main forte aux équipes du SDIS Haute Broye pour venir à bout du sinistre. L'enlèvement des carcasses de voiture et les fumées abondantes constituaient un danger particulièrement élevé.

Quelques interventions un peu plus insolites ont aussi rythmé cette année, avec le sauvetage d'un chien en rivière, d'une vipère ayant élu domicile dans le panier du chien, de cochons d'indes coincés dans la fumée, ou d'une hirondelle blessée et bloquée à 10 m du sol.

Véhicule Poste de Commandement (VPC)

Comme annoncé en 2024, le SDIS Ouest-Lavaux assure désormais la mise sur pied du Véhicule Poste de Commandement (VPC). Le périmètre d'intervention se situe essentiellement dans le sud du canton, mais les équipes sont ponctuellement amenées à suppléer l'un des trois autres VPC du canton.

26 sapeurs et sapeuses-pompiers sont formés à la mise en service et l'exploitation du véhicule, tout comme à l'aide à la conduite. Ils sont intervenus sur des événements d'ampleur comme les feux de ferme de Peney-le-Jorat, Carrouge, Sainte-Croix ou les gros feux d'habitations comme à Romanel-sur-Lausanne. Le SDIS Ouest-Lavaux a aussi pu apporter son soutien lors d'événements plus rares, comme la fuite d'acide chlorhydrique dans une usine, la fuite de CO2 dans un centre commercial ou encore la fuite de chlore dans une piscine publique.

FORMATION

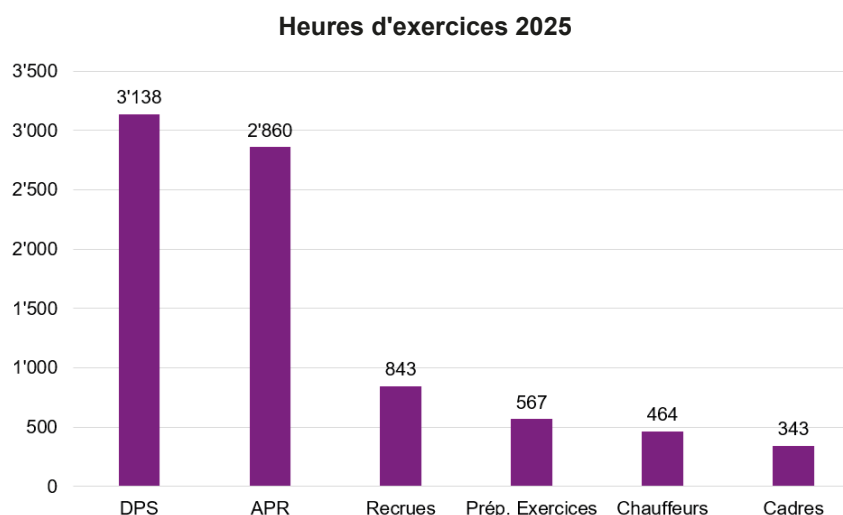
Formation interne – exercices

La planification des exercices constitue un élément central de la gestion opérationnelle et de la formation du corps des sapeurs-pompiers. Elle est réalisée afin de respecter des exigences légales et réglementaires, lesquelles définissent notamment le nombre minimal d'heures d'instruction à effectuer par chaque membre du corps, en fonction de ses spécialisations, de son grade ou encore de sa fonction.

Ainsi, le planning 2025 comportait plus de 240 soirées d'exercices ou de préparation, 3 samedis et 40 séances administratives.

Le personnel a été réparti au sein d'une quarantaine de groupes distincts, constitués en fonction des sections, des spécialisations, des fonctions opérationnelles et des responsabilités organisationnelles. Cette organisation a permis d'adapter les contenus de formation aux compétences requises pour chaque catégorie de personnel et d'optimiser l'efficacité des séances d'instruction.

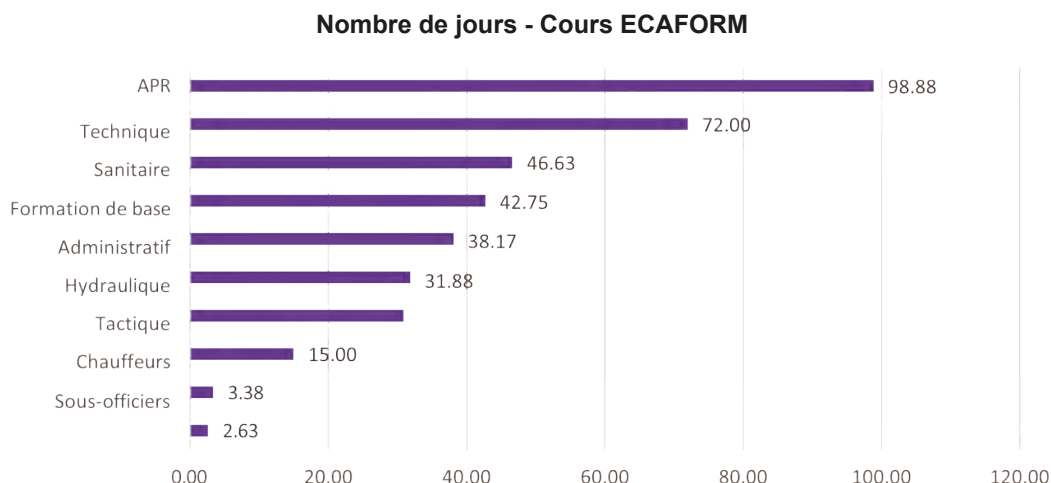
Les membres du SDIS ont participé à 8'215 heures d'exercices internes, telles que présentées ci-dessous. A titre de comparaison, ce même chiffre en 2024 se portait à 7'665 heures.



Le taux de participation aux exercices APR et DPS, pour 2025, se monte à 85% tandis qu'il culmine à 93% pour les chauffeurs.

Formation externe – cours ECAFORM

Les membres du SDIS Ouest-Lavaux ont participé en 2025 à 3'058 heures soit l'équivalent de 382 journées de cours organisées par l'ECA et réparties dans les différentes thématiques comme illustré dans le graphique ci-dessous.



Formation externe – cours d'instructeur fédéral

Au 31 décembre 2025, le SDIS Ouest-Lavaux comptait huit instructeurs fédéraux dans ses rangs :

- Maj S. Baehler
- Cap E. Barmes
- Cap E. Bezençon
- Cap D. Loup
- Cap Y. Schlienger
- Lt P. Esteve
- Lt G. Mateos
- Lt M. Aeschlimann

Ces instructeurs interviennent également régulièrement comme chefs de classe lors des cours cantonaux.

Formation APR

Le samedi 15 mars 2025, un groupe de 23 sapeurs du SDIS Ouest-Lavaux se sont rendus au centre intercantonal de formation des sapeurs-pompiers (IFA) de Balsthal pour une matinée de formation sur les feux de parkings souterrains.

PROJETS ET ÉVOLUTIONS 2025

Technique

En 2025, Le groupe technique du SDIS a poursuivi sa mission de planification et de facilitation des accès aux lieux d'intervention, au travers de la création, du contrôle et de l'actualisation des documents et des données mises à disposition des sapeurs-pompiers.

Durant l'année, 30 nouveaux tubes à clé donnant accès aux immeubles ont été documentés, tandis que 70 installations existantes ont fait l'objet d'un contrôle ou d'une mise à jour des informations associées. Ce travail contribue à garantir un accès rapide et fiable aux bâtiments lors des interventions.

L'accent a été mis cette année sur l'actualisation des dossiers d'intervention existants. Ainsi, un nouveau dossier a été créé et dix-neuf dossiers ont été revus afin d'assurer la disponibilité de données précises et adaptées à l'évolution des sites concernés.

En parallèle, le SDIS Ouest-Lavaux a été sollicité à 36 reprises dans le cadre de projets de construction ou de rénovation, principalement pour l'analyse de l'accessibilité des moyens d'extinction et de sauvetage.

Enfin, le maintien et la mise à jour continue des données opérationnelles sur le guichet cartographique SIGIP, ainsi que la gestion des badges d'accès aux locaux et des trousseaux de clés pour les sapeurs-pompiers représentent un travail permanent indispensable au bon déroulement des interventions.

MATÉRIEL, VÉHICULES ET LOCAUX

Entretien et maintenance

En 2025, l'équipe matériel a assuré l'entretien des équipements, véhicules et locaux afin de garantir la sécurité et la qualité des interventions. Cela inclut le nettoyage des tuyaux, les contrôles, la préparation et l'échange du matériel, la maintenance des véhicules, ainsi que le traitement de nombreuses demandes d'échange de matériel personnel. Comme chaque année également, une quarantaine de membres du SDIS ont dédié deux samedis matin au nettoyage approfondi des locaux et des véhicules. Au-delà de l'entretien indispensable, ces opérations contribuent également à renforcer la cohésion d'équipe et à améliorer la maîtrise du matériel.

Nouveaux véhicules

Le SDIS Ouest-Lavaux a accueilli le Véhicule Poste de Commandement (VPC) au mois de janvier. Il est stationné sur le site de Lutry, pour des raisons d'espace et d'accessibilité à l'autoroute.

Il y a également eu deux échanges de véhicule de l'ECA, un véhicule transport de berces (VM) pour le site de Lutry.

L'ECA a également procédé au renouvellement du véhicule de Transport de Personnes et de Matériel (TPM) affecté au site de Pully

Le SDIS a acquis un véhicule pour chef d'intervention. Ce véhicule remplace l'ancienne voiture âgée de 9 ans.

Aménagements

Pour accueillir le VPC, quelques travaux d'aménagement électrique ont dû être entrepris. En effet, la puissance nécessaire pour maintenir l'ensemble des équipements, notamment informatiques, a exigé des adaptations.

COMMUNICATION

L'année 2025 a été particulièrement riche pour le SDIS Ouest-Lavaux aussi en termes de communication. Durant l'année, les réseaux sociaux et le site internet sont régulièrement alimentés, notamment grâce à des images prises lors des exercices, des interventions ou des visites de casernes. L'engagement de l'équipe communication permet de valoriser le travail de l'ensemble du SDIS et de renforcer le lien avec la population.

SERVICE INTERCOMMUNAL DES TAXIS (SIT)

Quatre collaboratrices et collaborateurs, représentant 3.2 EPT, participent à l'exécution de ces tâches, pour le compte et aux frais de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis (ci-après l'Association), composée d'Epalinges, Lausanne, Prilly, Pully, Renens, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Belmont-sur-Lausanne, Paudex, le Mont-sur-Lausanne, Bussigny et Lutry.

Les organes intercommunaux de l'Association sont le Conseil intercommunal et le Comité de direction, ainsi que la Commission administrative. L'administration de l'Association est assurée par le SIT.

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Conseil intercommunal des taxis a siégé à deux reprises.

Durant ces séances, les préavis en lien avec le rapport de gestion, les comptes et le budget ont été adoptés. En outre, il a traité deux postulats déposés lors de la séance du 4 octobre. À cette occasion, il a décidé de les renvoyer à la commission de gestion pour étudier leur prise en considération.

COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction a tenu deux séances en présentiel et a pris plusieurs décisions par voie de circulation.

En outre, le Comité de direction a traité les derniers recours interjetés à l'encontre des décisions rendues lors de la procédure d'appel d'offres afin de délivrer quinze concessions individuelles et dix concessions pour les compagnies, suite à la faillite d'une compagnie de taxis prononcée en 2022.

Le parc automobile affecté à l'activité des taxis est composé de 296 véhicules, dont 166 véhicules hybrides (160 en 2024), 83 véhicules électriques (70 en 2024) et 47 véhicules thermiques (62 en 2024).

COMMISSION ADMINISTRATIVE

La Commission administrative, organe chargé notamment d'accepter l'octroi d'une concession et de réprimer les infractions au RIT, a tenu trois séances en présentiel et a rendu des décisions allant de la mise en garde au retrait de concession.

CONTRÔLES DE POLICE

Le nombre de contrôles de police est de 27 diurnes (48 en 2024) et 12 nocturnes (12 en 2024). Le nombre de rapports de dénonciation établis par la Brigade des taxis s'élève à 103 (101 en 2024). Au total, on dénombre 177 dénonciations dressées (198 en 2024), tous corps de police confondus. Le nombre de véhicules contrôlés s'élève à 50 et celui des réclamations traitées à 10.

CONCESSIONS / AUTORISATIONS

Concessions – Taxis de place (regroupés au sein de Taxi Services Sàrl)

	Nombre de concessions		Nombre de permis de stationnement et de véhicules	
	2024	2025	2024	2025
Compagnies	5	6	74	80
Exploitants indépendants	117	113	153	153
Total	122	119	227	233

Autorisations – Type B – Taxis sans permis de stationnement

	Nombre d'autorisation d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2024	2025	2024	2025
Exploitants regroupés au sein de:				
Taxiphone	22	22	23	23
Allô Taxis!	1	1	2	2
Autres	37	36	40	38
Total	60	59	65	63

CENTRAUX D'APPELS ET STATIONS

Les taxis rattachés à la centrale d'appel de Taxi Services Sàrl ont effectué cette année 761'199 courses, soit 471'078 distribuées, dont 17'057 par l'application, et 290'121 au vol, contre 744'544 en 2024 (+ 2.24%).

Les stations sont au nombre de 45 et offrent un total de 167 places, sous réserve d'emprises de chantiers.

CONCLUSION

En application de l'article 110 du règlement communal et fondées sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal de Pully

- vu le rapport de gestion 2025.,
- oui le rapport de la Commission de gestion,

décide

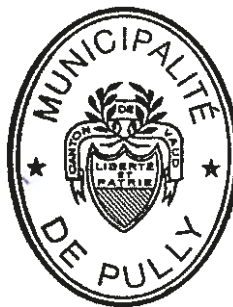
- d'approuver la gestion de l'exercice 2025,
- de donner décharge aux organes responsables.

Approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 25 mars 2026.

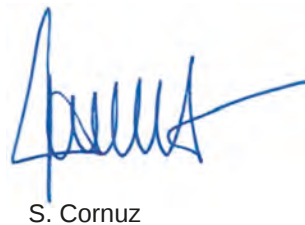
Au nom de la Municipalité

Le syndic


G. Reichen



Le secrétaire


S. Cornuz

GLOSSAIRE

Abréviations	Explications
ACC	Aide complémentaire communale
ADCV	Association des communes vaudoises
ADNV	Association pour le développemetr du Nord Vaudois
AFJ	Accueil familial de jour
AGEEL	Association intercommunale pour la Gestion des Eaux de l'Est
AI	Assurance invalidité
AIEJ	Association Intercommunale des eaux du Jorat
AIL	Aide individuelle au logement
AMF	Accueillantes en milieu familial
ANF	Affichage numérique frontal
APEMS	Accueil pour enfant en milieu scolaire
APR	Appareil respiratoire
ASEL	Association de communes de Sécurité Est Lausannois (Police intercommunale)
APVRL	Association du Passeport Vacances de la Région Lausannoise
Art.	article
Av.	Avenue
AVS	Assurance vieillesse et survivants
AVSM	Association vaudoise des Secrétaires Municipaux
BCU	Bibliothèque cantonale et universitaire
Bd	Boulevard
CAD	Chauffage à distance
Cap	Capitaine
CCGP	Centre de compétence en gestion de projet
CCU	Commission consultative d'urbanisme
CDAP	Cour de droit administratif et public cantonale
CDPH	Convention relative aux droits des personnes handicapées
CFC	Certificat fédéral de capacité
CFF	Chemins de fer fédéraux
CGN	Compagnie générale de navigation
Ch.	Chemin
CHF	Franc suisse
CISM	Conférence Itinérante des Secrétaires Municipaux
CMP	Corps de Musique de Pully
CMS	Centre médico-social
CODIR	Comité de direction
COFIL	Comité de pilotage
CPU	Commission permanente d'urbanisme
CRPS	Classe régionale de pédagogie spécialisée
CSR	Centre social régional
DAGF	Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles
DDGS	Direction des domaines, gérances, sports et sécurité publique
DFTS	Département des finances, du territoire et du sport

Abréviations	Explications
DGMR	Direction cantonale de la mobilité et des routes
DGTL	Direction générale du territoire et du logement
DITS	Département des institutions, du territoire et du sport
DJAS	Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique
DPS	Détachement premier secours
DTSI	Direction des travaux et des services industriels
DUE	Direction de l'urbanisme et de l'environnement
ECA	Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels
EH	Équivalents-habitants
EMCC	État-major cantonal de conduite
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne
ETP	Équivalent temps plein
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FO	Fibre optique
FEJ	Fondation de l'enfance et de la jeunesse
GED	Gestion électronique des documents
GT	Groupe de travail
HE-Arc Neuchâtel	Haute école Neuchâtel Berne Jura
HEIG-VD	Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud
HEP-VD	Haute école pédagogique du Canton de Vaud
HES	Haute école spécialisée
IPT	Intégration pour Tous
IVG	Interruption volontaire de grossesse
JSP	Jeune sapeur-pompier
LADA	Logement adapté avec accompagnement
LAJE	Loi cantonale sur l'accueil de jour des enfants
LCR	Loi sur la circulation routière
LEO	Loi sur l'enseignement obligatoire
LPPPL	Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif
LPrPNP	Loi cantonale sur la protection du patrimoine naturel et paysager
Lt	Lieutenant
LUP	Logements d'utilité publique
Maj	Major
MEP	Mandats d'étude parallèles
mios	Millions
MPC	Maturité professionnelle commerciale
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OPO	Office de la population
ORPC	Organisation Régional de Protection Civile du District de Lavaux-Oron
PA	Plan d'affectation
PACom	Plan d'affectation communal
PALM	Projet d'agglomération Lausanne-Morges
PDCom	Plan directeur communal

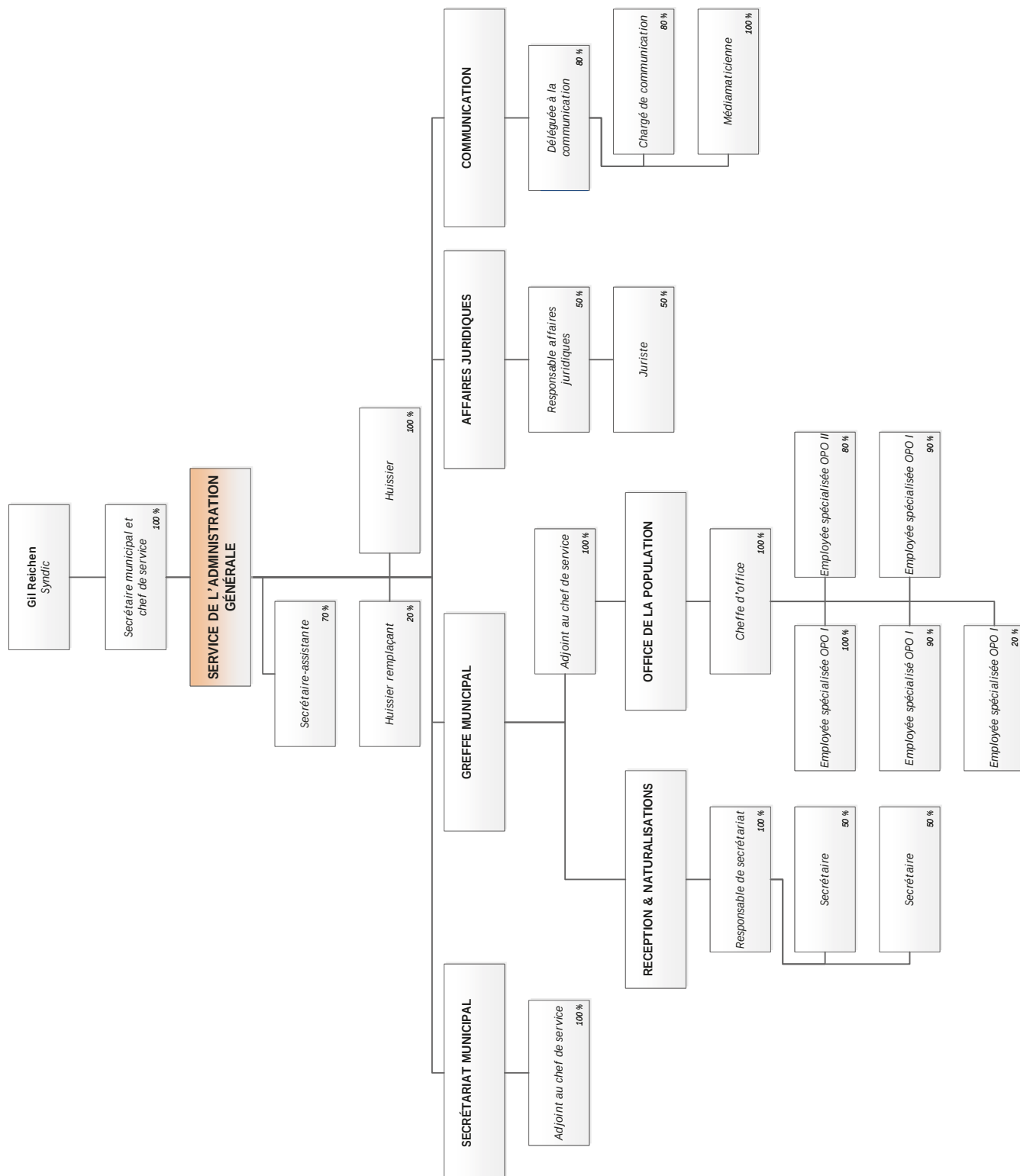
Abréviations	Explications
PDDE	Plan directeur de la distribution de l'eau
PI	Plan des investissements
PGEE	Plan général d'évacuation des Eaux
Pl.	Place
PP8	Projet partiel 8
PPB	Association « Promotion Pully Paudex Belmont »
PPBL	Réseau d'accueil de jour des communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry
PPE	Propriété par étage
PRU	Point de rencontre d'urgence
QGIS	Système d'Information Géographique Libre et Open Source
RAC	Classes de raccordement
RCATC	Règlement communal sur l'aménagement sur le territoire et les constructions
RCPPA	Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré
RH	Ressources humaines
Rte	Route
SAE	Sports-Arts-Études
SAJ	Secteur Animation et Jeunesse
SAS	Secteur Affaires Sociales
SDEL	Schéma directeur de l'Est lausannois
SDIS Ouest-Lavaux	Service de Défense contre l'Incendie et de Secours Ouest-Lavaux
SIGIP	Système d'information géographique intercommunal de Pully et Belmont-sur-Lausanne
SI	Services industriels
SiL	Services industriels de Lausanne
SR	Signalisation routière
SSI	Service des systèmes d'information
STEP	Station d'épuration de Pully
TF	Tribunal fédéral
THV	Transport Handicap Vaud
TJP	Théâtre des Jeunes de Pully
tl	Transports publics lausannois
TMRL	Transport à mobilité réduite Lausanne
TPM	Transport de Personne et de matériel
TTC	Toutes taxes comprises
UAPE	Unité d'accueil de la petite enfance
UCV	Union des communes vaudoises
Unité PSPS	Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire
VG	Voie générale
VP	Voie prégymnasiale
VPC	Véhicule Poste de Commandement

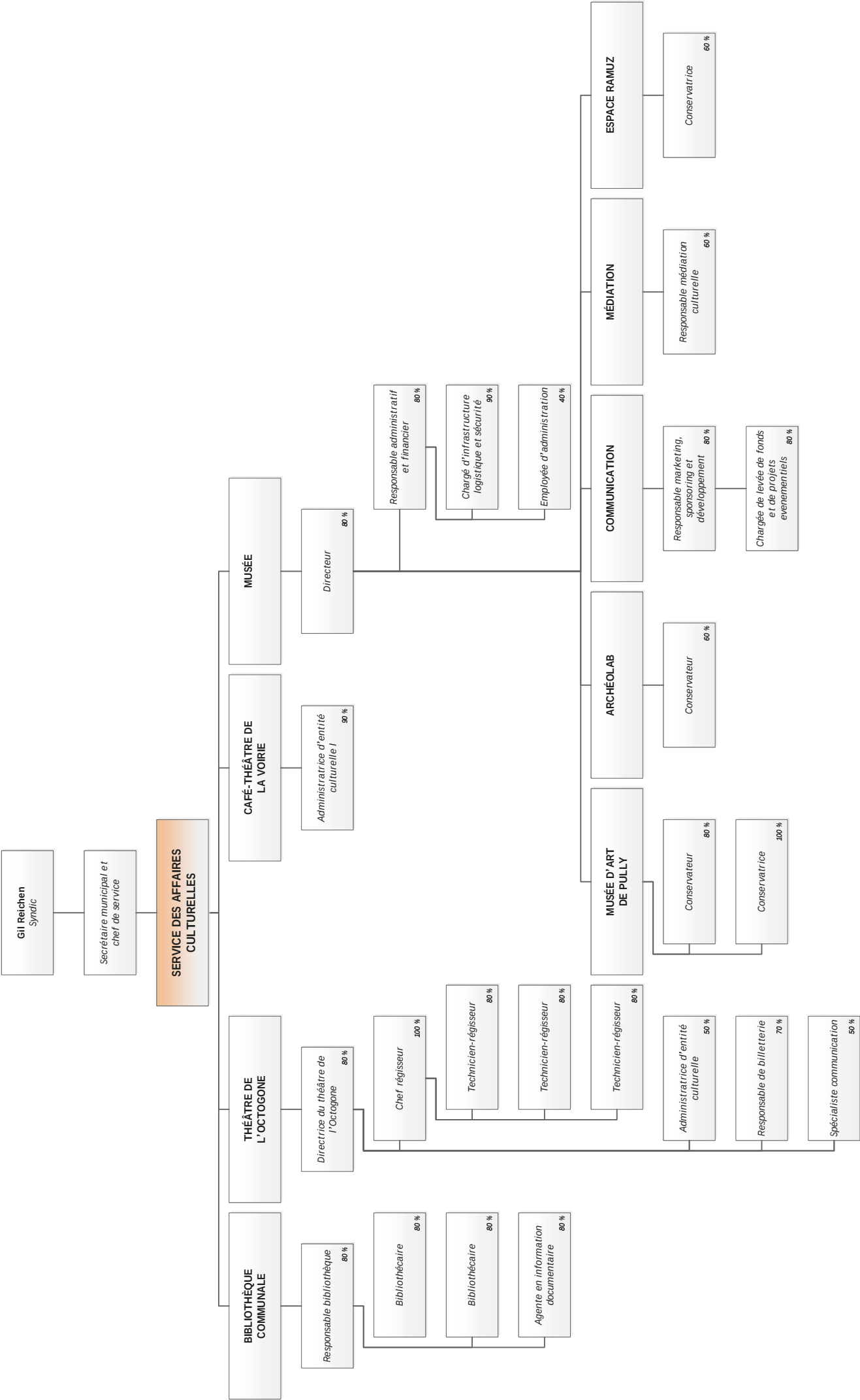
ANNEXES

ORGANIGRAMMES

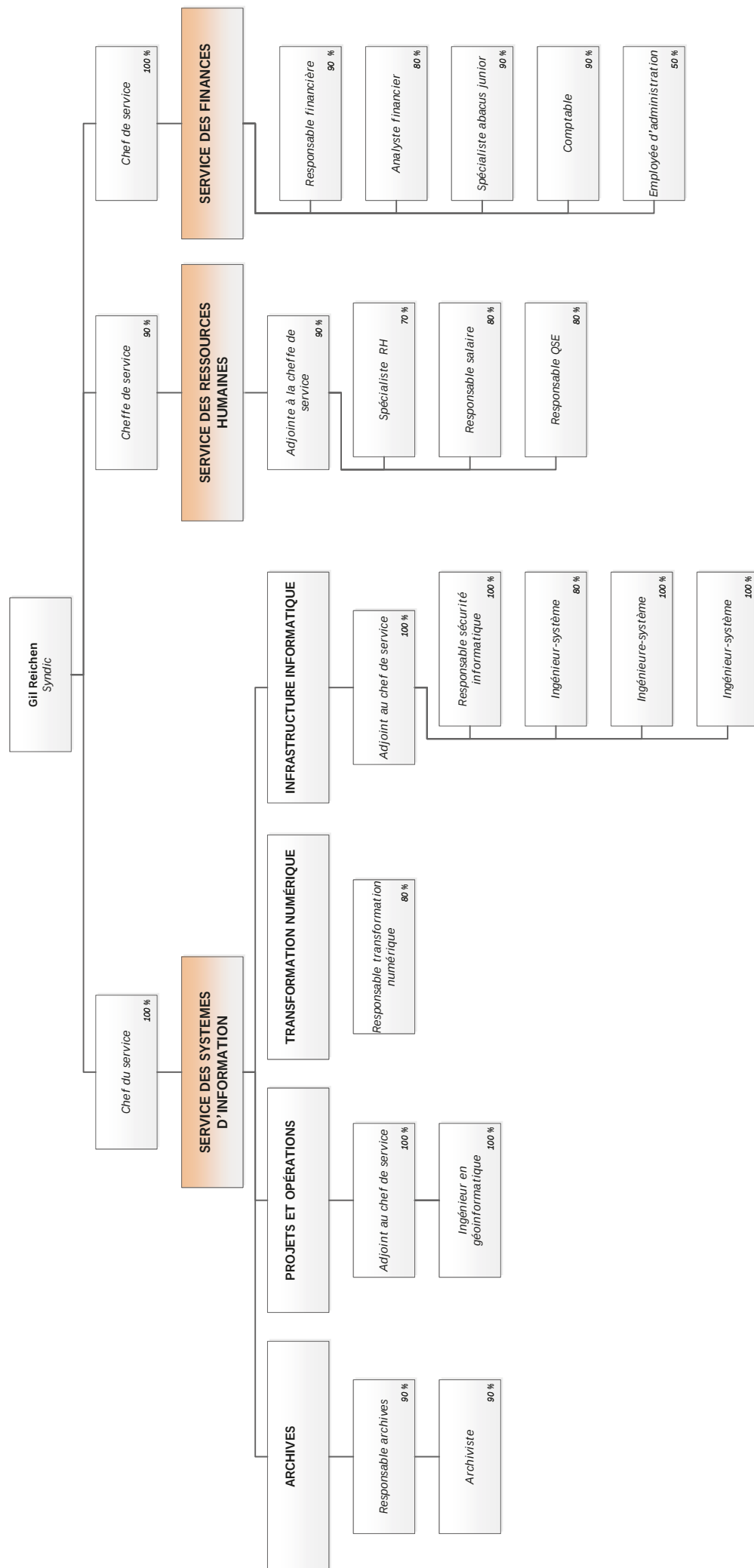
Les organigrammes font état de la situation à la date de la publication du rapport de gestion. Ils contiennent uniquement le personnel bénéficiant d'un contrat de droit public, selon les chiffres du budget 2026. Le personnel régional, qui n'est pas compris dans le budget de la Ville de Pully, est représenté en couleur verte.

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES

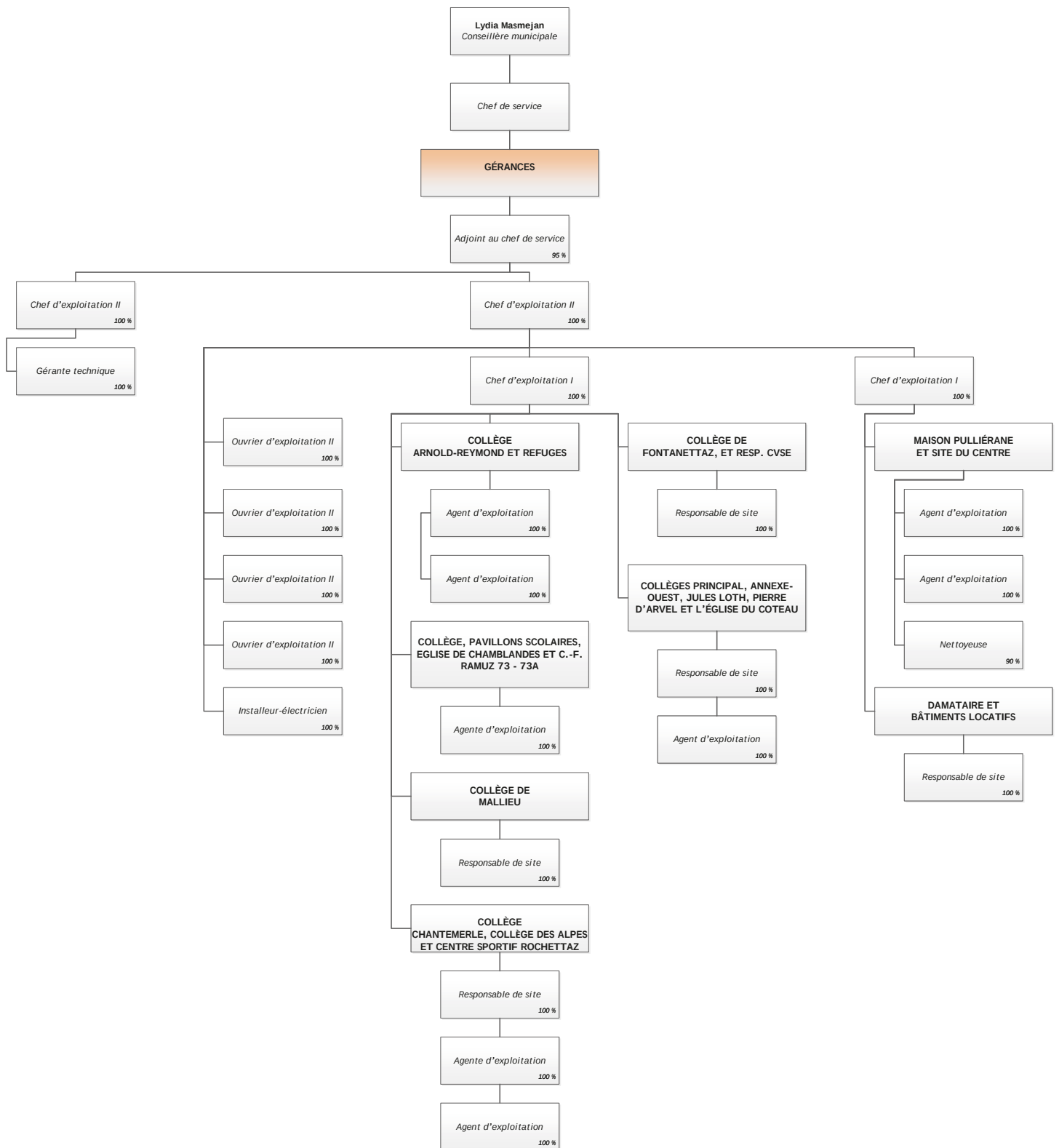




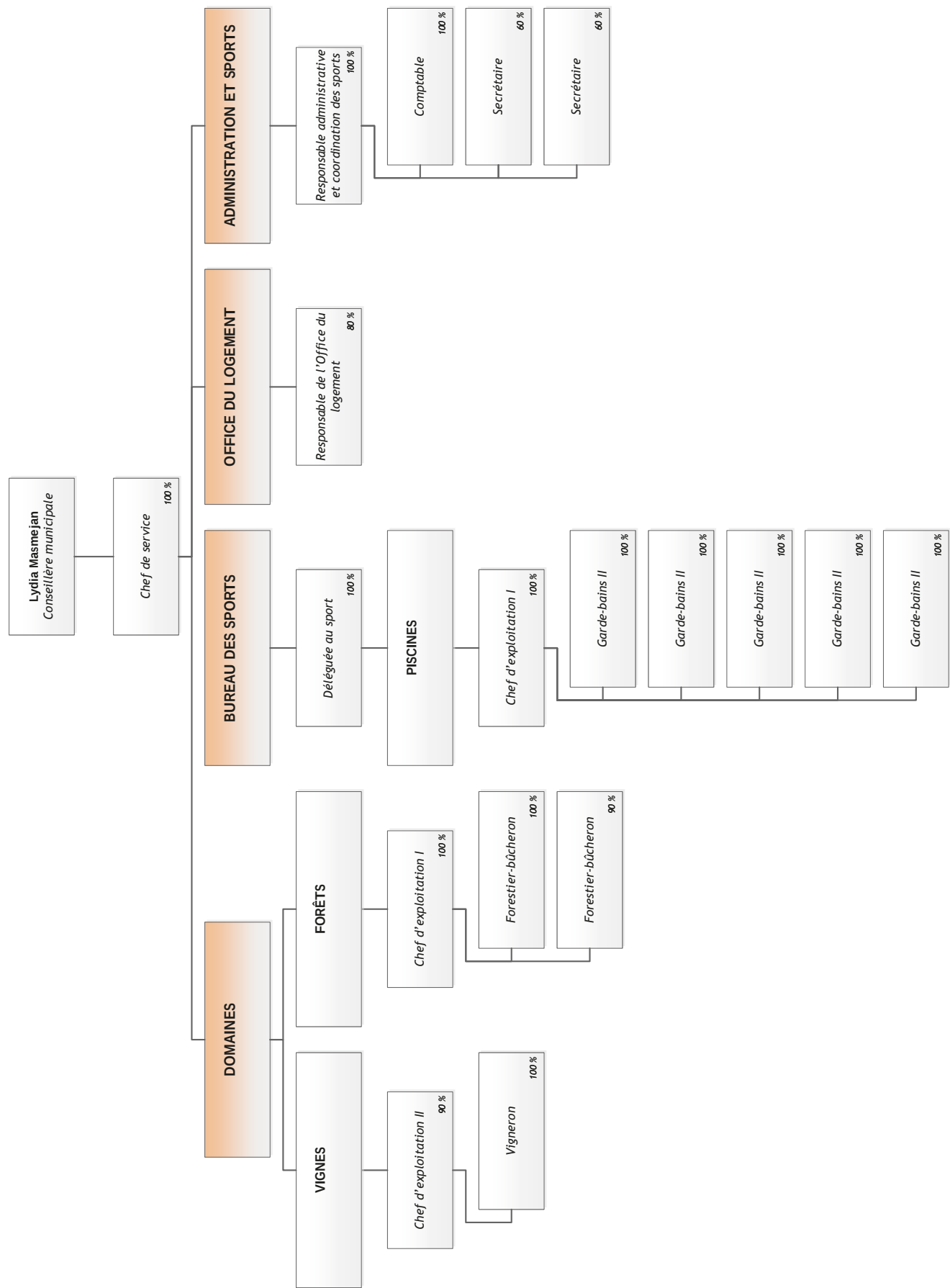
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES

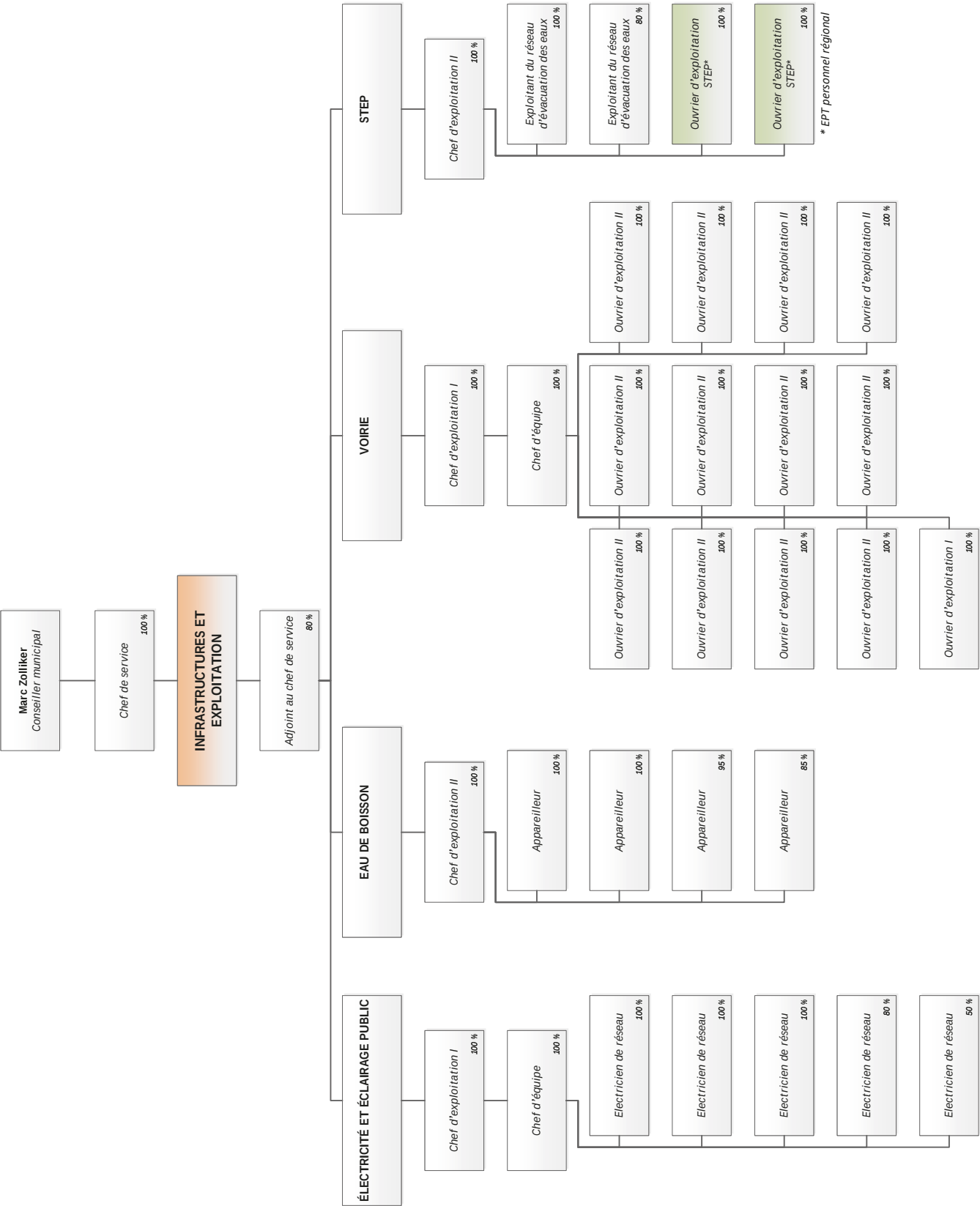


DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

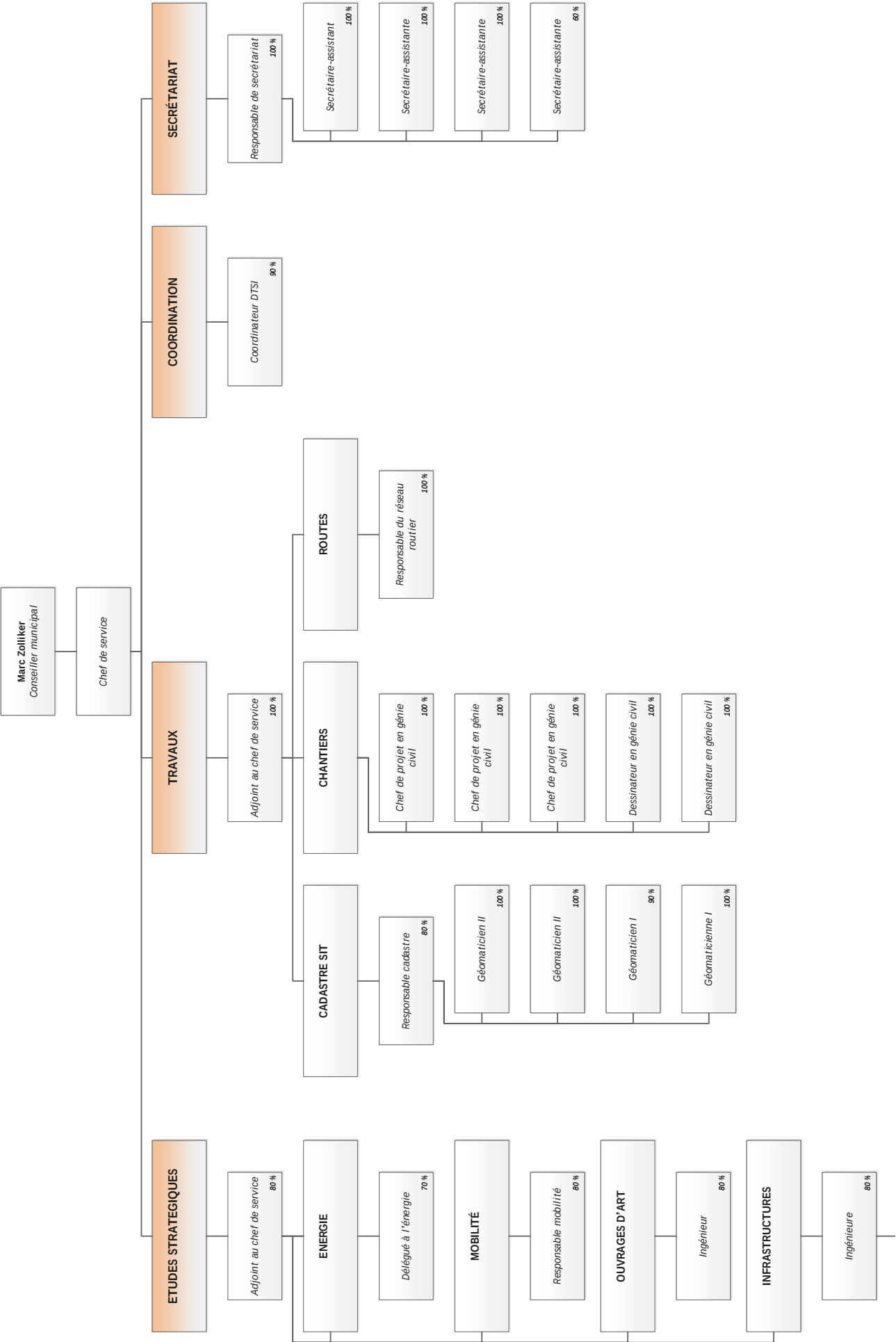


DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

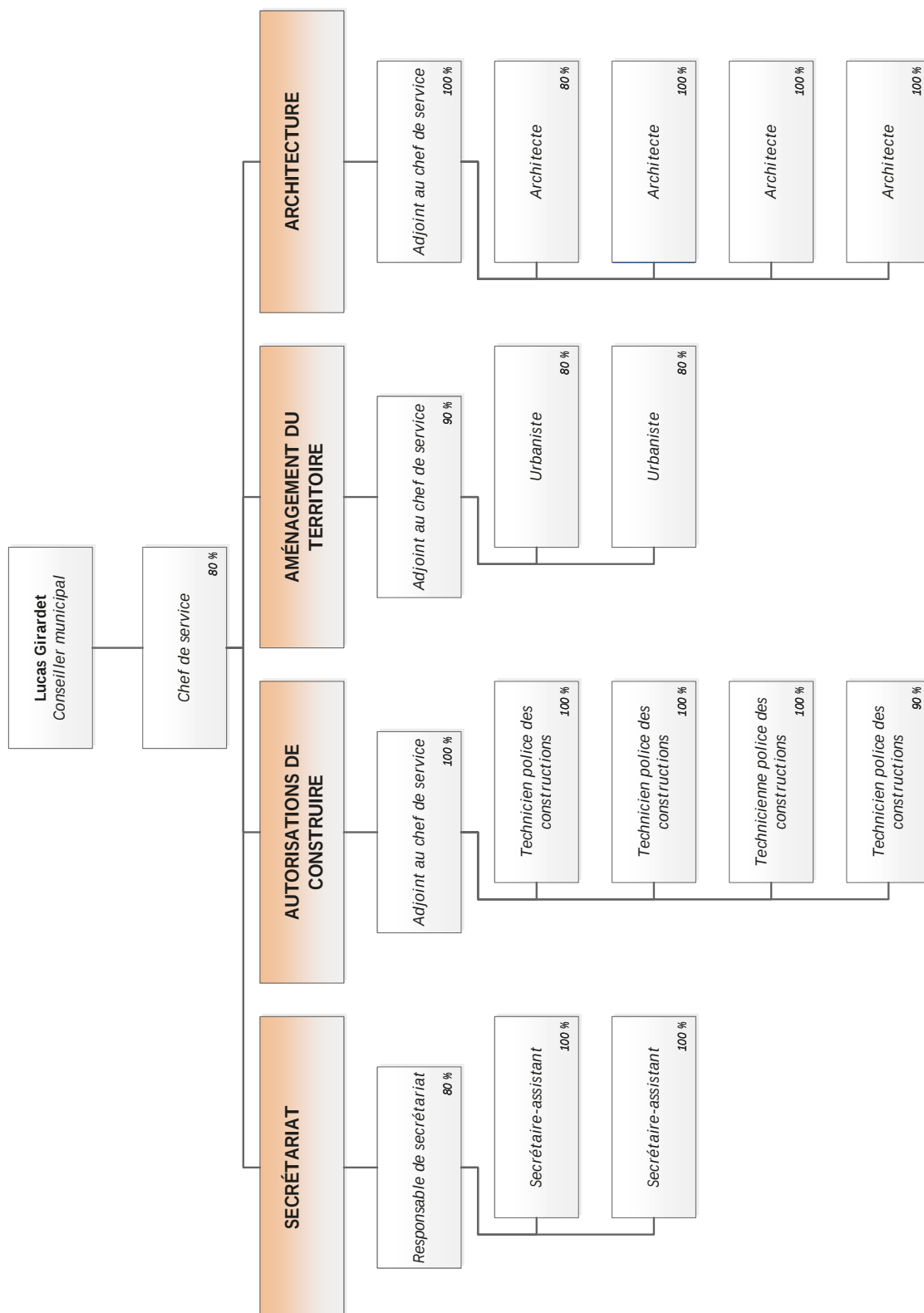




DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS



DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT



DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

